

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN

Cahier des paysages

Charte 2020-2035



Table des matières

A : Synthèse de la politique paysagère du Parc naturel régional du Morvan	3
B : Description des entités et structures paysagères du Morvan	8
C : Les objectifs de qualité paysagère du Plan de parc	133
<i>I / Les lieux de découverte du Morvan</i>	<i>133</i>
<i>II / Les fronts visuels</i>	<i>134</i>
<i>III / Les zones paysagères sensibles</i>	<i>134</i>
D : Illustration des enjeux paysagers	146

Ce cahier des paysages a été réalisé par le Parc naturel régional du Morvan d'avril à février 2018.

Coordination générale :

- Jean-Philippe CAUMONT, directeur du Parc
- Olivier THIEBAUT, chargé de mission paysage et urbanisme

Coordination technique et cartographique.

- Olivier THIEBAUT, chargé de mission paysage et urbanisme

Mise en page : Élodie SEGUIN

Crédits photos:

Page de couverture : Antoine MAILLIER - Bibracte

En contribuant notamment à la qualité de la vie et à l'aménagement du territoire, le Parc naturel régional du Morvan a vocation non seulement à protéger les structures paysagères remarquables, mais également à contribuer à gérer (ou à définir les conditions de gestion) des paysages relevant du quotidien et, si besoin, à aménager les paysages dégradés situés sur leur territoire, en cohérence avec la Convention européenne du paysage qui invite à porter une égale attention à l'ensemble des paysages, qu'ils soient considérés comme remarquables, du quotidien ou dégradés.

Le présent Cahier Paysage a pour objectif de :

- Présenter les mesures prises par le Parc naturel régional du Morvan pour assurer cette vocation.
 - Décrire les structures paysagères et les lignes de force du paysage par entité paysagère, en identifiant des enjeux spécifiques et des objectifs de qualité paysagère.
 - Décrire les enjeux et les objectifs de qualité paysagère identifiés sur le Plan de Parc.

A : Synthèse de la politique paysagère

1 / Objectifs et engagements du Parc naturel régional du Morvan

Objectifs et engagements	Mesures
<u>Pour l'agriculture</u>	
- Renforcer la place et le rôle le caractère herbager du Morvan avec des prairies exploitées de façon extensive dans la recherche d'un équilibre agro-écologique.	9 – 12 – 13
- Renforcer et maintenir la densité du maillage du bocage diversifié, composante paysagère et biologique essentielle du territoire.	9 – 12
- Promouvoir l'agriculture biologique, garante de la préservation de la qualité de l'eau et atteindre au minimum la moyenne des Parcs naturels régionaux.	11 – 25
- Veiller à la gestion et à l'occupation du sol sur les bassins d'alimentation de captage et des bassins versants.	11
- S'appuyer sur le potentiel agronomique du territoire pour intégrer ces valeurs d'avenir dans les modèles agricoles et forestiers.	12
- Expérimenter l'agroforesterie.	12
- Conserver en espaces ouverts les prairies humides de fonds de vallées.	13
- Développer un projet agro-écologique global, territorialisé ou non, ayant pour objectif de maintenir, voire augmenter, l'activité agricole et son autonomie.	25
- Favoriser l'installation de jeunes, y compris non issus du territoire et sur des productions d'élevage extensif y compris hors charolais. Travailler sur la transmission des exploitations et l'accompagnement de l'installation agricole.	25
- Favoriser des pratiques favorables à l'environnement, à la préservation des sols, et maîtriser l'enrichissement et l'intensification (chaulage, retournement, lutte chimique contre les fougères, cultures de maïs...).	25
<u>Pour la gestion forestière</u>	
- Assurer la multifonctionnalité des forêts du Morvan et accroître les surfaces forestières gérées avec une approche multifonctionnelle (aspects économiques, écologiques, sociaux) et pour cela favoriser le regroupement des petits propriétaires.	9-12
- Prendre en compte dans les documents de gestion forestière et dans les documents d'urbanisme la trame de vieux bois.	9
- Promouvoir une sylviculture irrégulière, sans coupes rases (sauf sanitaires et peuplements irrécupérables), pour limiter le lessivage des bassins versants.	11-26
- Avoir l'ambition de maintenir l'équilibre entre espaces ouverts et espaces fermés sur l'ensemble du territoire. L'objectif d'équilibre est autour de 50-50.	13
- Préserver la forêt feuillue et s'assurer de l'équilibre feuillus-résineux qui doit rester à 50-50 et promouvoir une sylviculture sans coupes rases (autres que sanitaires ou pour restauration d'habitats ou reconquête agricole), irrégulière et proche de la nature.	13-26
- Accroître la part des forêts publiques et en faire des lieux d'exemplarité en engageant et accompagnant les communes vers des pratiques sylvicoles durables.	26
- Faire des forêts du Syndicat mixte des vitrines exemplaires de gestion durable.	26
- Développer l'irrégularisation des peuplements et le mélange d'essences au sein des plantations.	26
- Améliorer la qualité des peuplements feuillus par une gestion dynamique.	26
- Favoriser la mise en place de structures collectives de gestion durable.	26
- Encourager une éco-certification exigeante des forêts.	26
- Etre vigilant et réactif face aux destructions de milieux et espèces remarquables.	26
- Faciliter la réappropriation collective de la forêt.	26
- Laisser des forêts en libre évolution, indispensable pour la biodiversité forestière...	26
- Améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers dans les documents d'urbanisme et de gestion forestière.	26

Objectifs et engagements	Mesures
<u>Pour l'urbanisme</u>	
- S'assurer de la prise en compte des objectifs de qualité paysagère détaillés dans le cahier des paysages pour l'ensemble des actions conduites par le Syndicat mixte et ses partenaires. Contenir les évolutions urbaines en respectant les morphologies bâties du Morvan et ses spécificités de milieu rural à faible densité et à habitat dispersé, en limitant la consommation d'espace et des sols.	13
- Harmoniser les signalétiques d'information locale (SIL) et promouvoir une architecture traditionnelle tout en s'ouvrant aux formes contemporaines.	13
- Limiter les artificialisations du territoire et être particulièrement vigilant et soigneux dans les aménagements mis en œuvre.	13
- Encourager les communes et intercommunalités à se doter de document de planification et préserver et transmettre les éléments constitutifs du patrimoine rural morvandiau : patrimoine matériel et immatériel, savoir-faire qui peuvent avoir de l'avenir.	14
<u>Pour les paysages d'exception et du quotidien</u>	
- Développer une politique de maîtrise foncière et accompagner les collectivités pour des interventions stratégiques (urbanisme, forêt, agriculture, espaces naturels).	10-12-13-18-26
- Maintenir et renforcer la qualité des patrimoines qui confèrent le statut d'exceptionnel aux différents sites.	17
- Obtenir la reconduction des labels pour les sites soumis à renouvellement (Grand Site de France tous les 6 ans, Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan tous les 10 ans) et contribuer l'obtention du label Grand Site de France pour le Vézélien.	17
- S'engager pour la préservation des paysages nocturnes en visant une reconnaissance par une labellisation (Villes et Villages Etoilés, réserve de ciel étoilé).	17 - 20
- Utiliser les sites d'exception comme territoires d'expérimentations et de recherche, transférables aux autres parties du territoire.	17
- Valoriser le calme, la quiétude et la qualité du ciel nocturne comme atouts touristiques (ex. au travers d'aménagements spécifiques, la recherche de qualité d'ambiance ciel étoilé...).	20
- Moderniser l'éclairage public et conduire à l'extinction la nuit aux plages horaires adaptées dans toutes les communes du Morvan.	23
- Développer des énergies renouvelables en valorisant les ressources du Morvan, dans le respect des équilibres naturels et paysagers, avec :	23
• le solaire photovoltaïque et le solaire thermique avec des exigences d'intégration architecturale pour respecter le patrimoine bâti,	
• l'éolien et le solaire photovoltaïque au sol en définissant les conditions d'excellence d'implantation et en participant au développement des projets.	

2 / Engagement des partenaires signataires de la Charte

Objectifs et engagements	Mesures
<u>Les communes s'engagent à :</u>	
- Intégrer dans les documents d'urbanisme (PLU) les trames écologiques, le bocage, les éléments du paysage, les éléments du patrimoine rural (patrimoine bâti et culturel, arbres remarquables), les milieux à haute valeur écologique du Plan de Parc, les sites d'exception, ainsi que les éléments pertinents de l'inventaire historique et les recommandations architecturales et de choix des couleurs.	9 – 12 – 13 – 14 - 17
- Développer une politique d'acquisition foncière (sites à haute valeur écologique, espaces les plus remarquables, sites stratégiques bâties et milieux naturels, forêt, agriculture, reconquête d'espaces enrichis) et en assurer la gestion (délégation ou en régie, bail rural à clauses environnementales, parcelles tests, lieux de lancement...).	10-12-13-17 -18 - 25 - 26
- Gérer durablement les éléments du bocage qu'elles entretiennent, le long des routes notamment, mais également les mares communales.	9
- Soigner les aménagements routiers : matériel adapté pour l'entretien des abords, couche de roulement.	12 – 13
- Sensibiliser leurs personnels techniques aux pratiques douces et respectueuses.	13
- Porter attention à la préservation du patrimoine communal, public et privé, dont celui menacé par des exploitations forestières..	14
- Gérer leurs propriétés afin de contribuer au maintien des labels.	17
- Assurer le relai d'information et de mobilisation des habitants.	17
- Éteindre l'éclairage public la nuit et moderniser leurs équipements d'éclairage.	23
- Avoir des aménagements forestiers durables sur leurs forêts communales.	9 - 12
- Rechercher l'exemplarité dans gestion de leurs forêts communales, étendre ou créer des nouvelles forêts communales, mobiliser des "contrats forêt", mettre en place une trame de vieux bois au moment de la révision de l'aménagement.	26

Objectifs et engagements	Mesures
<u>Les communautés de communes s'engagent à :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer dans les documents d'urbanisme [PLU(i)] les trames écologiques, le bocage, les éléments du paysage, les éléments du patrimoine rural (patrimoine bâti et culturel, arbres remarquables), les milieux à haute valeur écologique du Plan de Parc, les sites d'exception, ainsi que les éléments pertinents de l'inventaire historique et les recommandations architecturales et de choix des couleurs. - Développer une politique d'acquisition foncière (sites à haute valeur écologique, espaces les plus remarquables, sites stratégiques bâtis et milieux naturels, forêt, agriculture, reconquête d'espaces enfrichés), et en assurer la gestion (délégation ou en régie, bail rural à clauses environnementales, parcelles tests, lieux de lancement...). - Soigner les aménagements routiers : couche de roulement. - Sensibiliser leurs personnels techniques aux pratiques douces et respectueuses. - Gérer leurs propriétés afin de contribuer au maintien des labels. - Assurer le relais d'information et de mobilisation des habitants.- Intégrer, avec l'appui du Parc, des objectifs et des mesures incitatives dans les documents d'urbanisme [PLUi...] et les schémas d'aménagement du territoire (SCOT, Plan climat...) pour la réduction des consommation et le développement des énergies renouvelables. - Travailler avec le Parc pour trouver les meilleures solutions de cession reprise des exploitations agricoles. 	9 – 12 – 13 – 14- 17
<u>Les départements s'engagent à :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Décliner les enjeux du Parc dans leurs politiques en faveur des Espaces Naturels Sensibles. - Gérer durablement les éléments du bocage qu'elles entretiennent le long des routes. - Soigner les aménagements routiers avec un matériel adapté pour l'entretien des abords, glissière bois de sécurité, signalisation routière thermolaquée, couche de roulement, - Sensibiliser leurs personnels techniques aux pratiques douces et respectueuses. - Participer à la préservation et à la valorisation des patrimoines dont ils ont la responsabilité et contribuer, dans le cadre de leurs compétences, pour les autres patrimoines. - Mobiliser les moyens nécessaires pour la gestion des sites au titre de leurs compétences (Espaces Naturels Sensibles – Grand Site de France). - Gérer leurs propriétés afin de contribuer au maintien des labels d'excellence. - Intégrer les objectifs d'agro-écologie dans leur politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles. (aide à la conversion en Agriculture Biologique ou Mesures Agri-Environnementales, par exemple). - Rechercher l'exemplarité dans gestion de leurs forêts Espaces Naturels Sensibles. - Actualiser les réglementations des boisements et à en mettre en place selon les besoins. 	9 - 12 9 12 – 13 13 14 17 17 25 26 26
<u>La Région s'engage à :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser ses financements sectoriels sur le territoire du Parc pour les actions découlant de sa politique (SRADDET, SRCE, appels à projets...). - Associer le Parc dans la définition de ses schémas de planification (Contrat Régional Forêt Bois, SRADDET, SRCE, SRB, appels à projets...). - Accompagner le Parc dans la mise en œuvre de sa politique paysagère. - Intégrer la politique paysagère du Parc dans les schémas régionaux d'aménagement. - Contribuer à la recherche et à la valorisation des patrimoines du Morvan. - Mobiliser les moyens nécessaires pour la gestion des sites au titre de leurs compétences (Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan). - Participer et contribuer aux programmes de recherches liés aux sites d'exception. - Intégrer les sites d'exception dans la valorisation régionale. - Intégrer l'exigence des labels des sites d'exception dans l'ensemble des schémas d'aménagement (SRCE, SRADDET, SRB, schéma éolien...). 	9 - 12 12 13 13 14 17 17 17 17

Objectifs et engagements	Mesures
L'Etat s'engage à :	
- Retenir le Parc comme territoire prioritaire d'intervention dans les politiques sectorielles qu'il déploie sur ces enjeux (Mesures Agri Environnementales...).	9 - 12
- Permettre un droit à l'expérimentation, d'adaptation locale de dispositions et à les sécuriser juridiquement.	13
- Réfléchir à la cohérence des périmètres de protection.	14
- Accompagner le Parc, en tant qu'opérateur, dans la gestion et l'animation des sites.	17
- Soigner les aménagements routiers : matériel adapté pour l'entretien des abords, glissière bois de sécurité, signalisation routière thermolaquée, couche de roulement.	13
- Consulter le Parc lors des demandes de classement ou d'inscription Monuments Historiques sur le territoire du Morvan.	14
- Associer et solliciter l'avis du Parc dès l'amont de toutes procédures concernant ces sites d'exception.	17
- Solliciter l'avis du Parc au cours de l'instruction des dossiers concernant les parcs éoliens et solaires au sol et de tout autre projet de production d'énergie renouvelable.	23
- Favoriser un dialogue entre le Parc et le Centre Régional de la Propriété Forestière, afin de sensibiliser les propriétaires forestiers aux enjeux notamment paysagers, et dont l'objectif serait d'aboutir à une consultation du Parc lors de l'instruction des Plans Simples de Gestion, lorsque le propriétaire forestier a donné son accord, dans le but de formuler des recommandations notamment paysagères ;	9 - 12 - 26
- Favoriser un dialogue entre l'Office National des Forêts, les collectivités et le Parc dans le cadre de l'élaboration des aménagements forestiers des collectivités, afin de les sensibiliser aux enjeux notamment paysagers ;	9 - 12
- Animer un travail partenarial entre le Centre Régional de la Propriété Forestière et le Parc dont l'objectif serait de définir des zones particulièrement sensibles notamment sur le plan paysager dans lesquelles des actions relatives aux coupes pourraient être initiées (sensibilisation, préconisations paysagères, mesures d'accompagnement). Étudier à l'issue de ce travail partenarial, l'opportunité d'un éventuel abaissement du seuil d'autorisation de coupe.	9 - 12 - 26
- Prendre l'attache du Parc dans le cadre de l'établissement de la doctrine d'instruction relative aux projets susceptibles d'avoir un impact sur les prairies (retournements le bocage (arrachage de haies, remblaiements de mares...), la forêt (coupes à blanc) ;	9 - 12
- Faciliter le dialogue entre le Parc et le Centre Régional de la Propriété Forestière, organisme chargé d'établir le futur Schéma Régional de Gestion Sylvicole, en ce qui concerne la prise en compte dans les futurs SRGS de la préservation des forêts à enjeux environnementaux et paysagers. Étudier, à l'issue du travail partenarial sur les zones particulièrement sensibles, notamment sur le plan paysager évoqué dans les engagements précédents, l'opportunité d'un éventuel abaissement du seuil d'autorisation des coupes ;	26
- Étudier et accompagner les opérations innovantes et exemplaires, y compris lorsqu'elles sont susceptibles d'ouvrir la voie à des évolutions législatives et réglementaires, en considérant ces actions comme expériences et en accompagnant le Parc et ses partenaires dans leur sécurisation juridique après que ceux-ci aient été précisés et largement débattus au sein des institutions et des collectivités concernées.	9

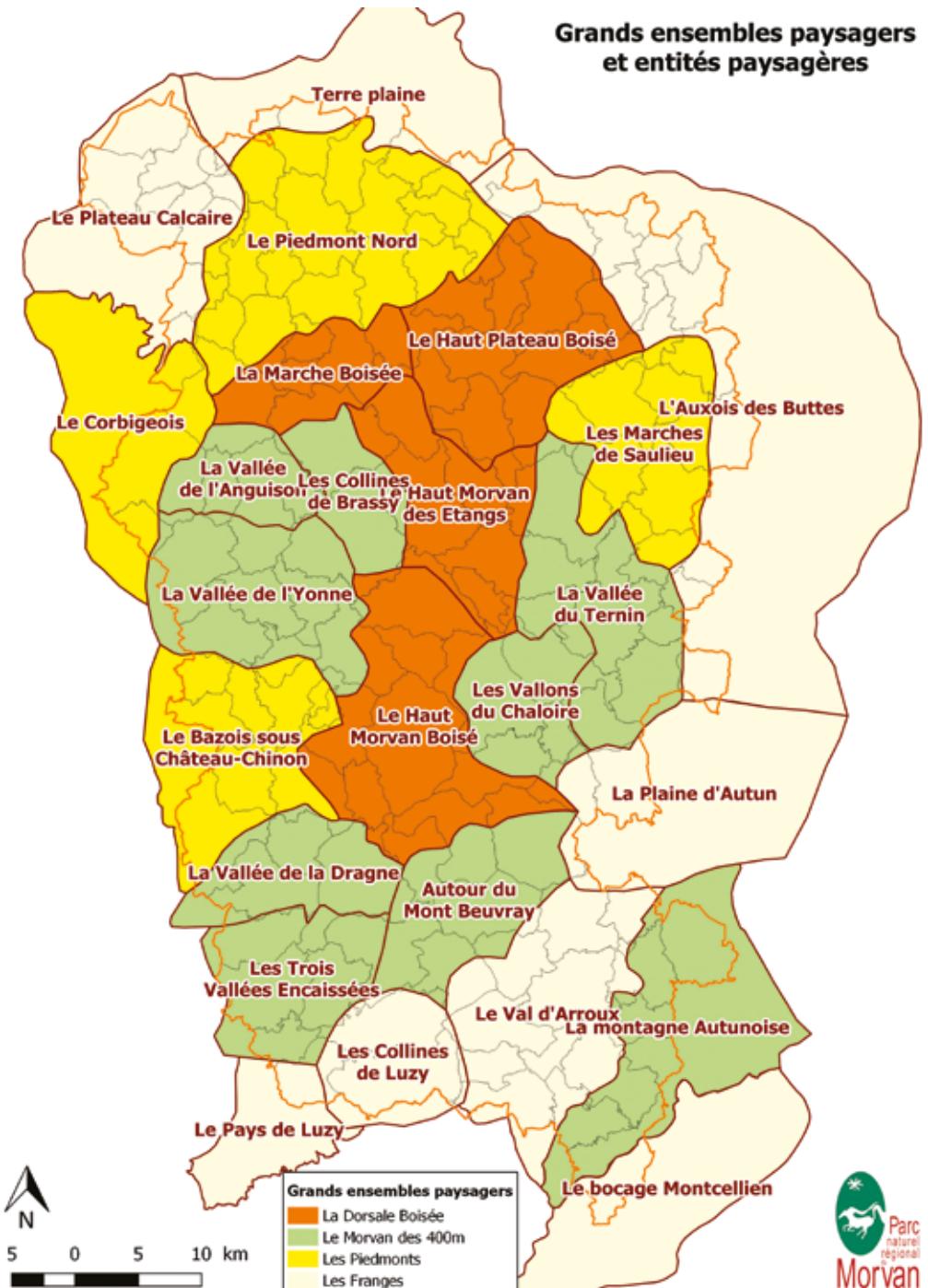
3 / Transposition dans les documents de planification

Dispositions pertinentes	Mesures
- Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) comporteront des dispositions de nature prescriptive pour identifier dans leur Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et ou traduire dans les PLU(i) :	9 - 10
* Les éléments composant les continuités écologiques (trame verte et bleue, haies, mares...) et les hautes valeurs écologiques.	11
* Les éléments qui contribuent à la qualité et à la quantité de la ressource en eau, notamment les mares et les ripisylves.	12
* Les ressources d'avenir du Morvan (terres agricoles, haies, arbres isolés, forêts).	13
* Les structures et les lignes de force du paysage, les ensembles paysagers à préserver identifiés dans le Plan de Parc (zones paysagères sensibles, fronts visuels, routes d'attention paysagère, points de vue remarquables, portes d'entrée dans le massif, lieux particuliers).	13 – 14
* Les éléments du patrimoine rural (patrimoine bâti et culture, arbres remarquables) ainsi que les éléments pertinents de l'inventaire historique.	13
* Les guides architecturaux et couleurs édités par le Parc.	17
* Les sites d'exception (en leur consacrant un paragraphe spécifique).	9 – 10
- Les PLU(i) utiliseront l'outil de préservation approprié pour identifier et traduire :	11
* Les éléments composant les continuités écologiques (trame verte et bleue, haies, mares...) et les hautes valeurs écologiques.	12
* Les éléments qui contribuent à la qualité et à la quantité de la ressource en eau, notamment les mares et les ripisylves.	13
* Les ressources d'avenir du Morvan (terres agricoles, haies, arbres isolés, forêts).	13 – 14
* Les structures et les lignes de force du paysage, les ensembles paysagers à préserver.	13
* Les éléments du patrimoine rural (patrimoine bâti et culture, arbres remarquables) ainsi que les éléments pertinents de l'inventaire historique.	
* Les guides architecturaux et couleurs édités par le Parc.	

L'atlas des paysages du Morvan est un document de référence pour la connaissance et la description des paysages. Ce cahier rassemble une description synthétique des 23 entités paysagères qui composent le PNR du Morvan. L'information complète et détaillée est accessible en ligne : <http://paysage.parcdumorvan.org>

La carte ci-après présente le découpage en entités paysagères, rassemblées par grands ensembles paysagers. A noter que l'entité " Le pays de Luzy " a été identifié par souci de cohérence avec l'atlas des paysages de la Nièvre, mais est pleinement rattachée pour ses caractéristiques paysagères et leur description à l'entité " les collines de Luzy ".

L'entité paysagère " le bocage montcellien " a été identifié par souci de cohérence avec le découpage paysager régional, afin de caractériser la moitié sud de la commune de St-Eugène, et fera l'objet d'une description dans l'atlas des paysages de Saône-et-Loire en cours d'élaboration.



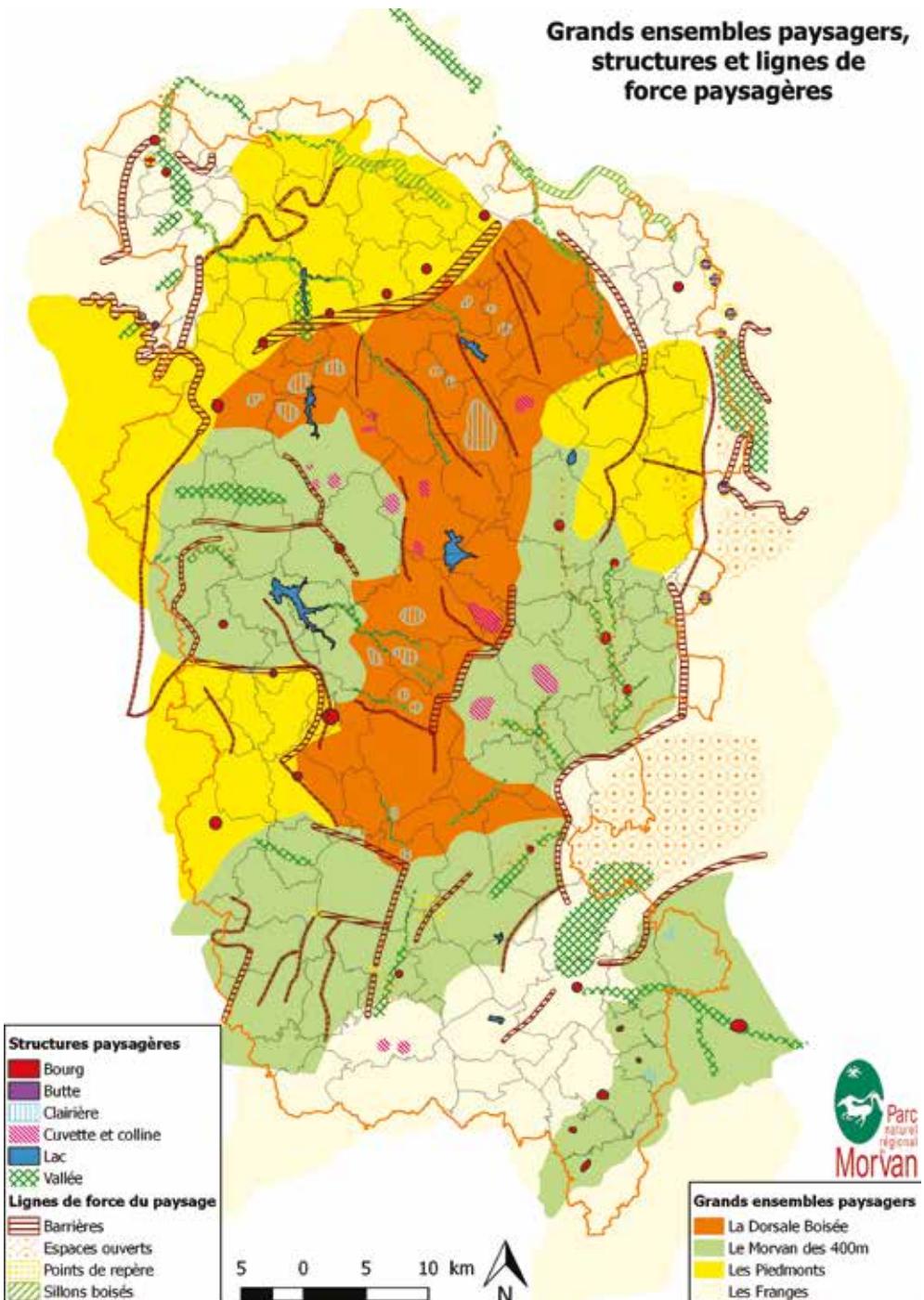
B : Description des entités et structures paysagères

L'atlas des paysages du Morvan cartographie les structures paysagères et les lignes de force du paysage (pouvant être représentées au 1/100000°) qui marquent l'espace rural et fondent son identité, et à ce titre méritent beaucoup d'attention.

Au titre des structures paysagères, sont identifiées : la clairière (petite clairière encaissée, grande clairière bocagère), la cuvette et la colline (cuvette et la petite colline agricole, grande cuvette encaissée, cuvette à fond plat), la butte calcaire, le lac (lac de vallée encaissée, lac de cuvette), la vallée (vallée couloir, vallée forestière, vallée bocagère, vallée ouverte, vallon calcaire habité), le bourg (bourg en belvédère, bourg en fond de vallée).

Au titre des lignes de force du paysage, sont identifiées : les barrières (marche boisée, barrière boisée, ligne de crête), les points de repère (sommet, butte repère), les sillons boisés (sillon de vallée boisée), les espaces ouverts (couloir de vallée, plaine et espace ouvert).

Les pages qui suivent comportent pour chaque entité paysagère :
* Une description synthétique des caractéristiques paysagères de l'entité.
* Les principaux enjeux et objectifs de qualité paysagère.
* Le cas échéant, un zoom au 1/25000° sur des enjeux paysagers cartographiés.



LE HAUT PLATEAU BOISE



Le lac de Champeau, au début de la vallée du Cousin, en contrebas.



Ici, à l'inverse d'une bonne partie du Morvan, la clairière est en haut et les boisements en contrebas dans des vallées intimes.



L'horizon villageois est souvent limité, à proximité des cours d'eau ou en tête de petits bassins versants : affluents du ruisseau de Vignan (Saint-Brisson et ses hameaux), affluents de la Romanée, du Tournesac (Saint Didier).



D'autres villages, implantés sur les bombements dégagés entre les vallées, bénéficient de vues dégagées : entre la vallée de la Romanée et du Tournesac.

Un balancement très visible entre l'ouvert et le fermé.

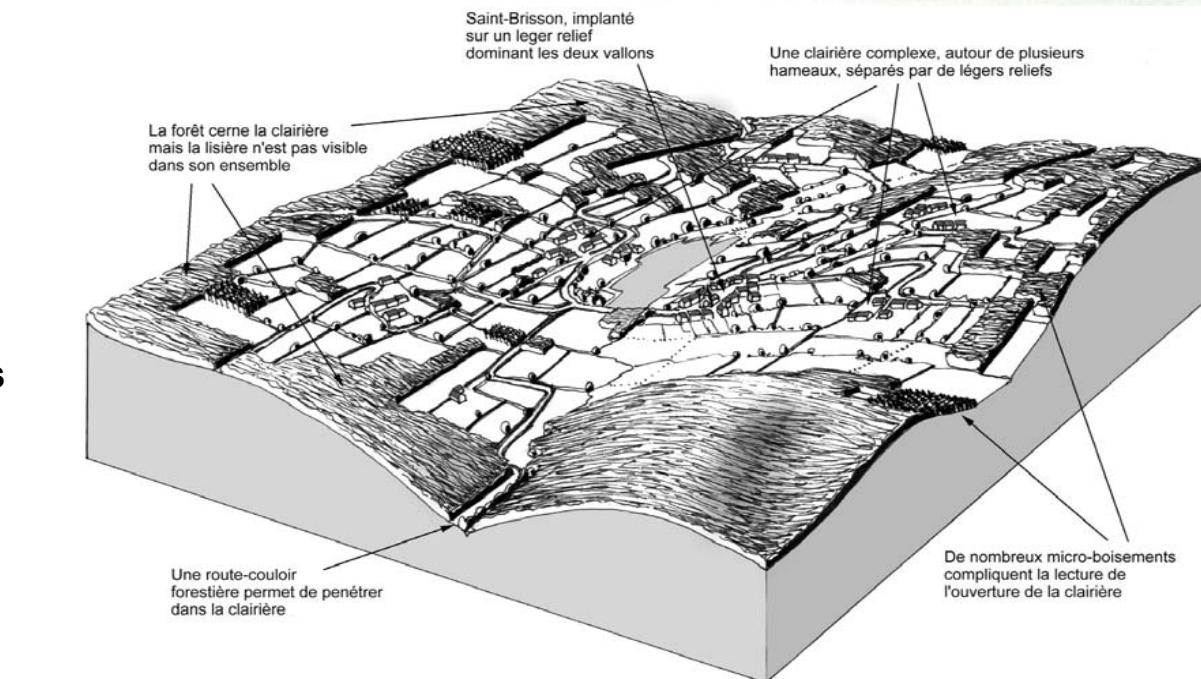
Le paysage se lit depuis les crêtes dégagées.

Les villages sont implantés dans de petites clairières près de l'eau

Quelques villages perchés sur des crêtes

Un plateau forestier , entaillé de vallées parallèles et des petites clairières intimes et peu peuplées

Sur ce plateau l'altitude avoisine 500 à 600 m. Le paysage s'ouvre dans un emboîtement de clairières à l'approche des piémonts du nord du massif : il bascule sur le greiss vers Quarre, se glisse sous les marnes au nord, laisse la place au calcaire vers Saulieu.



LE HAUT PLATEAU BOISE

LES CONTOURS



- Entre la Cure et le Cousin
 - La Vallée du Cousin
 - Les Trois Vallées de l'Argentalet, de la Romanée, du Tournesac



- A -vallée forestière
 - B -petite clairière
 - C -grande clairière
 - D -fond plat humide
 - E -lac de vallée



- ## **1 -Cuvette d'Eschamps 2 -Lac de Saint-Agnan**

**Au-delà des coteaux
boisés de la vallée
de la Cure, c'est le
Haut Morvan des
Etangs.**

Le paysage se ferme sous la Forêt aux Duc. On rejoint la Marche boisée.

**Le relief s'effondre
brutalement quand on
quitte le granite,
basculant vers un
piémont plus lumineux.**

Le paysage s'ouvre progressivement vers le piémont

Les grands plateaux céréaliers de l'Auxois.

Les trois vallées

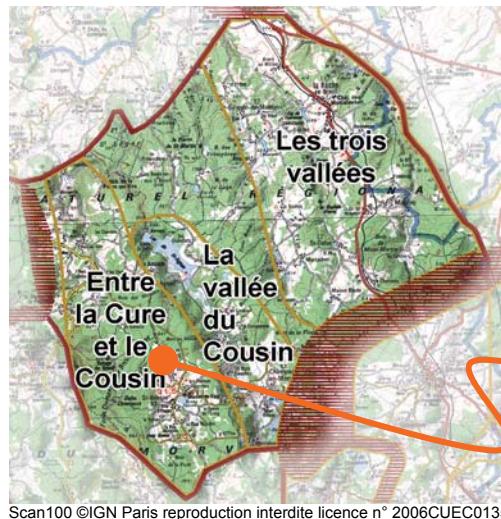
Ce paysage de têtes de bassins versants devient moins lisible, ponctué de lacs, de clairières et de boisements, avant de rejoindre la vallée du Ternin.

Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135



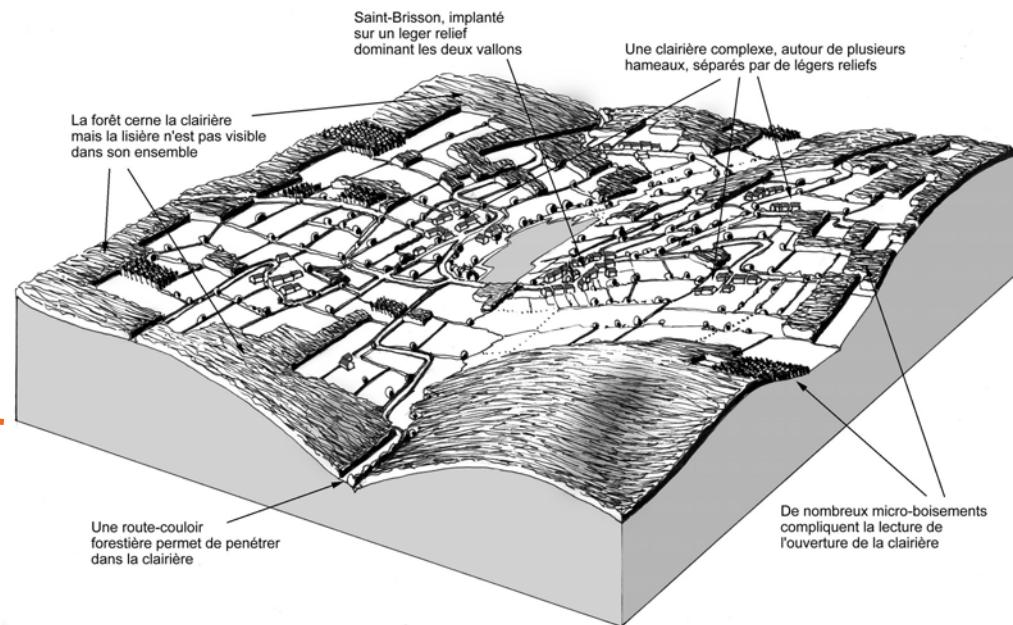
Communes :
Champeau-en-
Morvan, Dun-les-
Places, Gouloux, la
Roche-en-Brenil,
Lacour d'Arcenay,
Molphey, Montlay-
en-Auxois, Quarré-
les-Tombes,
Rouvray, Saint-
Andeux, Saint-
Agnan, Saint-
Brisson, Saint-Didier,
Saint-Germain-de-
Modéon, Saint-
Léger-Vauban

LE HAUT PLATEAU BOISE



TROIS SOUS-ENTITES BIEN AFFIRMEES

Entre la Cure et le Cousin



ENTRE LA CURE ET LE COUSIN



Saint-Brisson

Il faut gravir un coteau pour accéder à ce plateau boisé isolé. La route de Quarré à St-Brisson y trace une ligne droite étonnante à cette altitude, à travers une forêt de feuillus. Dans le clairière de St-Brisson, de nombreuses pentes et des boisements épars compartimentent l'espace autour de hameaux épars, et aucune échappée visuelle franche ne se dégage.

LA VALLEE DU COUSIN



Saint-Agnan

Le fond plat de la vallée est ouvert sur une bonne largeur, entrecoupé de saules qui gagnent ici et là. Au nord de St-Agnan, la vallée se referme complètement sous les boisements. Le lac de St-Agnan semble posé de toute éternité au milieu des prés. Le miroir lisse de l'eau joue en contact avec la masse sombre d'une forêt et le vert tendre des prairies, dans un dialogue étonnamment apaisant.

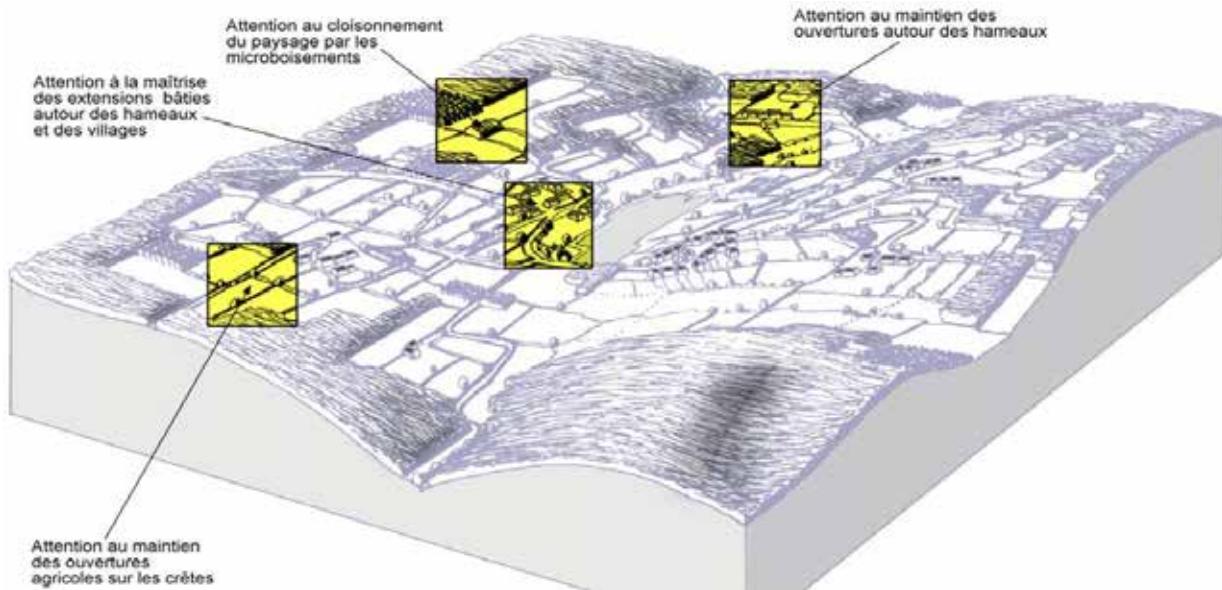
LES 3 VALLEES DE L'ARGENTALET, DE LA ROMANEE, DU TOURNESAC



Saint-Didier

Orientées vers le nord-ouest, elles s'adossent à un versant exposé au nord très boisé. La vallée de la Romanée est très compartimentée par des boisements. Celle du Tournescac bénéficie d'un versant dégagé. L'Argentalet, lui, se faufile dans une ambiance calfeutrée entre deux versants boisés. La pierre morvandelle affleure ici dans les bois et les prés sont clôturés de murs de pierres plates.

LE HAUT PLATEAU BOISE



SOIGNER LES ABORDS DES ROUTES ET DES CHEMINS



Saint-Agnan
Le tracé de la route, la végétation du bas-côté, la hauteur de la haie : chaque détail de l'aménagement routier est important lorsqu'il s'agit d'un itinéraire de caractère. En particulier : les routes de crêtes (Saint-Germain-de-Modéon) ; celles qui empruntent le couloir d'une vallée (le Cousin) ; celles qui franchissent les cours d'eau en fond de vallée.

VALORISER LE PETIT PATRIMOINE LIE A L'EAU



La Roche-en-Brenil
Sans prétendre à l'exhaustivité, citons le lavoir de Granvault avec sa cheminée originale ; celui de Boulois à ciel ouvert, situé en bord de chaussée.

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

ENJEUX ET ACTIONS

PRESERVER L'OUVERTURE

Saint-Brisson



PRESERVER LE RESEAU DE MURETS

La Roche-en-Brenil



Sur le plateau de Saint-Germain-de-Modéon, le pâturage préserve le maillage face au regroupement des parcelles, à l'enfrichement.

ADOUCIR LES MARQUES DE LA GESTION FORESTIERE

Saint-Agnan



Eviter les grands carrés de coupe rase, estomper les limites entre parcelles feuillues et résineuses est souhaitable sur les coteaux de la Cure, de la vallée du Cousin, autour du lac de Saint-Agnan.

SOIGNER LES ABORDS DU LAC DE SAINT-AGNAN

Saint-Agnan



Prairies, arbres isolés, conditionnent fortement la perception de cette étendue bleue.

Les espaces ouverts en bord de lac sans ripisylve permettent un vis à vis entre les berges

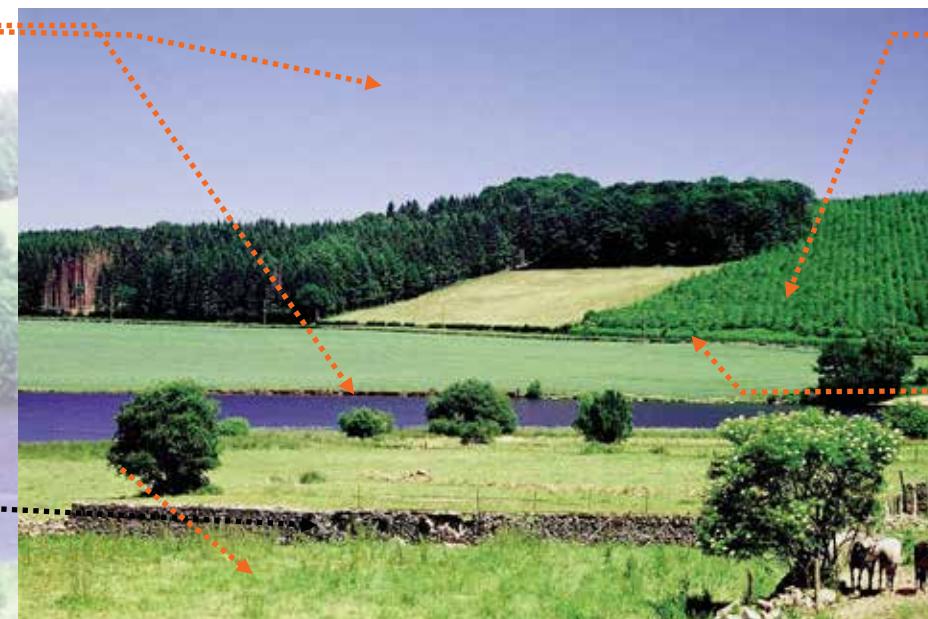
Qualité de la périphérie du village de Saint-Agnan en contact avec le lac (muret, ouverture...)

MAITRISER LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS VERS SAULIEU

La Roche-en-Brenil



Respecter quelques clefs architecturales comme le retrait à la route, l'orientation des pignons, etc. permet d'intégrer le bâti récent à l'ancien, tout en respectant la logique d'un bâti contemporain. Respecter des clefs de positionnement des zones à bâtir est nécessaire pour renforcer le caractère des lieux entre les nombreux hameaux, les villages groupés.



Aire de co-visibilité autour du lac de Saint-Agnan

La Roche-en-Brenil



bourg.

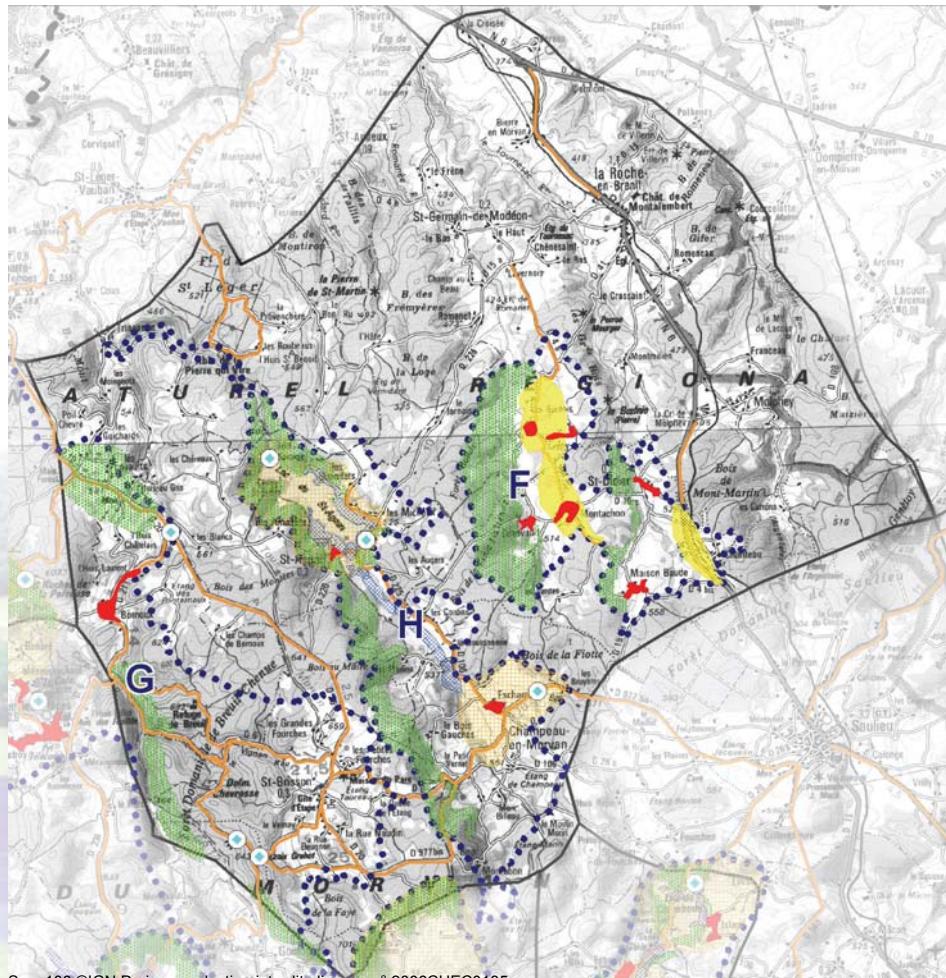
Déplacer et/ou habiller les points de dépôt des conteneurs éviterai d'en faire de véritables phares en entrée de

Importance de la gestion des versants boisés visuellement exposés entourant le lac (dessin des parcelles, progression des conifères)

La route en bord de lac permet de large panoramas sur le lac

Trois zones paysagères sensibles dans la charte du PNR du Morvan :

- Zone F : la clairière de Saint-Didier
- Zone G : la Vallée de la Cure et St Brisson
- Zone H : la Vallée du Cousin



Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

Enjeux

Aire de co-visibilité

(portion de paysage découverte dans son ensemble depuis plusieurs points de l'aire)

Prescriptions

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers, conserver une lisibilité de l'aire (gestion agricole, forestière, forme urbaine).

Versant visuellement exposé

(coteau où toute intervention est fortement perceptible)

Intégrer les sensibilités paysagères dans la gestion forestière quotidienne.

Fonds de vallée

(Lisibilité des vallées structurantes du paysage : axe visuel, visibilité des cours d'eau)

Eviter les micro-boisements, veiller à la qualité des ouvrages et de leurs aménagements, privilégier une gestion pastorale extensive, supprimer les obstacles visuels.

Crête dégagée

(Importance de l'espace de respiration en milieu forestier)

Maintenir l'ouverture, veiller à un entretien soigné des haies.

Développement urbain

(Importance de l'implantation des constructions)

Veiller à la qualité de l'urbanisation et de l'architecture (notamment dans le choix des couleurs et des matériaux), contenir l'étalement urbain.

Routes et points de vue remarquables

(lieu de découverte et de compréhension des paysages)

Maintenir l'ouverture et mettre en valeur ces points de vue ; soigner les projets d'aménagement des paysages perçus depuis ces lieux.

Limites

PNR du Morvan

entité paysagère

zone paysagère sensible

LA MARCHE BOISEE



Châtaux

Un contrefort de granite qui marque l'entrée vers le Haut Morvan



Saint Martin-du-Puy



Brassy



Bussy



Quaré-les-Tombes

Les sous-bois de feuillus, lumineux en hiver, accueillent notamment de nombreuses fougères. Par contraste, les sous-bois de conifères apparaissent mornes, sombres et secs.

Un océan de forêts en promontoire sur les paysages alentour, percé de vallées secrètes

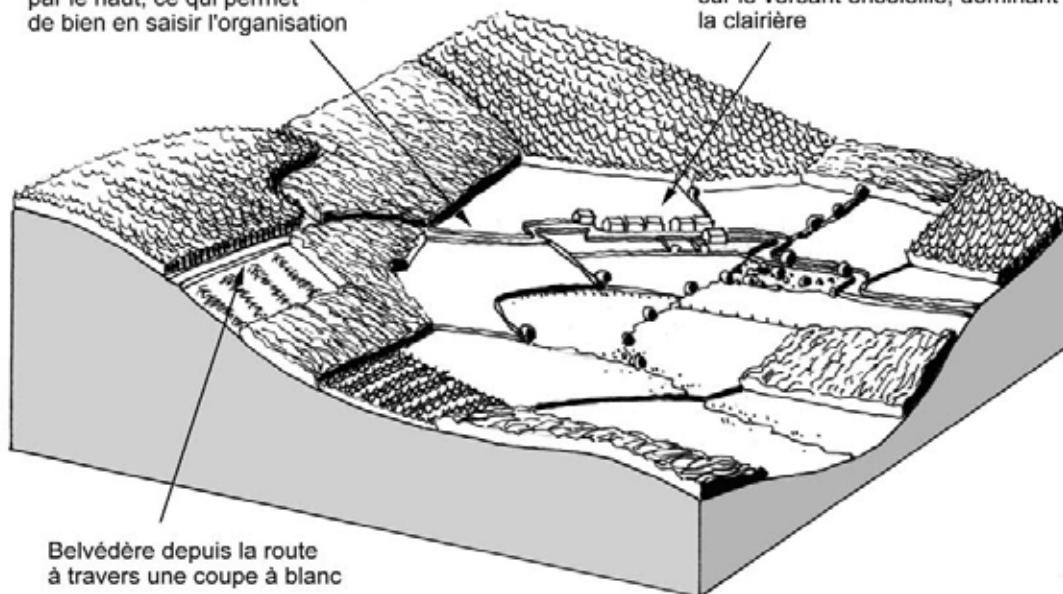
De longues traversées forestières

Franchir cette marche, c'est se faufiler à travers les sillons des vallées pour monter vers un Morvan plus intérieur. Les hameaux, entourés d'une petite clairière de prairies, se découvrent soudainement au détour d'une route forestière. La sensation d'isolement résulte de l'absence de percée visuelle dans les seconds plans.

Des clairières isolées

La clairière se découvre par le haut, ce qui permet de bien saisir l'organisation

Hameau aligné le long de la route sur le versant ensoleillé, dominant la clairière



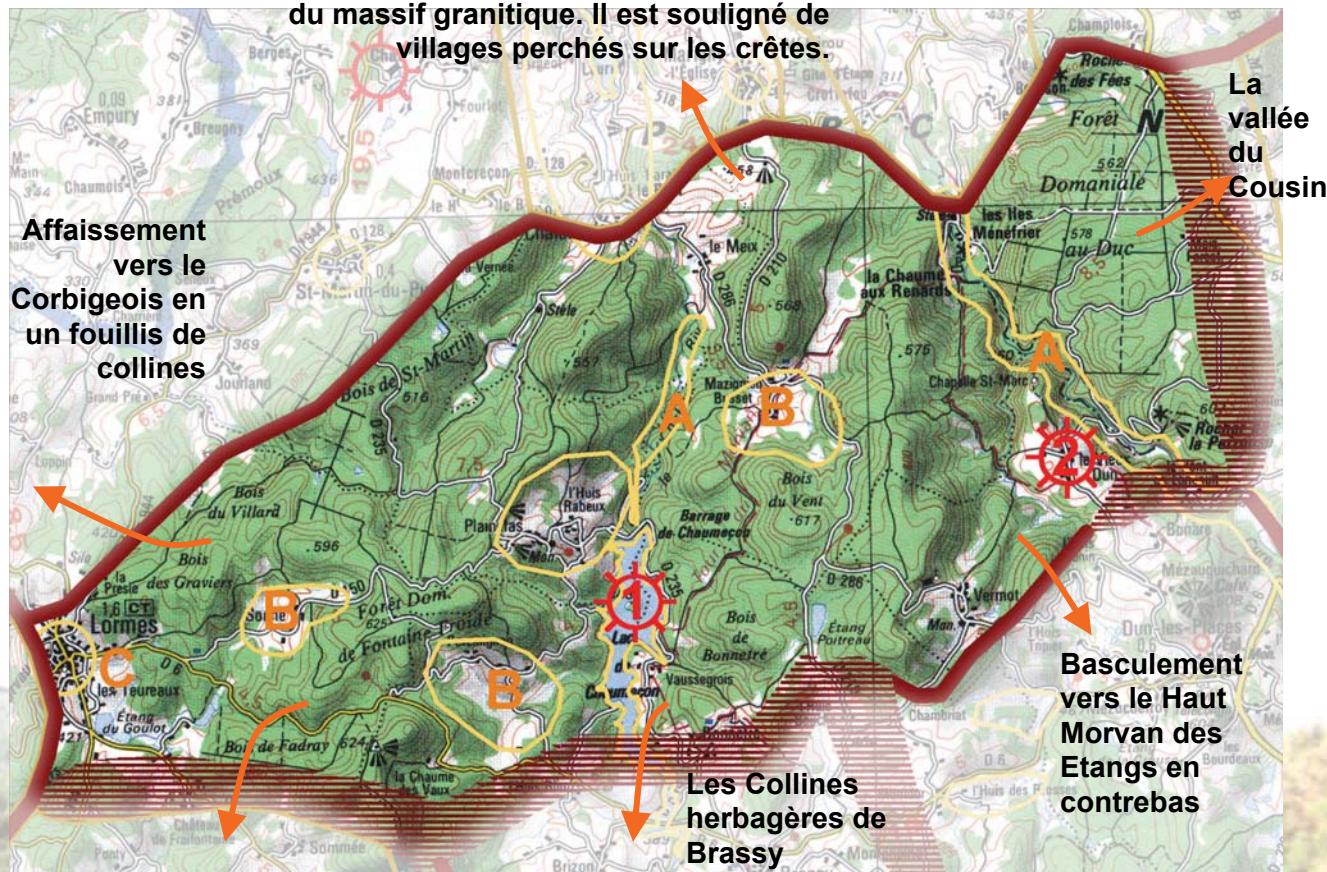
Des vallons boisés

Des ambiances de sous bois plus ou moins lumineux

LA MARCHE BOISEE

LES CONTOURS

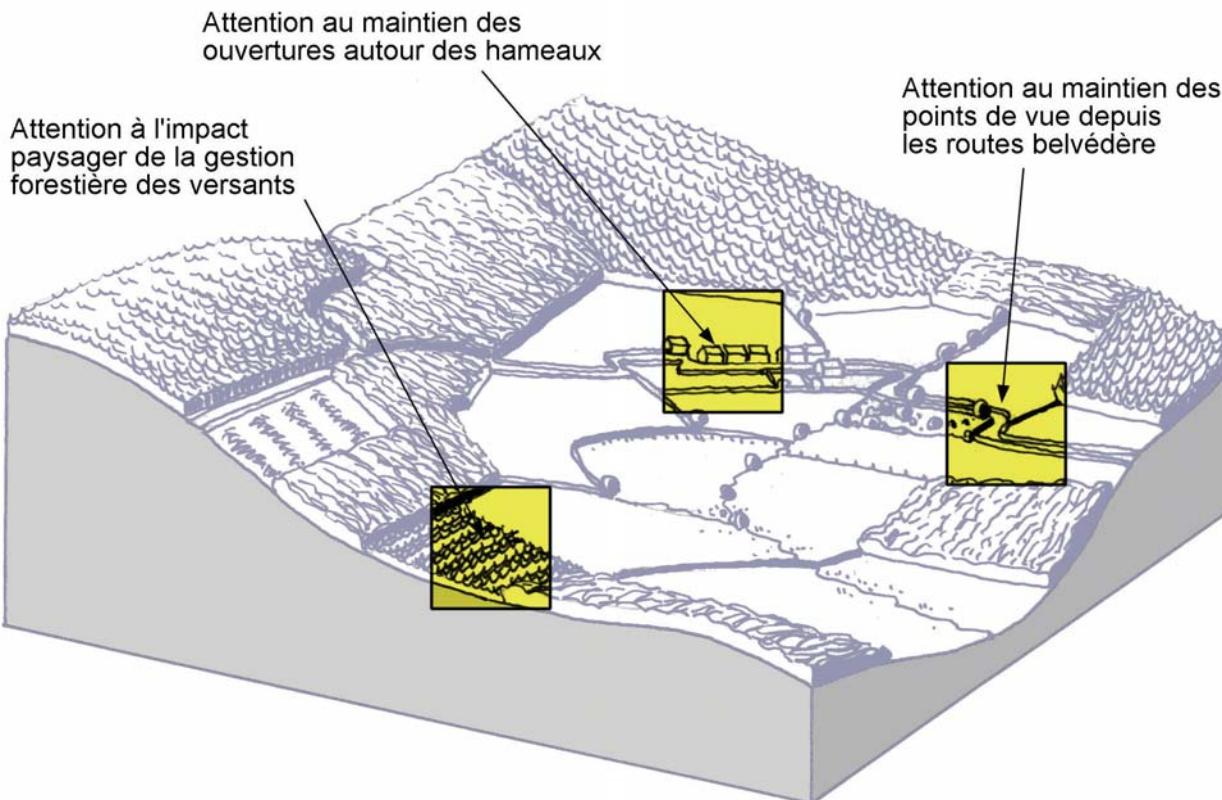
Le coteau boisé qui domine de 100m le piémont de Lormes à Rouvray est le rebord du massif granitique. Il est souligné de villages perchés sur les crêtes.



Communes :
Brassy, Chalaux,
Dun-les-Places,
Lormes, Marigny-
l'Eglise, Quarré-les-
Tombes, Saint-
Martin-du-Puy

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

LA MARCHE BOISEE



PRESERVER LA FORME GROUPEE DES VILLAGES EN PIED DE COTEAU



Chalaux

Ces villages sont caractéristiques de l'entité paysagère. L'implantation de maisons écartées sur les coteaux leur ferait perdre leur caractère groupé.

EVITER LA « MAISON AVEC VUE » QUI DEFIGURE TOUT UN COTEAU



Lormes

Attention en particulier à proximité du lac de Chaumeçon et à proximité de Lormes.

ENJEUX ET ACTIONS

ADOUCIR LES MARQUES DE LA GESTION FORESTIERE



Saint Martin-du-Puy

La perception de l'activité forestière pèse fortement sur l'attractivité de ce secteur déjà peu habité et faiblement fréquenté.

OUVRIR DES VUES AU LONG DES TRONÇONS ROUTIERS DE CARACTERE



Dun-les-Places

Les points de vue permettent de « sortir du tunnel » de forêt. Ils résultent souvent d'une coupe à blanc tandis que ceux signalés sur les cartes touristiques ont souvent disparu :

- sur les bordures de la Marche boisée où l'on domine le paysage environnant.
- sur le vallon en descendant vers la Cure.
- autour du lac de Chaumeçon (RD 6, 235, 519) entre Brizon et le barrage : vue sur le miroir de l'eau depuis les hauteurs surplombant le lac.
- en rive droite de la Cure en dessous de Vieux-Dun : vues intermittentes sur le ruisseau.
- au pont de Bruyère, au barrage : large vision sur le lac.

LA MARCHE BOISEE

Dun-les-Places

STATIONNER EN RETRAIT DES LIEUX INTIMISTES



Un minimum de retrait préserverait l'ambiance secrète du site de Chaumeçon ou des berges de la Cure.

OUVRIR DES ACCES AUX COURS D'EAU ET A LEURS OUVRAGES D'ART

Dun-les-Places



Hormis les cours d'eau les plus importants, tel le Chalaux, les ruisseaux s'écoulent sous le couvert des arbres. La faible densité

des routes ne permet pas de les côtoyer facilement, ni même de les rejoindre à pied à partir d'un lieu de stationnement. Les ponts sur la Cure offrent autant de points d'accès à la rivière à mettre en valeur.

ENJEUX ET ACTIONS

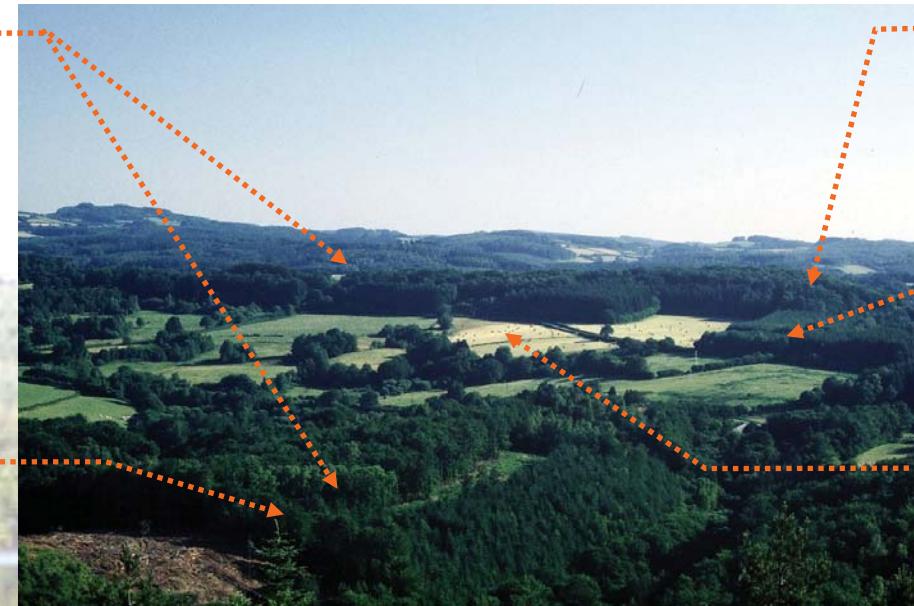
PERENNISER L'OUVERTURE AUTOUR DES HAMEAUX

Brassy



Eviter en particulier les boisements et les haies hautes autour des portes d'accès aux clairières.

Importance des deux sillons entourant l'éperon : la Cure et le ruisseau St-Marc



Versants boisés visuellement exposés au dessus de la Cure (coteau ouest)

Versants boisés visuellement exposé du ruisseau St-Marc

Effets potentiel du mitage par micro-boisements au sein du groupe de clairières environnées de hauts coteaux boisés

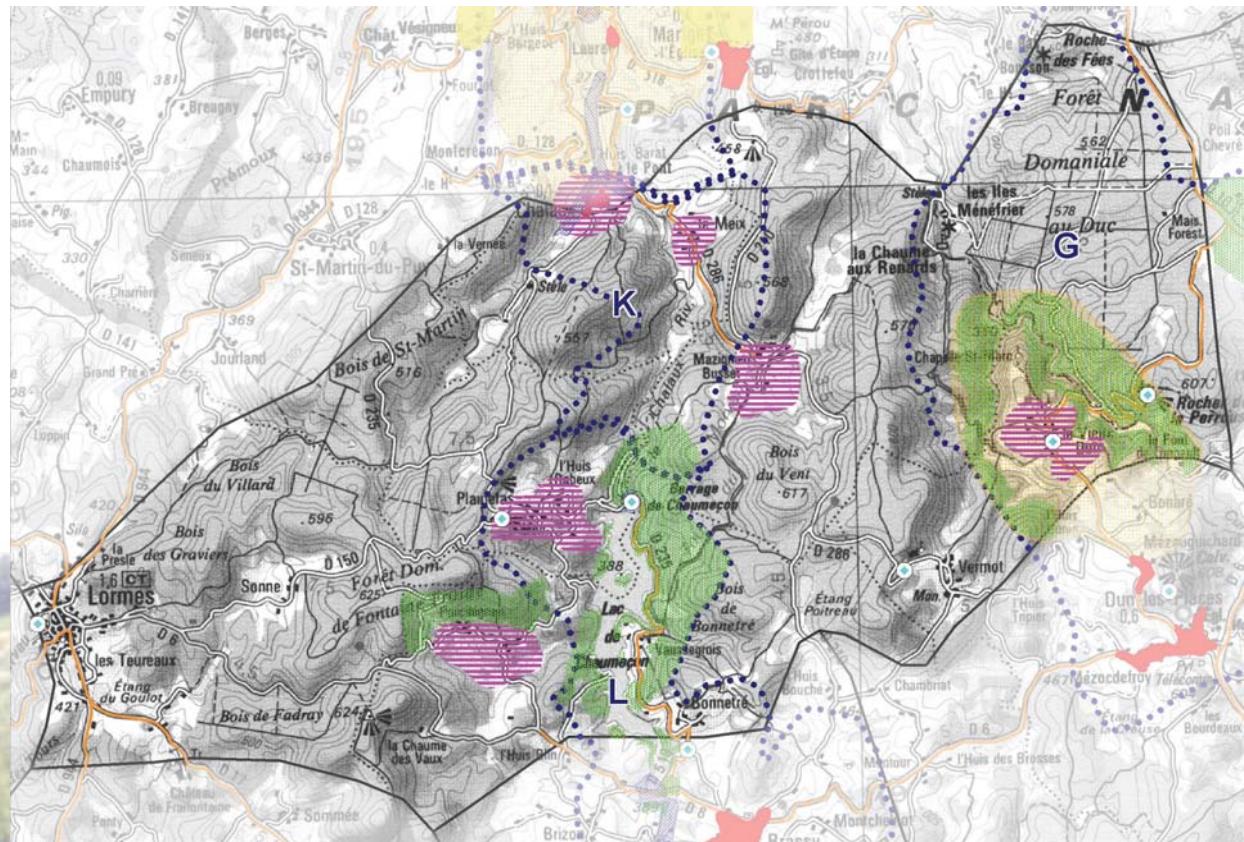
Valeur des clairières en crêtes sur l'éperon de Vieux-Dun

Aire de co-visibilité de l'éperon de Vieux-Dun, point de vue depuis le Rocher de la Pérouse (vue vers le sud-est). Quarré-les-Tombes

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

Deux zones paysagères sensibles dans la charte du PNR du Morvan :

- Zone G : Vallée de la Cure et St Brisson
- Zone K : vallée du Chalaux fermée



Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135

Enjeux

Aire de co-visibilité
(portion de paysage découverte dans son ensemble depuis plusieurs points de l'aire)

Versant visuellement exposé
(coteau où toute intervention est fortement perceptible)

Fonds de vallée
(lisibilité des vallées structurantes du paysage : axe visuel, visibilité des cours d'eau)

Développement urbain
(importance de l'implantation des constructions)

Ouverture autour des hameaux
(transition agriculture - forêt, espace de respiration)

Routes et points de vue remarquables
(lieu de découverte et de compréhension des paysages)

Prescriptions

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers, veiller à la qualité des aménagements autour du lac, conserver une lisibilité de l'aire (gestion agricole, forestière, forme urbaine).

Intégrer les sensibilités paysagères dans la gestion forestière quotidienne.

éviter les micro-boisements, veiller à la qualité des ouvrages et de leurs aménagements, privilégier une gestion pastorale extensive, supprimer les obstacles visuels.

Veiller à la qualité de l'urbanisation et de l'architecture (notamment dans le choix des couleurs et des matériaux), contenir l'étalement urbain.

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers.

Maintenir l'ouverture et mettre en valeur ces points de vue ; soigner les projets d'aménagement des paysages perçus depuis ces lieux.

Limites PNR du Morvan

entité paysagère zone paysagère sensible

LE HAUT MORVAN DES ETANGS



Montsauche-les-Settons

De grandes prairies humides au milieu desquelles passe la Cure.



Ebrassy

Peu de hiérarchie, des bosquets répétitifs.



Quaré-les-Tombes

L'éperon de Vieux-Dun vu depuis le Rocher de La Perouse.



Montsauche-les-Settons

Montsauche au-dessus de la Cure. La vie se concentre à la périphérie des « cuvettes à fond plat », vers 550 à 600 m d'altitude.



Dur-lès-Prauds

De nombreux étangs découverts au détour d'une route ou d'un chemin.

Des troupeaux
éparpillés dans de
vastes prairies plates

**Un labyrinthe de prairies plates et d'étangs
ponctué de vues lointaines et de petits villages**

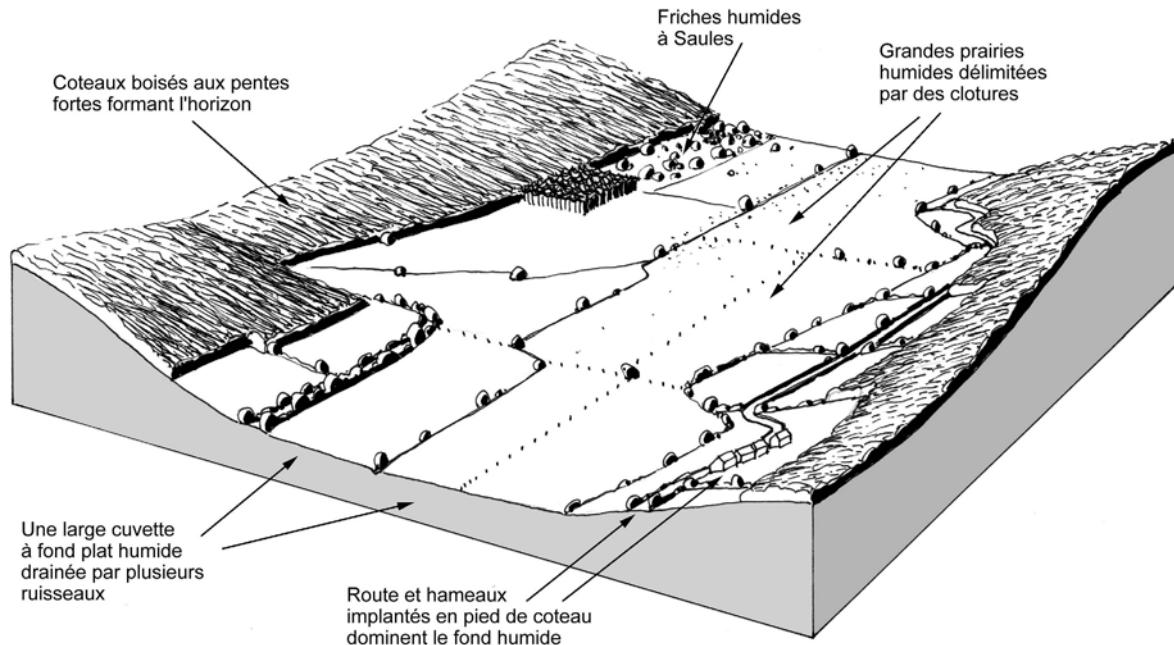
Un labyrinthe de
verdure

Des cuvettes lumineuses de grande dimension se succèdent, soulignées par l'ombre des versants boisés. Leurs contours sont difficiles à lire car elles sont entrecoupées de friches, d'étangs, de petits bois, de cours d'eau.

Quelques rares points
de vues sur des
horizons forestiers

Des villages épars

De nombreux étangs
et fonds humides



Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

LE HAUT MORVAN DES ETANGS

LES CONTOURS

Les sous-entités paysagères contrastées

Le lac des Settons

Les structures paysagères très lisibles

**A -lac de cuvette
B -fond plat humide**

Les lieux particuliers à découvrir

1- Barrage des Settons

La barrière sombre des hauts sommets barre l'horizon. Les fonds humides disparaissent

Le sillon boisé de la vallée de la Cure

Le paysage s'ouvre, devient plus lumineux sur les collines granitiques de Brassy. Les plantations de sapins de Noël se raréfient

Il faut franchir des reliefs imposants pour basculer vers la vallée du Chalaux.

Derrière la crête boisée, on bascule vers la vallée du Ternin bien visible

Les vallons se resserrent entre les croupes cachées sous la forêt. La forêt devient maigre et déserte sur la roche acide.



Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135



Communes :
Alligny-en-Morvan,
Brassy, Champeau-
en-Morvan, Dun-les-
Places, Gien-sur-
Cure, Gouloux,
Ménessaire,
Montsauche-les-
Settons, Moux-en-
Morvan, Planchez,
Saint-Brisson.

LE HAUT MORVAN DES ETANGS



Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135

LE LAC DES SETTONS REPLIE SUR LUI-MEME SE DECOUVRE D'UN COUP



Monsauche-les-Settons
Un cordon boisé isole le lac du paysage environnant. Le lac des Settons est perché, au sein de reliefs mous et boisés, ce qui laisse peu de points de vue lointains ou en surplomb. « En pleine forêt, on tombe sur une pièce d'eau immense ».

UNE SOUS-ENTITE BIEN AFFIRMEE

Le Lac des Settons



Monsauche-les-Settons



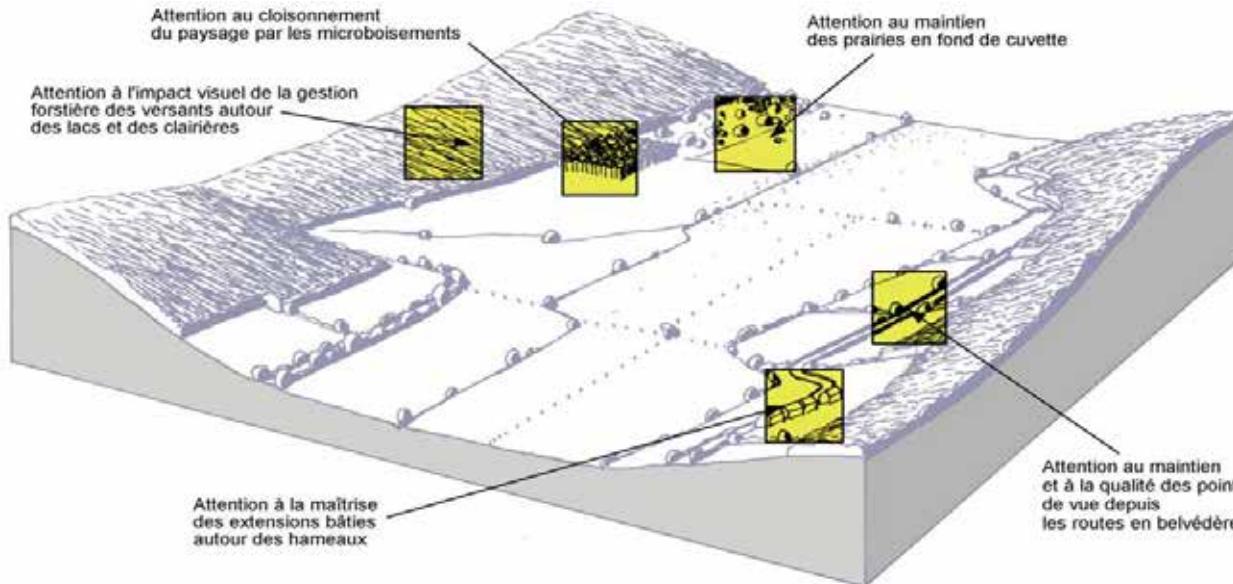
Même depuis le barrage, les vues sur la vallée de la Cure sont occultées par un écran d'arbres opaque. Le lac offre de multiples contacts intimes avec l'eau qui tranchent avec une desserte routière à grand gabarit, dont l'absence de repère intuitif peut désorienter le visiteur.



Monsauche-les-Settons

Les berges de la partie nord sont très aménagées : habitations, hôtels, base nautique. On y décèle un passé de station balnéaire prisée entre 1930 et 1950.

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org



SOIGNER LES VOIES DE DECOUVERTE



Moux-en-Morvan

Au sein de ce paysage fermé les abords des routes prennent une grande importance. Les rares points de vue lointains existants doivent être mis en valeur :

- la traversée de la vaste cuvette de Gien-sur-Cure (RD121)
- la RD 290 qui longe le lac de près, mais dont les vues sont altérées par des aménagements sans grande qualité.
- la voie de Champ Gazon à Montsauche, une des seules routes en belvédère sur le lac.

REFORCER LE CARACTERE DES CHEMINS



Dun-les-Places

Ces chemins, très fréquentés, offrent peu de panoramas prestigieux, mais un contact intime avec la nature, avec l'eau qui peut souvent être renforcé. « C'est plein de petits points de vue sans renommée au hasard des ballades ».

CONTRECARRER LA DEPRISE AGRICOLE



Montsauche-les-Settons

Les prairies pâturées voisinent sans logique apparente avec des friches et des plantations de sapin de Noël, dont certaines, d'ores et déjà abandonnées, forment de hautes cloisons sombres.

EVITER LES MICROBOISEMENTS



Goulioux

En particulier à l'est du lac des Settons, au sein des clairières habitées comme celle de Vieux-Dun, le long des axes routiers.

REFORCER LA VISIBILITE DE L'EAU



Alligny-en-Morvan

Le contact avec l'eau passe par l'aménagement et l'entretien des berges mais aussi des routes, les chemins, des ponts et de tous les points de franchissement, en voiture ou à pied.

SOIGNER L'AMENAGEMENT DES BERGES DU LAC DES SETTONS

Goulioux



Les visiteurs viennent pour être en contact avec l'eau : baignade, tour de lac, sports nautiques, pique-nique, camping... La qualité de la route longeant le lac peut renforcer l'attractivité du lac, par exemple en évitant les remblais trop ostentatoires, la végétation anachronique, en soignant la facture et l'emplacement des stationnements.

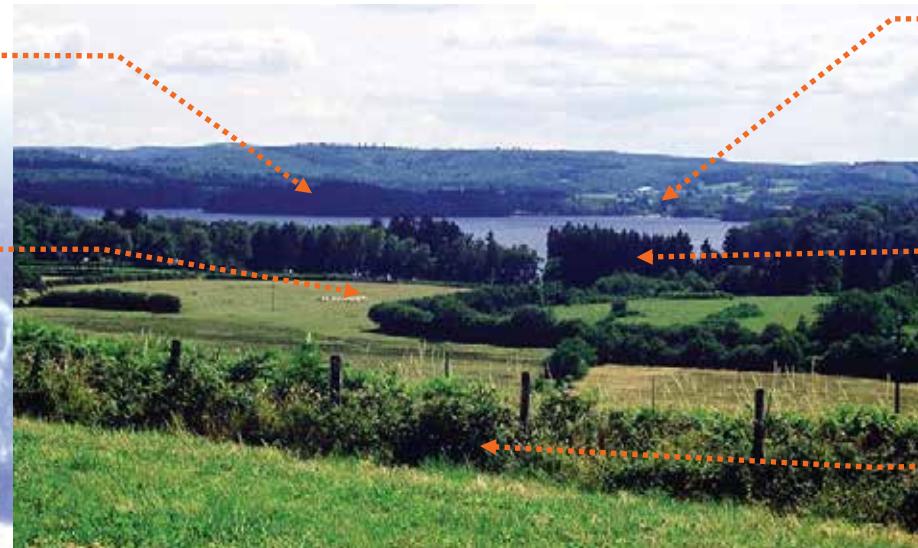
Montsauche-les-Settons



L'éparpillement et la qualité très disparate du bâti autour du lac altèrent fortement l'image des lieux. Toute implantation nouvelle offre une opportunité de rétablir un minimum d'unité et d'esprit des lieux en soignant les abords d'un hôtel, d'une aire de stationnement, etc.

Les versants boisés en toile de fond limitent la bassin versant de la Cure

Les espaces ouverts à proximité de l'eau laissent entrevoir le lac qui reste sinon peu visible au cours de son approche



Point de vue remarquable depuis une des seules routes d'intérêt paysager en crête, surplombant le lac, entre Champ Gazon et les Rouelles.

MAITRISER L'EMPLACEMENT DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Dun-les-Places



La déprise agricole, la proximité du lac favorisent l'implantation de nouveaux « chalets » ou maisons le long des routes, de préférence isolées près d'un étang ou en périphérie des hameaux ou des villages. Ce phénomène est encore marginal, mais se retrouve le long de la RD 211, sur le secteur de Dun-les-Places, l'Huis Bonin, Mezauguichard, Mezocdefroy.

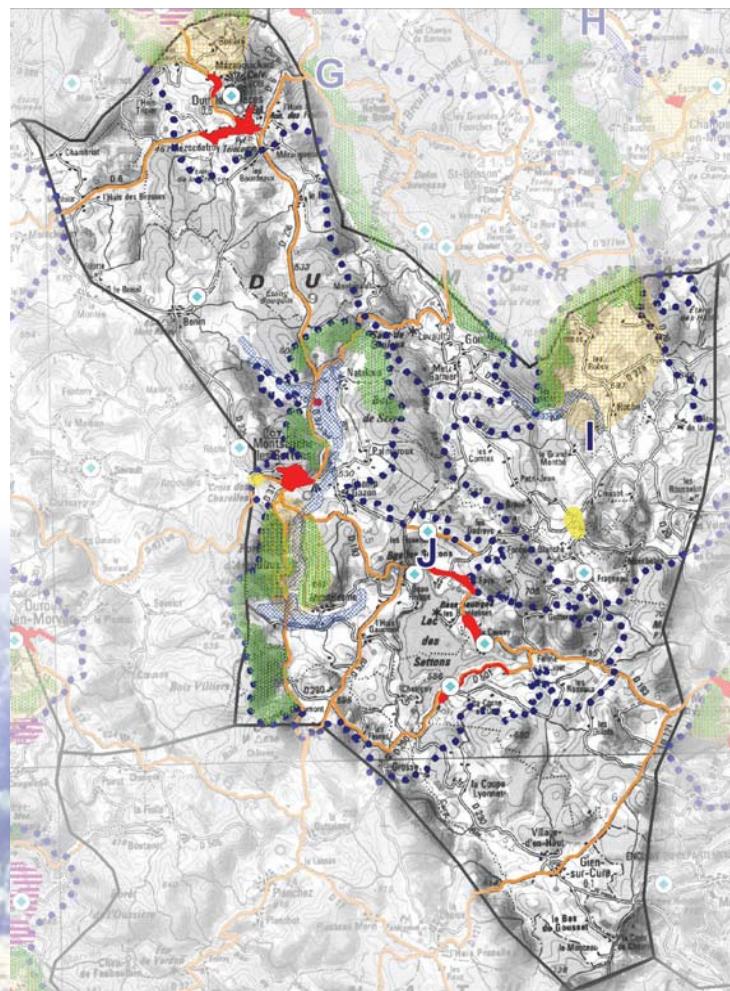
Importance d'un développement du bord de lac harmonieux

L'écran boisé entre les prairies et l'eau oblitère les vues et enferme le lac

La taille basse de la haie en bord de route permet de préserver les points de vue

Deux zones paysagères sensibles dans la charte du PNR du Morvan :

- Zone I : Cuvette de Montbé
- Zone J : Lac des Settons – Montsauche

**Enjeux****Aire de co-visibilité**

(portion de paysage découverte dans son ensemble depuis plusieurs points de l'aire)

Prescriptions

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers, veiller à la qualité des aménagements autour du lac, conserver une lisibilité de l'aire (gestion agricole, forestière, forme urbaine).

Versant visuellement exposé

(coteau où toute intervention est fortement perceptible)

Intégrer les sensibilités paysagères dans la gestion forestière quotidienne.

Fonds de vallée

(Lisibilité des vallées structurantes du paysage : axe visuel, visibilité des cours d'eau)

Eviter les micro-boisements, veiller à la qualité des ouvrages et de leurs aménagements, privilégier une gestion pastorale extensive, supprimer les obstacles visuels.

Crête dégagée

(Importance de l'espace de respiration en milieu forestier)

Maintenir l'ouverture, veiller à un entretien soigné des haies.

Développement urbain

(Importance de l'implantation des constructions)

Veiller à la qualité de l'urbanisation et de l'architecture (notamment dans le choix des couleurs et des matériaux), contenir l'étalement urbain.

Ouverture autour des hameaux

(Transition agriculture - forêt, espace de respiration)

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers.

Routes et points de vue remarquables

(lieu de découverte et de compréhension des paysages)

Maintenir l'ouverture et mettre en valeur ces points de vue ; soigner les projets d'aménagement des paysages perçus depuis ces lieux.

Limites



PNR du Morvan



entité paysagère



zone paysagère sensible

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

LE HAUT MORVAN BOISE



Corancy

Des couloirs secrets entre des sommets invisibles

Des couloirs forestiers de plusieurs kilomètres relient les clairières isolées. La forêt masque le sommet des croupes boisées qui culminent pourtant à 900 m.



Rouillon-en-Morvan

De grandes vallées forestières

De profondes vallées forestières recouvrent des versants à fortes pentes tombant sur des rivières encaissées



Arleuf

Dans ce paysage forestier, les moindres ouvertures prennent une très grande importance. Vallon du Touron



Arleuf

Des hameaux sur des replats ensoleillés

L'habitat est disposé en hauteur, sur des replats ensoleillés, les Brenots



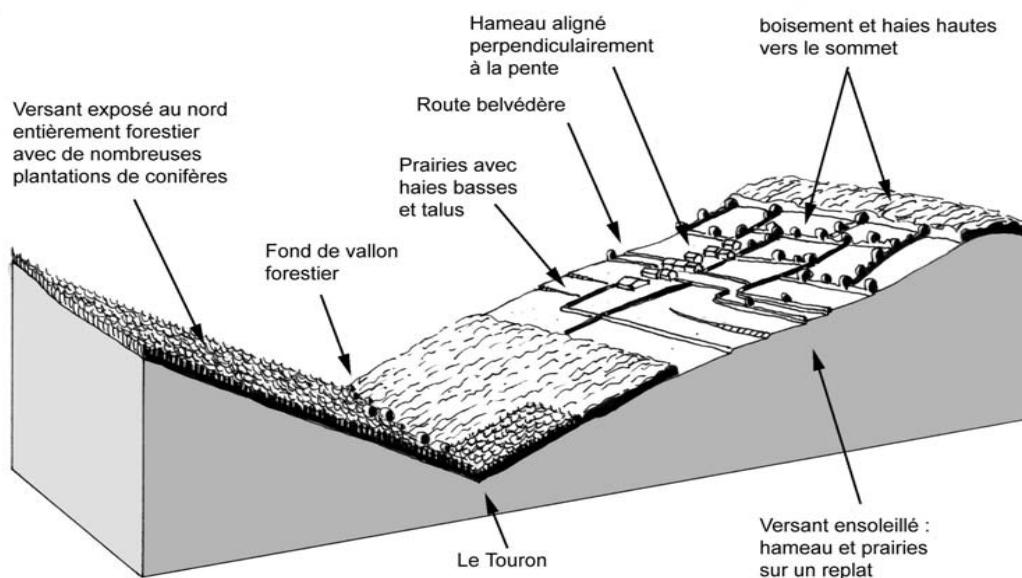
Lavault-de-Frétoy

Des sommets forestiers

Un paysage forestier où l'habitat se fait rare, dispersé dans des clairières isolées

Des clairières isolées dans un océan de forêts

Ce Morvan montagneux et forestier évoque un territoire du bout du monde. Dans cet univers sylvestre, l'habitat se fait rare. Les villages se concentrent aux franges des massifs, le long de la vallée de l'Yonne et dans la cuvette d'Arleuf. Malgré des altitudes élevées, il n'y a que très peu de vues panoramiques permettant de se situer. Les sommets du Morvan sont arrondis, boisés et ne récompensent pas le visiteur par de larges belvédères.



Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

LE HAUT MORVAN BOISE

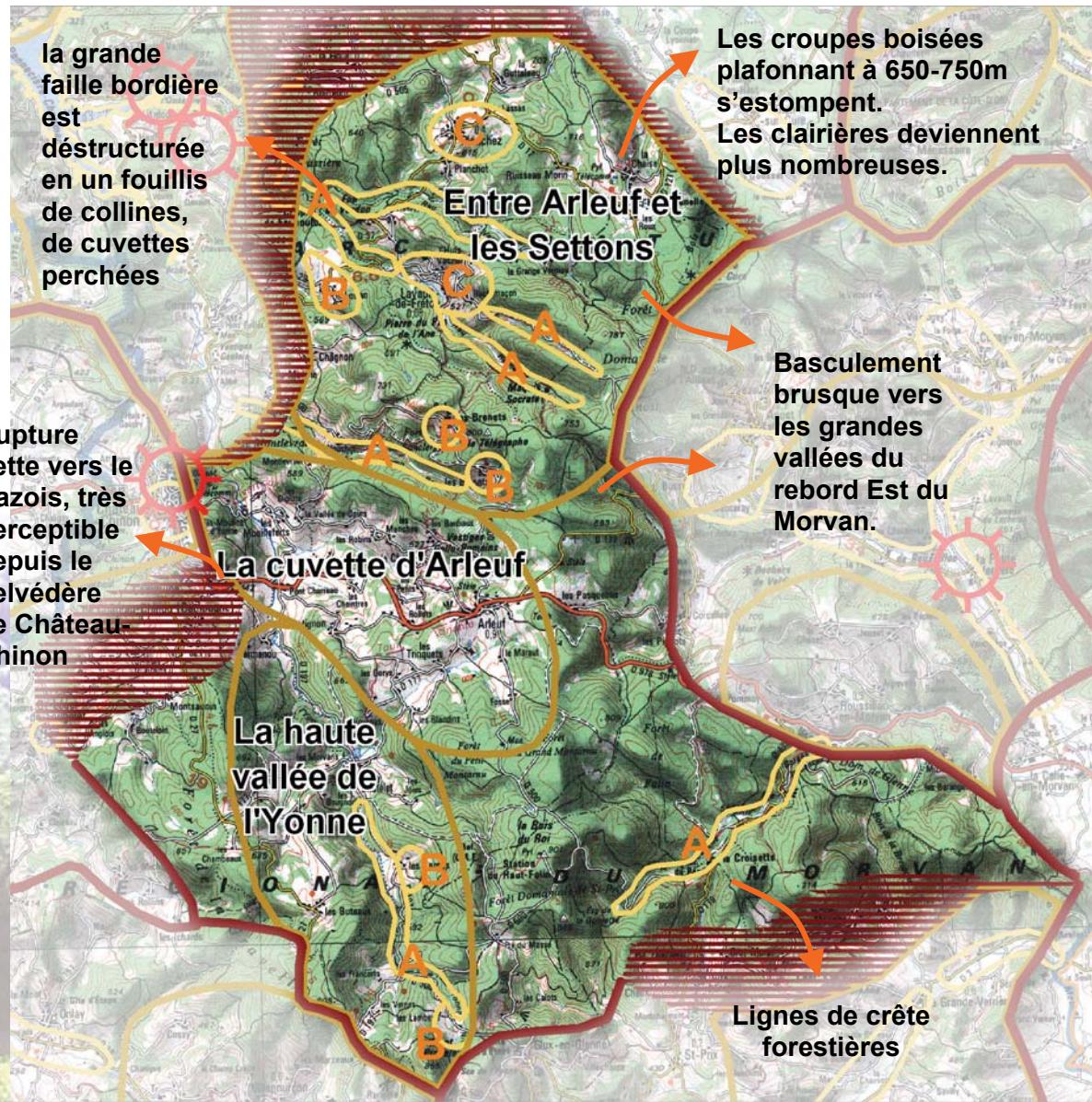
LES CONTOURS

Les sous-entités paysagères contrastées

Entre Arleuf et les Settons
La Cuvette d'Arleuf
La Haute Vallée de l'Yonne

Les structures paysagères très lisibles

A -vallée forestière
B -petite clairière
C -grande clairière



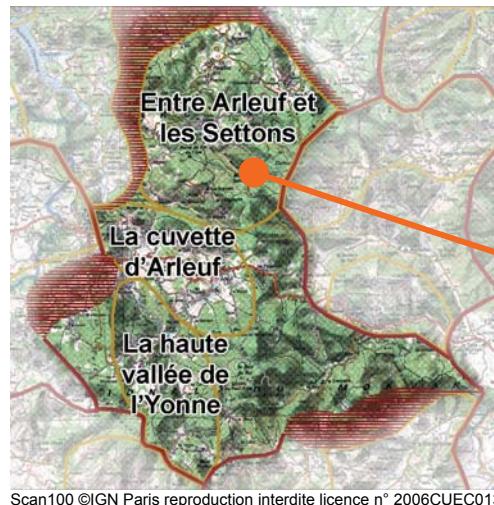
Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

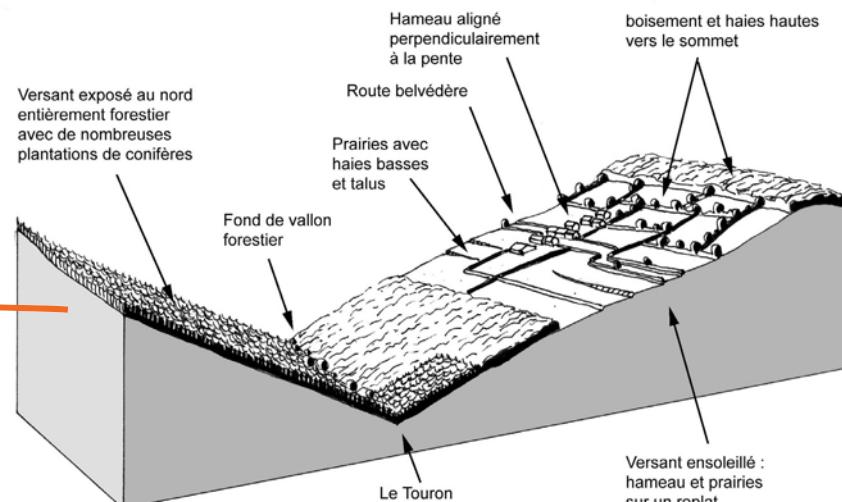


Communes :

Anost, Arleuf, Château-Chinon-Campagne, Corancy, Fâchin, Glux-en-Glenne, La-Celle-en-Morvan, La-Grande-Verrerie, Lavault-de-Frétoy, Ouroux-en-Morvan, Planchez, Roussillon-en-Morvan, Saint-Léger-de-Fougeret, Saint-Prix, Villapourçon.

**ENTRE ARLEUF ET LES SETTONS**

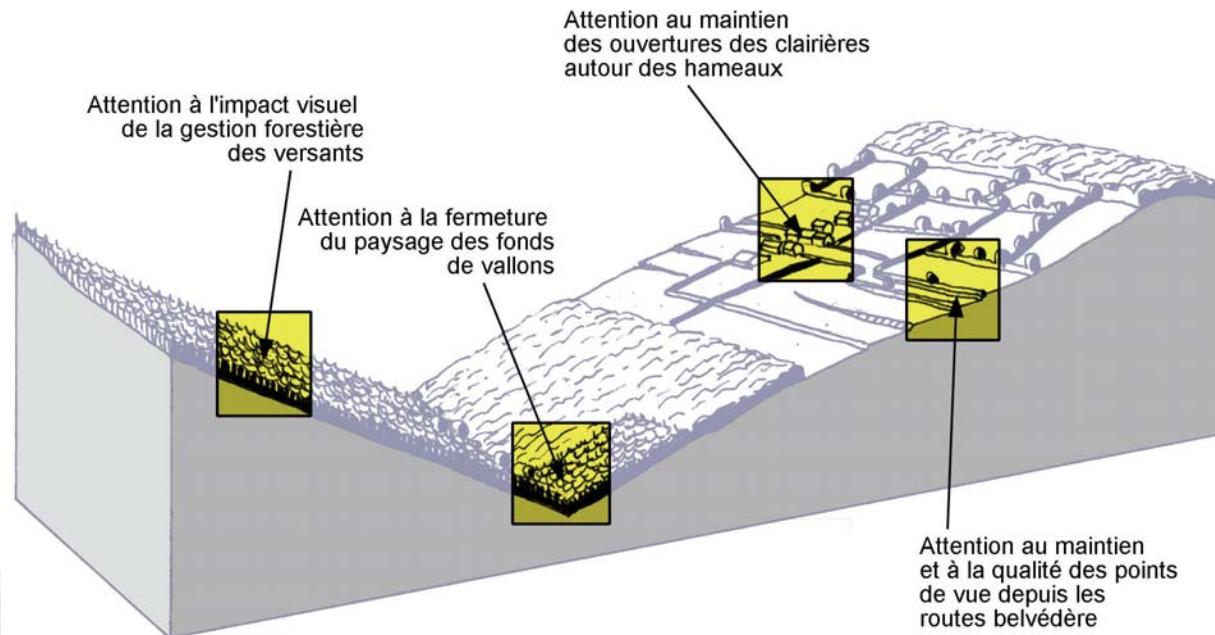
La dorsale nord-sud du Morvan est interrompue par une veine de granite plus érodée dans laquelle sont implantées des clairières à 500m d'altitude : sur des hauteurs exposées au sud (Planchez, la Gutteleau, les Brenets, les Brenots, Frétoy) ; dans des fonds de vallées(Lavault de Frétoy, Vouchot). Planchez est situé sur l'ancien chemin gaulois reliant le Mont Beuvray à Saulieu.

Entre Arleuf et les Settons**LA CUVEtte D'ARLEUF**

Le belvédère de Château-Chinon est tourné vers cette cuvette large qui ouvre une enclave bocagère entre les deux grands massifs boisés situés au nord et au sud. L'érosion de ces roches tendre a généré de bons sols que les Romains, déjà, avaient su mettre à profit.

LA HAUTE VALLEE DE L'YONNE

L'Yonne disparaît le plus souvent sous les bois, au fond du sillon profond qu'elle a creusé entre des versants, très lisibles malgré l'omniprésence de la forêt. La route relie un cordon de hameau dans des petites trouées de lumière qui semblent précaires : Lamberts, les Carnes, le Châtelet. A l'aval de Pont Charreau, la vallée s'ouvre, et la confluence de plusieurs petits ruisseaux brouille la lecture des coteaux.



ENTREtenir POINTS DE VUE ET BELLES LISIERES AU BORD DES ROUTES

Les routes traversent de longs couloirs forestiers où les belles lisières sont précieuses. Au même titre que les points de vues, ces lisières peuvent être prises en compte dans les programmes d'entretien routiers.

MAINTENIR DES VUES DEPUIS LES ROUTES BELVEDERES



Dans les vallées forestières, la route est souvent implantée sur un versant, en situation de belvédère dès que le paysage devient moins forestier. L'idéal est de pérenniser les prairies en contrebas de ces routes. Sinon, un effort de défrichage ou un déboisement de vue permettent de restaurer un cône de vue intéressant.

MAINTENIR UNE OUVERTURE AUTOUR DES VILLAGES



Ces ouvertures offrent une respiration. Elles sont nécessaires pour que chacun se repère dans l'espace, et pour maintenir des vues depuis le village.

ESTOMPER LE MANTEAU SOMBRE ET GEOMETRIQUE DES RESINEUX



Ici le taux de boisement dépasse 75% du territoire. Les formes du parcellaire cadastral ne s'appuient pas sur les lignes de forces du paysage. Attention en particulier sur les franges de l'entité où les ouvertures du paysage permettent d'englober des vues plus larges.

EVITER LE CLOISONNEMENT DES OUVERTURES AGRICOLES PAR DES MICRO-BOISEMENTS



Attention en particulier aux pieds de Château-Chinon, au sein de la cuvette d'Arleuf.

RENFORCER LA LISIBILITE DES COURS D'EAU



Les cours d'eau, bien que nombreux, sont souvent masquée par la friche ou la forêt. Ci-contre, l'Yonne au début du 20eme siècle. Les berges sont dégagées afin de ne pas faire obstacle au flottage du bois.

EVITER LE MITAGE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS



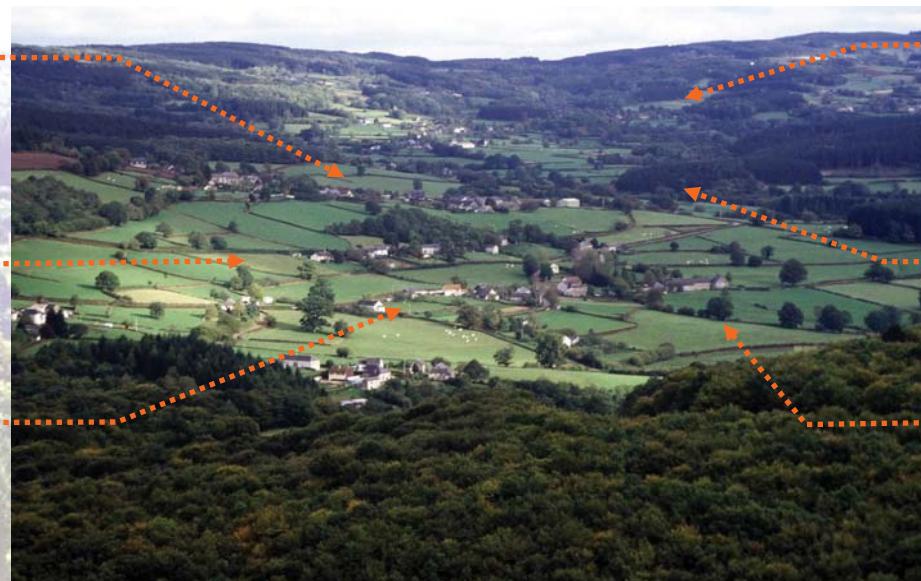
L'attraction de Château-Chinon, la proximité du lac de Pannecière, la présence de la route nationale reliant Autun à Château-Chinon, ont entraîné une dynamique de construction assez forte autour de Château-Chinon et d'Arleuf.

Imposer quelques règles est nécessaire pour préserver des secteurs agricoles et restaurer la qualité des hameaux, en particulier dans la cuvette d'Arleuf.

La limite floue entre les boisements des versants et les prairies diminue la lisibilité de l'espace ouvert de la cuvette

Les lignes des haies bocagères donnent une échelle à ce vaste panorama

L'éparpillement de l'urbanisation (mitage) et les transformations du bâti sont très visibles dans ce paysage ouvert.



Aire de co-visibilité rapprochée de la cuvette d'Arleuf, vue depuis Château-Chinon (Ouest de la cuvette) vers Arleuf

Les versants forestiers limitent la cuvette : leur gestion a un impact visuel sur l'ensemble de la cuvette

Fermeture de la cuvette bocagère sous la progression des micro-boisements de conifères

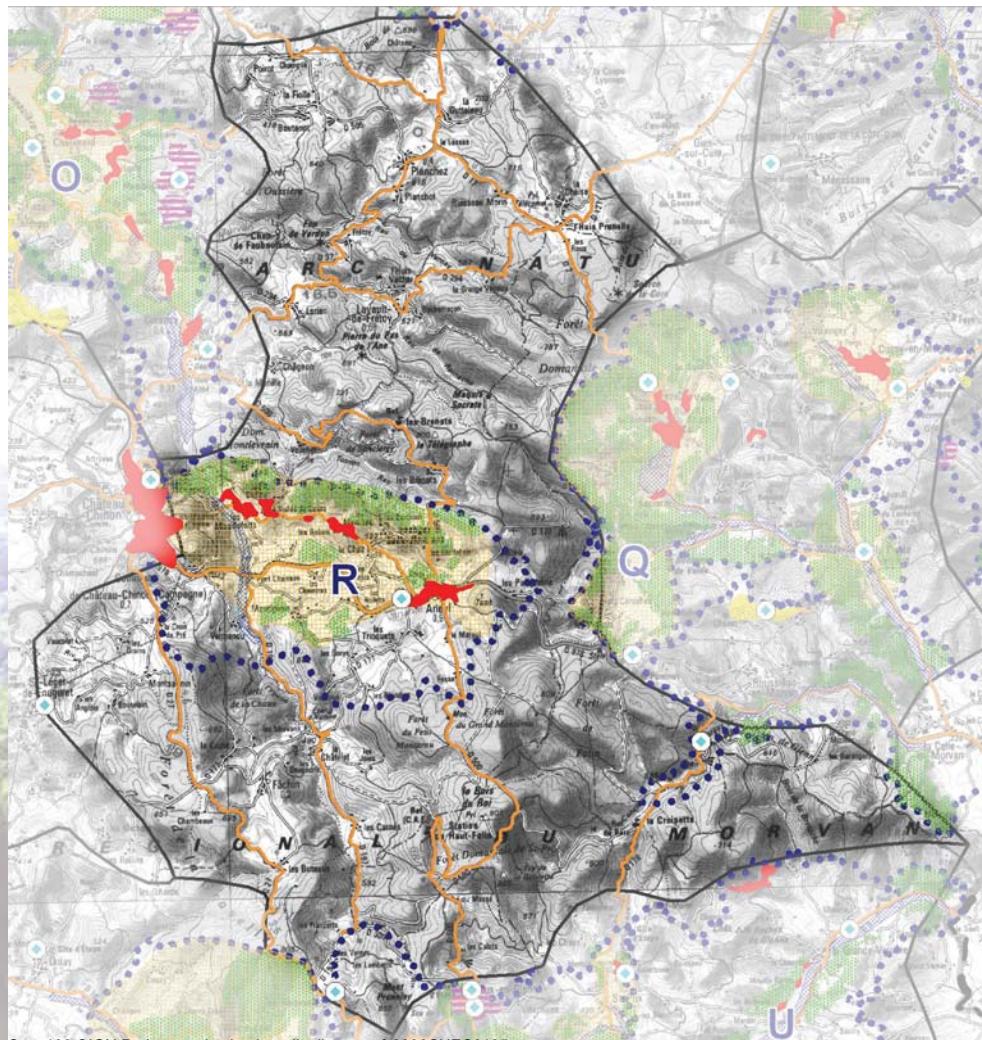
Les arbres isolés animent le paysage et donnent des points de repère

LE HAUT MORVAN BOISE

ZOOMS SUR LES ENJEUX DANS LES SECTEURS SENSIBLES

Une zone paysagère sensible est identifiée dans la charte du PNR du Morvan :

- Zone R : Cuvette d'Arleuf



Enjeux

Aire de co-visibilité

(portion de paysage découverte dans son ensemble depuis plusieurs points de l'aire)

Prescriptions

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers, conserver une lisibilité de l'aire (gestion agricole, forestière, forme urbaine).

Versant visuellement exposé

(coteau où toute intervention est fortement perceptible)

Intégrer les sensibilités paysagères dans la gestion forestière quotidienne.

Fonds de vallée

(Lisibilité des vallées structurantes du paysage : axe visuel, visibilité des cours d'eau)

Eviter les micro-boisements, veiller à la qualité des ouvrages et de leurs aménagements, privilégier une gestion pastorale extensive, supprimer les obstacles visuels.

Crête dégagée

(Importance de l'espace de respiration en milieu forestier)

Maintenir l'ouverture, veiller à un entretien soigné des haies.

Développement urbain

(Importance de l'implantation des constructions)

Veiller à la qualité de l'urbanisation et de l'architecture (notamment dans le choix des couleurs et des matériaux), contenir l'étalement urbain.

Routes et points de vue remarquables

(lieu de découverte et de compréhension des paysages)

Maintenir l'ouverture et mettre en valeur ces points de vue ; soigner les projets d'aménagement des paysages perçus depuis ces lieux.

Limites



PNR du Morvan

entité paysagère



zone paysagère sensible

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

LES COLLINES DE BRASSY



Brassy

Les collines sont ponctuées de boisements épars.



Brassy

Une succession de petites ouvertures à l'échelle humaine.



Brassy

Le ruisseau serpente à travers le fonds de la cuvette.



Brassy

Relief ouvert aux environs de la Montée entre Brassy et Bonin.



Brassy

Les joncs signent la présence de l'eau.

L'espace agricole domine

Des clairières bocagères lumineuses cernées de collines boisées

L'échelle humaine

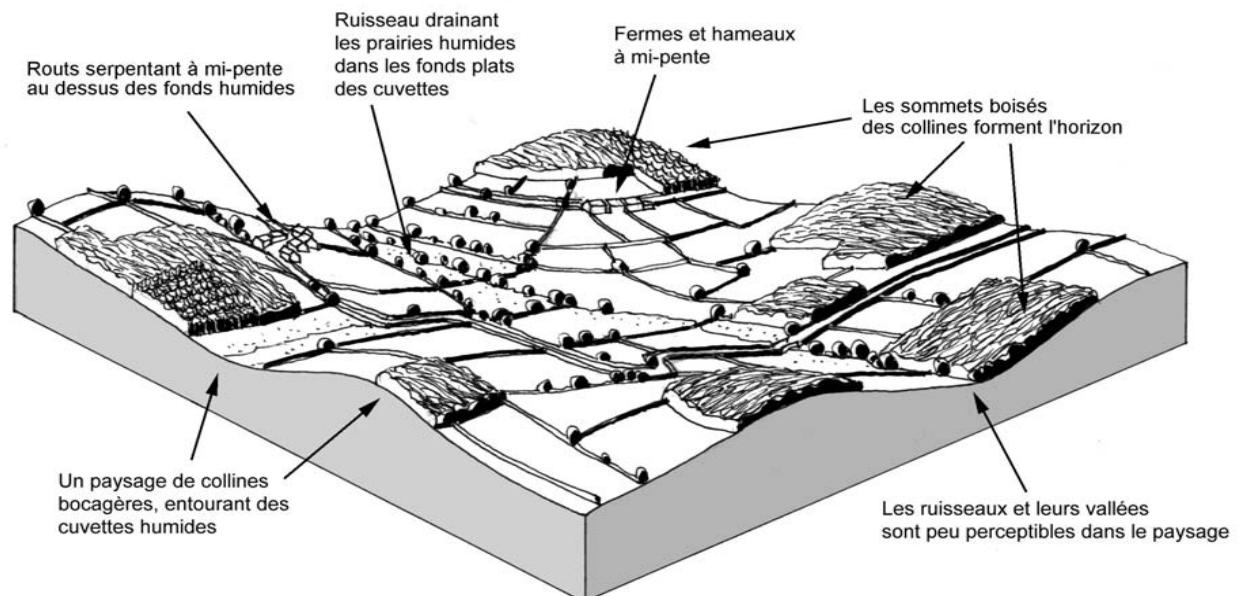
Dans ce « Morvan des 400m », la lumière est en bas, tout comme les routes. Des haies basses moutonnantes soulignent parcelles, chemins et routes. Des collines granitiques aux formes douces s'entremêlent avec des cuvettes dans de subtils contrastes entre le sec et le frais, entre l'herbe lisse et régulière et la rugosité des « mouilles » de joncs et des touffes de refus.

L'eau semble sourde de partout, tapie sous les joncs et les hautes graminées aux reflets roux.

L'eau discrète

Des collines et des cuvettes

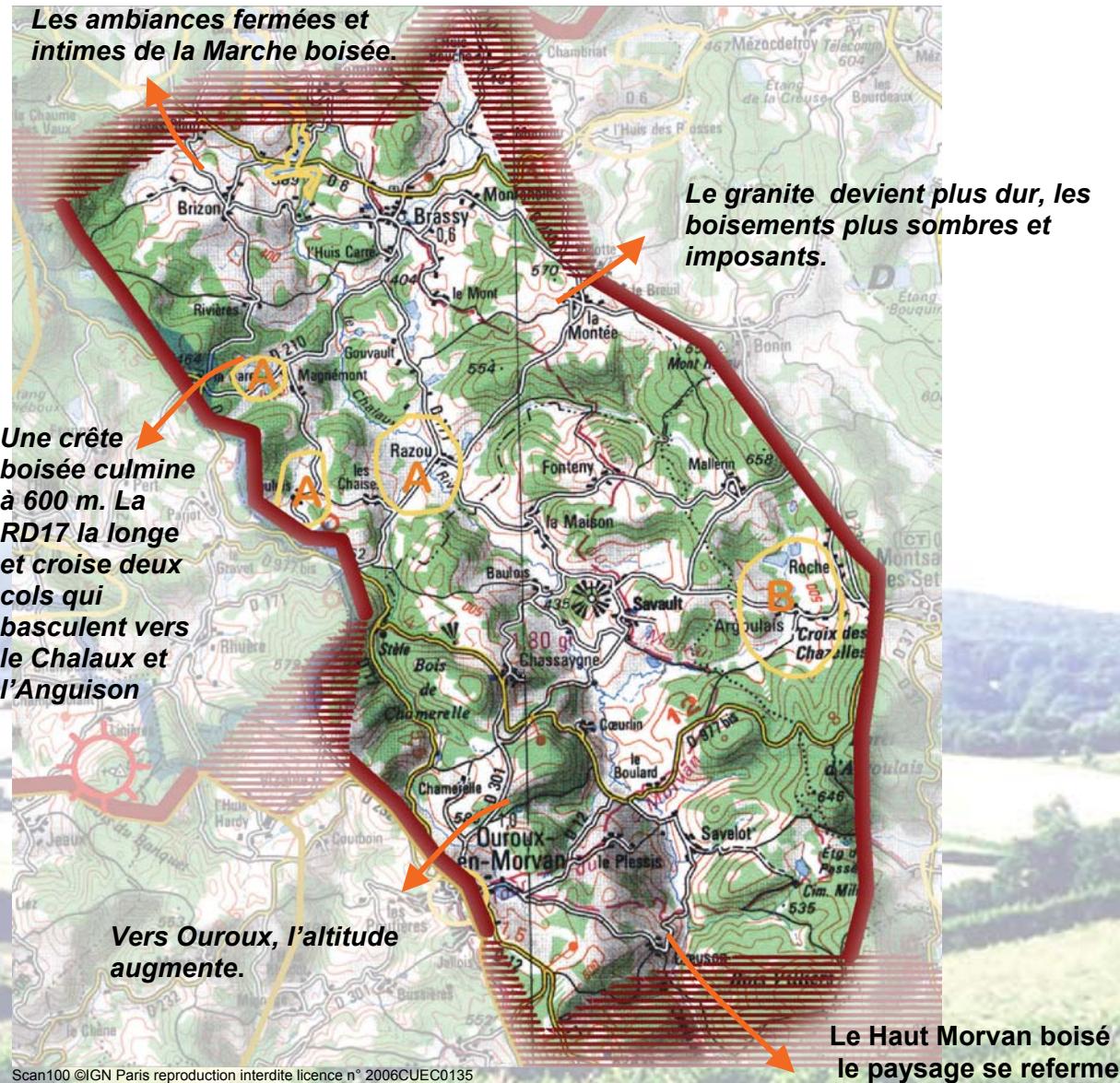
De nombreux fonds humides



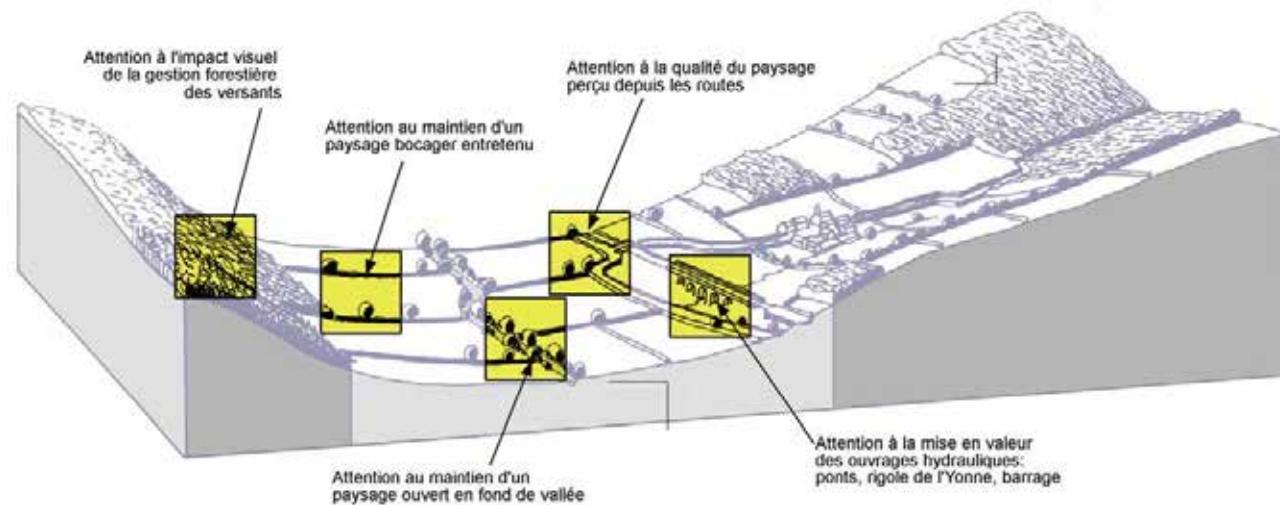
Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

LES COLLINES DE BRASSY

LES CONTOURS



Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org



SOIGNER L'ENTRETIEN DES ROUTES DE CARACTÈRE



La RD 17 traverse la cuvette de Razou à travers une grande étendue plate et humide.

La RD 210 au-dessus de l'Huis Bouché offre une vue panoramique.

La RD 8 traverse la queue du lac de Chaumeçon à proximité de l'eau.

MAINTENIR LES LIAISONS PEDESTRES ENTRE LES HAMEAUX



Les chemins de proximité pour les habitants valorisent le territoire et relient des points stratégiques : village de Brassy, lac de Chaumeçon, chapelle de Savault.

PRESERVER LE PATURAGE DES SECTEURS HUMIDES



Ces espaces, aujourd'hui encore pâturés, permettent de lire le relief de collines dans la vallée du Chalaux et ses affluents. Leur fermeture par le boisement ou la friche brouillerait la lisibilité du paysage et le banaliserait

PERENNISER L'ENTRETIEN DES HAIES BASSES



Elles dessinent les courbes du relief et guident le regard d'un plan à l'autre. Leur entretien est réalisé actuellement par une taille annuelle à l'épauchoir, soit 4 à 6 passes successives pour tailler les trois faces.

EVITER BOISEMENTS ET FRICHES QUI DIVISENT LA CLAIRIERE



Quelques boisements ont été plantés en fond de vallon, mais leur impact visuel est considérable car ils cloisonnent le paysage. Attention également à la progression des saules sur les fonds plats et humides.

EVITER LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS DECONNECTEES DU HAMEAU

Brassy



Certains plans d'Occupation des Sols autorisent la construction autour de chaque hameau de la commune (zone NB).

Brassy



NB, ni la construction d'une couronne de pavillons autour des noyaux anciens.

Cette règle évite le bâti excentré, mais n'évite pas le mitage dans les limites de la zone

Ouroux-en-Morvan



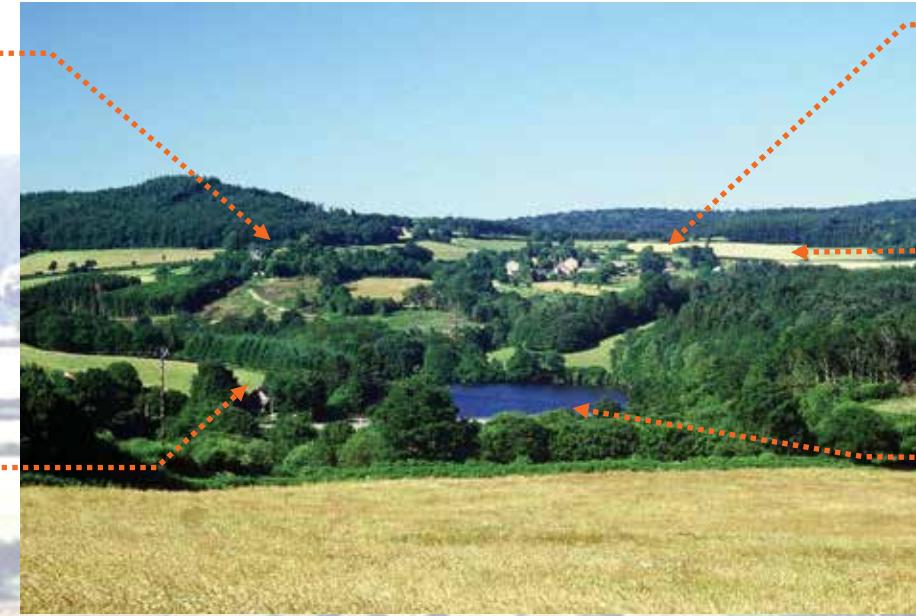
VALORISER LE PETIT PATRIMOINE LIE A L'EAU

Le vocabulaire paysager lié à l'eau est abondant : ponts, moulins, lac, étangs, mares, zones humides, marais, raies, rigoles, ruisseaux, rivières... Plus d'une dizaine de

hameaux possèdent un lavoir, et souvent un petit étang. Autant d'opportunités d'offrir un accès direct à l'eau qui était hier au centre de la vie locale.

Versants boisés limitant l'entité paysagère et indiquant le passage à la vallée de l'Anguison (Bois le Faussé)

Les prairies arrivant jusqu'au lac permettent de voir l'eau de loin



La Queue du lac de Chaumeçon. Brassy

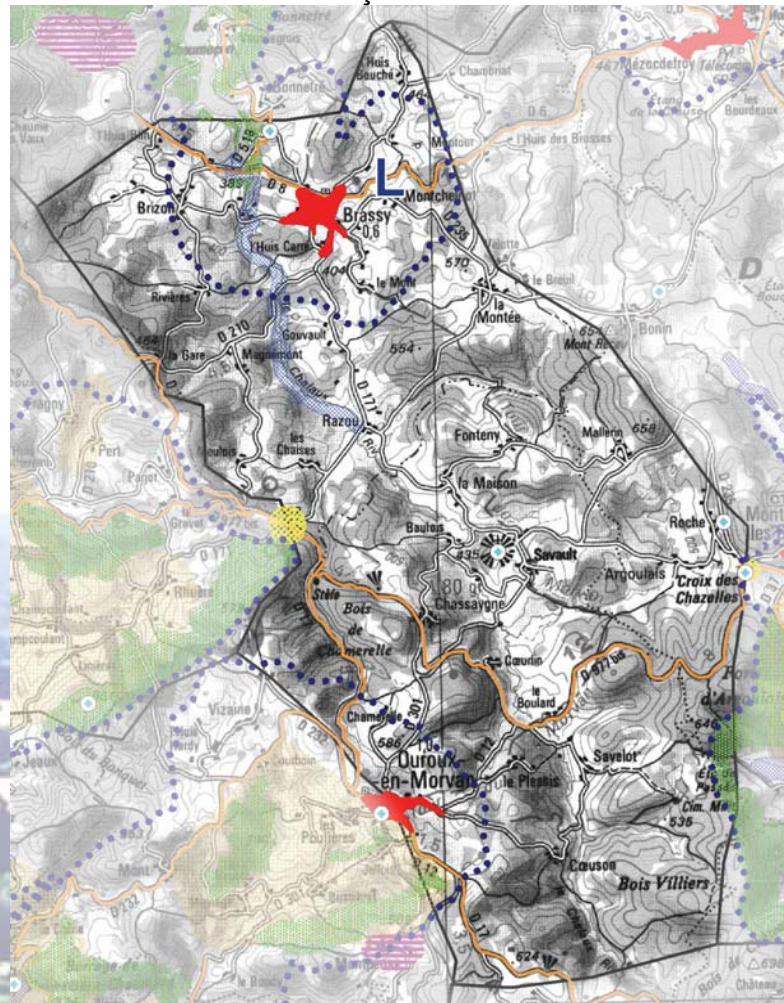
Importance des ouvertures autour des hameaux

Intérêt des crêtes dégagées à proximité de la queue de lac qui permettent de voir les boisements en second plan

Vue très localisée du lac niché dans les relief bocagers dans sa partie sud qui contraste fortement avec la partie nord très boisé

Une zone paysagère sensible dans la charte du PNR du Morvan :

- Zone L : Lac de Chaumeçon

**Enjeux**

 **Versant visuellement exposé**
(coteau où toute intervention est fortement perceptible)

Prescriptions

Intégrer les sensibilités paysagères dans la gestion forestière quotidienne.

 **Fonds de vallée**
(Lisibilité des vallées structurantes du paysage : axe visuel, visibilité des cours d'eau)

Eviter les micro-boisements, veiller à la qualité des ouvrages et de leurs aménagements, privilégier une gestion pastorale extensive, supprimer les obstacles visuels.

 **Crête dégagée**
(Importance de l'espace de respiration en milieu forestier)

Maintenir l'ouverture, veiller à un entretien soigné des haies.

 **Développement urbain**
(Importance de l'implantation des constructions)

Veiller à la qualité de l'urbanisation et de l'architecture (notamment dans le choix des couleurs et des matériaux), contenir l'étalement urbain.

 **Ouverture autour des hameaux**
(Transition agriculture - forêt, espace de respiration)

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers.

 **Routes et points de vue remarquables**
(lieu de découverte et de compréhension des paysages)

Maintenir l'ouverture et mettre en valeur ces points de vue ; soigner les projets d'aménagement des paysages perçus depuis ces lieux.

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

Limites  PNR du Morvan  entité paysagère  zone paysagère sensible

LA VALLEE DE L'ANGUISSON



Vauclaux

De belles échappées visuelles sur le coteau opposé

Le coteau sud donne nettement l'orientation. Le coteau nord est davantage entaillé de petits vallons affluents.



Gacogne

Un bocage composite

Haies hautes et haies basses alternent.



Cenon

Des routes en belvédère

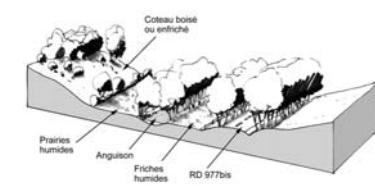
Leurs vues sont souvent masquées par un boisement récent.



Gacogne

Des hameaux à mi-pente du côté ensoleillé

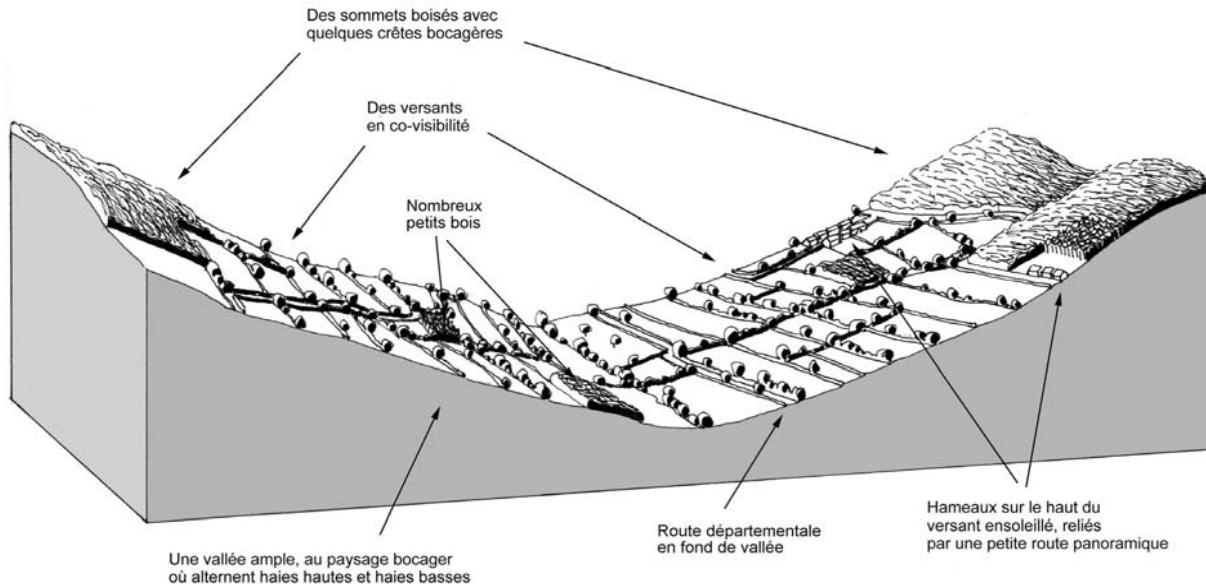
Implantés dans une trouée entre bois et prairies, ils forment autant de points de repère visibles de loin. L'église est souvent un peu à l'écart.

Prairies humides
Anguison
Friches humides
RD 977bis

Vers l'aval, prairies et friches humides dominent. Le paysage est cloisonné de bois, haies hautes, petits-bois, petites peupleraies. La route principale quitte le cours d'eau et profite d'un vallon secondaire pour remonter le coteau et déboucher sur les étendues du Corbigeois.

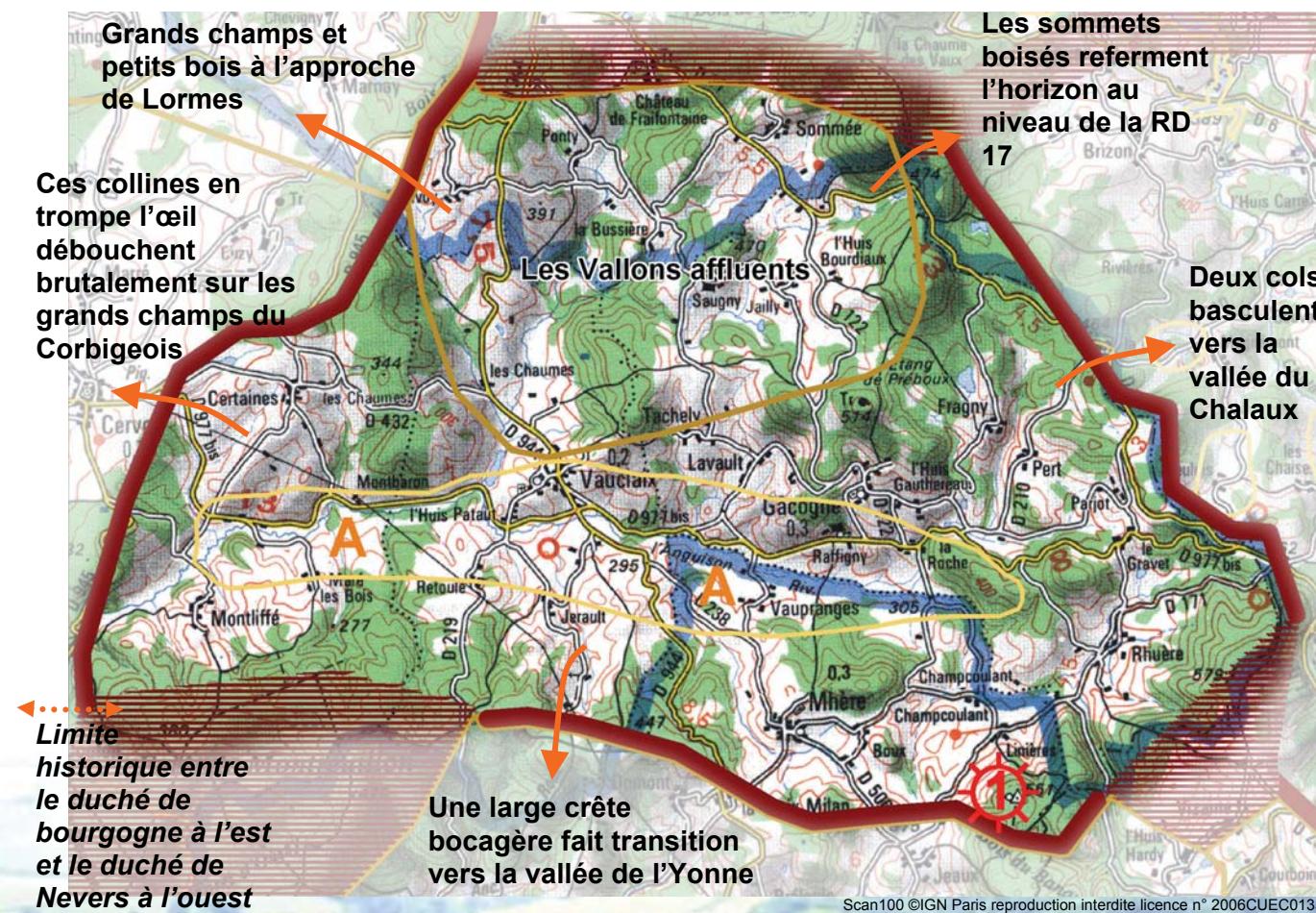
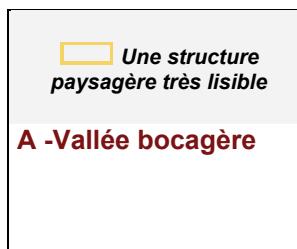
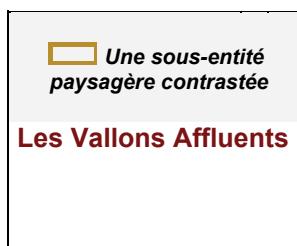
Un bocage lumineux qui court sur des ondulations amples, cernées de crêtes boisées

La découverte de la vallée se fait au débouché d'une crête boisée. Les premiers contacts avec cette entité sont donc marqués par de vastes horizons cadres par les sommets forestiers. Deux séquences paysagères se succèdent de part et d'autre de Vauclaux : vers l'amont la vallée est large, bocagère, clairement lisible ; tandis qu'en aval la vallée est plus forestière et voit son paysage cloisonné par les bois.



LA VALLEE DE L'ANGUISON

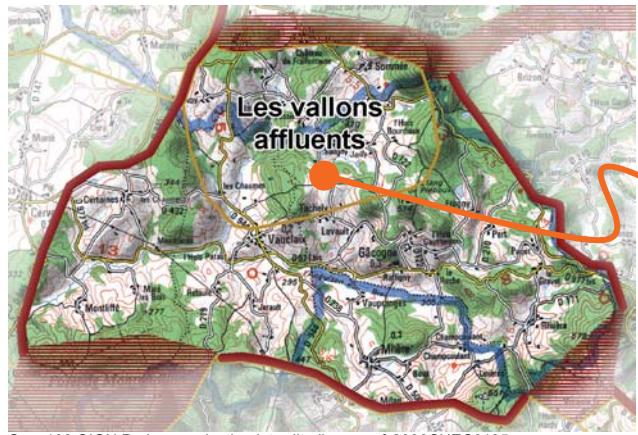
LES CONTOURS



Communes :
Cervon,
Gâcogne,
Lormes,
Mhère,
Vauclaux

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

LA VALLEE DE L'ANGUISON



Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135

LES VALLONS AFFLUENTS



Plusieurs ruisseaux affluents de l'Anguison, ont entaillé le coteau nord de la vallée, vers le moulin de Vauclaux, drainant un territoire situé aux pieds des sommets boisés de Montrecon et de Montbion.

UNE SOUS-ENTITE BIEN AFFIRMEE

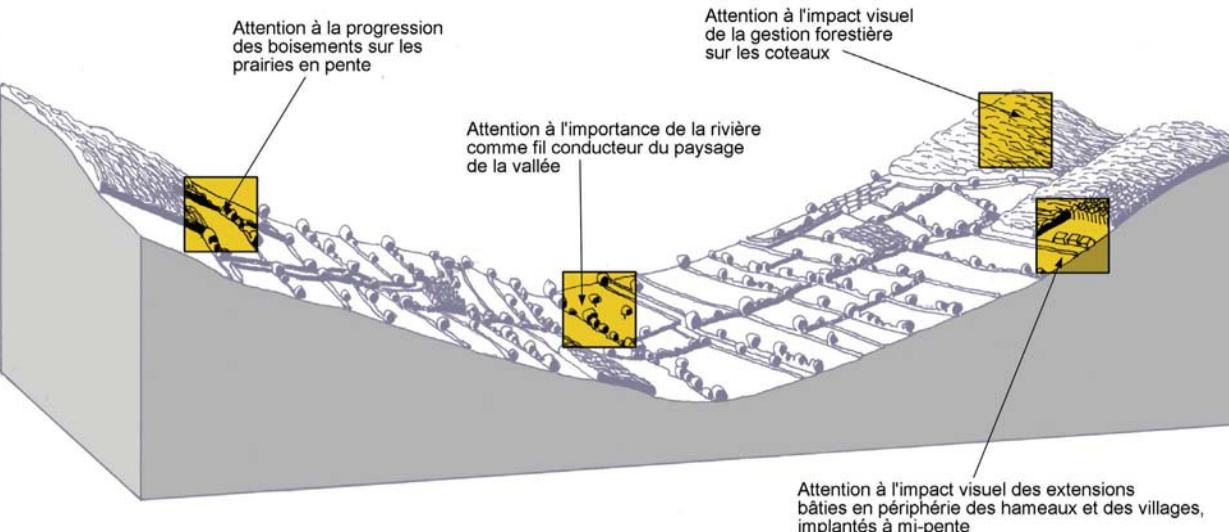
Les vallons affluents



La tête de ce petit bassin versant offre un paysage bocager, collinaire, rappelant les Collines de Brassy, mais situé en altitude. Des points de vue sur la vallée de l'Anguison toute proche, apparaissent çà et là. En contrebas, les ruisseaux ont creusé de petits vallons profonds et boisés, qui rejoignent le vallon plus important du ruisseau de Planvoy.

La descente vers Vauclaux par la RD 944 offre un paysage contrasté avec de grandes étendues de prairies bordées de haies basses où le regard porte loin vers le versant sud de l'Anguison souligné par sa crête boisée, continue. Le recul permis dans ce paysage, donne aux collines boisées un rôle de repère car elles sont perceptibles de loin.

LA VALLEE DE L'ANGUISON



CONTENIR LA PROGRESSION DES BOISEMENTS SUR LES PENTES



Cette dynamique reste marginale mais elle progresse et risque à moyen terme d'ensermer des villages

ENJEUX ET ACTIONS

CONTENIR LA FERMETURE DE LA VALLEE EN AVAL DE VAUCLAIX

Cervon



Entre le Moulin de Certaines et celui de Vauclaux se multiplient peupleraies et friches. La fermeture paysagère est particulièrement préjudiciable en dessous des maisons et sur les prés en tête de vallon. Ici, tout ce qui limite la déprise agricole contribue à sauvegarder les précieuses ouvertures du paysage.

ADOUCIR LE DECOUPAGE FORESTIER SUR LES VERSANTS LES PLUS EXPOSÉS

Mhère



La géométrie des parcelles forestières et des timbre-poste, soulignées par des changements d'essences fréquents ou des coupes à blanc ont un fort impact visuel. Sur les versants les plus visibles, l'atténuation des grandes unités géométriques passe surtout par une maîtrise de leur forme, de la densité des lisières et de leur irrégularité.

SOIGNER L'ENTRETIEN DES ABORDS DES ROUTES ET DES CHEMINS

De nombreuses routes sont de grande qualité paysagère : en belvédère à flanc de collines avec des vues vers les fonds de vallons et les villages ; longeant un cours d'eau sur de longues séquences ; en descente panoramique vers la rivière.

Le soin pourrait porter sur : rabattre la haie côté aval sur les tronçons panoramiques, dégager des vues aux abords des lacs, des ponts, des ruisseaux, reculer une lisière forestière quelque peu oppressante.

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DE CABANES



Cabanes, mobile-home et chalets fleurissent en lotissement à proximité des lacs, et sur les pentes bien exposées. Maîtriser les emplacements les plus en vue s'impose si l'on souhaite préserver l'ambiance des sites emblématiques.

Hameaux de Lavault et de Tachely, bien visibles depuis de nombreux points, au développement urbain sensible

Importance de la présence d'un maillage bocager et d'arbres isolés qui donnent une échelle et des points de repères dans le paysage

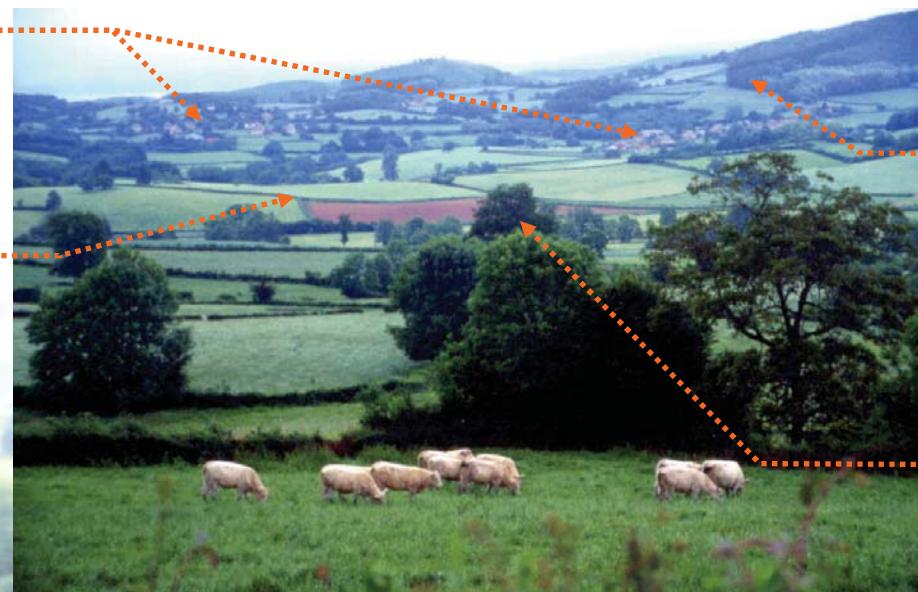
REFORCER LA LISIBILITE DES COURS D'EAU



Le long de la RD 977 bis qui longe l'Anguison, en particulier, il serait bienvenu de remettre en valeur ponts, lavoirs, sources, et de ré-ouvrir quelques vues sur la rivière.

Nombreux versants ouverts ou boisés visuellement exposés limitant l'aire de co-visibilité

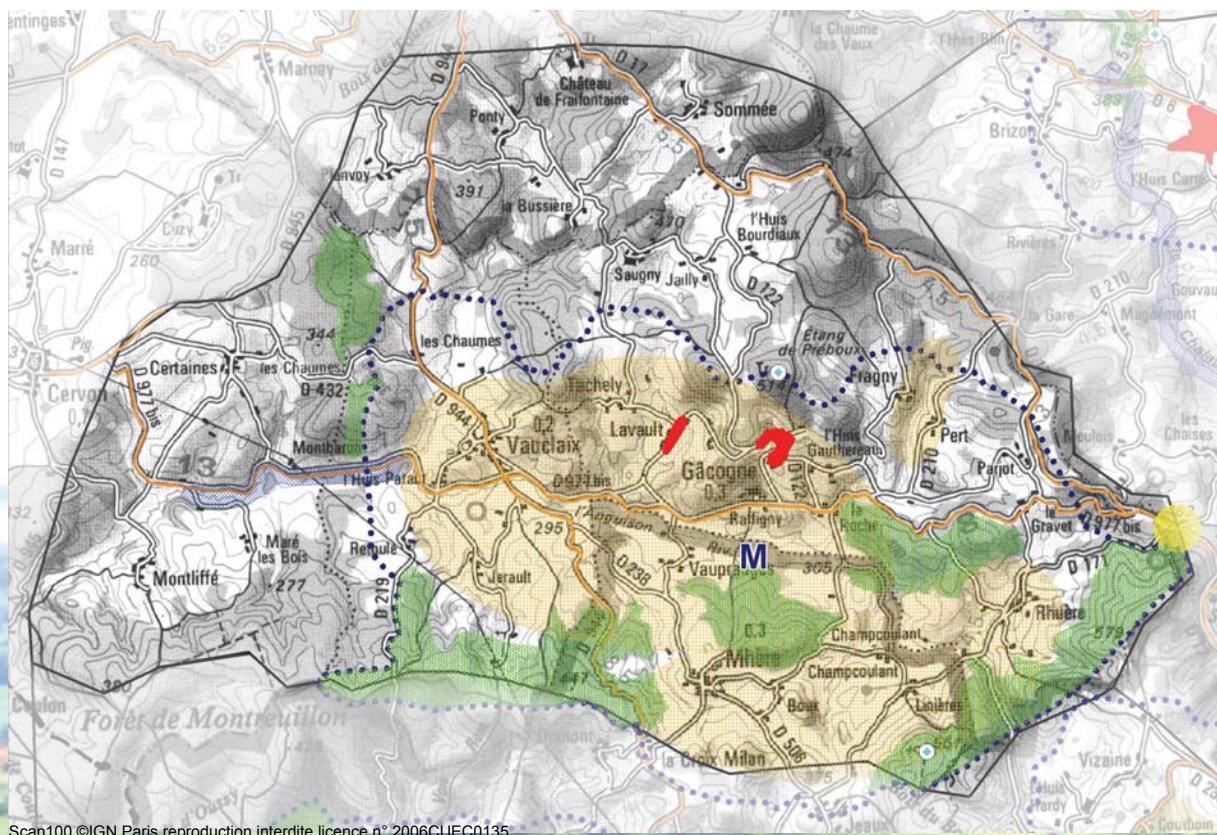
Fermeture de la vallée de l'Anguison quand les boisements descendent trop bas



Aire de co-visibilité rapprochée en aval de la vallée de l'Anguison entre Vauclaux et Gâcogne, vue depuis la RD 238.

Une zone paysagère sensible dans la charte du PNR du Morvan :

- Zone M : vallée de l'Anguison



Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

Enjeux

Aire de co-visibilité
(portion de paysage découverte dans son ensemble depuis plusieurs points de l'aire)

Versant visuellement exposé
(coteau où toute intervention est fortement perceptible)

Fonds de vallée
(Lisibilité des vallées structurantes du paysage : axe visuel, visibilité des cours d'eau)

Crête dégagée
(Importance de l'espace de respiration en milieu forestier)

Développement urbain
(Importance de l'implantation des constructions)

Routes et points de vue remarquables
(lieu de découverte et de compréhension des paysages)

Prescriptions

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers, conserver une lisibilité de l'aire (gestion agricole, forestière, forme urbaine).

Intégrer les sensibilités paysagères dans la gestion forestière quotidienne.

Eviter les micro-boisements, veiller à la qualité des ouvrages et de leurs aménagements, privilégier une gestion pastorale extensive, supprimer les obstacles visuels.

Maintenir l'ouverture, veiller à un entretien soigné des haies.

Veiller à la qualité de l'urbanisation et de l'architecture (notamment dans le choix des couleurs et des matériaux), contenir l'étalement urbain.

Maintenir l'ouverture et mettre en valeur ces points de vue ; soigner les projets d'aménagement des paysages perçus depuis ces lieux.

Limites PNR du Morvan entité paysagère zone paysagère sensible

LA VALLEE DE L'YONNE

Des paysages bien structurés, lisibles et contrastés



Blismes

L'horizon est toujours
boisé

Des horizons lointains boisés entourent l'entité.



Montigny-en-Morvan

Un paysage bocager
occupe les replats et
les reliefs moins
pentus

Un maillage bocager s'étend dans les vallons de Blismes et la vallée de l'Yonne.



Chaumard

Le paysage est adossé
au coteau, nord de la
vallée de l'Yonne

Le coteau boisé qui domine Chaumard au nord délimite nettement la vallée de l'Yonne.

Montreuil

Les repères sont
bien marqués : les
versants, le lac,
l'Yonne

L'Yonne apparaît ici dans un fond de vallée plat et bocager.



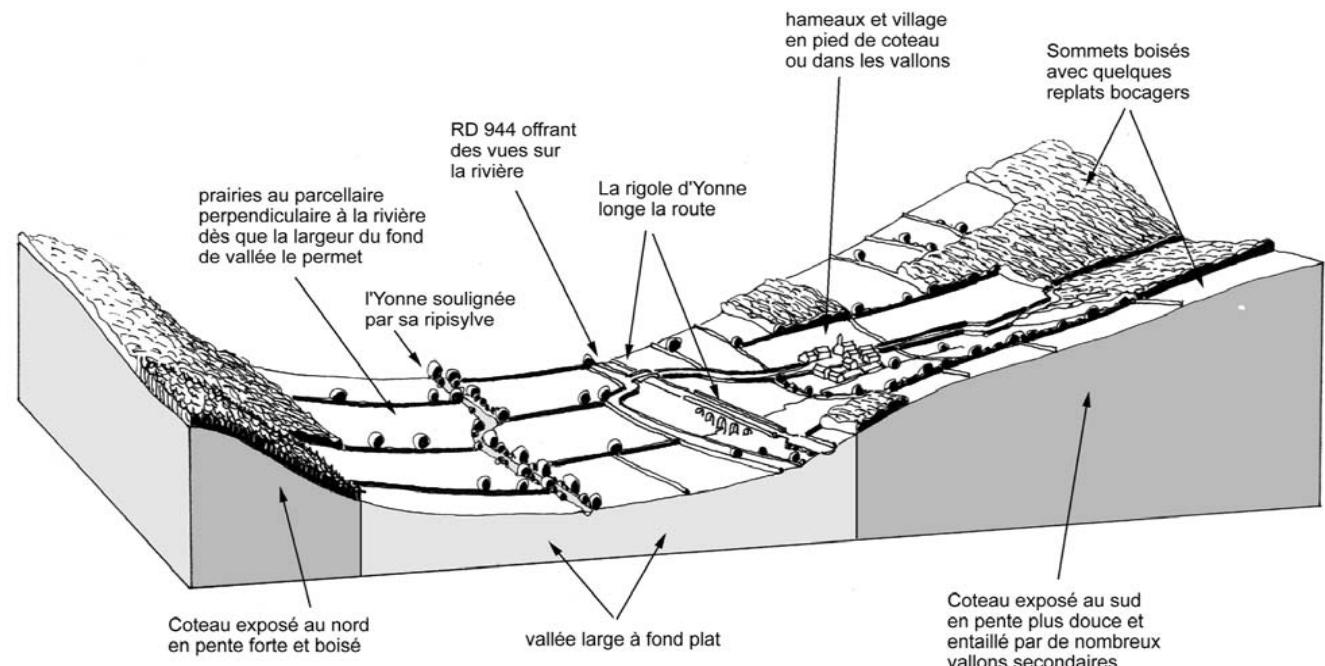
Chaumard

Le bâti est bien visible,
avec ses
bourg perchés

Le hameau de Vissingy, dans sa clairière, offre un belvédère sur la vallée de l'Yonne.



L'entrée dans l'entité paysagère de la vallée de l'Yonne s'effectue en traversant des boisements. Depuis les hauteurs, des crêtes boisées cernent l'entité de toute part ; tandis que la vallée de l'Yonne voit son fond se refermer à chaque extrémité de l'entité à travers une vallée plus étroite et boisée



LA VALLEE DE L'YONNE

LES CONTOURS

Les sous-entités paysagères contrastées

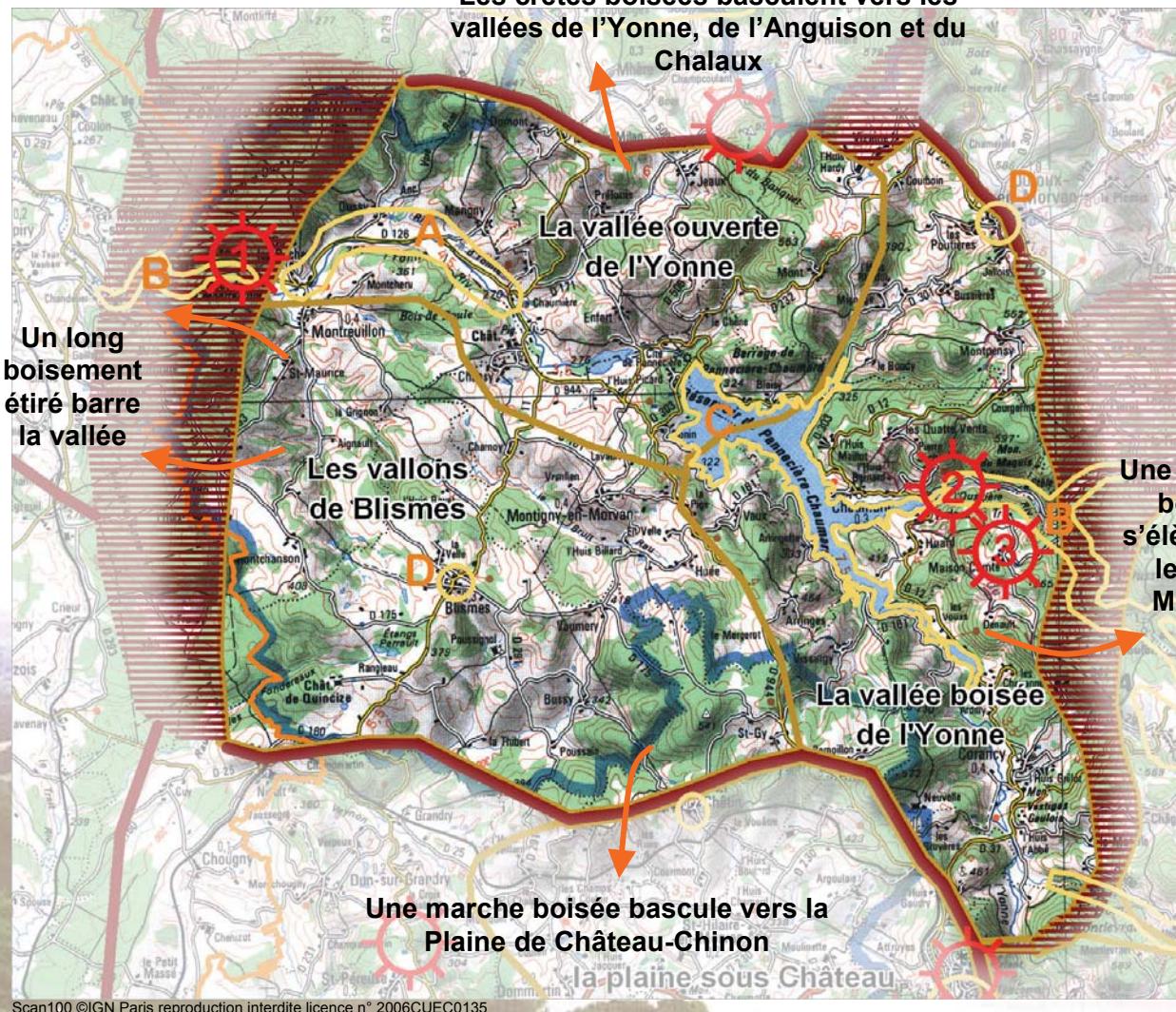
La Vallée Ouverte de l'Yonne
La Vallée Boisée de l'Yonne
Les Vallons de Blismes

Les structures paysagères très lisibles

- A -vallée couloir
- B -vallée forestière
- C -lac de vallée
- D -bourg belvédère

Les lieux particuliers à découvrir

- 1 -Gorges de l'Yonne
- 2 -Vallée de l'Oussière
- 3 -Maison-Comte



Communes :
Blismes,
Cervon,
Châtin,
Château-Chinon-
Campagne,
Chaumard,
Corancy,
Mhère,
Montigny-en-Morvan,
Montreuilhon,
Duroux-en-Morvan,
Planchez,
Vauclaire

LA VALLEE DE L'YONNE



Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135

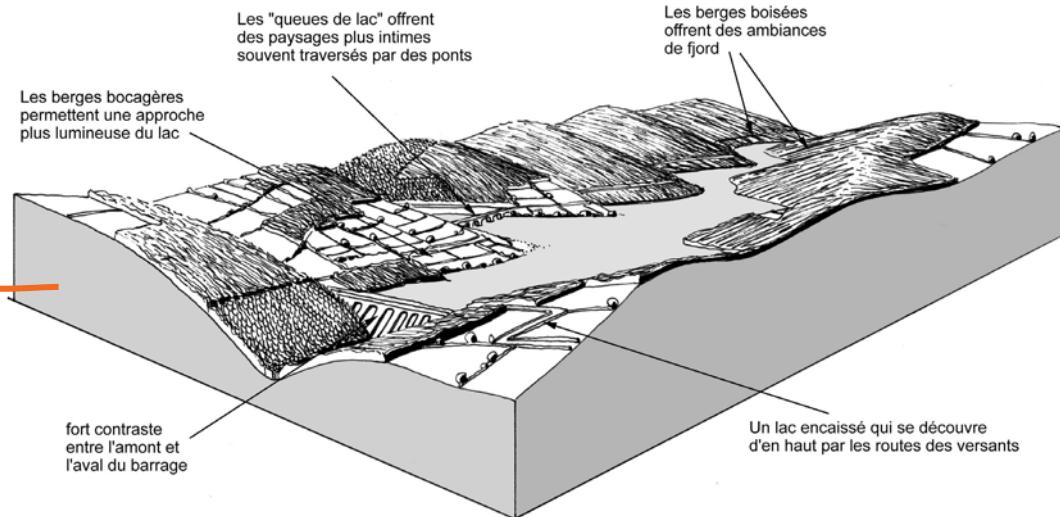
LA VALLEE OUVERTE DE L'YONNE



Le fond plat bocager trace une vallée ample et claire, encadrée par des versants dissymétriques. L'Yonne se laisse entrevoir par endroits dans le fond de vallée. Plus haut, la rigole de l'Yonne, se joue du relief, traversant en aqueduc les vallons adjacents du coteau nord.

TROIS SOUS-ENTITES BIEN AFFIRMEES

Composition des paysages de la sous-entité paysagère de «la vallée boisée de l'Yonne»



LES VALLONS DE BLISMES



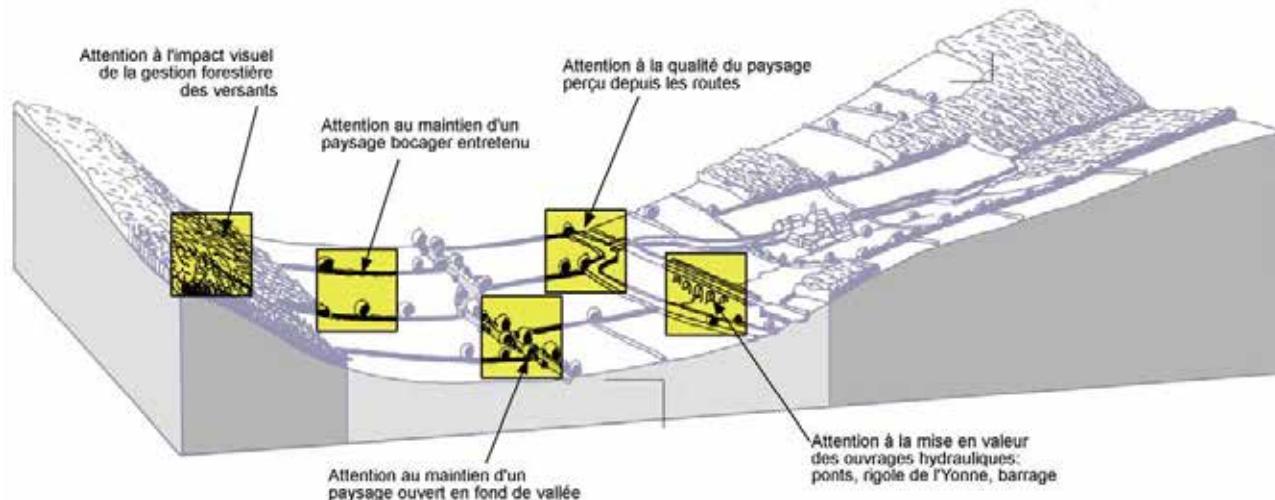
Un maillage bocager ouvert souligne les courbes des amples vallonnements et les crêtes dégagées. Routes et chemins offrent des vues tantôt depuis les hauts, tantôt depuis les creux. La dernière barrière boisée, vers l'ouest, marque la fin du Morvan.

LA VALLEE BOISEE DE L'YONNE



Le lac s'étire, à la fois large et long, encaissé entre ses versants forestiers, avec des bras se prolongeant dans des vallées étroites. Son niveau varie selon les saisons, modifiant ainsi radicalement le paysage. Le village de Chaumard forme un point de mire sur la berge.

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org



MAINTENIR UN MAILLAGE BOCAGER



Sur les coteaux de la vallée de l'Yonne autour du lac, sur des terrains plus pentus, la forêt menace de refermer les espaces ouverts qui animent le paysage.

Dans la vallée de l'Yonne plus ouverte et dans le secteur de Blismes, la mise en culture des prairies et l'agrandissement des parcelles pâturées tend à éliminer les limites bocagères

VEILLER A L'IMPACT PAYSAGER DES BOISEMENTS



Les boisements constituent des points d'entrée, un écrin pour cette entité. Leur traversée constitue donc la première ambiance ressentie. Il convient donc d'être vigilant sur l'impact visuel généré par leur exploitation.

ÉVITER LA FERMETURE DES COTEAUX AUTOUR DU LAC



Le coteau nord du lac de Pannecrière comporte plusieurs hameaux au sein de clairières. La progression des boisements a pour effet de former un carcan autour des habitations.

VEILLER A LA QUALITE DES ABORDS DES ROUTES ET DES CHEMINS



Une grande attention doit être portée à l'aménagement des abords des routes stratégiques de découverte du paysage telles les routes en crêtes ou les routes côtoyant les bords du lac ou le fond de vallée.

MAINTENIR UNE DIVERSITE DE PAYSAGES SUR LES BERGES DU LAC



La qualité des ambiances du lac dépend du maintien d'une diversité sur ces berges et sur les pieds des coteaux : forêt, prairies, végétation herbacée, saules.

LA VALLEE DE L'YONNE

Mière

METTRE EN VALEUR LES OUVRAGES ET LE PETIT PATRIMOINE LIE A L'EAU



La rigole de l'Yonne constitue un élément de découverte étonnant. Cette voie d'eau est ponctuée de nombreux petits ouvrages qui jalonnent son parcours. Ces ouvrages sont les points de vision de l'eau et méritent une attention particulière.

Les crêtes dégagées de certains coteaux de la vallée de l'Yonne offrent des vues sur les sommets boisés et assurent la transition vers la vallée de l'Anguison au Nord

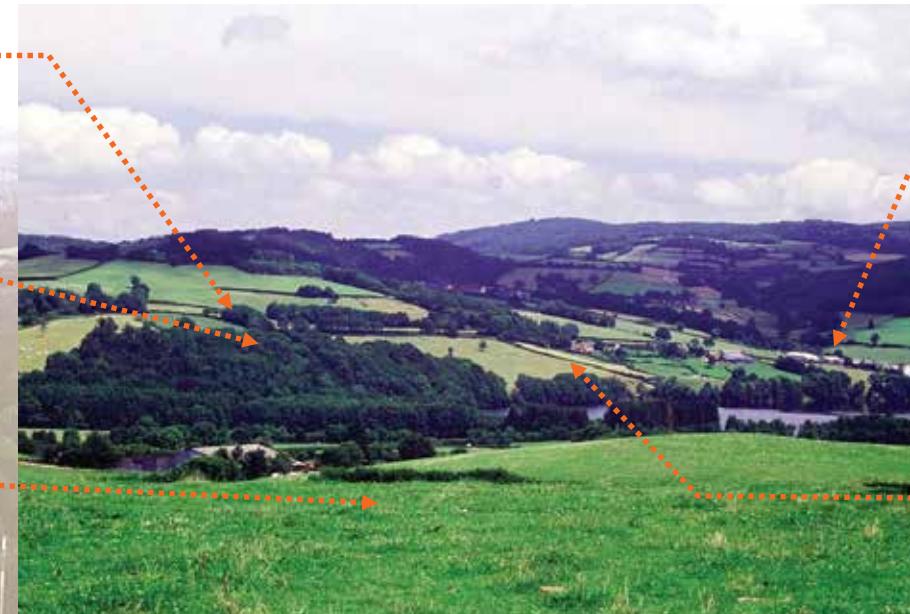
La gestion et la répartition des boisements ont un impact visuel fort au sein de ce paysage ouvert

Les nombreuses ouvertures (prairies bocagères) en belvédère sur la vallée permettent d'en voir le fond

MAITRISER LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET SES AMENAGEMENTS



La proximité de la route en périphérie du lac rend de nombreuses parties accessibles. Aussi convient-il de bien maîtriser l'impact dans le paysage et la qualité des aménagements touristiques en bord de lac : cheminement, parking, lieu de pêche, activités de plage, campings, hôtellerie, base de loisir.



Aire de co-visibilité rapprochée de la vallée de l'Yonne. Montigny-en-Morvan

ENJEUX ET ACTIONS

EVITER L'URBANISATION LINEAIRE ET LE MITAGE



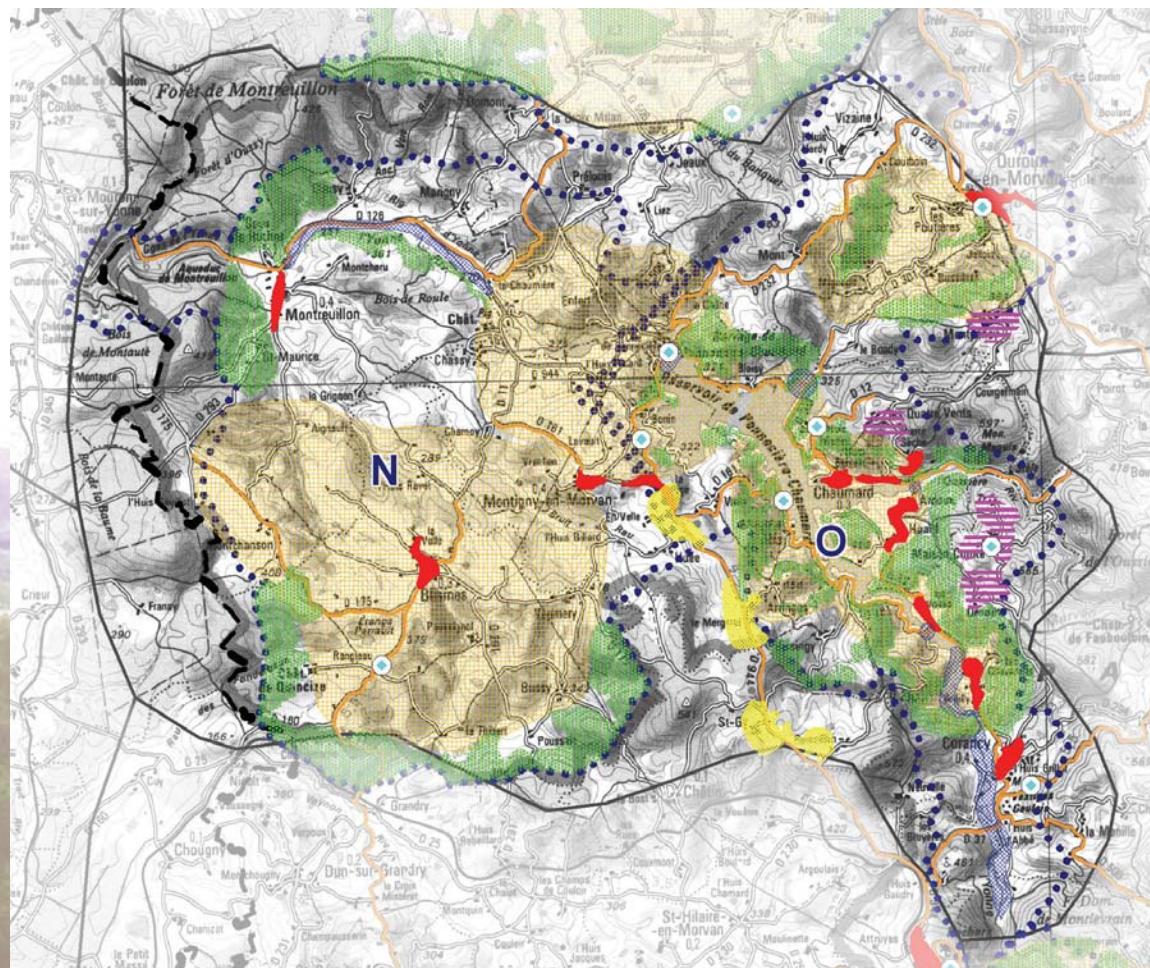
La proximité du lac et les larges vues attirent la construction de maisons neuves. Ces nouvelles implantations peuvent être très visibles, compte tenu de la configuration du relief. Certains secteurs avec vues sur le lac sont déjà touchés par ce phénomène. Attention au développement des villages et des hameaux visibles de loin

Dans ces secteurs ouverts l'évolution du bâti a un fort impact visuel

Le bocage donne une échelle à ces vastes ouvertures

Deux zones paysagères sensibles dans la charte du PNR du Morvan :

- Zone N : le bassin de Montreuillon
- Zone O : lac de Pannecière, Chaumard et les vallées affluentes



Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135

Enjeux

Aire de co-visibilité
(portion de paysage découverte dans son ensemble depuis plusieurs points de l'aire)

Versant visuellement exposé
(coteau où toute intervention est fortement perceptible)

Fonds de vallée
(Lisibilité des vallées structurantes du paysage : axe visuel, visibilité des cours d'eau)

Crête dégagée
(Importance de l'espace de respiration en milieu forestier)

Développement urbain
(Importance de l'implantation des constructions)

Ouverture autour des hameaux
(Transition agriculture - forêt, espace de respiration)

Routes et points de vue remarquables
(lieu de découverte et de compréhension des paysages)

Prescriptions

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers, veiller à la qualité des aménagements autour du lac, conserver une lisibilité de l'aire (gestion agricole, forestière, forme urbaine).

Intégrer les sensibilités paysagères dans la gestion forestière quotidienne.

Eviter les micro-boisements, veiller à la qualité des ouvrages et de leurs aménagements, privilégier une gestion pastorale extensive, supprimer les obstacles visuels.

Maintenir l'ouverture, veiller à un entretien soigné des haies.

Veiller à la qualité de l'urbanisation et de l'architecture (notamment dans le choix des couleurs et des matériaux), contenir l'étalement urbain.

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers.

Maintenir l'ouverture et mettre en valeur ces points de vue ; soigner les projets d'aménagement des paysages perçus depuis ces lieux.

Limites PNR du Morvan

entité paysagère

zone paysagère sensible

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

LA VALLEE DU TERNIN



Les versants boisés dissymétriques cernent un couloir de prairies

Le parcellaire parallèle à la rivière est recoupé de haies transversales dès que l'élargissement le permet. La forêt recouvre le versant ouest tandis qu'à l'est, au-dessus des villages et de la RD 980, les prairies remontent sur le pied du coteau.



Un couloir de bocage soigné

Haies basses, arbres isolés majestueux apportent une signature soignée.



Une séquence de paysages contrastés

Ouvertures et fermetures se succèdent au gré du relief et des avancées forestières.

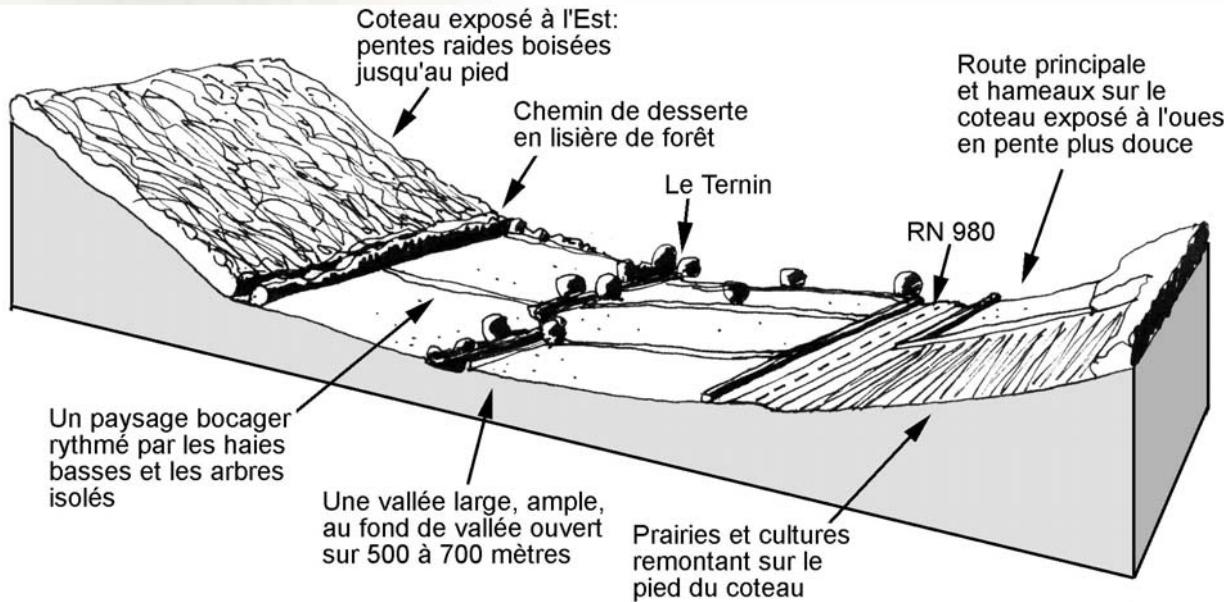


Une fin de vallée peu visible

La vallée bifurque à angle droit au sud de Lucenay-l'Évêque, masquée par quelques haies. Au-delà de Sommant le relief s'estompe, les coteaux perdent leur crête forestière. Le paysage s'adoucit progressivement jusqu'à l'entrée dans la plaine d'Autun.

Tour à tour serrée puis ample, cette vallée très lisible déroule son ruban bocager, ses villages et sa route au pied de ses talus boisés

Le Ternin serpente d'abord dans des replats humides à l'amont, puis se faufile plus bas entre des rochers plus durs. Il s'étale à nouveau au pied de l'éperon de Ménessaire, s'élargit encore vers Lucenay, et se faufile une dernière fois entre des collines plus douces à la recherche d'une percée vers la plaine d'Autun. Les bourgs jalonnent les secteurs d'élargissement en forme de cirque, à la confluence d'une vallée secondaire.



LA VALLEE DU TERNIN

LES CONTOURS

Les sous-entités paysagères contrastées

L'amont de Chamboux à Palaizot
Les Vallons de Ménessaire
Les affluents de l'Est

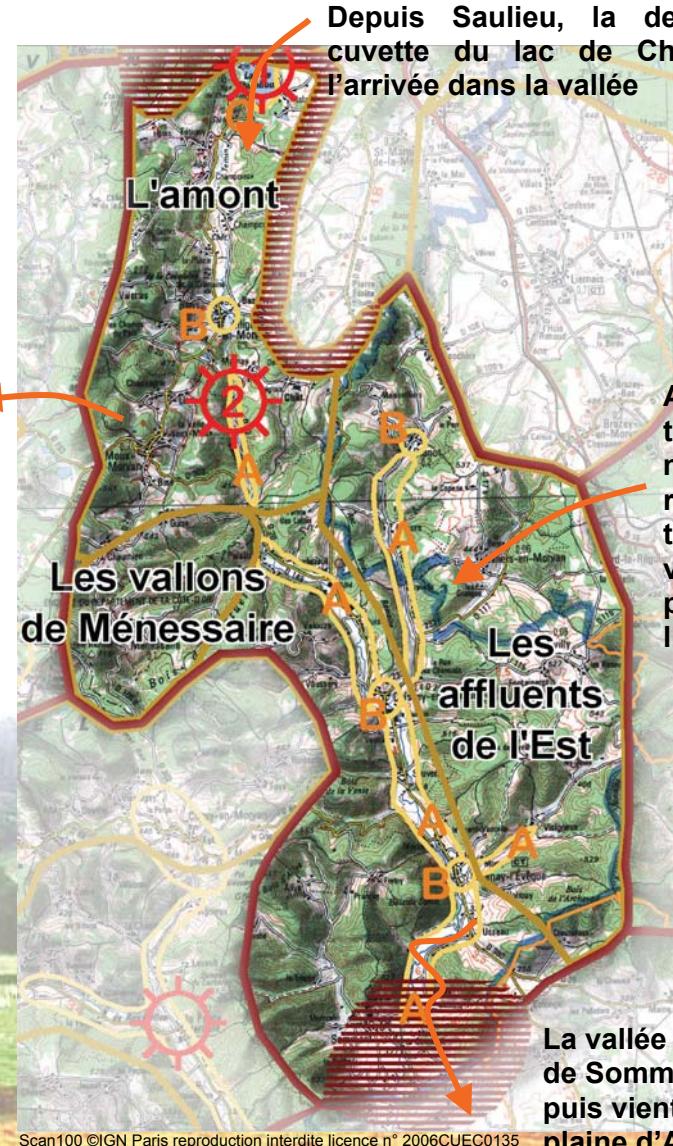
Les structures paysagères très lisibles

A -Vallée couloir
B -Bourg de vallée
C -Lac de cuvette

Les lieux particuliers à découvrir

1- Lac de Chamboux
2- Vallée secrète du Ternin

Au-delà de la crête boisée qui ombre la vallée, on bascule vers le Morvan intérieur en perdant tout panorama vers l'extérieur



Depuis Saulieu, la descente dans la cuvette du lac de Chamboux marque l'arrivée dans la vallée

Après avoir traversé une marche boisée au relief assez tourmenté, la vallée offre un paysage trèsisible

La vallée s'élargit à l'aval de Sommant, bifurque puis vient mourir dans la plaine d'Autun



Communes :
Alligny-en-Morvan,
Bard-le-Régulier,
Blanot, Brazeý-en-
Morvan, Champeau-
en-Morvan, Chissey-
en-Morvan, Cussy-
en-Morvan,
Lucenay-l'Evêque,
Ménessaire, Moux-
en-Morvan, Saint-
Martin-de-la-Mer,
Savilly, Sommant,
Villiers-en-Morvan

LA VALLEE DU TERNIN

TROIS SOUS-ENTITES BIEN AFFIRMEES



Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135

Saint-Martin-de-la-Mer



L'AMONT

Du lac de Chamboux à Palaizot, la cuvette aux sommets boisés offre d'abord de beaux coups d'œil sur le lac. Les coteaux se resserrent une première fois autour de prairies parfois enrichies puis, à l'aval d'Alligny, sur une vallée secrète et encaissée réduite à un couloir étroit en contrebas de la RD 20.

LES VALLONS DE MENESSAIRE

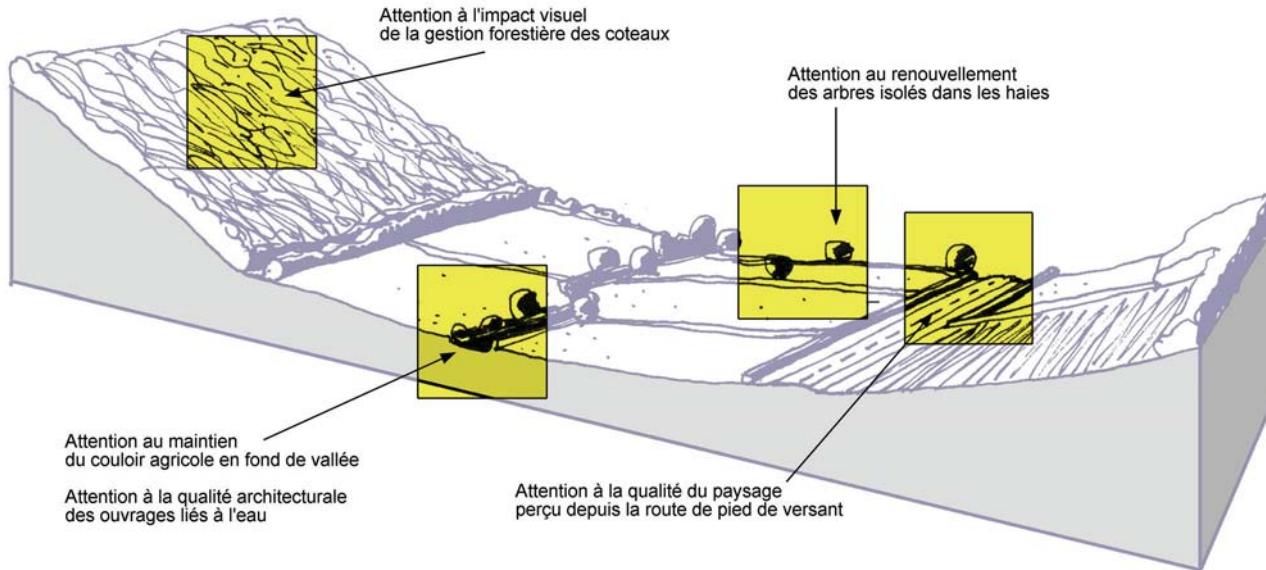


Ménessaire
Ici, villages et hameaux sont implantés en crête sur des replats et dominent les vallons boisés. Chaque crête offre de superbes points de vue sur ses voisines. Le bourg de Ménessaire s'allonge sur sa crête, bordé par ses jardins. Depuis les crêtes, la vue porte sur les étendues au-delà du Morvan.

LES AFFLUENTS DE L'EST



Lucenay-l'Evêque
Deux affluents du Ternin tracent des vallons intimes : la Plaine qui rejoint le Ternin à Chissey-en-Morvan, et le ruisseau de Visigneux à Lucenay-l'Evêque. Leur fin ruban de prairies s'étire entre des versants boisés, reliant des hameaux dans une ambiance quasi montagnarde. Des friches apparaissent çà et là, qui referment ce paysage fragile.



ADOUCIR LE DECOUPAGE FORESTIER SUR LES VERSANTS LES PLUS EXPOSÉS



Chissey-en-Morvan L'ouverture du fond de vallée met particulièrement en scène le coteau ouest qui fait face à la route et aux hameaux. Sur ce versant très visible, l'atténuation des grandes unités géométriques passe surtout par une maîtrise de leur forme, de la densité des lisières et de leur irrégularité. Cela éviterait les grands carrés de coupe rase, permettrait d'estomper les limites trop tranchées entre parcelles feuillues et résineuses et de réaffirmer la dimension naturelle de la sylviculture.

MAINTENIR UN USAGE AGRICOLE AUX PRAIRIES HUMIDES



Aligny-en-Morvan Des prairies humides s'enrichissent dans la vallée de la Plaine et dans la vallée du Ternin : à hauteur de Usseau ; au sud de Lucenay-l'Evêque.

Toute action qui pérennise l'usage agricole de ces prairies contribuera à préserver la lisibilité du vallon.

SOIGNER L'ASPECT DES PETITS PONTS ET DES BUSAGES



De nombreux ouvrages permettent la traversée de la rivière et de ses affluents. Les plus beaux

mériraient d'être davantage dégagés et mis en valeur. Un minimum de soin dans les busages courants d'accès aux prairies ou aux chemins préserveraient également l'identité des ruisseaux.

RENFORCER LA LISIBILITÉ DES COURS D'EAU



Moux-en-Morvan La route et le Ternin sont les deux fils conducteurs de la vallée. Chaque coup d'œil direct sur l'eau, ou sur la ripisylve d'un cours d'eau, renforcera toujours l'identité de ce secteur.

MAITRISER LES SECTEURS D'EXTENSION DES HAMEAUX



Ménessaire Des pavillons récents de résidences secondaires apparaissent vers Champcommeau. Même s'ils restent peu nombreux, ils sont particulièrement exposés car les villages sont situés au milieu d'un espace ouvert. Affirmer des secteurs d'extension urbaine bien choisis permettrait de maîtriser les constructions malvenues en marge des villages et le long des voies.

Versant boisé visuellement exposé, sur le coteau opposé à la route, dont la gestion influence l'ambiance paysagère

La lisière boisée franche souligne l'axe visuel de la vallée et apporte un fort contraste avec les prairies

La gestion maîtrisée des abords directs de la route favorise la perception de la vallée couloir

SOIGNER LES ESPACES PUBLICS DANS LES VILLAGES

Lucenay-l'Evêque



Chaque village a sa place centrale, presque toujours aménagée comme un parking : Lucenay-l'Evêque, Chissey-en-Morvan, Moux, Alligny-en-Morvan. Un réaménagement permettrait de lui redonner son rôle d'incitation à la rencontre et de valorisation du village.

RETABLIR DES VUES EN RABATTANT DES HAIES ROUTIERES

Alligny-en-Morvan



Le tracé des routes en pied de versant est un atout remarquable mais peu valorisé actuellement. Dans la partie amont en particulier, rabattre des haies rétablirait de nombreuses vues de qualité.



Axe visuel ouvert en fond de vallée de la Plaine. Chissey-en-Morvan

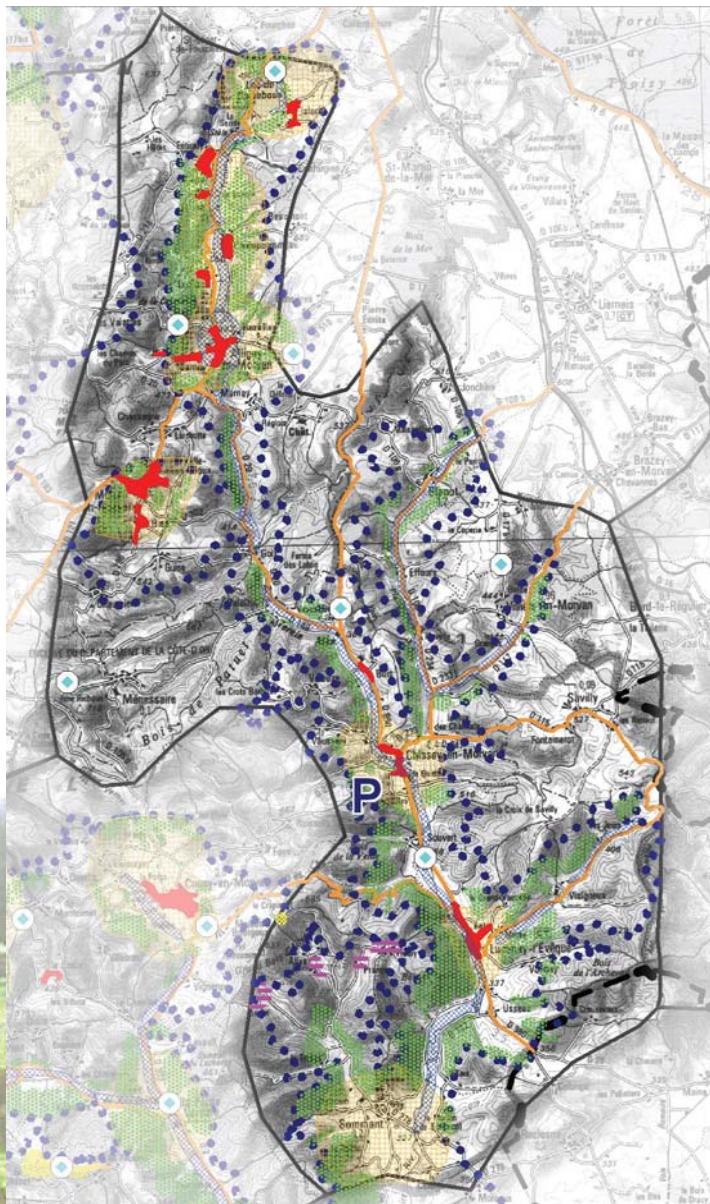
Valeur du cours d'eau bien visible dans le fond de la vallée et sur un long linéaire, fait assez rare dans le Morvan

Le fond de la vallée ouvert permet des vues lointaines entre les coteaux

La route longe la vallée en pied de versant sur la majeure partie de sa longueur. Le déplacement linéaire rapide révèle ainsi l'axe de la vallée

Une zone paysagère sensible dans la charte du PNR du Morvan :

- Zone P : Vallée du Ternin et vallons affluents



Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite
licence n° 2006CUEC0135

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

Enjeux

Aire de co-visibilité
(portion de paysage découverte dans son ensemble depuis plusieurs points de l'aire)

Prescriptions

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers, veiller à la qualité des aménagements autour du lac, conserver une lisibilité de l'aire (gestion agricole, forestière, forme urbaine).

Versant visuellement exposé
(coteau où toute intervention est fortement perceptible)

Intégrer les sensibilités paysagères dans la gestion forestière quotidienne.

Fonds de vallée
(Lisibilité des vallées structurantes du paysage : axe visuel, visibilité des cours d'eau)

Eviter les micro-boisements, veiller à la qualité des ouvrages et de leurs aménagements, privilégier une gestion pastorale extensive, supprimer les obstacles visuels.

Crête dégagée
(Importance de l'espace de respiration en milieu forestier)

Maintenir l'ouverture, veiller à un entretien soigné des haies.

Développement urbain
(Importance de l'implantation des constructions)

Veiller à la qualité de l'urbanisation et de l'architecture (notamment dans le choix des couleurs et des matériaux), contenir l'étalement urbain.

Ouverture autour des hameaux
(Transition agriculture - forêt, espace de respiration)

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers.

Routes et points de vue remarquables
(lieu de découverte et de compréhension des paysages)

Maintenir l'ouverture et mettre en valeur ces points de vue ; soigner les projets d'aménagement des paysages perçus depuis ces lieux.

Limites

PNR du Morvan

entité paysagère

zone paysagère sensible

LES VALLONS DU CHALOIRE



Cussy-en-Morvan

En amont, un cirque tourné cerné de reliefs boisés

Les prairies remontent sur le versant ensoleillé. L'ensemble est isolé des villages morvandiaux voisins par les reliefs qui l'enserrent.



La Celle-en-Morvan

Le ruisseau, la route qui filent vers le sud entre leurs deux coteaux rendent ces vallées très lisibles : vallée du Chaloire, vallée de la Corcelière, vallée du ruisseau d'Anost et de Cussy.



Anost

En fond de vallée ou de cuvette, les replats humides aux formes irrégulières sont entourés de larges pentes bocagères ou forestières.



Anost

L'habitat s'installe sur les versants exposés au sud : quelques châteaux et leurs domaines, des moulins, quelques fermes.



La Celle-en-Morvan

La vallée débouche sur la plaine par une entaille entre deux collines boisées.

Des clairières intimes et un réseau de vallées-couloir aux reliefs prononcés.

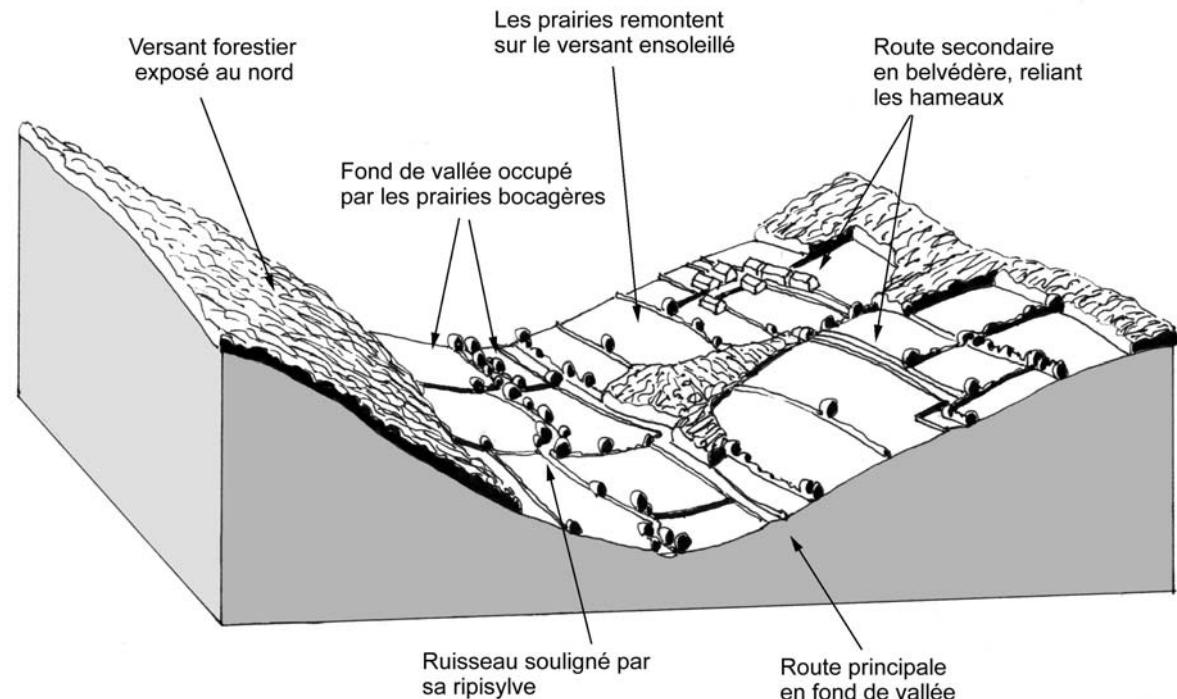
Porte d'entrée vers le Morvan central depuis Autun, cette vallée débouche sur un cirque cerné de versants forestiers qui forment la transition avec le Haut Morvan. C'est là, sur les versants exposés au sud, que se nichent les villages épars.

Des vallées couloir très lisibles

De nombreux fonds humides

Un habitat épars sur les versants ensoleillés

Une porte d'entrée depuis la plaine d'Autun



Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

LES VALLONS DU CHALOIRE

LES CONTOURS



Les Versants d'Anost et de Cussy

La Vallée de la Canche



- A - Grande cuvette encaissée
- B - Vallée couloir



1- Confluence de la Petite Verrière

Les reliefs boisés en cirque au-dessus d'Anost et de Cussy

Les versants d'Anost et de Cussy

La longue dorsale boisée coupe le Morvan du nord au sud. Au-delà, c'est la vallée du Ternin.

Le relief s'estompe et rejoint la plaine d'Autun

La vallée se referme et rejoint le Haut Morvan

Les forêts maigres et semi désertes recouvrent les croupes de roche acide

A

B

La vallée de la Canche

Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135



Communes :
Anot,
Chissey-en-Morvan,
Cussy-en-Morvan,
La Celle-en-Morvan,
La Petite-Verrerie,
Ménessaire, Roussillon-
en-Morvan

LES VALLONS DU CHALOIRE



Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135

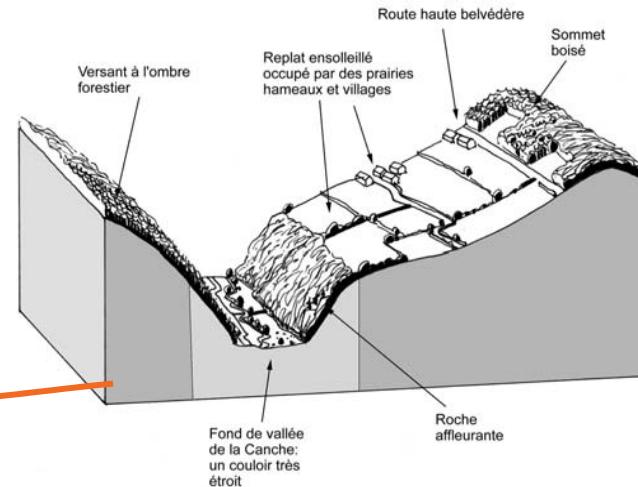
LES VERSANTS D'ANOST ET DE CUSSY



Cette clairière aux larges pentes bocagères est ceinturée de hauts reliefs boisés. Un chapelet de villages reliés par la D 88 domine des petits vallons encaissés en zig-zag qui rejoignent le Chaloire, parfois ponctués d'un large replat. Certains hameaux sont très typés avec leurs façades alignées tandis qu'Anost ou Cussy s'étagent sur les pentes.

DEUX SOUS-ENTITES BIEN AFFIRMEES

La Vallée de la Canche

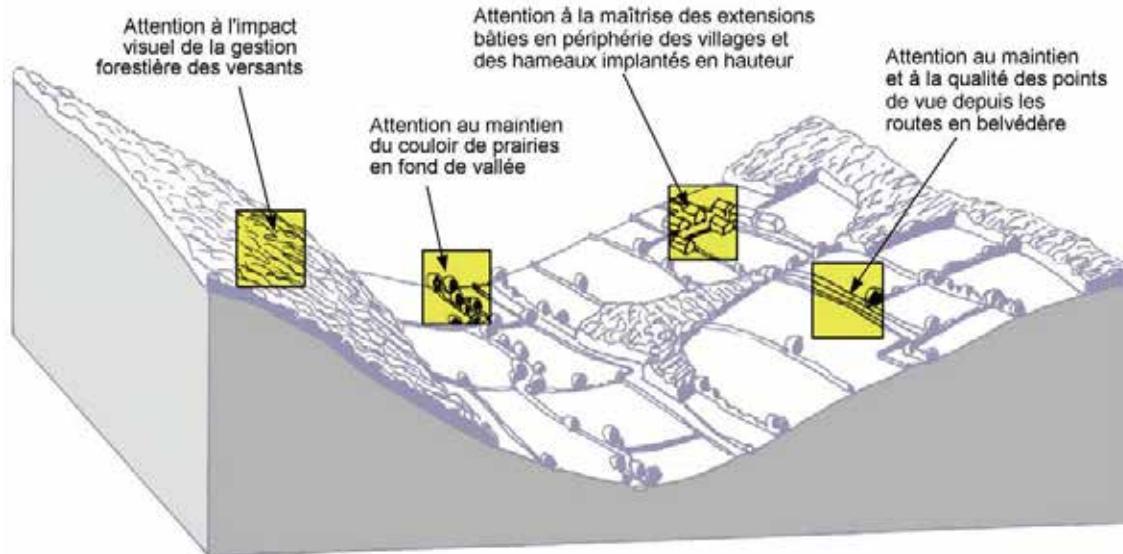


Anost
Sur les versants exposés au sud, des arbres imposants ponctuent les prairies pentues.

LA VALLEE DE LA CANCHE



Rousillon-en-Morvan
Le fond de vallée trace un couloir étroit -moins de 100 mètres de largeur- entre deux murs boisés où la roche affleure. Sur la partie haute les replats ensoleillés quadrillés de haies basses offrent un belvédère sur la plaine d'Autun. Ils accueillent quelques hameaux complétés de constructions récentes.



ALLEGER LES LISIERES LES PLUS OPPRESSANTES



Plusieurs techniques permettent d'alléger une lisière forestière : la reculer en supprimant les premiers rangs, l'éclaircir pour varier la densité, ou l'élaguer.

CONTENIR LA PROGRESSION DES BOISEMENTS SUR LES PENTES



Autrefois les versants au-dessus des hameaux étaient cultivés. La progression des boisements, bien que ralentie, se prolonge. Maîtriser leur progression éviterait l'étouffement des villages et assurerait le maintien de nombreux points de vue depuis les routes.

MAINTENIR UN USAGE AGRICOLE AUX PRAIRIES HUMIDES

La Celle-en-Morvan



Dans ces reliefs en creux, un boisement ou un simple enrichissement referme rapidement les perspectives. Toute action qui pérennise l'usage agricole de ces prairies contribue à préserver la lisibilité du vallon.

ADOUCIR L'IMPACT PAYSAGER DE LA GESTION FORESTIERE SUR LES VERSANTS LES PLUS EXPOSÉS

Anost



La forêt est une mosaïque de petits bois familiaux et de massifs privés conséquents. Il serait souhaitable d'estomper l'impact visuel ou de privilégier une coupe progressive, une irrégularité du peuplement, une mise en andains plus petits.

SOIGNER L'ENTRETIEN DES ABORDS DES ROUTES ET DES CHEMINS



Ce secteur est réputé pour les amateurs de ballades pour ses panoramas, ses vallons animés par les ruisseaux chantants, ses chemins qui relient les différents hameaux en un vaste arc de cercle sur les versants.

Quelques gestes simples permettraient de valoriser des routes et des chemins : rabattre une haie faisant obstacle à un panorama, dégager un mur de soutènement en pierre.

Anost : importance des espaces ouverts entre le village et la forêt

Attention au boisement qui progresse vers les fonds de vallons

Importance de conserver des vues lointaines et traversantes

MAÎTRISER LES SECTEURS D'EXTENSION DES HAMEAUX



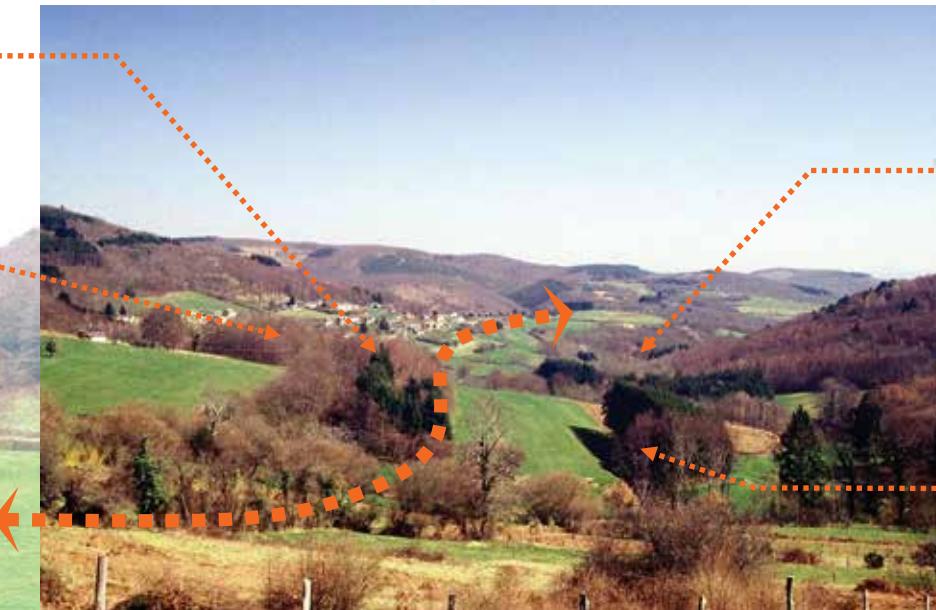
Autour d'Anost et de Cussy, l'urbanisation s'étale sur plus d'un kilomètre le long des routes jusqu'au hameau voisin, supprimant les respirations agricoles et masquant parfois un château. Affirmer des secteurs d'extension urbaine bien choisis permettrait de maîtriser les constructions malvenues en marge des villages et le long des voies.

Lors d'une implantation nouvelle quelques règles architecturales permettraient de respecter les bâtiments anciens.

RENFORCER LA LISIBILITÉ DES COURS D'EAU



Dégager des points de vue sur l'eau depuis les ponts et les routes, entretenir une végétation aérée sur les berges renforce le caractère de ce paysage.



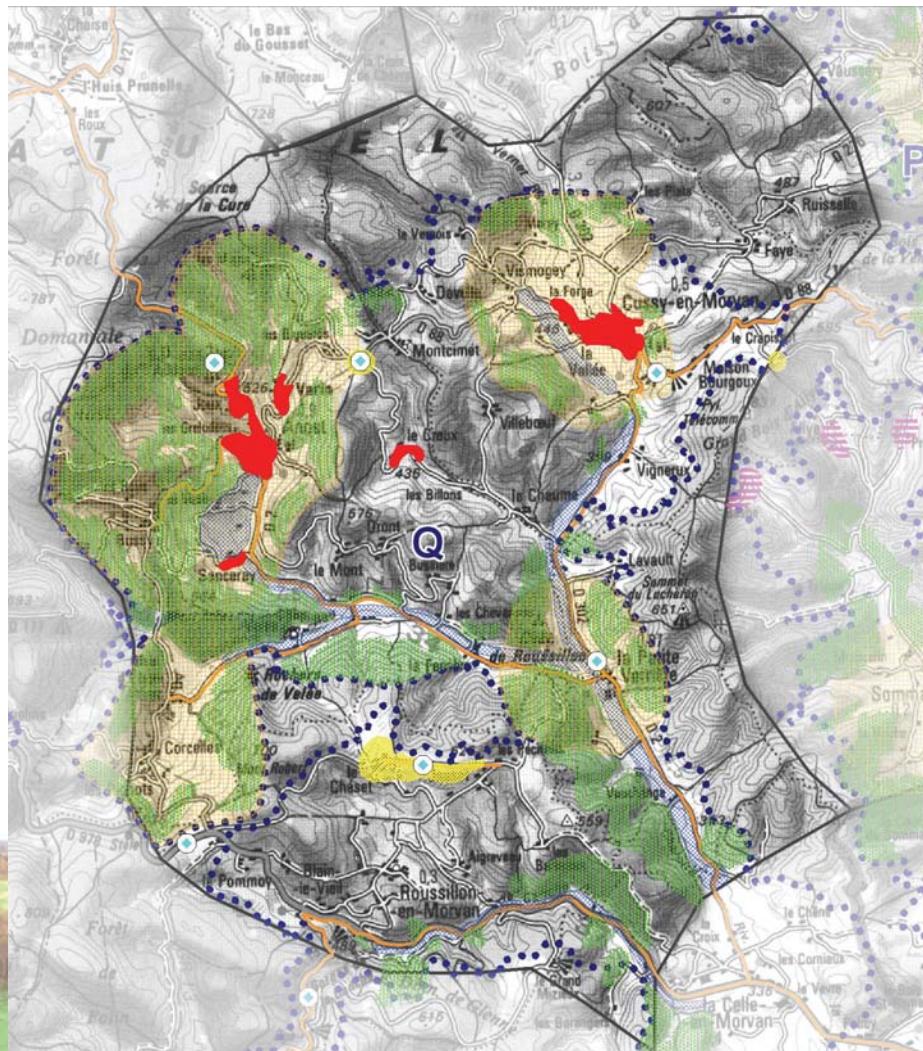
Aire de co-visibilité rapprochée des versants près de Bussy

Le maintien d'espaces dégagés permet de garder le périmètre de l'aire de co-visibilité ouvert

La progression des boisements éparses de conifères risquent de fermer le paysage

Une zone paysagère sensible dans la charte du PNR du Morvan :

- Zone Q : les Cuvettes d'Anost, Cussy, Roussillon

**Enjeux****Aire de co-visibilité**

(portion de paysage découverte dans son ensemble depuis plusieurs points de l'aire)

Versant visuellement exposé

(coteau où toute intervention est fortement perceptible)

Fonds de vallée

(Lisibilité des vallées structurantes du paysage : axe visuel, visibilité des cours d'eau)

Crête dégagée

(Importance de l'espace de respiration en milieu forestier)

Développement urbain

(Importance de l'implantation des constructions)

Ouverture autour des hameaux

(Transition agriculture - forêt, espace de respiration)

Routes et points de vue remarquables

(lieu de découverte et de compréhension des paysages)

Prescriptions

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers, conserver une lisibilité de l'aire (gestion agricole, forestière, forme urbaine).

Intégrer les sensibilités paysagères dans la gestion forestière quotidienne.

Eviter les micro-boisements, veiller à la qualité des ouvrages et de leurs aménagements, privilégier une gestion pastorale extensive, supprimer les obstacles visuels.

Maintenir l'ouverture, veiller à un entretien soigné des haies.

Veiller à la qualité de l'urbanisation et de l'architecture (notamment dans le choix des couleurs et des matériaux), contenir l'étalement urbain.

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers.

Maintenir l'ouverture et mettre en valeur ces points de vue ; soigner les projets d'aménagement des paysages perçus depuis ces lieux.

Limites



PNR du Morvan



entité paysagère



zone paysagère sensible

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

AUTOUR DU MONT BEUVRAY



Le Beuvray comme repère

La silhouette massive du mont Beuvray s'avance devant le Haut Morvan Boisé.



Le rebord du Haut Morvan boisé

Les prairies occupent les terrains les mieux exposés et les moins pentus : cols, fonds de vallon ; elles sont drainées et irriguées par un réseau de rigoles.



De nombreux belvédères

Un paysage fortement boisé, mais où quelques routes belvédères permettent de se situer.



Deux grandes vallées comme portes d'accès

La vallée de la Roche

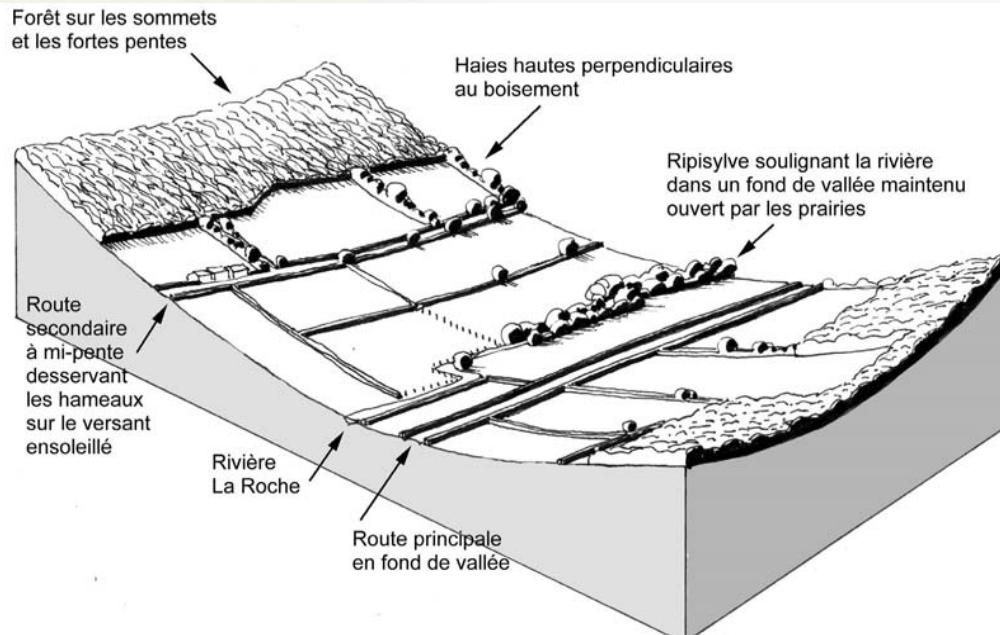


La vallée du Méchet

La masse rocheuse du Beuvray est entaillée de deux vallées encaissées qui mènent au Haut Morvan

La silhouette massive et entièrement boisée du mont Beuvray (821m) est le rebord de la grande table du haut Morvan.

Les routes contournent l'ensemble, empruntant à flanc l'une ou l'autre des vallées profondes. Les hameaux se serrent dans des clairières sur les versants ensoleillés. Les pentes s'affirment et la lumière des fonds se referme sous les arbres



Les sous-entités paysagères contrastées

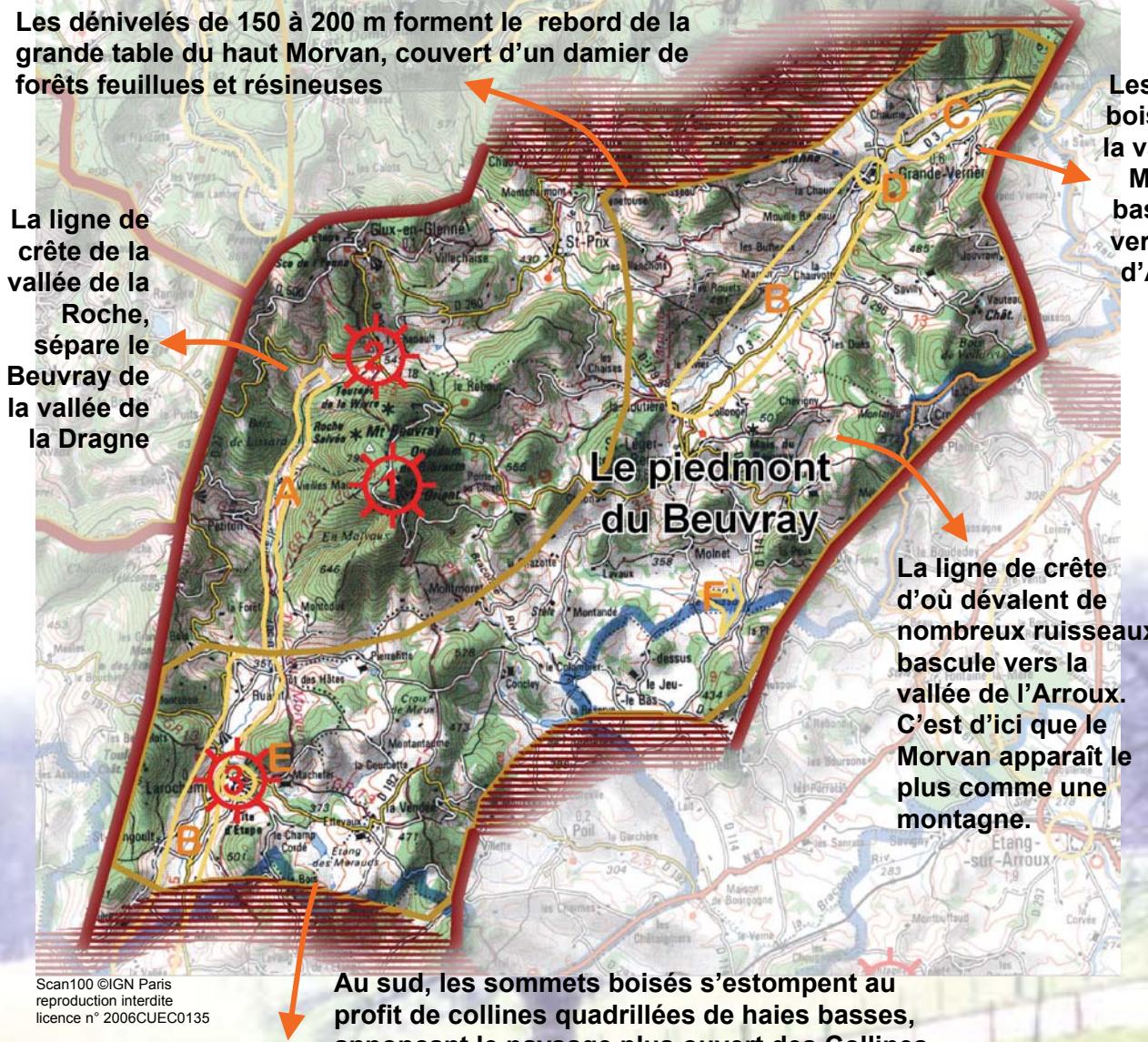
Les Piedmonts du Beuvray

Les structures paysagères très lisibles

- A -vallée forestière
- B -vallée bocagère
- C -vallée couloir
- D -bourg de vallée
- E -bourg belvédère
- F -lac de cuvette

Les lieux particuliers à découvrir

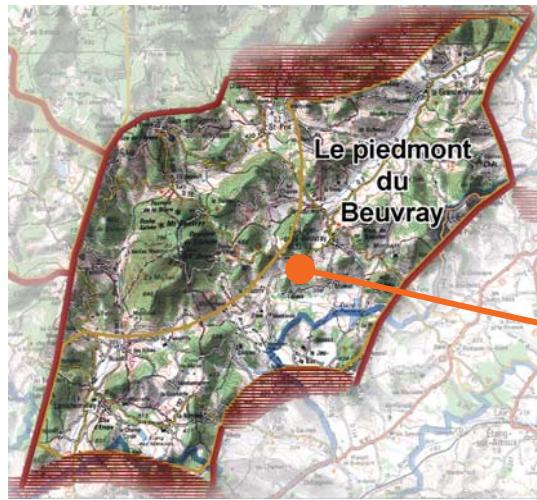
- 1-Sommet du Beuvray
- 2-Col de l'Echenault
- 3-Eperon de Larochemillay



Les crêtes boisées de la vallée du Méchet basculent vers le val d'Autun.

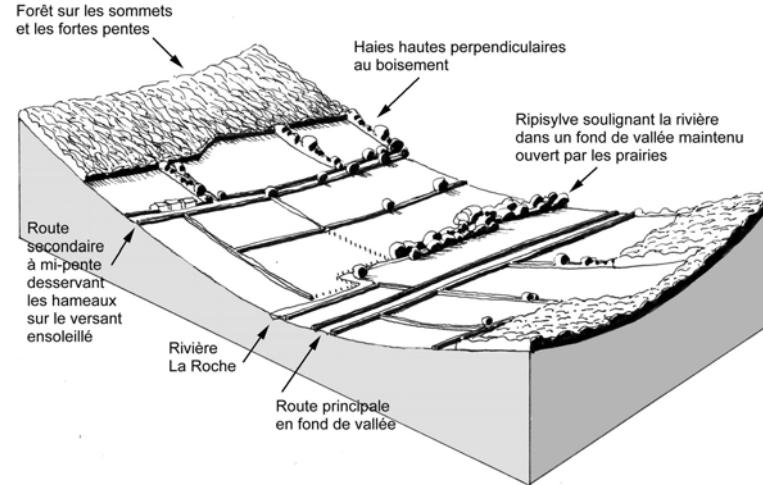


AUTOUR DU MONT BEUVRAY



UNE SOUS-ENTITE BIEN AFFIRMÉE

Composition des paysages de la sous-entité paysagère des «Piemonts du Beuvray»



LES PIEMONTS DU BEUVRAY



Poil

Entre 350 et 500m d'altitude, les châtaigniers, jalonnent le paysage :

- isolés, marquant la croisée de chemins ou ombrageant une pâture,
- en alignement, le long d'un chemin ou en limite de parcelle,
- en verger, en limite de la forêt.



Saint-Prix

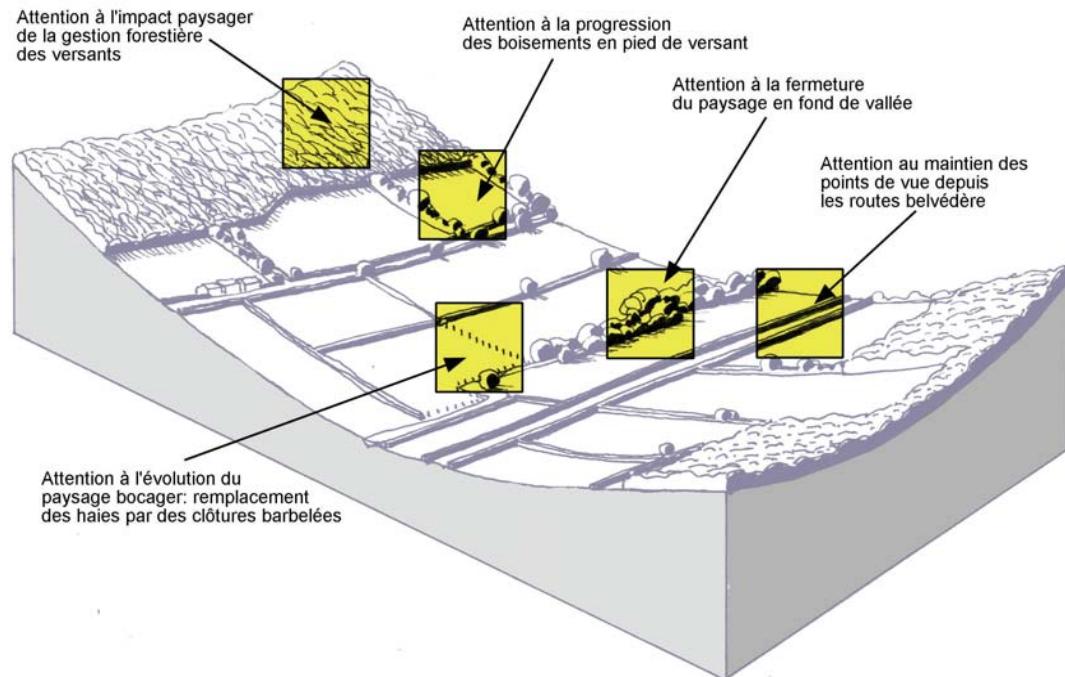
Au-delà, le regard est vite arrêté par un bois, une haie, ou une légère crête dans une succession de clairières pâturées et de petits vallons drainés par leur ruisseau. De nombreux châteaux et manoirs sont accompagnés de domaines avec leur étang, leurs alignements d'arbres monumentaux.



La Grande Verrière

La vallée du Méchet est quelque peu perturbante : ample vers l'amont, elle se resserre pour se faufiler entre deux coteaux aux portes d'Autun. Ici la terre et les hommes sont tournés vers la Nièvre ; ils se démarquent à la fois du Bazois à l'ouest et de la plaine d'Autun à l'est.

AUTOUR DU MONT BEUVRAY



RENOUVELER LES CHATAIGNIERS



Saint-Léger-sous-Beuvray

Très âgés et en mauvais état sanitaire, ils nécessitent d'être soignés ou renouvelés : outre les fruits et le bois qu'ils produisent, ils contribuent grandement à la majesté et à l'identité de ces paysages.

MAINTENIR LA CONTINUITE VISUELLE DES VALLEES



Gux-en-Grenne

À l'approche du Mont Beuvray, les paysages des vallées de la Roche et du Méchet perdent leur lisibilité.

ENJEUX ET ACTIONS

ESTOMPER LA GEOMETRIE DES RESINEUX



Saint-Prix

Les formes du parcellaire cadastral ne s'appuient pas sur les lignes de forces du paysage. Attention en particulier aux versants très visibles depuis les routes et les bourgs : versants nord et ouest du Mont Beuvray, du Mont Glandure ; versants des vallées du Méchet, de l'Argentolle, de la Roche.

GARDER LA PRATIQUE DE L'ENTRETIEN DES HAIES ET DU PLESSAGE



Gux-en-Grenne

Dans les fonds de vallée, les clôtures barbelées remplacent les haies basses, appauvrissant ainsi le paysage. Plus fréquent autour du Mont Beuvray que dans tout le reste du Morvan le plessage des haies apporte une finition d'une grande qualité au paysage, évoquant les vanneries remises en vogue dans les parcs contemporains.

MAINTENIR UNE ACTIVITE AGRICOLE SUR LES PENTES



Saint-Léger-sous-Beuvray

Les pentes fortes, les affleurements de roche fragilisent l'agriculture du secteur. Ici, toute déprise agricole contribue à refermer le paysage

ENTREtenir POINTS DE VUE ET BELLES LISIERES AU BORD DES ROUTES



Les routes traversent de longs couloirs forestiers où les belles lisières sont précieuses. Au même titre que les points de vues, ces lisières doivent être prises en compte dans les programmes d'entretien routiers.

La vallée de la Roche devient plus étroite et boisée aux abords du Beuvray

MAITRISER LA SILHOUETTES DES VILLAGES PERCHES

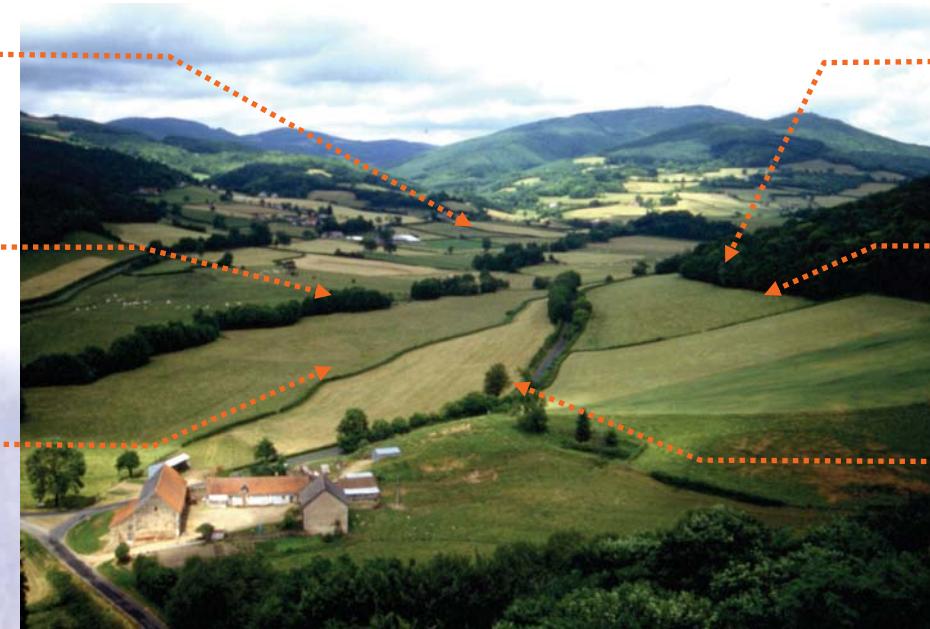


Le secteur, réputé pour ses points de vue et ses villages de caractère, est prisé par une population qui travaille à Autun. Les villages, visibles de loin, sont implantés sur un versant ou sur une crête.

Il est possible d'implanter de nouveaux quartiers tout en évitant une urbanisation « en doigts de gants » le long des voies d'accès, afin de préserver ou même de renforcer cette silhouette groupée.

La ripisylve, le long de la rivière de la Roche, crée une ligne de perspective qui structure le paysage, bien lisible

Les grandes parcelles bocagères quadrillent et structurent la vallée



Aire de co-visibilité rapprochée au nord de Larochemillay, depuis l'éperon où est situé le château.

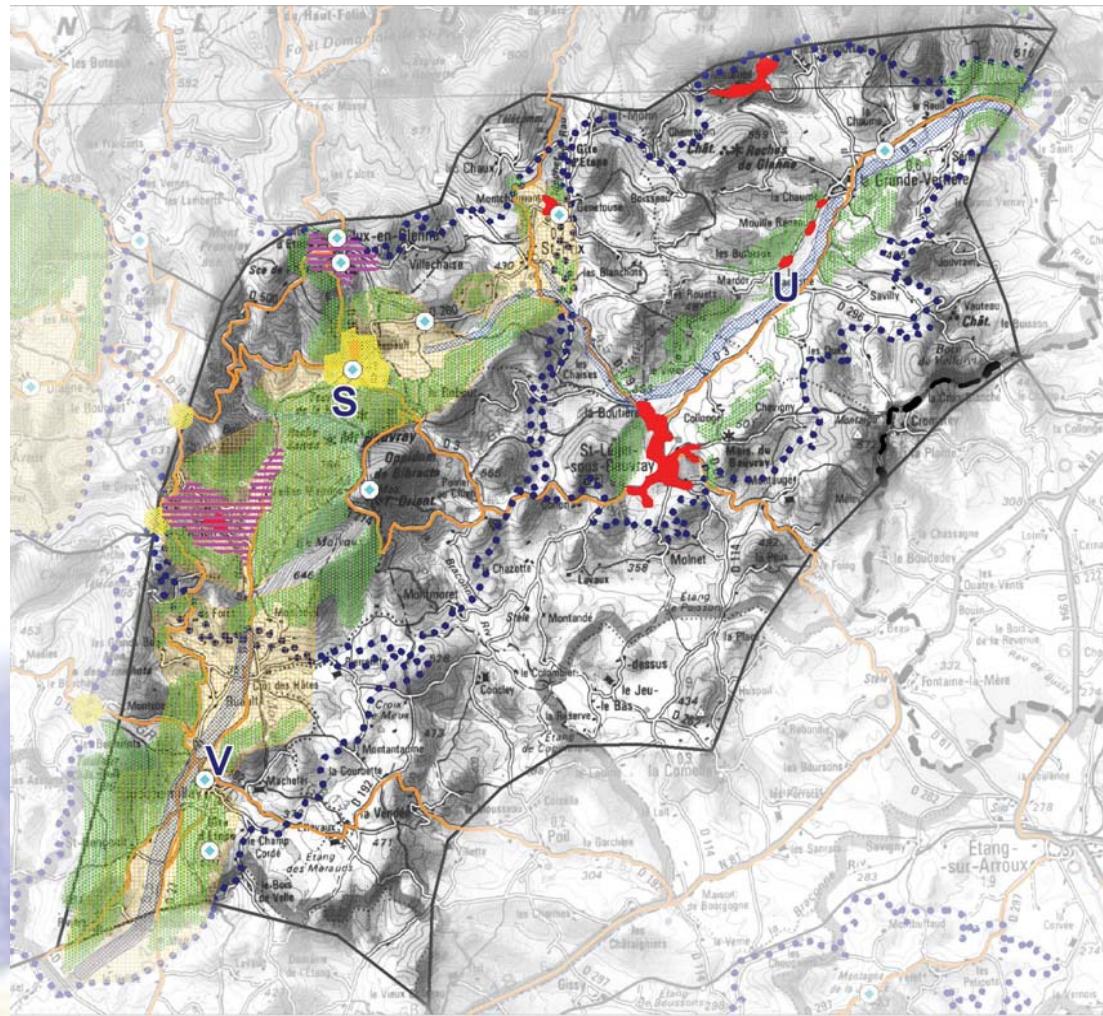
Le coteau Est boisé contraste avec le fond ouvert de la vallée et le met ainsi en valeur

La limite nette des boisements souligne l'axe de la vallée de la Roche

La RD 507 entourée de haies basses, suit le fond de la vallée, renforce également la perception de ce fond de vallée ouvert.

Trois zones paysagères sensibles dans la charte du PNR du Morvan :

- Zone S : Mont-Beuvray
- Zone U : vallée du Méchet
- Zone V : vallée de la Roche



Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

Enjeux

Aire de co-visibilité

(portion de paysage découverte dans son ensemble depuis plusieurs points de l'aire)

Prescriptions

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers, veiller à la qualité des aménagements du col de l'Echenault, conserver une lisibilité de l'aire (gestion agricole, forestière, forme urbaine).

Versant visuellement exposé

(coteau où toute intervention est fortement perceptible)

Intégrer les sensibilités paysagères dans la gestion forestière quotidienne.

Fonds de vallée

(Lisibilité des vallées structurantes du paysage : axe visuel, visibilité des cours d'eau)

Eviter les micro-boisements, veiller à la qualité des ouvrages et de leurs aménagements, privilégier une gestion pastorale extensive, supprimer les obstacles visuels.

Crête dégagée

(Importance de l'espace de respiration en milieu forestier)

Maintenir l'ouverture, veiller à un entretien soigné des haies.

Développement urbain

(Importance de l'implantation des constructions)

Veiller à la qualité de l'urbanisation et de l'architecture (notamment dans le choix des couleurs et des matériaux), contenir l'étalement urbain.

Ouverture autour des hameaux

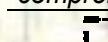
(Transition agriculture - forêt, espace de respiration)

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers.

Routes et points de vue remarquables

(lieu de découverte et de compréhension des paysages)

Maintenir l'ouverture et mettre en valeur ces points de vue ; soigner les projets d'aménagement des paysages perçus depuis ces lieux.



Limites



PNR du Morvan



entité paysagère zone paysagère sensible

LA VALLEE DE LA DRAGNE



Villapourçon s'est installé au creux d'un large cirque cerné de reliefs boisés qui le dominent de 300m.



La vallée se rétrécit avant de se fondre dans les amples ondulations d'un paysage bocager.



Les coteaux irréguliers sont creusés par de nombreux vallons secondaires. Le paysage s'ouvre franchement aux alentours de Vilars.



Leurs façades sobres de couleur ocre-jaune clair, leurs volumes simples aux fenêtres rares, sont mis en valeur par un maillage de haies basses.



Le cours d'eau de la Dragne, un fil conducteur aux berges dégagées mais souvent peu visible de loin.

Une haute vallée montagneuse

Une basse vallée de piedmont

De larges panoramas

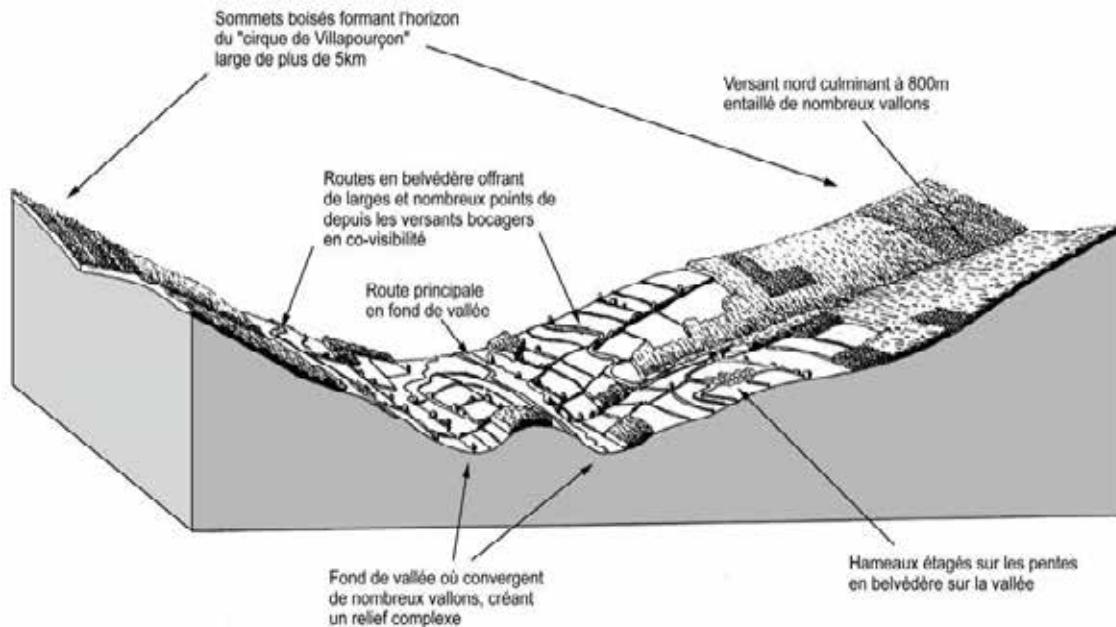
Des fermes dispersées dans le bocage

La Dragne comme fil conducteur

Un paysage ouvert, très habité, qui relie un piémont à sa vallée haute cernée de montagnes

L'ensemble, adossé à la montagne, est résolument tourné vers le piedmont. La haute vallée offre de beaux panoramas.

La RD18, voie de pénétration dans le massif, relie l'ensemble en parcourant tout le fond de la vallée. Ce fil conducteur est plus perceptible que la rivière qui reste peu visible.



LA VALLEE DE LA DRAGNE

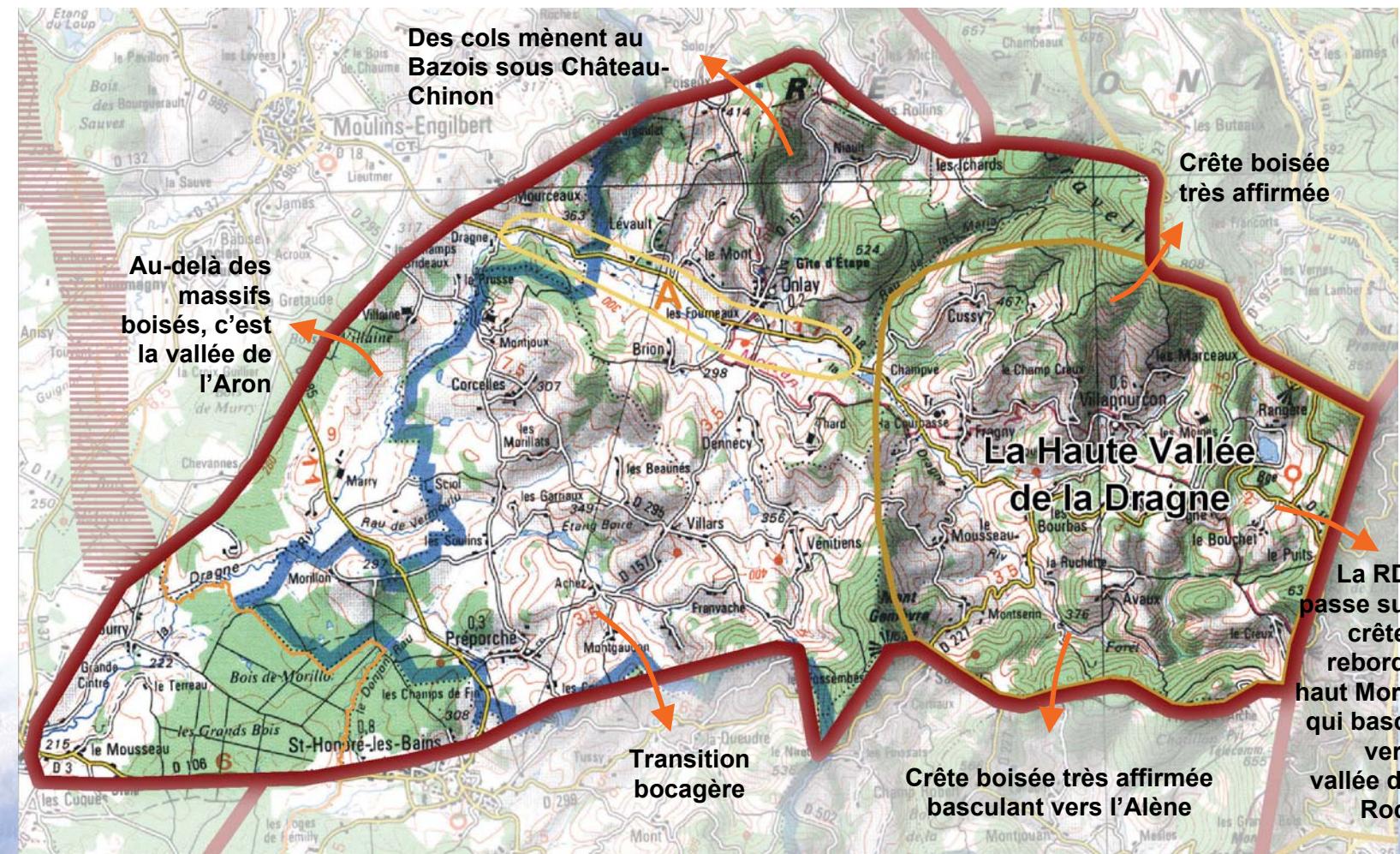
LES CONTOURS

Une sous-entité paysagère contrastée

Le Cirque de Villapourçon

Une structure paysagère très lisible

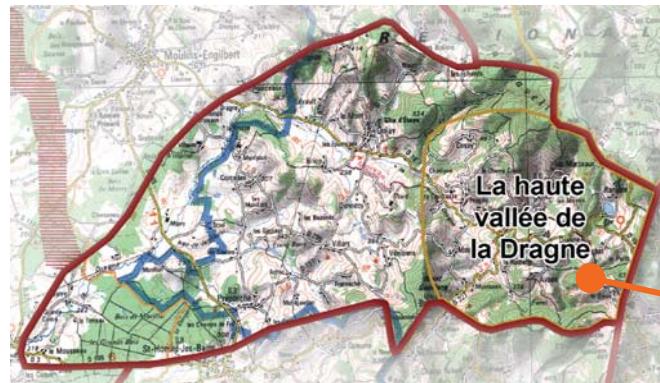
A - vallée bocagère



Communes : Larochemillay, Moulins-Engilbert, Onlay, Préporché, Saint-Honoré-les-bains*, Saint-Léger-de-Fougeret, Villapourçon.
* : PNRM 2007

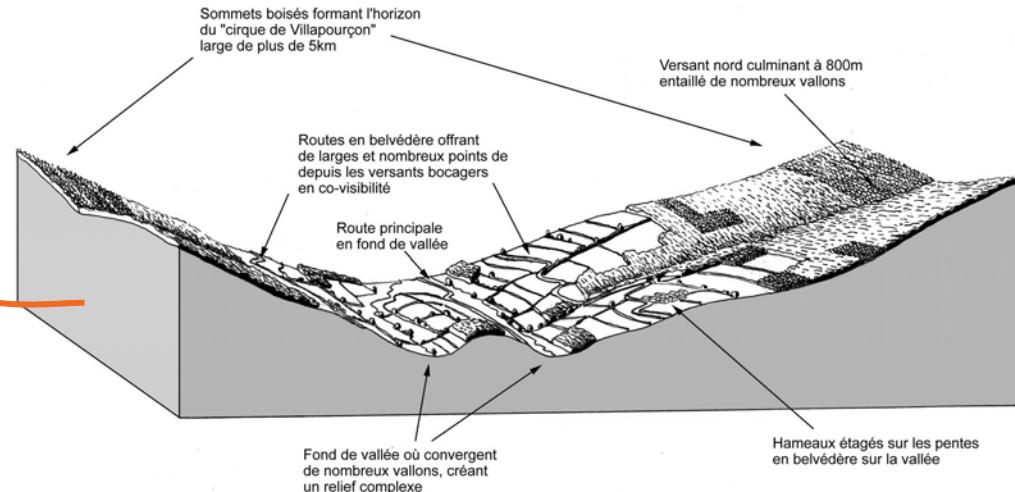
Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

LA VALLEE DE LA DRAGNE



UNE SOUS-ENTITE BIEN AFFIRMEE

La Haute vallée de la Dragne



LA HAUTE VALLEE DE LA DRAGNE

Villapourçon



Depuis le coteau sud qui domine de plus de 200 mètres, la vallée surprend par sa profondeur et son amplitude, formant un cirque autour de Villapourçon. Des routes en belvédère descendant vers le fond de la vallée.



Villapourçon

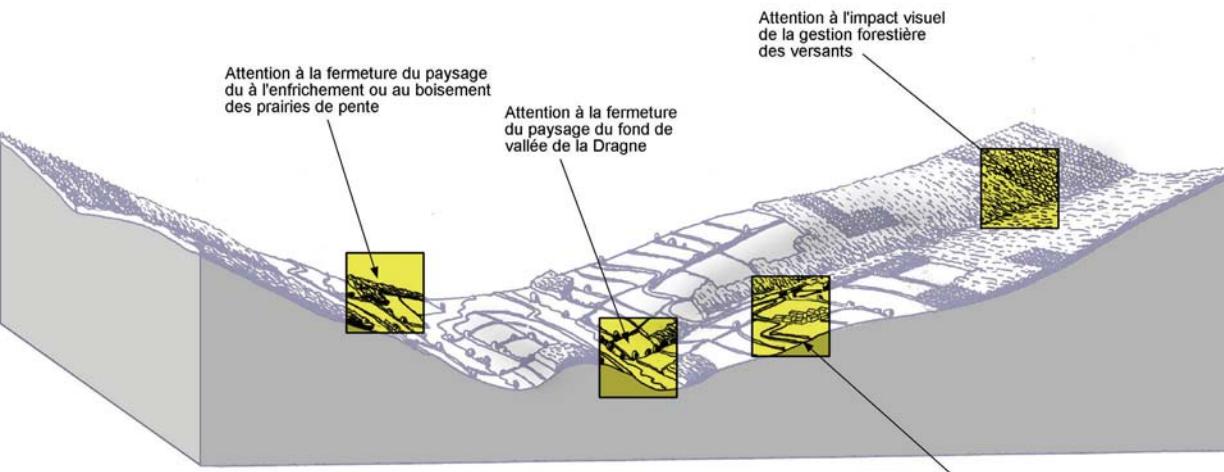
Le fond du cirque est plus confus : de multiples petits bois brouillent le contraste entre le fond et les versants ; la rivière n'est visible que sur une courte section et lors des franchissements.



Préporché

Les villages se voient de loin ; ils sont implantés sur un petit relief au contact du fond de vallée, ou sur un versant d'où ils dominent la vallée.

LA VALLEE DE LA DRAGNE



ADOUCIR LE DECOUPAGE FORESTIER SUR LES VERSANTS LES PLUS EXPOSES



Sur les versants les plus visibles, l'atténuation des grandes unités géométriques passe surtout par une maîtrise de leur forme, de la densité des lisières et de leur irrégularité.

Cela éviterait les grands carrés de coupe rase, permettrait d'estomper les limites trop tranchées entre parcelles feuillues et résineuses et de réaffirmer la dimension naturelle de la sylviculture.

CONTENIR LA PROGRESSION DES BOISEMENTS



Quelques boisements et peupleraies entre Onlay et Fragny referment localement le paysage de la basse vallée. Plus haut, les versants se boisent. Maîtriser leur progression éviterait l'étouffement des villages et assurerait le maintien de nombreux points de vue depuis les routes.

ENJEUX ET ACTIONS

HARMONISER LE PARCELLAIRE AGRICOLE



Villapourçon

La structure bocagère se disloque. Sur les replats, des parcelles sont regroupées et des haies arrachées.

Plus haut autour de Villapourçon, les pentes moins mécanisables s'enrichissent ou se boisent en conifères.

INTEGRER LES NOUVEAUX BATIMENTS AGRICOLES



Villapourçon

Visibles de loin, ils s'intègrent mieux si l'on veille à choisir leur site et leur orientation, à aménager leurs abords.

LA VALLEE DE LA DRAGNE

Préporché

SOIGNER L'ENTRETIEN DES ABORDS DES ROUTES ET DES CHEMINS



Quelques gestes simples permettraient de revaloriser des routes et des chemins de grande qualité paysagère, ainsi que ceux qui relient les hameaux : rabattre une haie faisant obstacle à un panorama, proposer un point d'arrêt.

REFORCER LA LISIBILITE DES COURS D'EAU



Entretenir une végétation aérée sur les berges à proximité des ponts et de la RD18 remettrait en scène la Dragne dans la vallée basse.

ENJEUX ET ACTIONS

MAITRISER L'INSERTION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET LE MITAGE

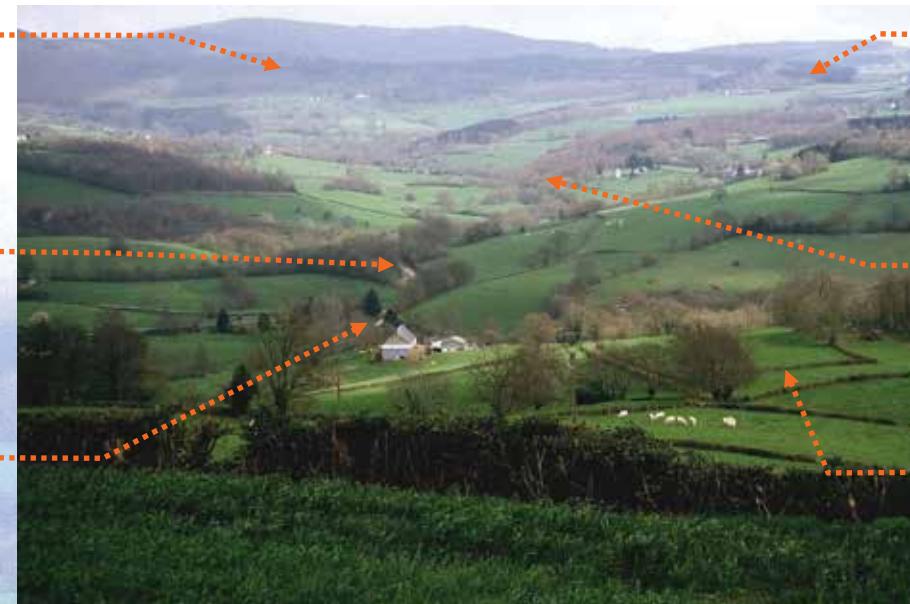


Lorsque le patrimoine est reconvertis, des conseils architecturaux permettraient de rappeler quelques règles d'harmonisation, qu'il s'agisse d'une maison de bourg ou d'une ancienne ferme : les proportion des fenêtres, l'extension inspirée de l'avent en pignon, la végétation des abords.

De vastes reliefs boisés cernent Villapourçon et forment l'horizon de la haute vallée. Leur gestion a donc un large impact visuel

La route en fond de vallée permet de découvrir la vallée sur toute sa longueur et d'entrevoir le cours d'eau de la Dragne

Le passage du cours d'eau reste peu visible de loin



Aire de covisibilité de la haute vallée de la Dragne depuis les environs du Mousseau.

Les conifères forment des taches sombres bien visibles

Le fond de vallée a localement tendance à se fermer sous la pression des boisements

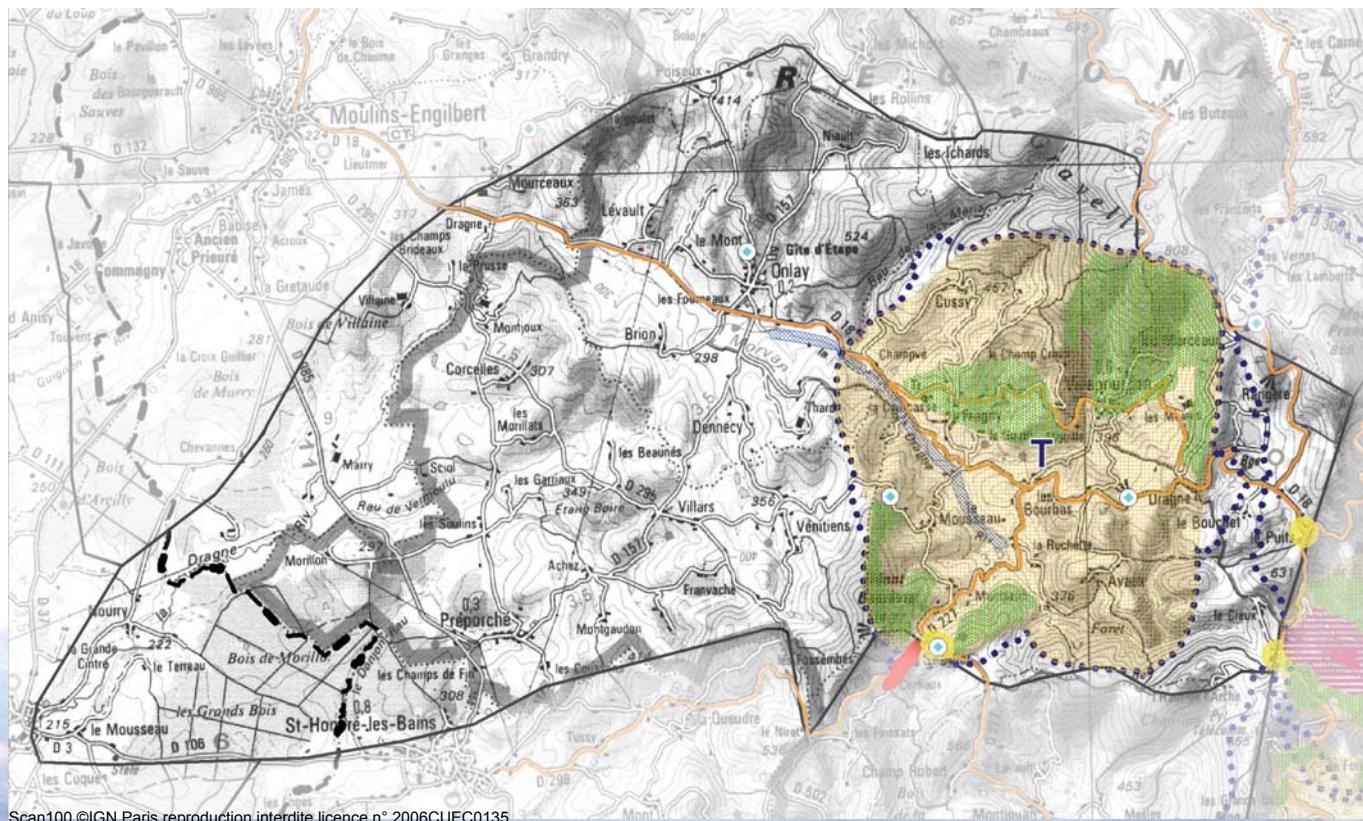
L'ouverture bocagère renforce la lisibilité de la vallée : maillage bocager, relief apparent...

LA VALLEE DE LA DRAGNE

ZOOMS SUR DES SECTEURS SENSIBLES

Une zone paysagère sensible dans la charte du PNR du Morvan :

- Zone T : tête de bassin de la Dragne



Enjeux	Prescriptions
Aire de co-visibilité <i>(portion de paysage découverte dans son ensemble depuis plusieurs points de l'aire)</i>	Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers, conserver une lisibilité de l'aire (gestion agricole, forestière, forme urbaine).
Versant visuellement exposé <i>(coteau où toute intervention est fortement perceptible)</i>	Intégrer les sensibilités paysagères dans la gestion forestière quotidienne.
Fonds de vallée <i>(Lisibilité des vallées structurantes du paysage : axe visuel, visibilité des cours d'eau)</i>	Éviter les micro-boisements, veiller à la qualité des ouvrages et de leurs aménagements, privilégier une gestion pastorale extensive, supprimer les obstacles visuels.
Crête dégagée <i>(Importance de l'espace de respiration en milieu forestier)</i>	Maintenir l'ouverture, veiller à un entretien soigné des haies.
Routes et points de vue remarquables <i>(lieu de découverte et de compréhension des paysages)</i>	Maintenir l'ouverture et mettre en valeur ces points de vue ; soigner les projets d'aménagement des paysages perçus depuis ces lieux.

Limites PNR du Morvan

entité paysagère zone paysagère

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.pardumorvan.org

LES TROIS VALLEES ENCAISSEES



Au nord, les prairies sur les versants les moins pentus offrent de larges vues.

Cet équilibre est parfois précaire : l'entretien des haies est moins soigné tandis qu'apparaissent des friches, des refus, de petits boisements.



La route zigzague entre des versants descendant vers le sud. En hiver, elle est parfois bloquée par la neige.



Les hameaux, souvent étirés, s'installent sur des hauteurs ou des cols (Sanglier, le Niret, les Montarons, ...).



Au sud, le relief moutonne entre des crêtes bocagères. L'habitat se densifie, ponctué de châteaux.



Des routes en belvédère sur les vallées

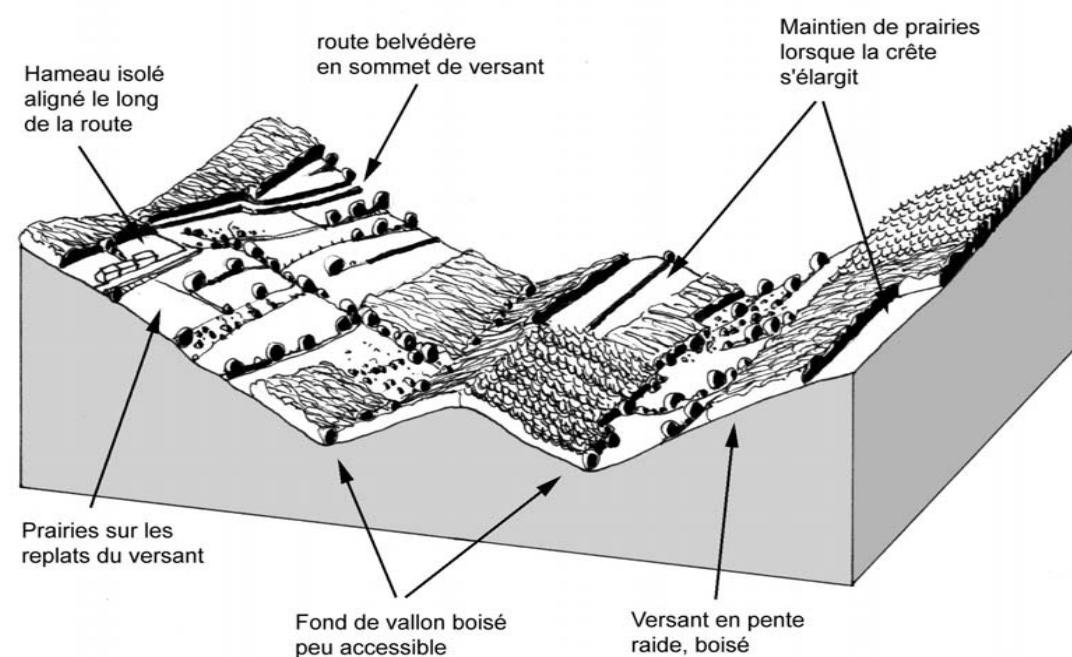
Des vallées encaissées qui s'ouvrent, vers le sud, en panoramas sur le bocage

En quelques kilomètres, ces vallées quittent le manteau sombre des forêts et des ruisseaux bondissants. La route descend par les crêtes. Ponctuée de panoramas au gré des dernières prairies sur les hauteurs, elles rejoint un bocage lumineux et plus habité qui marque la bordure du Morvan, face aux grandes ondulations du Bazois.

Les hameaux dominent depuis les hauteurs

La vallée basse s'ouvre et se ponctue de châteaux

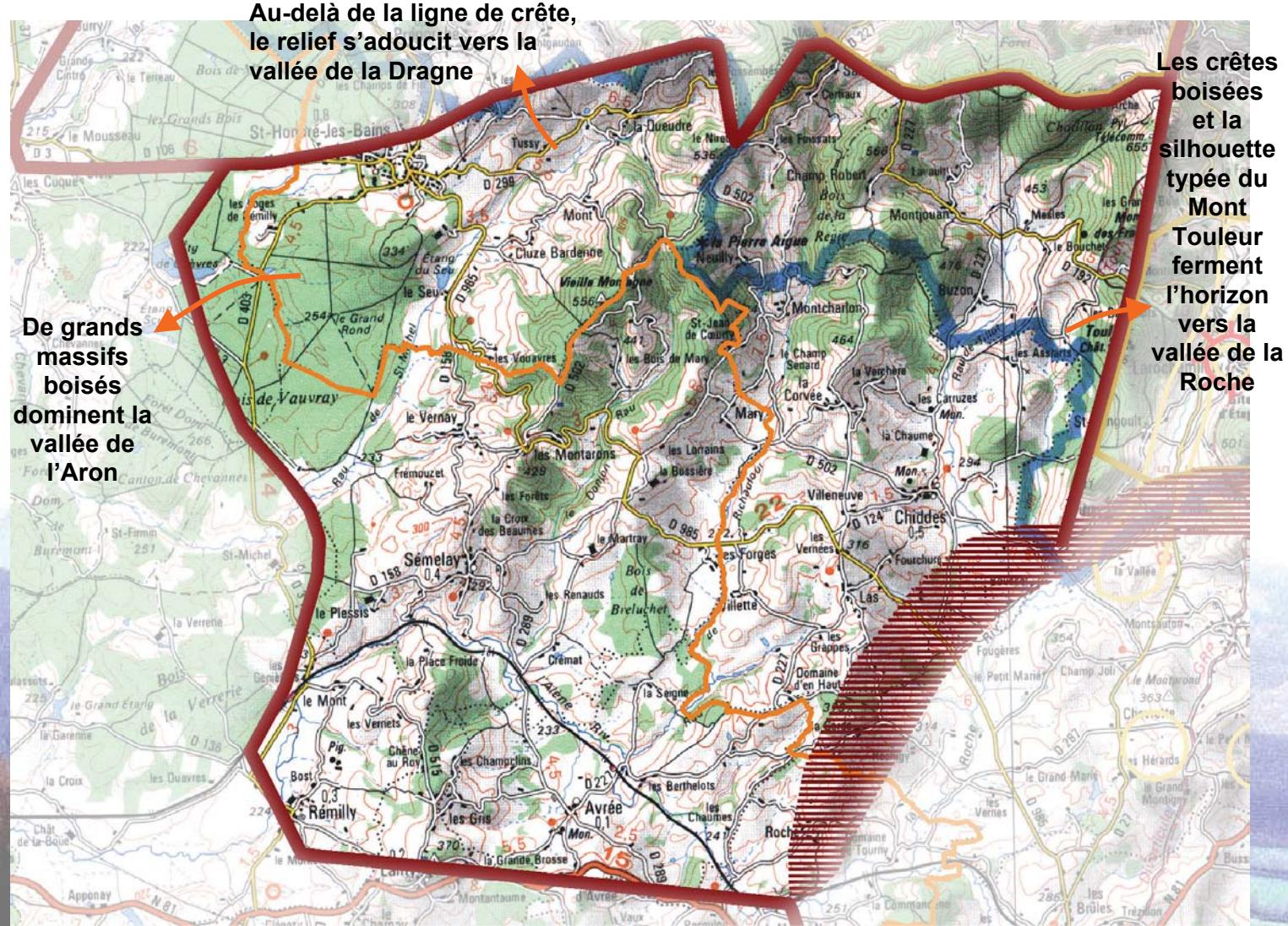
Un paysage plus ample en aval



Plus bas, tous les vallons se fondent dans la vallée de l'Alène et son bocage plus doux et plus ouvert.

LES TROIS VALLEES ENCAISSEES

LES CONTOURS



Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135

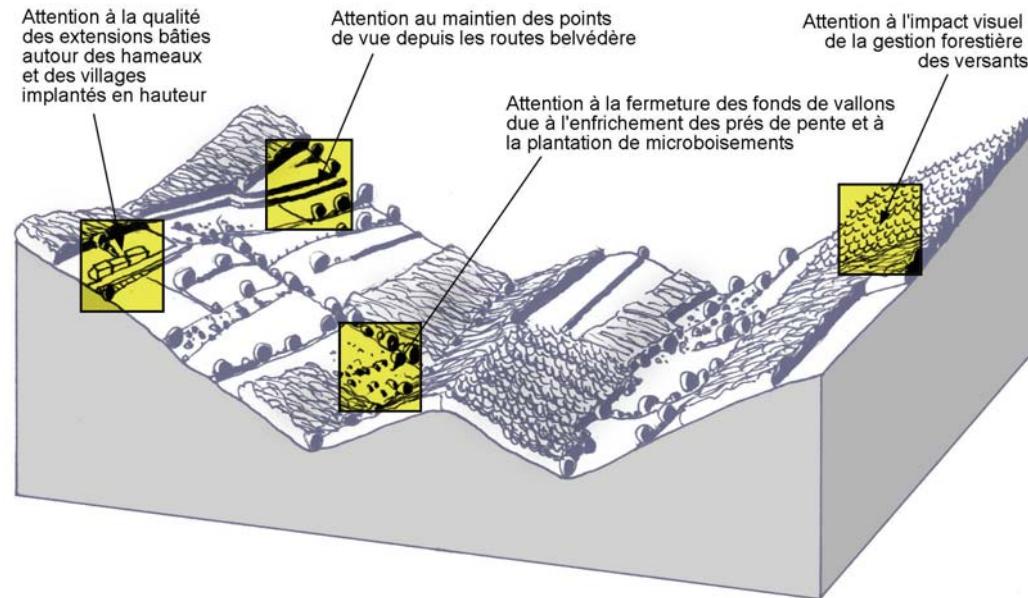


Communes :
(Avrée), Chiddes,
Larochemillay, Saint-
Honoré-les-Bains,
(Sémelay),
Villapourçon.

() : hors PNRM

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

LES TROIS VALLEES ENCAISSEES



RENOUVELER LE MAILLAGE BOCAGER



Dans la basse vallée de l'Alène et dans le cours aval des trois vallées, le bocage s'ouvre jusqu'à disparaître par endroits au profit de vastes prairies évoquant un paysage d'estives.

SOIGNER LES POINTS DE VUE DEPUIS LES ROUTES BELVEDERES



Ces tronçons routiers sont de gros points forts du paysage local. Ils méritent une taille basse de la haie sur l'accotement, et parfois l'ouverture de quelques cônes de vue par abattage de quelques arbres au sein des boisements.

ENJEUX ET ACTIONS

MAINTENIR L'OUVERTURE VISUELLE DEPUIS LES PRAIRIES HAUTES

Saint-Honoré-les-Bains



Maîtriser –ou faire reculer– l'enrésinement permettrait de pérenniser ou de restaurer des vues, en particulier le long des routes de crêtes.

PERENNISER L'USAGE AGRICOLE DES PRAIRIES HAUTES

Villapourçon



Dans la partie amont, des refus apparaissent sur les prés les plus pentus, souvent suivis quelques années plus tard d'un départ d'enrésinement.

MAITRISER LA SILHOUETTE DES VILLAGES PERCHES

Séménay



Bien choisir les secteurs d'extension du bourg permettrait de conserver l'aspect groupé de ces villages, généralement alignés sur un axe.

DEGAGER DES ACCES AU RUISSAU DANS LA VALLEE HAUTE



Dans la partie amont les cours d'eau sont souvent enfouis sous la végétation. Dégager des tronçons de rive permettrait de retrouver des accès, une lisibilité et un usage du cours d'eau.

RESTAURER LA RIPISYLVE DANS LA VALLEE BASSE



Chiddes
Les ruisseaux serpentent sans ripisylve au milieu d'un paysage ouvert. Un alignement d'arbres, même épars et issus de venue naturelle, restaurerait la lisibilité du ruisseau.

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

LA MONTAGNE AUTUNOISE



Autun

Les deux petites montagnes, séparées par la vallée du Mesvrin, offrent des contreforts pentus.



Uchon

Issus du décapage de l'arène entre les blocs granitiques, les blocs rocheux ont chacun leur légende : la griffe du diable, la chambre du boa, le mammouth...



Uchon

L'esprit des lieux vient aussi de l'absence de fenêtres dans ces clairières cernées de forêts. Les taillis d'hier sont souvent remplacés par des résineux qui atteignent l'âge de la récolte.



Broye

En-dessous de 500m, un bocage soigné se déroule sur les pentes, ponctué de châtaigniers imposants. Ses haies basses, « brosses » et « pléchies » soulignent les courbes de niveau, les routes.



La Tagnière

Les bourgs principaux sont sur les axes des vallées ou les cols. Sur les points hauts dégagés, des hameaux agricoles accueillent des résidences secondaires.

Un belvédère sur les plaines alentour

Des chaos granitiques mythiques

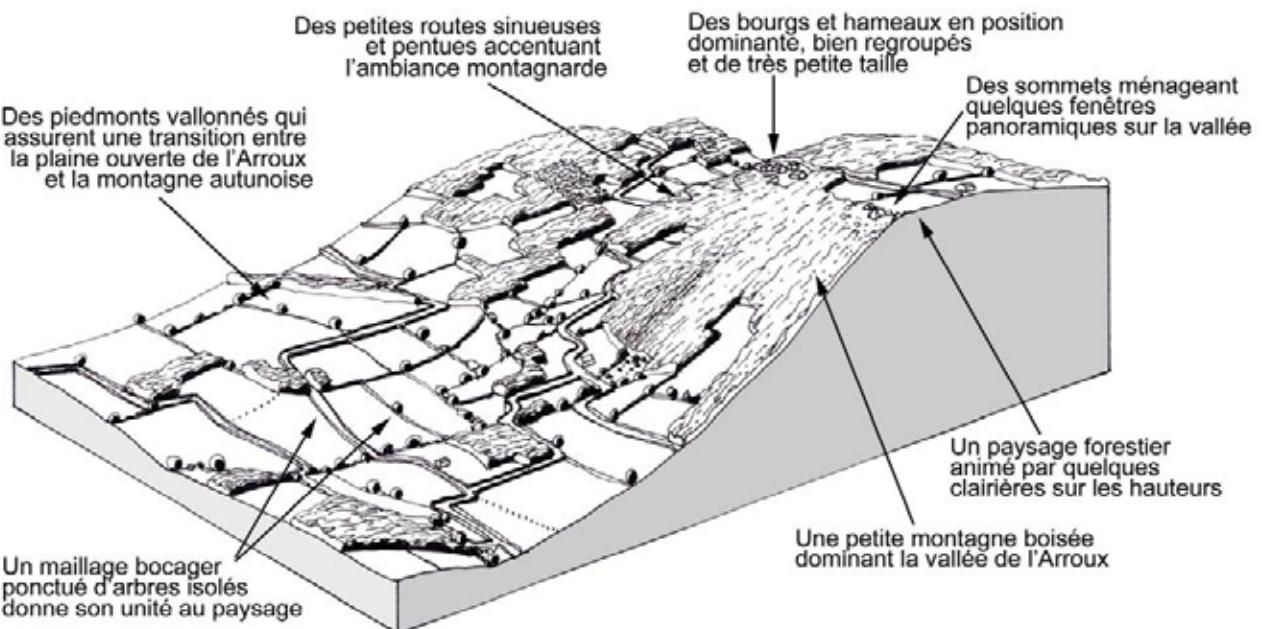
Un cœur de petites clairières confinées dans la forêt

Des franges bocagères et habitées

Des villages en haut, des bourgs en bas

Surgissant de la plaine, ce Morvan en miniature est une terre de légende. Ses franges très habitées offrent des belvédères sur des paysages typés de la Bourgogne centrale.

Le confinement décuple les sensations de lumière. Un nuage, une éclaircie font l'événement tandis que la végétation est un vitrail qui s'anime au fil des saisons. Entaillant le granite, de nombreuses petites vallées intimes offrent des ambiances souvent très forestières, parfois plus bocagères, en particulier celles tournées vers l'Arroux.



LA MONTAGNE AUTUNOISE

LES CONTOURS

Les sous-entités paysagères contrastées

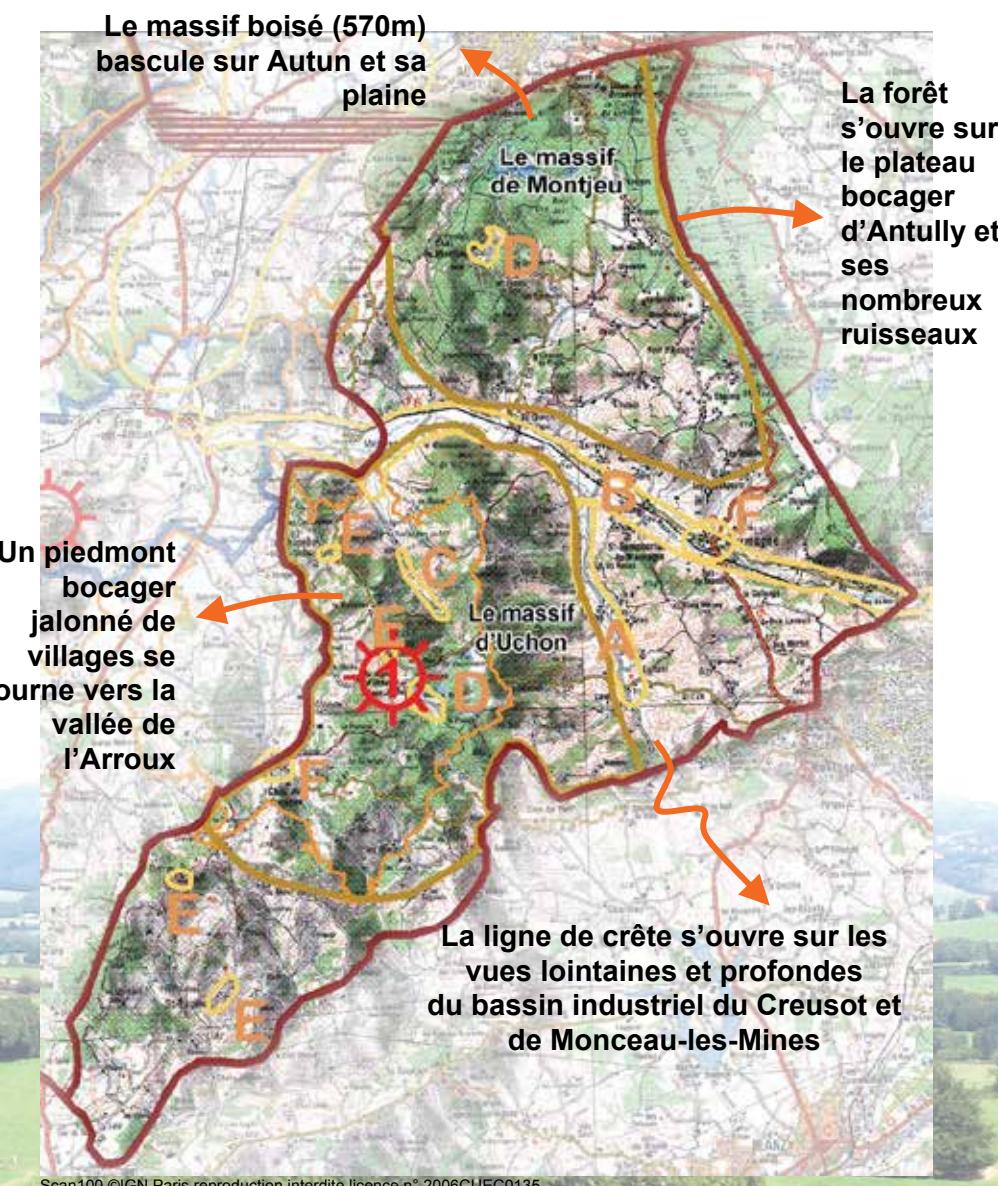
Le Massif de Montjeu
Le Massif d'Uchon

Les structures paysagères très lisibles

A -vallée bocagère
B -vallée couloir
C -vallée forestière
D -petite clairière
E- bourg belvédère
F -bourg de fond de vallée

Les lieux particuliers à découvrir

1 -Uchon- les rochers du Carnaval



Communes :

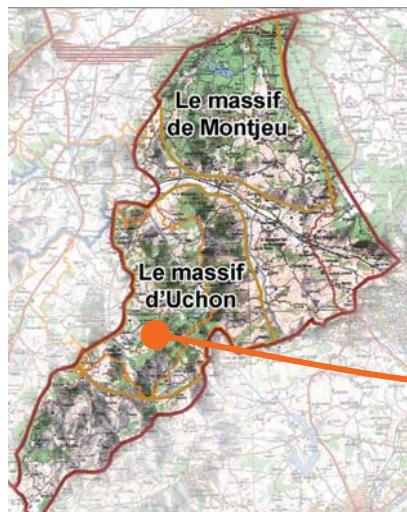
(Autun), (Brion),
(Broye), (Charmoy),
(Dettey), (La Boulaye),
La Chapelle-sous-Uchon*,
La Tagnière*,
(Marmagne),
(Mesvres), (Saint-Eugène), (Saint-Sernin-du-Bois),
(Saint-Symphorien-de-Marmagne),
(Toulon-sur-Arroux),
Uchon.

* : PNRM 2007

() : hors PNRM

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

LA MONTAGNE AUTUNOISE



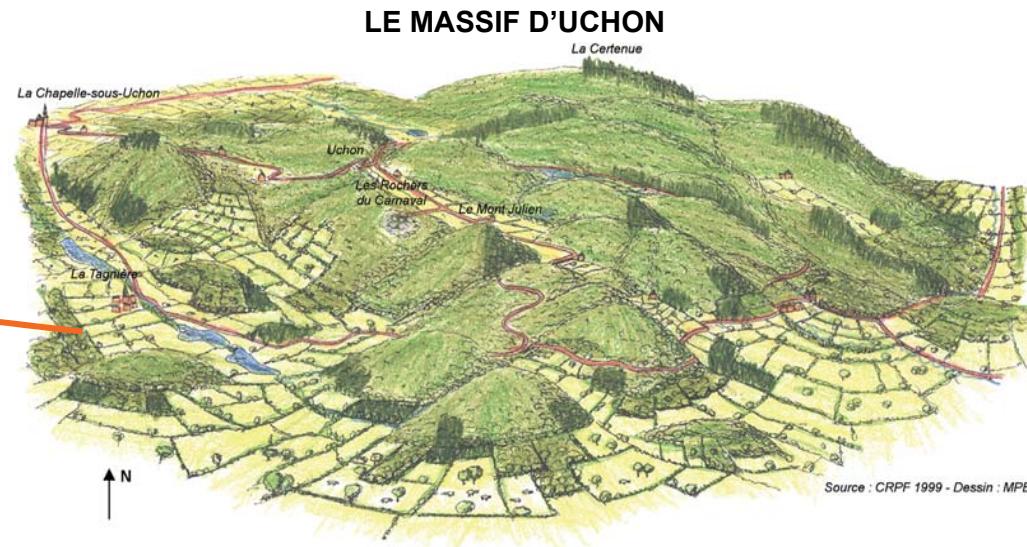
Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135

LE MASSIF DE MONTJEU



Recouvert par la forêt, peu traversé par des routes, ce massif est surtout perceptible de l'extérieur. Il est coiffé d'un plateau peu accessible culminant à 662 mètres dont le Château est cerné d'un mur imposant. Seule la vallée de Broye s'anime d'un bocage semi-ouvert où les maisons trapues s'accrochent aux pentes, étagées dans les prairies.

DEUX SOUS-ENTITES BIEN AFFIRMEES



LE MASSIF D'UCHON

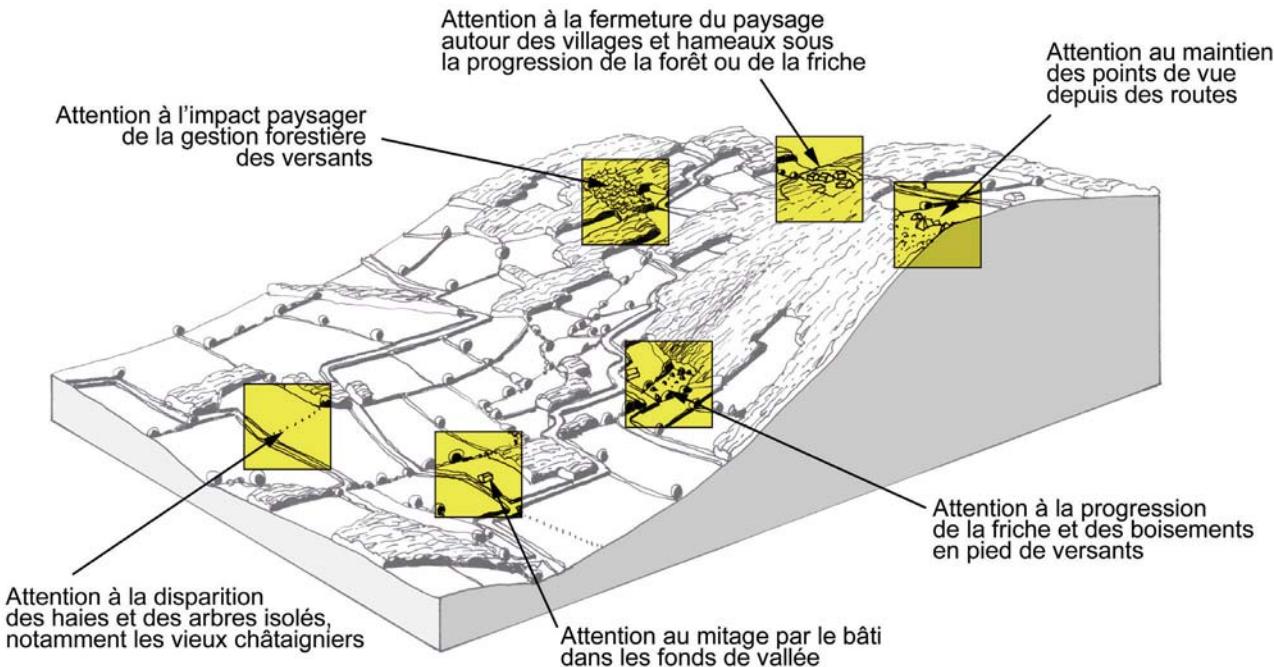


Vu de l'extérieur, la forêt semble recouvrir tout mais comme dans le haut Morvan, la trouée de lumière d'une clairière se découvre au détour d'un virage. Un hameau l'habite au milieu de son bocage soigné ponctué de murets en pierre sèche.

Quelques replats comme le Signal d'Uchon offrent des panoramas grandioses.

Les limites parcellaires en forêt ne s'appuient pas forcément sur les lignes de forces du paysage. La sylviculture apparaît particulièrement artificielle dans le contraste tranché entre parcelles feuillues et résineuses, ou dans la saignée géométrique d'une coupe à blanc qui découpe une tranche de montagne.

Une dynamique globale de fermeture est amorcée par le boisement, généralement en résineux, des parcelles enclavées ou pentues difficilement mécanisables.



ESTOMPER LE MANTEAU SOMBRE ET GEOMETRIQUE DES RESINEUX

Autun



Sur les versants exploités par grandes unités géométriques, quelques sous-découpage de parcelles allongées le long de courbes de niveau ou des routes d'accès seraient appréciables.



Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

CONTENIR LA PROGRESSION DES BOISEMENTS SUR LES PENTES

La Tagrière



La forêt descend sur les coteaux jusque dans les petits vallons étroits et colonise les parcelles agricoles enclavées sur le plateau. Cette progression se fait par enrichissement naturel ou par plantation de petites parcelles de résineux.

Maîtriser leur progression s'impose pour éviter l'étouffement des villages, maintenir des points de vue depuis les routes, limiter l'enneigement en hiver.

RETABLIR LA QUALITE DES SOUS BOIS FORESTIERS

La Tagrière



En sous-bois, les peuplements mélangés apportent un beau dialogue de lumières et de couleurs et une diversité de flore au sol. Les plantations homogènes de résineux, en revanche, sont monotones et strient le paysage de lignes rigides. Certains rochers légendaires d'Uchon autrefois bien dégagés se retrouvent aujourd'hui enfouis sous les résineux. Une gestion dynamique au travers de gestes simples, restaurerait une qualité d'ambiance aux sous-bois : le dosage de la lumière permet de dégager des éléments particuliers (rochers), de favoriser le mélange d'essence, de provoquer une régénération naturelle.

RECENTRER LES PERIMETRES D'EXTENSION DES HAMEAUX



A proximité du bassin d'Autun et du Creusot, les nouvelles constructions éparpillées isolent les habitants du reste du village, consomment beaucoup d'espace, suppriment les respirations agricoles sans logique avec le paysage qui les accueillent. Acquérir des réserves foncières, affecter des périmètres d'extension urbaine bien choisis, permet de préserver des secteurs agricoles et de renforcer la qualité des hameaux.

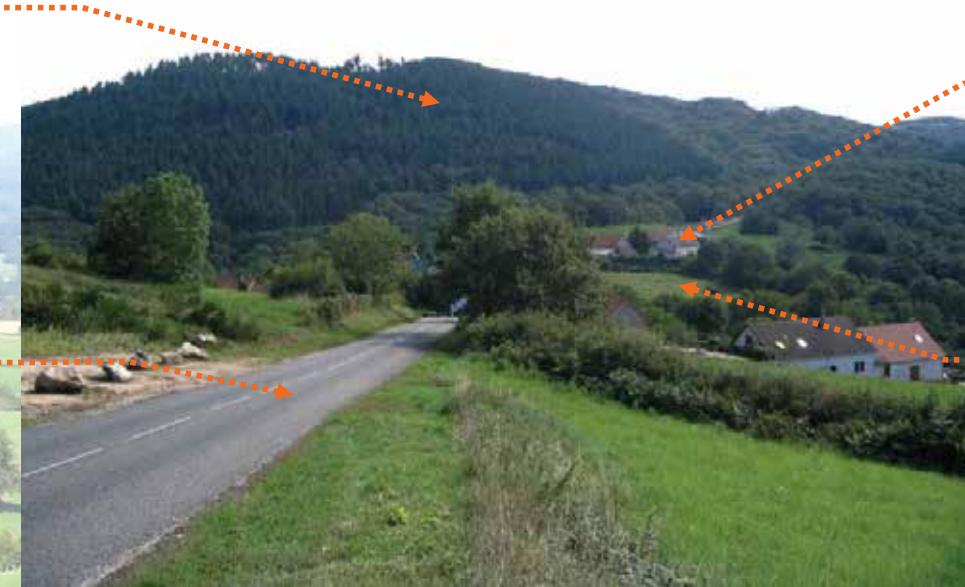
La progression des résineux sur les pentes et les sommets du massif change la perception du paysage : la géométrie rigide simplifie le paysage, les interventions forestières sont très perceptibles.

Les routes étroites qui permettent l'accès au massif offrent de rares fenêtres panoramiques. Leur maintien garantie des espaces de respiration.

MAINTENIR DES POINTS DE VUE DEPUIS LES BELVEDERES



Le reboisement a privé presque tous les rochers remarquables d'Uchon de leur panorama. Le long des routes, il a refermé les fenêtres de respirations, rendant la traversée des forêts quelque peu oppressante. L'idéal est de pérenniser les prairies en contrebas de ces points de vue. Sinon, un effort de défrichage ou un déboisement s'imposent pour restaurer un cône de vue.



Versant boisé visuellement exposé – La Chapelle-sous-Uchon, col de la Gravetière

MAINTENIR ET RENOUVELER DES COMPOSANTES BOCAGERES



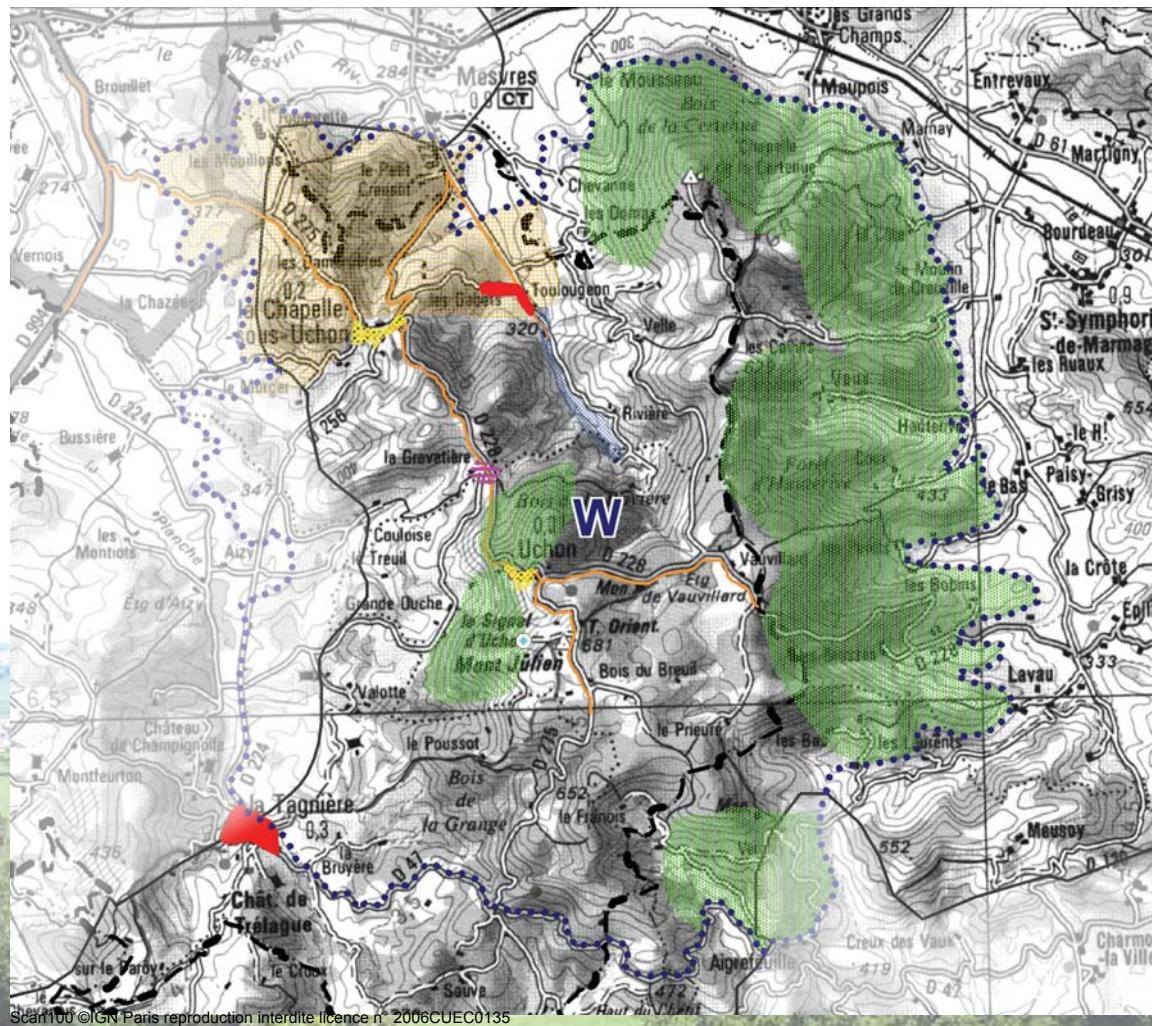
Dans les vallées forestières, la dislocation du bocage est d'autant plus sensible qu'elle s'opère autour des routes et des habitations. L'importance de ce maillage justifierait de conserver les haies-clôtures et les arbres isolés les plus emblématiques, et de mettre en place un renouvellement.

L'organisation urbaine de l'habitat est à soigner : l'implantation des constructions peut provoquer un mitage du paysage.

Les dernières prairies souffrent de la fermeture du paysage par la progression des boisements. Ces ouvertures sont à maintenir aux abords des habitations.

Une zone paysagère sensible dans la charte du PNR du Morvan :

- Zone W : le massif d'Uchon

**Enjeux**

Aire de co-visibilité
(portion de paysage découverte dans son ensemble depuis plusieurs points de l'aire)

Versant visuellement exposé
(coteau où toute intervention est fortement perceptible)

Fonds de vallée
(Lisibilité des vallées structurantes du paysage : axe visuel, visibilité des cours d'eau)

Crête dégagée
(Importance de l'espace de respiration en milieu forestier)

Développement urbain
(Importance de l'implantation des constructions)

Ouverture autour des hameaux
(Transition agriculture - forêt, espace de respiration)

Routes et points de vue remarquables
(lieu de découverte et de compréhension des paysages)

Prescriptions

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers, conserver une lisibilité de l'aire (gestion agricole, forestière, forme urbaine).

Intégrer les sensibilités paysagères dans la gestion forestière quotidienne.

Eviter les micro-boisements, veiller à la qualité des ouvrages et de leurs aménagements, privilégier une gestion pastorale extensive, supprimer les obstacles visuels.

Maintenir l'ouverture, veiller à un entretien soigné des haies.

Veiller à la qualité de l'urbanisation et de l'architecture (notamment dans le choix des couleurs et des matériaux), contenir l'étalement urbain.

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers.

Maintenir l'ouverture et mettre en valeur ces points de vue ; soigner les projets d'aménagement des paysages perçus depuis ces lieux.

Limites PNR du Morvan entité paysagère zone paysagère sensible

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

LE PIEDMONT NORD



Quaré-les-Tombes



Quaré-les-Tombes



Saint-Martin-du-Puy



Quaré-les-Tombes



Chastellux-sur-Cure

Un piémont adossé à la Marche boisée

Des formes douces

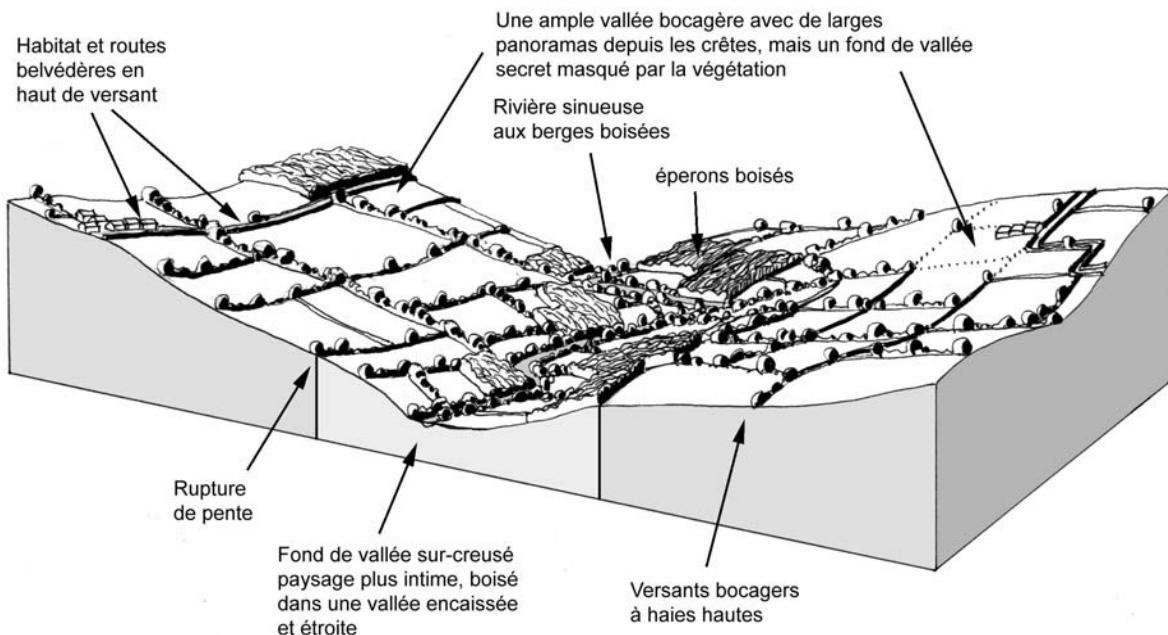
Des bourgs sur promontoire groupés autour de leur clocher

Des lignes de haies bien tracées

Des châteaux dans des sites naturels exceptionnels

Un piémont habité, au bocage paisible et bien entretenu. Des reliefs doux, tournés vers le nord, entaillés de vallées profondes.

Les clochers visibles de loin et les routes souvent disposées en crête permettent de se repérer aisément. La lumière de la vallée du Chalaux contraste avec l'ombrage de la vallée boisée de la Cure.



LE PIEDMONT NORD

Les sous-entités paysagères contrastées

La Vallée du Chalaux
La Vallée de la Cure

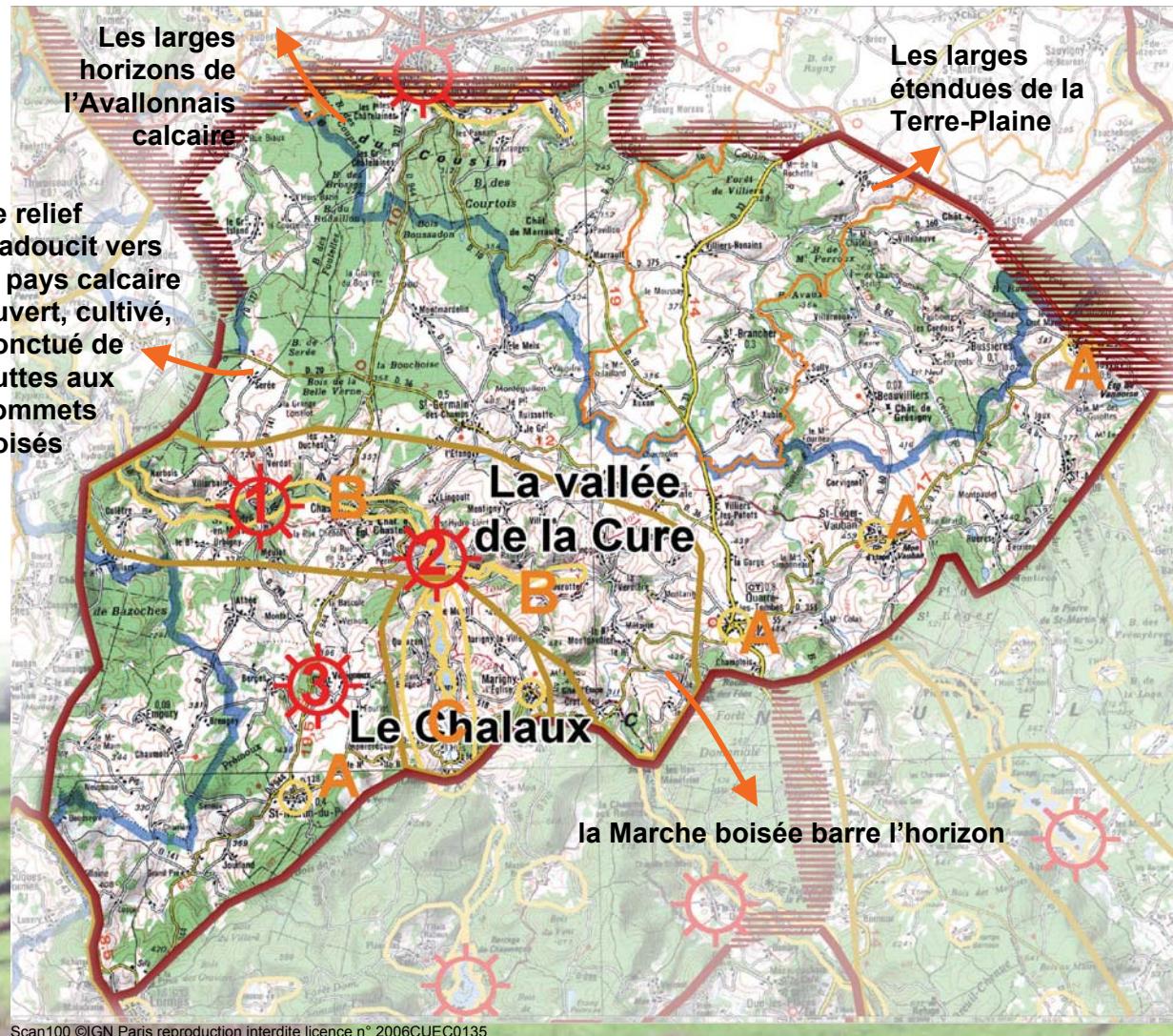
Les structures paysagères très lisibles

A -bourg belvédère
B -vallée forestière
C -vallée bocagère

Les lieux particuliers à découvrir

1 -Eperon de Saint-André
2 -Confluence du Crescent
3 -Domaine de Vésigneux

LES CONTOURS



Communes :
Avallon*, Bazoches,
Beauvilliers, Bussières,
Chalaux, Chastellux-
sur-Cure, (Cussy-les-
Forges), Domency-sur-
Cure, (Empury), Island,
Lormes, Magny*,
Marigny-l'Eglise,
Rouvray, Saint-
Andeux, Saint-André-
en-Morvan, (Saint-
Brancher), Saint-Léger-
Vauban, Sainte
Magnance, Saint-
Germain-des-Champs,
Saint-Martin-du-Puy,
Quarré-les-Tombes.

* . PNR 2007
() : hors PNR

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcumorvan.org

LE PIEDMONT NORD



Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135

LA VALLEE DE LA CURE



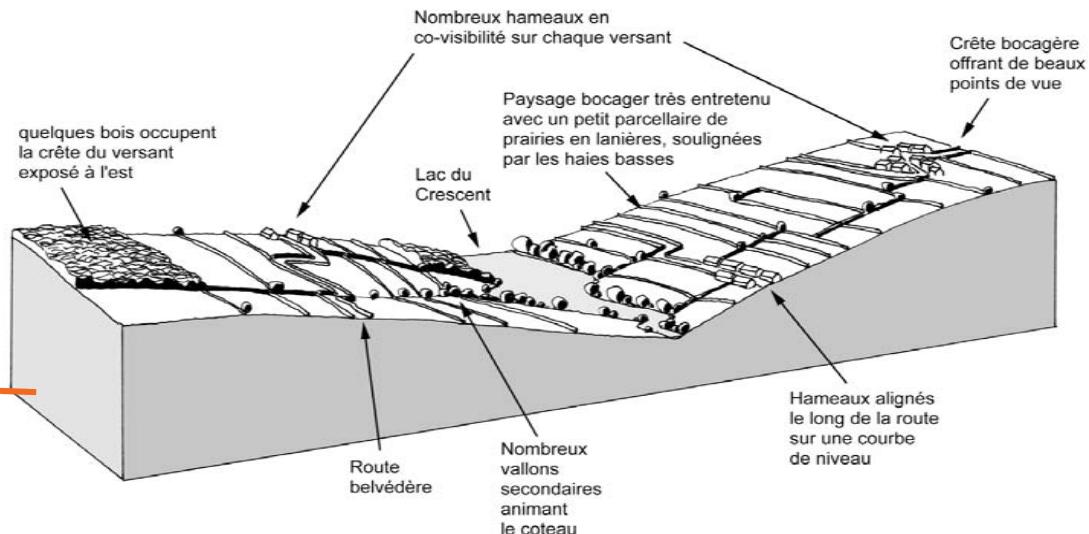
Domecy-sur-Cure

La vallée de la Cure, mystérieuse, a de brusques changements de direction où un sillon sombre et encaissé s'ouvre sur une vallée bocagère large et profonde, alimentée par des vallons secondaires. De nombreux hameaux sont installés à mi-pente ou sur la crête des coteaux.

La Cure se resserre sur des gorges boisées, taillées dans le paysage bocager du piedmont. Enfouie sous une voûte boisée, cette ambiance fraîche met en valeur les ponts de pierre.

DEUX SOUS-ENTITES BIEN AFFIRMEES

La vallée du Chalaux



LA VALLEE DU CHALAUXT



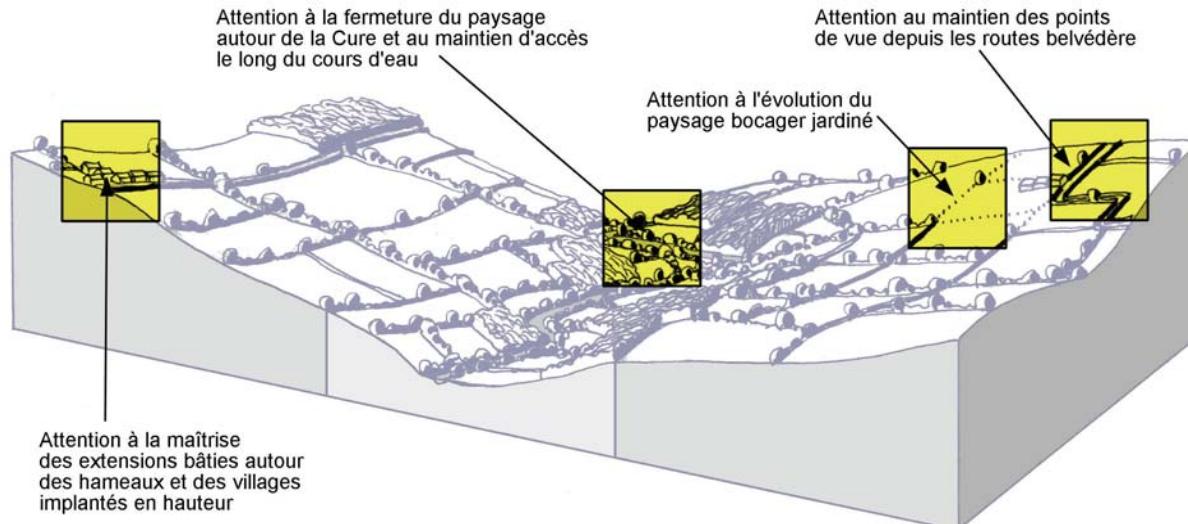
Margny-l'Eglise

Chaque coteau de la vallée est exposé aux regards de l'autre. Cette co-visibilité des versants rend très perceptibles les nombreux hameaux implantés de part et d'autre du Crescent. Le réseau dense de haies basses bien taillées entoure un petit parcellaire en lanières parallèles aux courbes de niveaux.



Chalaux

La rivière puis le lac sont très lisibles dans le paysage ouvert du fond de vallée.



OUVRIR DES ACCES A LA CURE



qui la franchissent.

Cette rivière est peu accessible, cachée sous la végétation dense qui l'accompagne. Ouvrir des accès semble possible, en particulier depuis les ponts

RESPECTER LA SILHOUETTE DES VILLAGES PROMONTOIRES



Leur implantation perchée les rend vulnérables à des constructions malencontreusement disposées à l'écart du noyau ancien, de plus en plus fréquentes à proximité d'Avallon et de l'autoroute A6. Créer de nouvelles rues concentriques autour des villages, par exemple, permettrait d'éviter l'urbanisation « en doigt de gant » le long des axes routiers.

ADOUCIR LES MARQUES DE LA GESTION FORESTIERE SUR LES COTEAUX EN VUE



Saint-Léger-Vauban
La gestion forestière des versants de la Marche Boisée est visible de très loin. De grands massifs de résineux ont été plantés récemment. Un premier front de mélange feuillus-conifères permet d'adoucir leur impact visuel.

EVITER LA DISLOCATION DU BOCAGE ET LA REMONTEE DES HAIES



Margny-l'Eglise
Le bocage fait le charme de la vallée du Chalaux. Apparaissent cependant des secteurs à haies hautes, relativement fermés, jouxtant de grandes étendues de prairies nues : d'un côté, faute d'entretien, d'anciennes haies basses remontent et referment les vues, et l'enfrichement progresse. De l'autre côté, le regroupement de grandes parcelles de prairies ceinturées de clôtures électriques a entraîné l'arasement des haies.

SOIGNER LA VUE DEPUIS LES ROUTES BELVEDERES

Margny-l'Eglise



Attention à la gestion des haies bordant les nombreuses routes de crête, notamment dans la vallée de la Cure où le paysage est parfois plus refermé.

Le bâti est implanté sur une même courbe de niveau ou étagé très localement

le bocage entretenu et le boisement limité permettent un vis à vis entre les villages et des vues larges dans l'aire de co-visibilité rapprochée



Développement urbain sensible sur les versants de la vallée du Chalaux. Marigny-l'Eglise

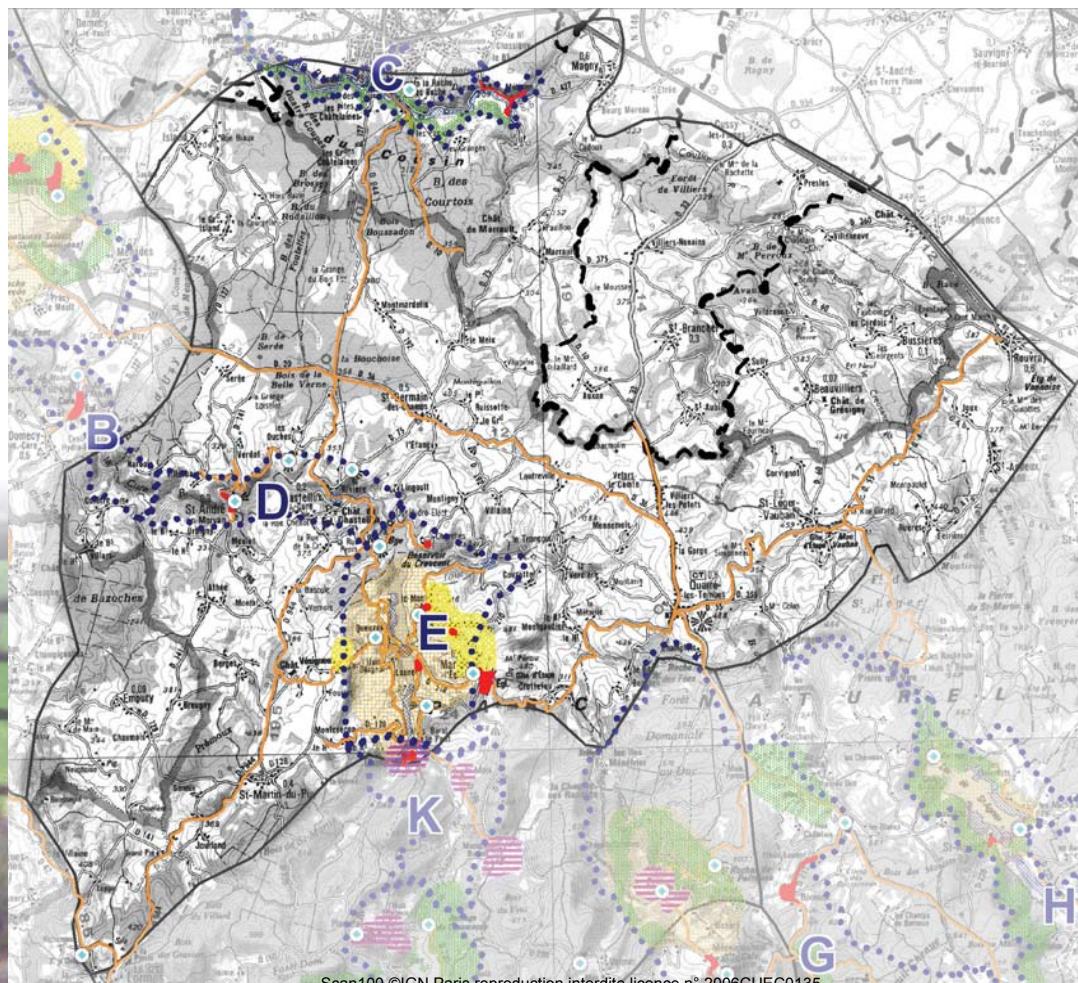
Importance des espaces agricoles sans construction entre les hameaux

Intérêt des espaces dégagés sans ripisylve en bord de lac

Les nouvelles maisons en périphérie des hameaux ont un impact visuel important

Trois zones paysagères sensibles dans la charte du PNR du Morvan :

- Zone C : la vallée du Cousin
- Zone D : la vallée de la Cure
- Zone E : le Crescent



Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

Enjeux

Aire de co-visibilité
(portion de paysage découverte dans son ensemble depuis plusieurs points de l'aire)

Prescriptions

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers, veiller à la qualité des aménagements autour du lac, conserver une lisibilité de l'aire (gestion agricole, forestière, forme urbaine).

Versant visuellement exposé
(coteau où toute intervention est fortement perceptible)

Intégrer les sensibilités paysagères dans la gestion forestière quotidienne.

Fonds de vallée
(Lisibilité des vallées structurantes du paysage : axe visuel, visibilité des cours d'eau)

Eviter les micro-boisements, veiller à la qualité des ouvrages et de leurs aménagements, privilégier une gestion pastorale extensive, supprimer les obstacles visuels.

Crête dégagée
(Importance de l'espace de respiration en milieu forestier)

Maintenir l'ouverture, veiller à un entretien soigné des haies.

Développement urbain
(Importance de l'implantation des constructions)

Veiller à la qualité de l'urbanisation et de l'architecture (notamment dans le choix des couleurs et des matériaux), contenir l'étalement urbain.

Ouverture autour des hameaux
(Transition agriculture - forêt, espace de respiration)

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers.

Routes et points de vue remarquables
(lieu de découverte et de compréhension des paysages)

Maintenir l'ouverture et mettre en valeur ces points de vue ; soigner les projets d'aménagement des paysages perçus depuis ces lieux.

Limites

PNR du Morvan

entité paysagère

zone paysagère sensible

LE CORBIGOIS



Lomnes
Depuis le point de vue de la Justice le regard embrasse tout le Haut-Corbigeois jusqu'aux boisements dominant les coteaux de l'Yonne.



Céron
De larges parcelles ponctuées par les arbres isolés, mais où les haies disparaissent progressivement.



Muron-sur-Yonne
Depuis le château de Coulon, le regard embrasse un large panorama jusqu'au coteau boisé de la vallée de l'Yonne.



Céron
Sur des crêtes bocagères, les clochers dominent de larges territoires.

Des crêtes dégagées

De belles routes de crête et de nombreux belvédères

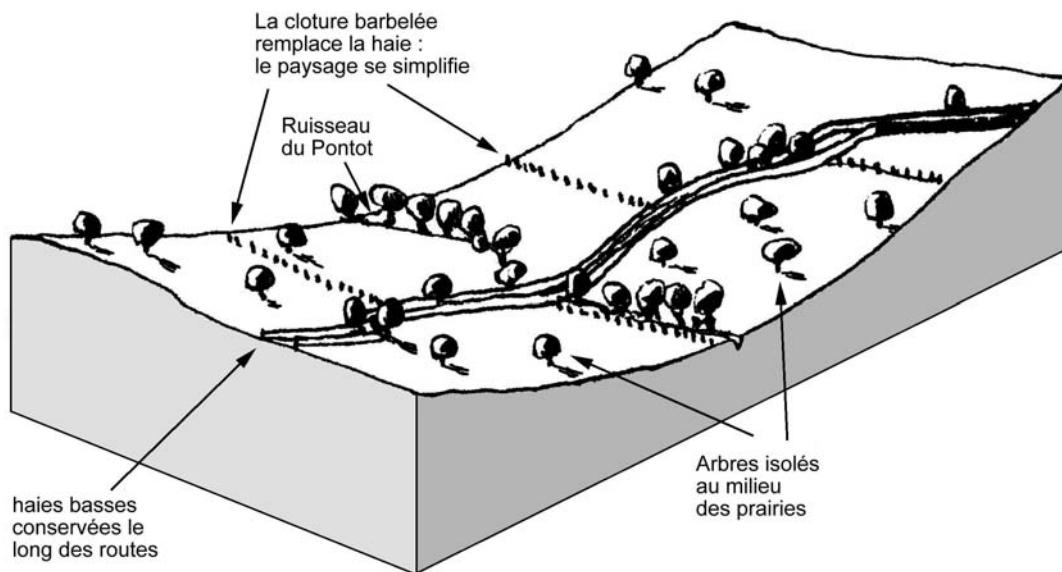
Le rythme des arbres isolés dans des prairies immenses clôturées de barbelé

Le relief de plus en plus souple vers l'ouest

Des villages groupés en crête et de nombreux châteaux

Un bocage aéré et doucement vallonné, coupé d'amples vallées qui offrent de larges vues vers l'Yonne

Ce paysage de piedmont résulte de l'érosion de l'ancienne montagne Morvandelle. Des collines escarpées de congolérats grossiers sont d'abord adossées au massif, tandis que les formes s'adoucissent sur les marnes fines déposées plus à l'ouest. Trois rivières sortent du Morvan en se faufilant dans des gorges boisées avant de venir paresser entre les douces collines du Corbigeois.



LE CORBIGOIS

Une sous-entité paysagère contrastée

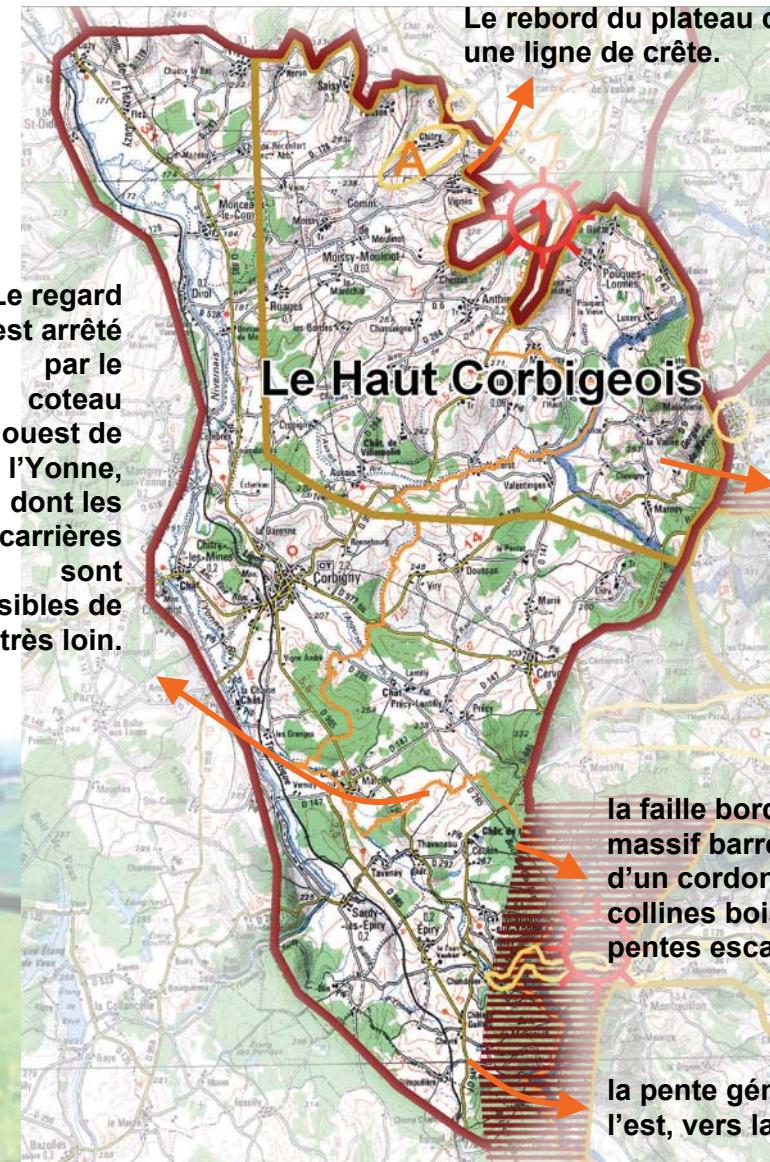
Le Haut Corbigeois

Une structure paysagère très visible

A -vallon calcaire

Un lieu particulier à découvrir

1 -Domaine de Drémont



LES CONTOURS



Communes :

(Anthien), Cervon, Corbigny**, (Epiry), Lormes, (Magny-Lormes), (Moissy-Moulinot), (Mouron-sur-Yonne), (Neuffontaines), Pouques-Lormes, (Ruages), (Saisy), (Sardy-les-Epiry), (Vignol).

L'ensemble a longtemps tracé la limite du duché de Nevers, qui rattachait le Morvan au duché de Bourgogne.

** : ville partenaire
() : hors PNRM

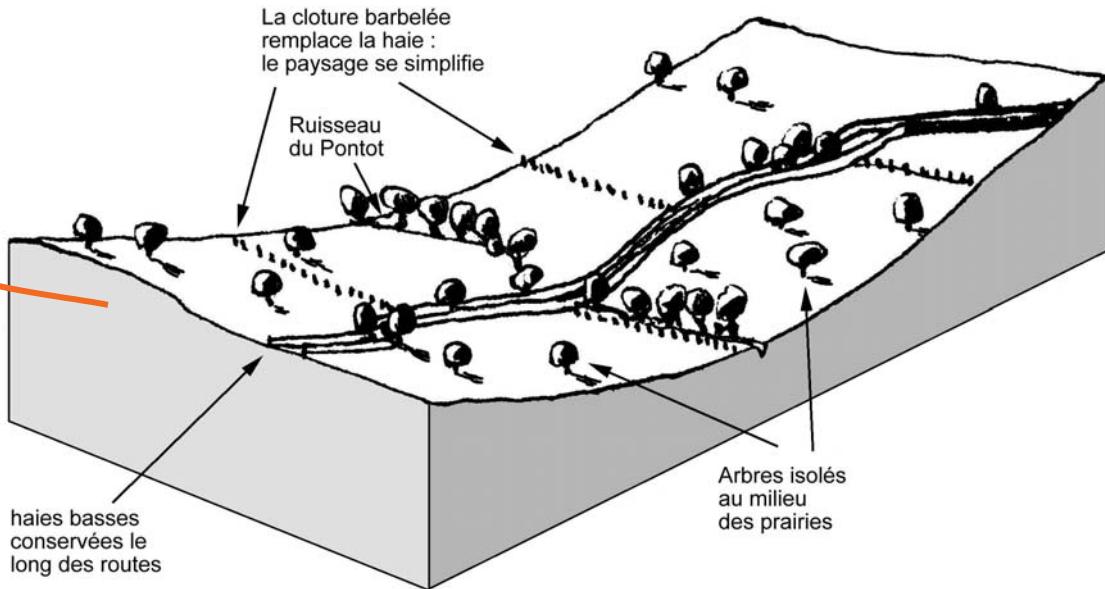
LE CORBIEGOIS

UNE SOUS-ENTITE BIEN AFFIRMEE



Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135

Composition des paysages de la sous-entité paysagère du «Haut Corbigeois »



LE HAUT CORBIEGOIS

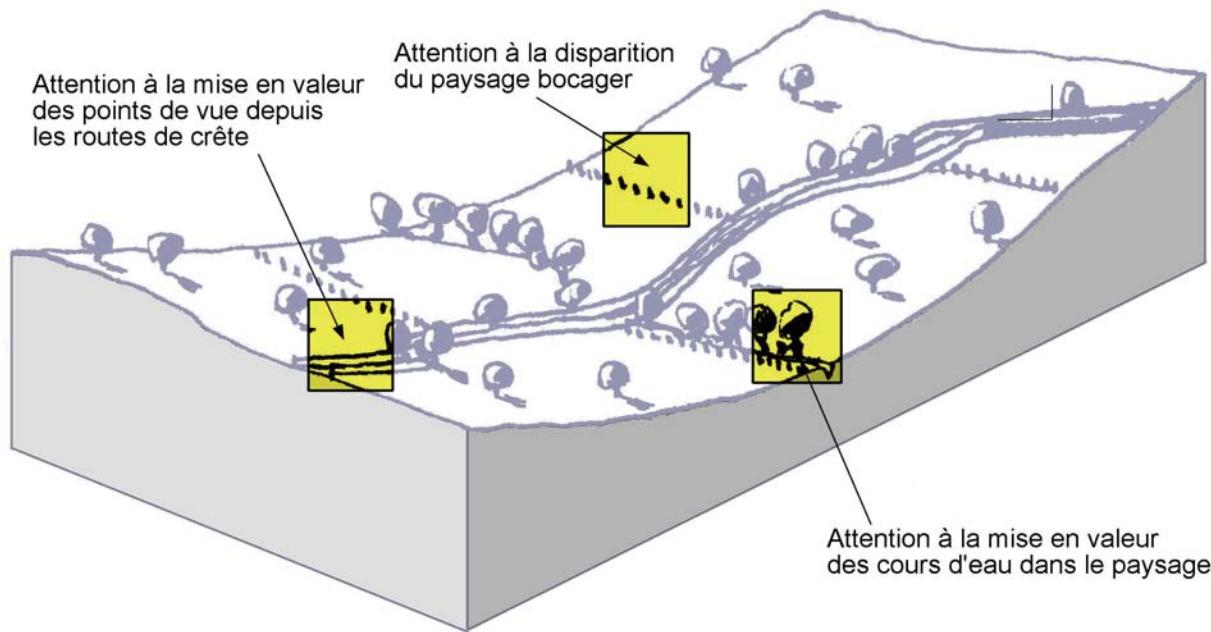
Anthen



Le bassin de la rivière l'Auxois forme un cirque à moitié clos. Adossé au Bois de Mont Vignes, il s'ouvre généreusement vers le sud. Les affluents de l'Auxois ont creusé ici des vallons parallèles assez étroits, encaissés d'une soixantaine de mètres. Les pentes sont essentiellement occupées par des prairies, humides dans les fonds, tandis que des cultures couvrent les replats des sommets. Le bourg de Lormes domine, avec son clocher bien visible. Des belvédères permettent d'embrasser ce secteur : depuis sur les hauteurs de Lormes (la Justice, l'église), depuis la RD42, sur la crête qui délimite le Corbigeois du Piedmont nord.



Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org



PRESERVER LA SILHOUETTE DES VILLAGES.



Lormes, Cervon sont groupés autour du clocher et implantés en hauteur, visibles de loin. Eviter les nouvelles implantations au cœur des prés, soigner haies et clôtures est nécessaire pour renforcer la belle silhouette du bourg.

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

RENOUVELER HAIES ET ARBRES ISOLES

Cervon



Si les contours des bois semblent stables, l'arbre régresse suite à l'agrandissement des parcelles, l'extension des cultures, le développement des clôtures artificielles, le non-renouvellement des arbres isolés. Le paysage se banalise, les rythme des haies basses et des arbres isolés.

METTRE EN SCENE LES PONTS ET LE PATRIMOINE LIÉ A L'EAU

Corbigny



Ici les ruisseaux du haut Morvan se sont regroupés dans de véritables rivières que l'on découvre souvent depuis les routes, lors du franchissement du pont.

Le canal du Nivernais est jalonné d'ouvrages d'art de grande qualité, très sobres et soigneusement dessinés jusque dans les détails : ponts, rigoles, alignements d'arbres.

LES MARCHES DE SAULIEU



Des panoramas remarquables sur l'Auxois



Un réseau de routes importantes converge vers Saulieu.



Le château de Villargoix au cœur du vallon de la Baigne.



Contraste entre les replats herbagers et les profondes vallées forestières entaillant les marches boisées.



Le plateau de Pierre-Ecrise forme une vaste clairière perchée.

Une porte principale du Morvan où se succèdent vallées, replats ouverts, pentes boisées.

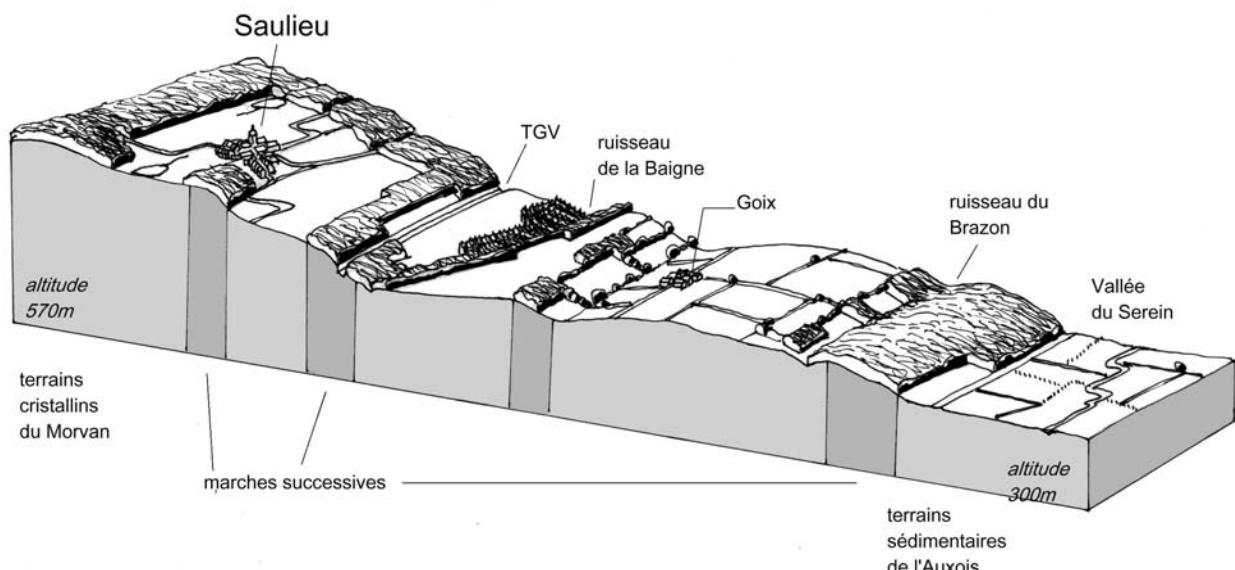
Des replats parcourus d'anciennes voies romaines

Saulieu, ville-étape depuis les romains, est une porte principale du Morvan. Au centre d'une étoile de grandes routes, elle ancre le massif dans les plaines alentour. D'un replat à l'autre, l'altitude décroche de 250 mètres par paliers successifs que l'on franchit dans des lacets sous les bois en apercevant de beaux points de vue sur l'Auxois.

Des châteaux au cœur des vallons

De profonds vallons forestiers

Des lisières forestières comme horizon

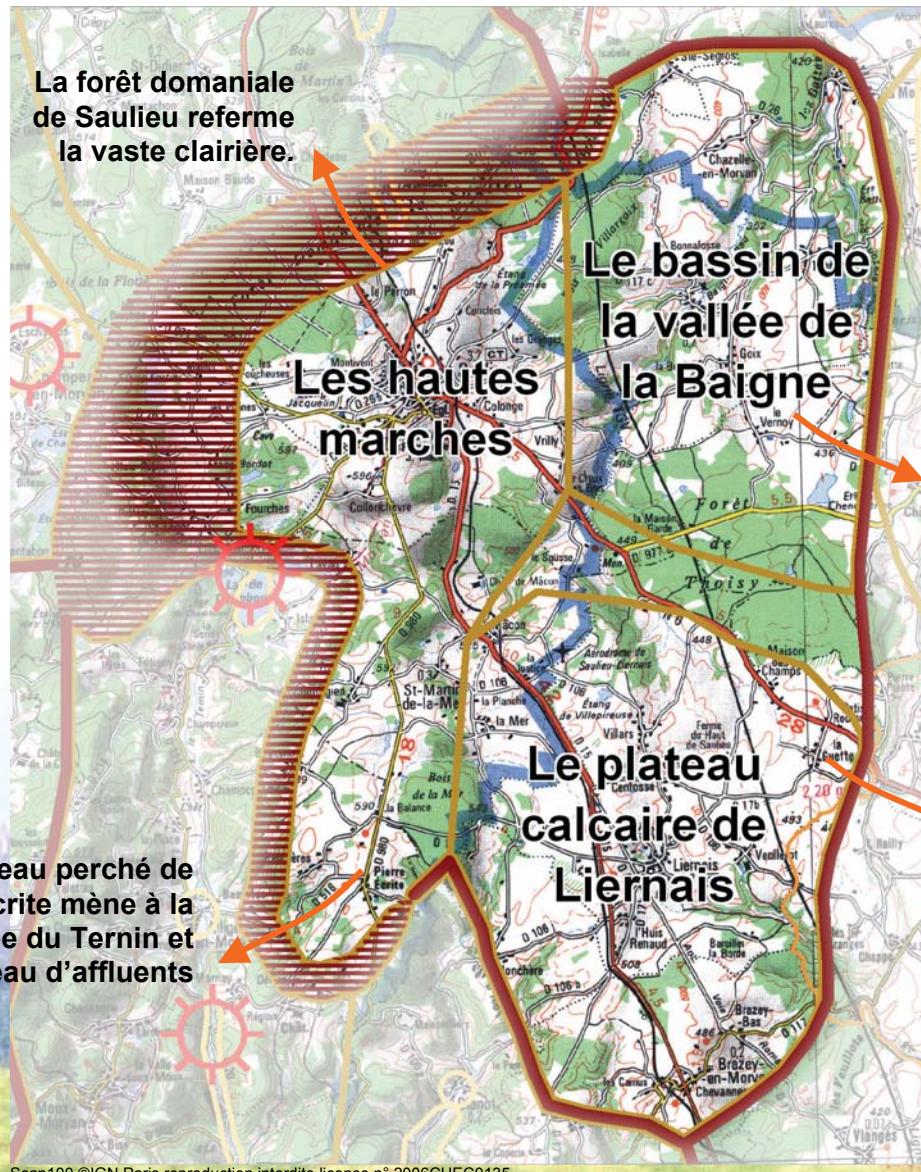


LES MARCHES DE SAULIEU

LES CONTOURS

Les sous-entités paysagères contrastées

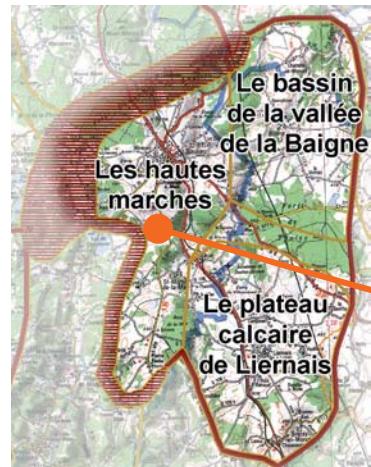
- 1-Les Hautes Marches
 - 2-Le Plateau Calcaire de Liernais
 - 3-Le Bassin de la Vallée de la Baigne



**Une marche,
tantôt boisée
parfois
cultivée selon
l'importance
de la pente,
marque le
bord
granitique du
Morvan qui se
glisse sous
les terrains
sédimentaires
de l'Auxois**

Communes :
Alligny-en-Morvan,
Blanot, Brazey-en-
Morvan, Champeau-
en-Morvan, la-Motte-
Ternant, Liernais,
Montlay-en-Auxois,
Saint-Martin-de-la-
Mer, Saulieu,
Thoisy-la-Berchère,
Villargoix

LES MARCHES DE SAULIEU



Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135

LES HAUTES MARCHES



Saulieu

Autour de Saulieu implanté sur un rebord s'étend un bocage semi-ouvert entrecoupé de marches successives descendant vers l'est, entaillées sur leurs franges par des vallons : le Ternin, l'Argentalet, la Baigne.

TROIS SOUS-ENTITES BIEN AFFIRMEES

Les Hautes Marches dans la carte de Cassini (1759)



De nombreux étangs aménagés apparaissent au point de départ de ces vallons, souvent au contact avec la lisière forestière.

LE PLATEAU CALCAIRE DE LIERNNAIS



Liernais

Autour de Liernais, la trame bocagère se démaille jusqu'à disparaître complètement, dévoilant au loin les villages, les grosses fermes isolées, les bâtiments agricoles et au loin, les lignes douces de l'Auxois.

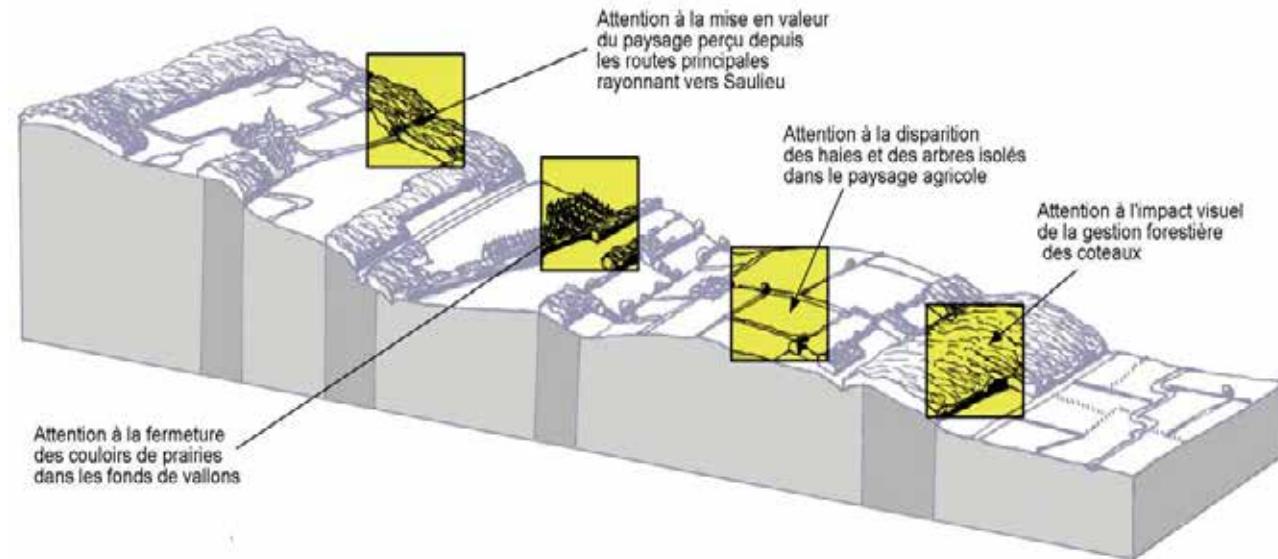
LE BASSIN DE LA VALLEE DE LA BAIGNE



Villargoix

En contrebas de la clairière de Saulieu, le plateau herbager est entaillé de sillons boisés à travers lesquels le réseau routier joue à saute-mouton. Au cœur de ces vallons, l'échelle est plus intime.

LES MARCHES DE SAULIEU



SOIGNER LES LISIERES ET LES TRAVERSEES DES GRANDES FORETS



Saulieu
Les grands massifs forestiers (forêt domaniale de Saulieu, forêt de Thoisy), implantés sur des secteurs plats, sont perçus essentiellement par leurs lisières. Les boisements des marches constituent des fronts visuels perçus de très loin.

MAINTENIR LE COULOIR DE PRAIRIES AU FOND DES VALLONS



La Motte-Ternant
forestiers encaissés.

En particulier dans les nombreux petits vallons de la vallée de la Baigne, enserrés entre des versants

ENJEUX ET ACTIONS

RENOUVELER UN MINIMUM DE HAIES BASSES ET D'ARBRES ISOLES

Liernais



Par endroits, le bocage disparaît. Les derniers arbres et haies conservées créent un paysage de qualité mais en sursis. Sélectionner de jeunes tiges au sein des haies, planter au bord des prairies permettrait à bon compte de restaurer une qualité de paysage.

CANALISER LA PRESSION URBAINE

Aliigny-en-Morvan



En particulier : autour de Saulieu où les entrées de ville sont parsemées de zones artisanales, résidences secondaires, fermes restaurées ; autour de Liernais, face à l'extension de l'urbanisme linéaire entre les hameaux de Villars au nord et de l'Huis-Renaud au sud.

VALORISER LES AXES IMPORTANTS, VITRINES DU PAYS

Saulieu



En particulier le long de la RN 6 qui constitue une voie d'approche privilégiée du Morvan. Dans un paysage bocager, la présence de haies basses souligne l'axe et met en valeur l'ensemble du paysage.

LE BAZOIS SOUS CHATEAU-CHINON



Dommartin

Le talus de 250 m de dénivelé est le premier relief du Haut Morvan.



Saint-Hilaire-en-Morvan

Château-Chinon, du haut de son relief, est visible de plus de 8 kilomètres en venant de la plaine. D'autres villages profitent d'expositions sud à sud-ouest à la faveur des reliefs plus marqués du ruisseau du Veynon.



Saint-Léger-de-Fougeret

Les vastes pentes mettent en scène ce bocage ample alliant parcelles cultivées et prés, ponctué d'arbres isolés et de petits boisements.



Dun-sur-Grandry

Le coteau nord de la vallée du Veynon plus prononcé offre des belvédères depuis la forêt de Grandry. A son pied se déroule un bocage plus intime.



Saint-Hilaire-en-Morvan

L'habitat est toujours visible au gré d'un replat, au pied d'un coteau, à proximité d'une crête : hameau, longue grange isolée, château.

De larges horizons boisés

Adossé aux remparts du Haut Morvan, ce piedmont évasé fait la transition vers les grands espaces du Bazois.

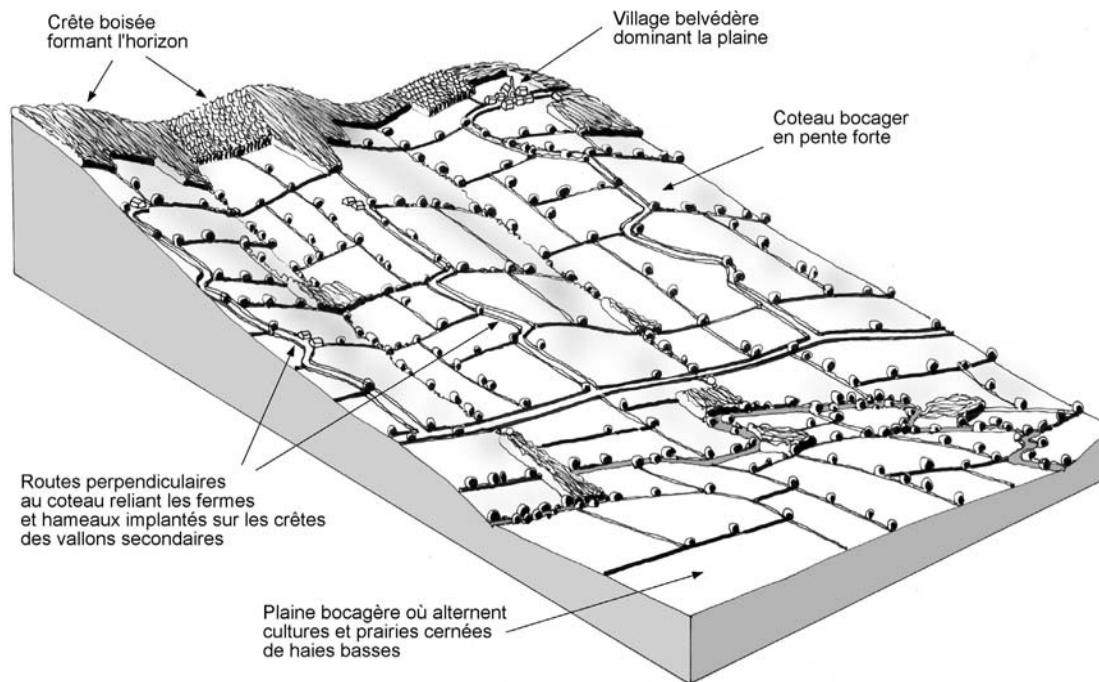
Des villages belvédères

Un bocage simple et reposant, de plus en plus soigné à l'approche du Bazois recouvre plaines et vallées, remonte sur le pied des reliefs qui conservent une crête boisée. La pierre calcaire apparaît dans l'encadrement des portes et des fenêtres.

Un bocage très visible sur les pentes entre piedmont et vallées

Quelques coteaux accentués

Un paysage habité avec des implantations très diversifiées



LE BAZOIS SOUS CHATEAU-CHINON

LES CONTOURS

Une sous-entité paysagère contrastée

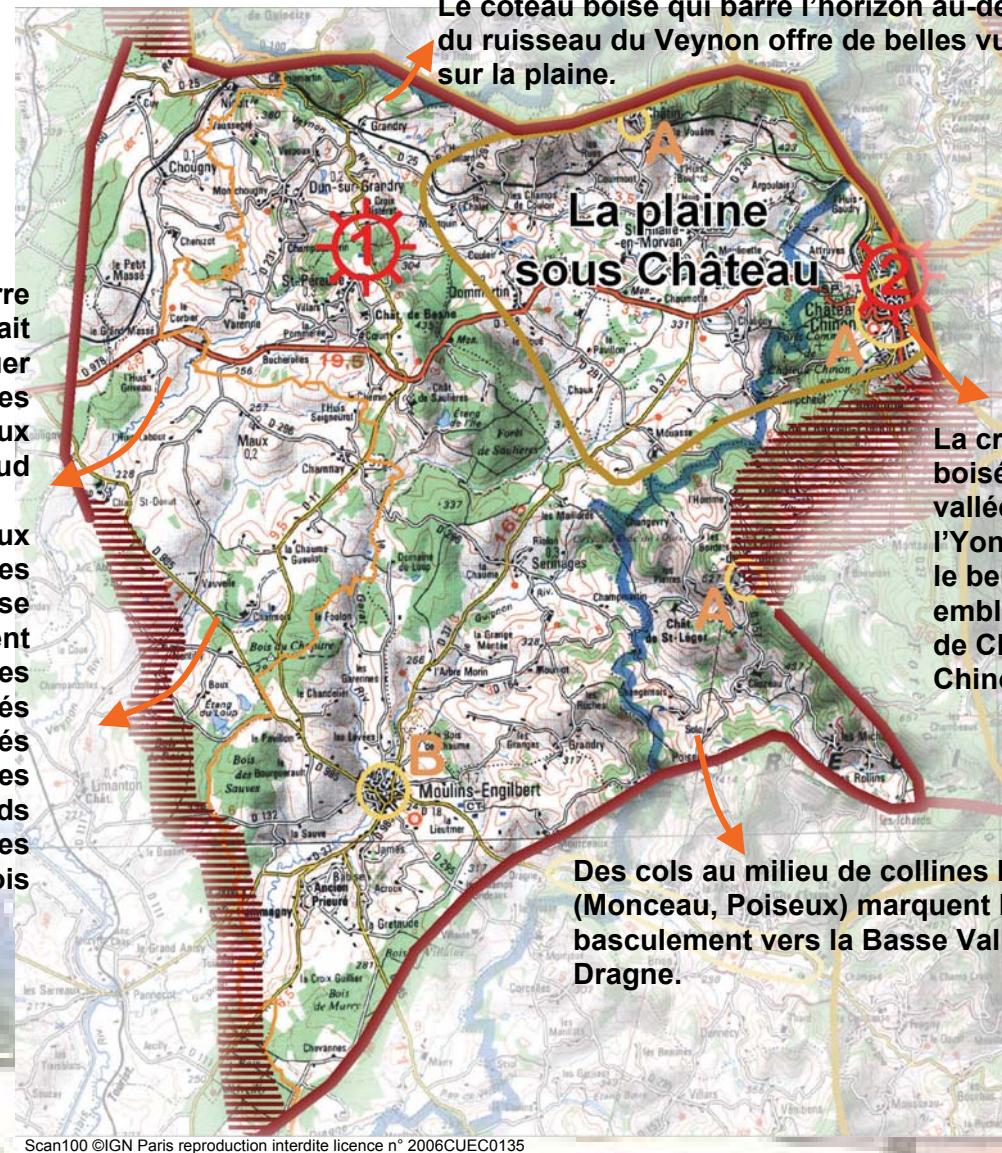
La Plaine sous Château

Les structures paysagères très lisibles

A -bourg belvédère B -bourg de vallée

 *Les lieux particuliers à découvrir*

- ## **1 -route de crête de Sainte-Péreuse 2 -belvédère de Château- Chinon**



**La crête
boisée de la
vallée de
l'Yonne, avec
le belvédère
emblématique
de Château
Chinon**

Des cols au milieu de collines bocagères (Monceau, Poiseux) marquent le basculement vers la Basse Vallée de la Dragne.

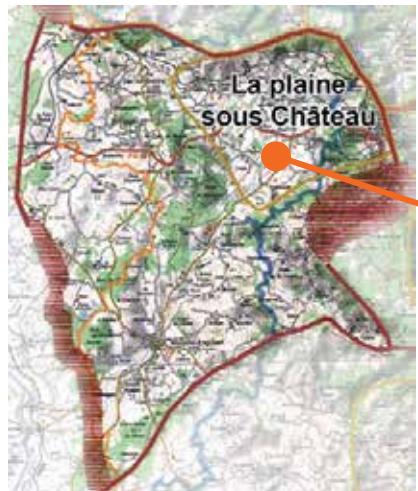


Communes :
Château-Chinon,
Château-Chinon-
Campagne, Châtin,
(Chougny),
Dommartin, Dun-sur-
Grandry, (Maux),
Moulins-Engilbert,
Saint-Hilaire-en-
Morvan, Saint-Léger-
de-Fougeret, Sainte-
Péreuse, Sermages.

() : hors PNRM

LE BAZOIS SOUS CHATEAU-CHINON

UNE SOUS-ENTITE BIEN AFFIRMEE



Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135



Saint-Hilaire-en-Morvan

LA PLAINE SOUS CHATEAU



Saint-Hilaire-en-Morvan

Ce cirque tourné vers le bazois, au fond relativement plat, est cerné de crêtes boisées. Adossé aux contreforts de Château-Chinon, il est fermé au nord par le coteau de Châtin, au sud et à l'ouest par les crêtes boisées du petit bassin versant du Garat et du Veynon. Deux rivières s'en échappent par des vallées étroites et boisées.



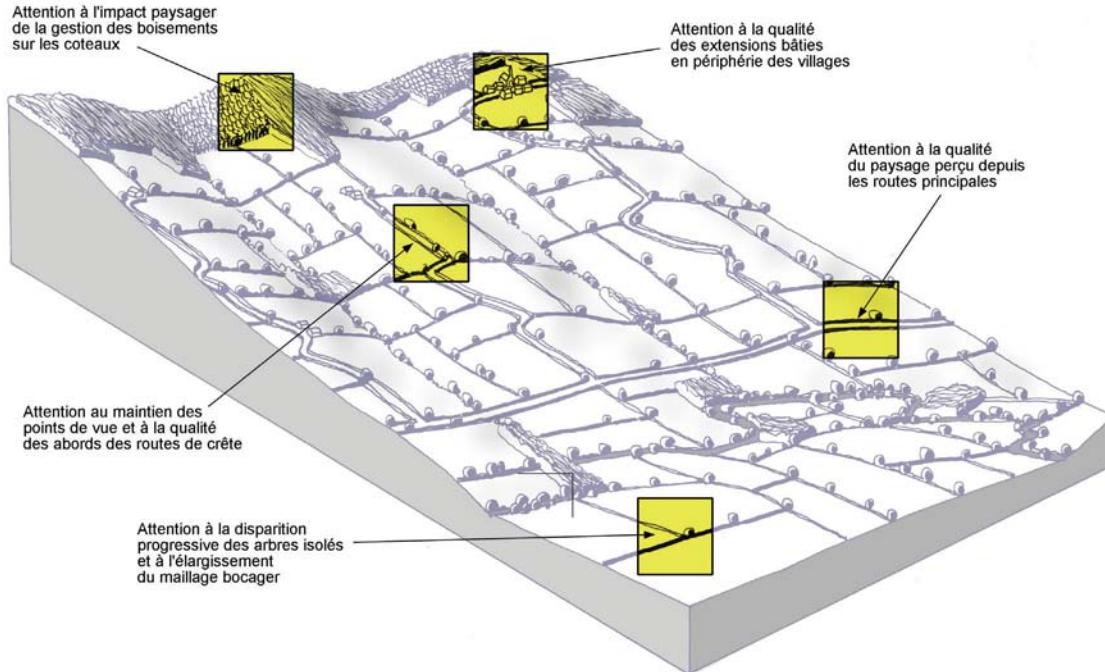
Dommartin

Le bocage, qui semble être plus régulier et mieux entretenu que sur le reste de l'entité, entraîne une perception simple et reposante. Quelques longues granges isolées ponctuent le paysage ça et là. L'ordonnancement de ce secteur est mis en exergue par le contraste apporté par les reliefs boisés proches.



Dommartin

À proximité d'une ferme, dans une pâture, des mares nues forment des miroirs simples et précieux dans le paysage. Certaines sont des retenues d'eau, et ont pu servir lors de l'exploitation d'une mine d'uranium.



MAINTENIR DES POINTS DE VUE DEPUIS LES ROUTES DE CRETES



Les routes de crête sont nombreuses et offrent de nombreux panoramas qui méritent attention : maintenir l'entretien des haies basses, aménager ou signaler des points d'arrêts, éviter l'urbanisation de ces tronçons pourtant prisés.

SOIGNER LES ABORDS DES ITINERAIRES SECONDAIRES



Le long des routes les détails prennent de l'importance, qu'il s'agisse d'une voie majeure comme celle de Château-Chinon à Nevers, ou d'une petite route à plat dans le bocage : une barrière qui dessine une fenêtre sur la campagne, une simple mare ponctuée d'un fruitier, le ruban d'une haie qui suit la route.

MAINTENIR DES COMPOSANTES BOCAGERES



Saint-Hilaire-en-Morvan
Le regroupement des exploitations et l'agrandissement des parcelles entraînent la dislocation des haies. Les arbres isolés sont pour la plupart vieillissants ; leur disparition prochaine est prévisible. L'importance de ce maillage aux pieds du Haut Morvan justifierait de conserver les haies-clôtures et les arbres isolés les plus emblématiques, et de mettre en place un renouvellement.

ADOUCIR L'IMPACT PAYSAGER DE LA GESTION FORESTIERE



Saint-Léger-de-Fougeret
Sur les coteaux les plus exposés autour de Château-Chinon en particulier, où dominent les résineux, il serait souhaitable d'estomper l'impact visuel ou de privilégier une coupe progressive, une irrégularité du peuplement, une mise en andains plus petits.

RESPECTER QUELQUES REGLES ARCHITECTURALES



Lors d'une implantation nouvelle, quelques règles architecturales permettraient de respecter les bâtiments anciens, et même de les revaloriser : orientation, couleur, forme des ouvertures, végétation des abords.

EVITER L'URBANISATION LINEAIRE ET LE MITAGE



La proximité de Château-Chinon, de la RD 978, mais aussi la diversité des sites d'implantation attractifs ont entraîné une dynamique de construction assez forte.

Acquérir des réserves foncières, affecter des secteurs d'extension urbaine, permettraient de maîtriser les constructions malvenues en marge des villages et le long des voies, et d'accroître la qualité des sites d'accueil des habitants et des activités.

RESTAURER LE BATI RURAL



La mise aux normes des bâtiments agricoles entraîne la désaffection de granges patrimoniales.

Lorsque le patrimoine est reconvertis, des conseils architecturaux permettraient de rappeler quelques règles d'harmonisation : l'ouverture de nouvelles fenêtres, les auvents en pignon, la végétation des abords.

LA TERRE PLAINE



Montréal

Entre plateau céréalier et pentes bocagères

Les haies basses disparaissent au profit du barbelé. Les derniers arbres isolés, apportent une touche majestueuse.



Sauvigny-le-Bauréal

Un plateau entaillé de vallées sèches

Les rus s'effacent, plongeant dans la roche calcaire à la faveur d'une fissure.



Angely

Deux larges vallées structurantes

Flanquées d'une route majeure, le Serein et le Cousin encadrent le plateau.



Avallon

Avallon, porte d'entrée du Morvan

Avallon, ville historique, reste un centre de ressources et d'emploi majeur pour les Morvandiaux.



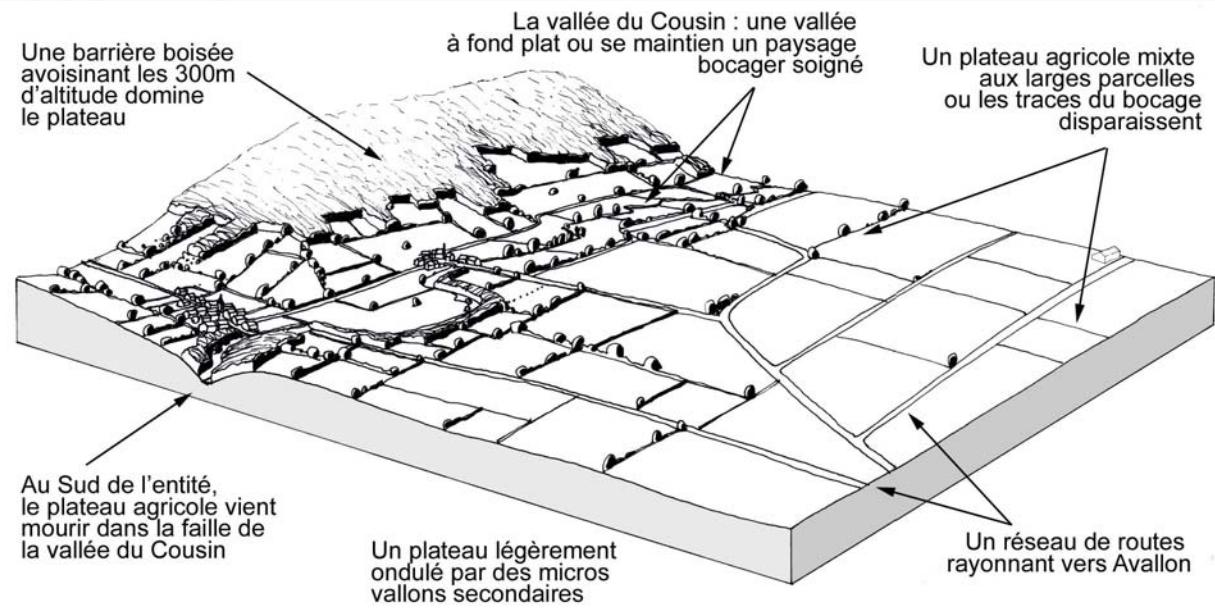
Bézy

Un petit patrimoine abondant

La pierre calcaire a conservé intacts petits et grands ouvrages d'art : terrasses, bourg médiéval de Montréal, ponts, fontaines.

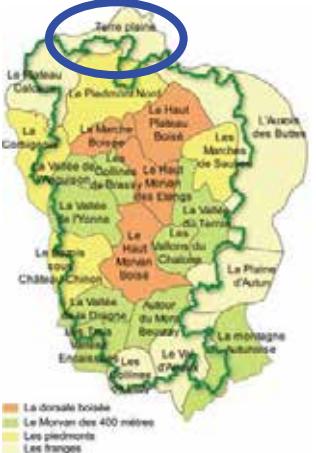
La terre labourée s'ouvre vers le ciel sous le regard des villages accrochés au flanc des collines tout autour

Ce plateau agricole est le premier contact avec le Morvan depuis l'autoroute de Paris. Incliné vers le nord ouest, il assure la transition avec les plaines argilo-calcaires du bassin parisien. Au cœur de son étoile de routes, Avallon s'impose comme ville-étape.



Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

LA TERRE-PLAINE

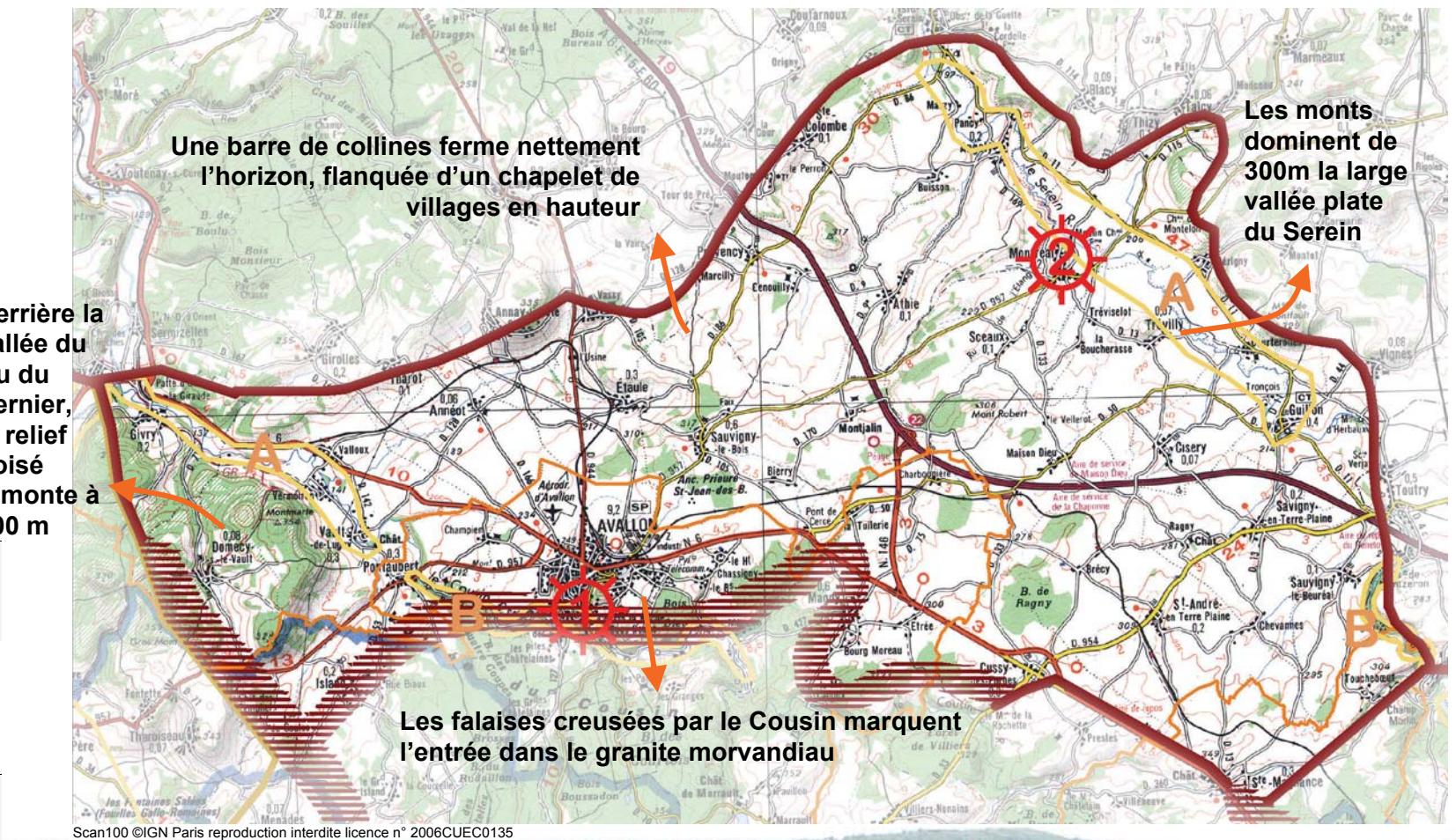


- Les structures paysagères très lisibles
- A -vallée couloir
- B -vallée forestière

- Les lieux particuliers à découvrir

1 -la vallée du Cousin et les terrasses d'Avallon
2 –Montréal, village du moyen-âge

LES CONTOURS

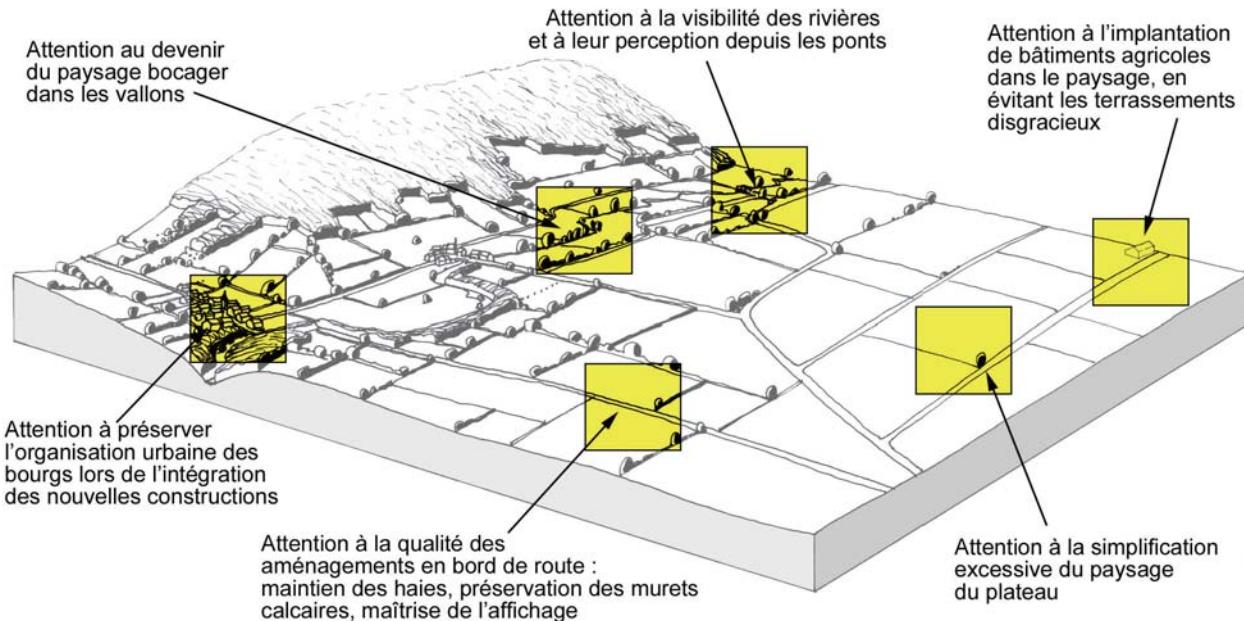


Communes : (Angely), (Annay-la-Côte), (Annéot), (Athie), Avallon*, (Blacy), (Cisery), (Cussy-les-Forges), (Dissangis), (Domécy-sur-le-Vault), (Etaule), (Girolles), (Givry), (Guillon), Island, (L'Isle-sur-Serein), Magny, (Montréal), Pontaubert, (Provency), (Saint-André-en-Terre-Plaine), (Sainte-Colombe), Sainte-Magnance*, (Sauvigny-le-Bauréal), (Sauvigny-le-Bois), (Sauvigny-en-Terre-Plaine), (Sceaux), (Sermizelles), (Talcy), (Tharot), (Trevilly), (Vault-de-Lugny), (Vignes).

* : PNRM 2007 () : hors PNRM

LA TERRE-PLAINE

ENJEUX ET ACTIONS



MAINTENIR ET RENOUVELER DES COMPOSANTES BOCAGERES



Le maillage bocager reste significatif dans les vallons et sur les coteaux. Cela justifierait de conserver les haies-clôtures et les arbres isolés les plus emblématiques, et de mettre en place un renouvellement.

ENTREtenir LES MURS DE PIERRE



Montéral

Les murs et murets calcaires sont très présents dans les villages. Les conserver est préférable à leur remplacement par un simple grillage ou une clôture barbelée.

RECENTRER LES PERIMETRES D'EXTENSION URBAINE



Domecy-sur-le-Vault

L'attractivité d'Avallon multiplie les demandes de construction individuelles et de lotissement épars qui isolent les habitants du centre bourg, consomment beaucoup d'espace et peuvent défigurer la silhouette du village au milieu de sa plaine.

Acquérir des réserves foncières, définir très à l'amont de périmètres d'extension urbaine bien choisis, permet de préserver des secteurs agricoles, de renforcer la qualité des hameaux, d'intégrer de nouveaux quartiers dans la trame urbaine existante.

MAITRISER LES ENTREES DE BOURG



Sie-Coronne

Le long de ces routes très fréquentées, le défi principal est d'anticiper les formes urbaines lors des extensions futures. Sinon, il est toujours possible par exemple de requalifier, même de façon légère, des bords de route d'ores et déjà aménagés, de réglementer la signalétique et l'affichage publicitaire.

Maintenir l'usage agricole des prairies dans les vallons



Sauvigny-le-Bauréal
Les petits vallons qui rythment le plateau sont couverts de prairies ponctuées d'arbres isolés. Le fond humide porte des premiers signes d'enfrichement.

Toute action qui pérennise l'usage agricole de ces prairies et de leurs composantes bocagères contribue à préserver la lisibilité du vallon.

Les boisements qui encadrent la vallée étroite du Cousin sont directement exposés au regard. Leur présence contribue au cachet de la vallée, leur gestion doit prendre en compte cette dimension.



Axe visuel à maintenir ouvert en fond de vallée - Avallon, vallée du Cousin

Mettre en valeur les ouvrages et le petit patrimoine lié à l'eau



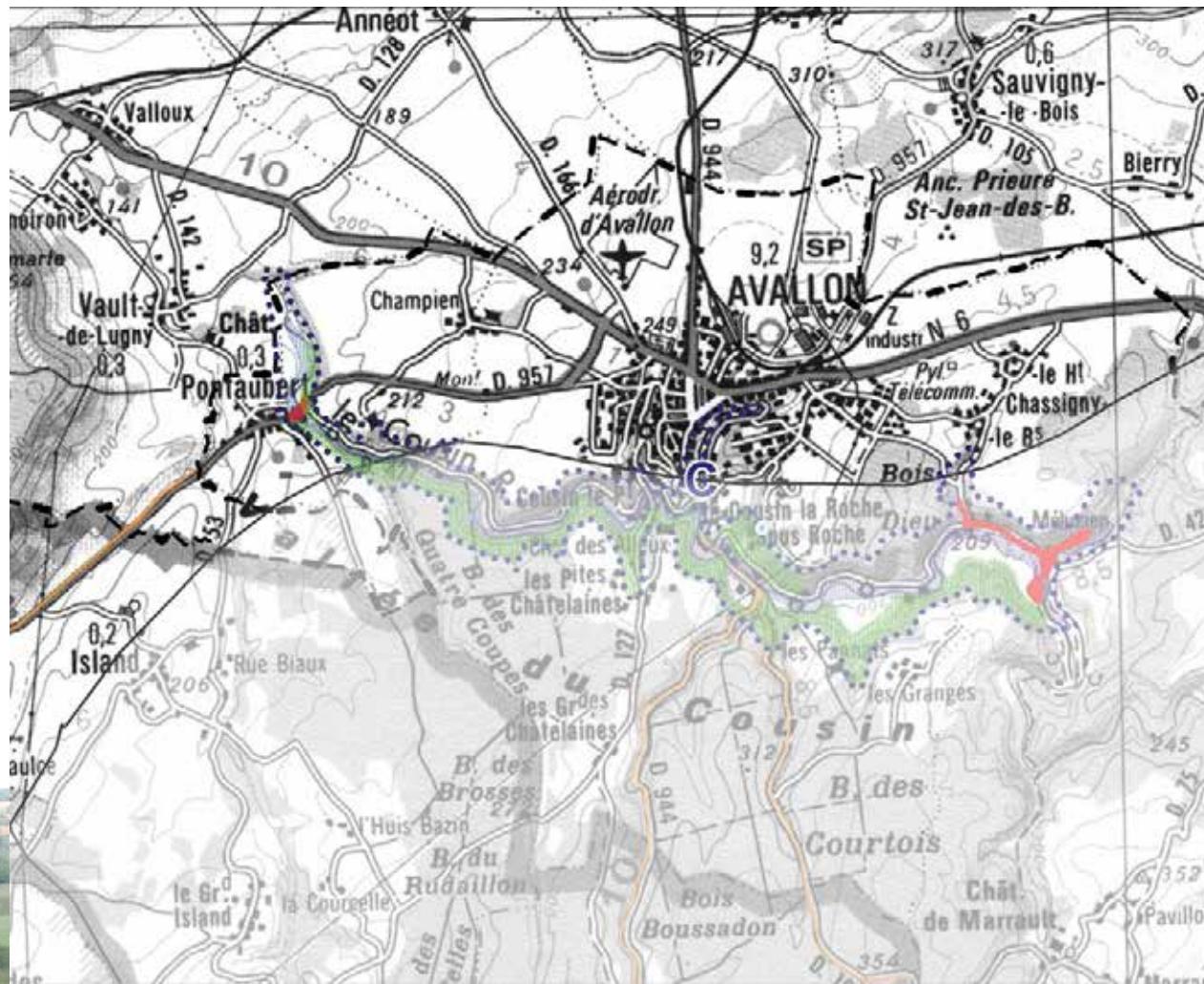
Pontaubert
Les ponts sont autant de points de vues sur l'eau et méritent une attention particulière.

La lisibilité de la vallée est rendue difficile par la présence de nombreux boisement barrant les vues et empêchant de distinguer la vallée dans son ensemble.

La perception de l'eau depuis les routes et les ponts est permise par les quelques espaces dégagés ou au travers d'une végétation peu dense.

Une zone paysagère sensible dans la charte du PNR du Morvan

- Zone C : la vallée du Cousin et les terrasses d'Avallon

**Enjeux**

 **Versant visuellement exposé**
(coteau où toute intervention est fortement perceptible)

 **Fonds de vallée**
(lisibilité des vallées structurantes du paysage : axe visuel, visibilité des cours d'eau)

 **Développement urbain**
(importance de l'implantation des constructions)

 **Routes et points de vue remarquables**
(lieu de découverte et de compréhension des paysages)

Prescriptions

Intégrer les sensibilités paysagères dans la gestion forestière quotidienne.

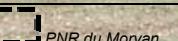
éviter les micro-boisements, veiller à la qualité des ouvrages et de leurs aménagements, privilégier une gestion pastorale extensive, supprimer les obstacles visuels.

Veiller à la qualité de l'urbanisation et de l'architecture (notamment dans le choix des couleurs et des matériaux), contenir l'étalement urbain.

Maintenir l'ouverture et mettre en valeur ces points de vue ; soigner les projets d'aménagement des paysages perçus depuis ces lieux.



Limites



PNR du Morvan



entité paysagère



zone paysagère sensible

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

LE PLATEAU CALCAIRE



Neuffontaines
La végétation a basculé : noyers, vignes, bosquets de pins noirs et sylvestres, et dans les haies érable champêtre, sureau, troène, friches sèches à genévrier...



Neuffontaines
Elles dominent les franges du Plateau : Mont Sabot, Mont Bué, Mont Lancioux, Mont Saint-Aubin. Leurs sols maigres, hier couverts de vigne, sont en taillis.



Vézelay
Arbres isolés et lambeaux de haies résiduelles témoignent d'un passé bocager encore très récent.



Vézelay
Une série de vallons bocagers parallèles drainent ce territoire vers le nord.



Neuffontaines
L'habitat est groupé dans de gros hameaux ou villages nichés dans les vallons creusés par des affluents de la Cure ou dans la vallée de l'Armance.

Un grand plateau ondulé et cultivé

De nombreuses buttes coiffées d'un bois

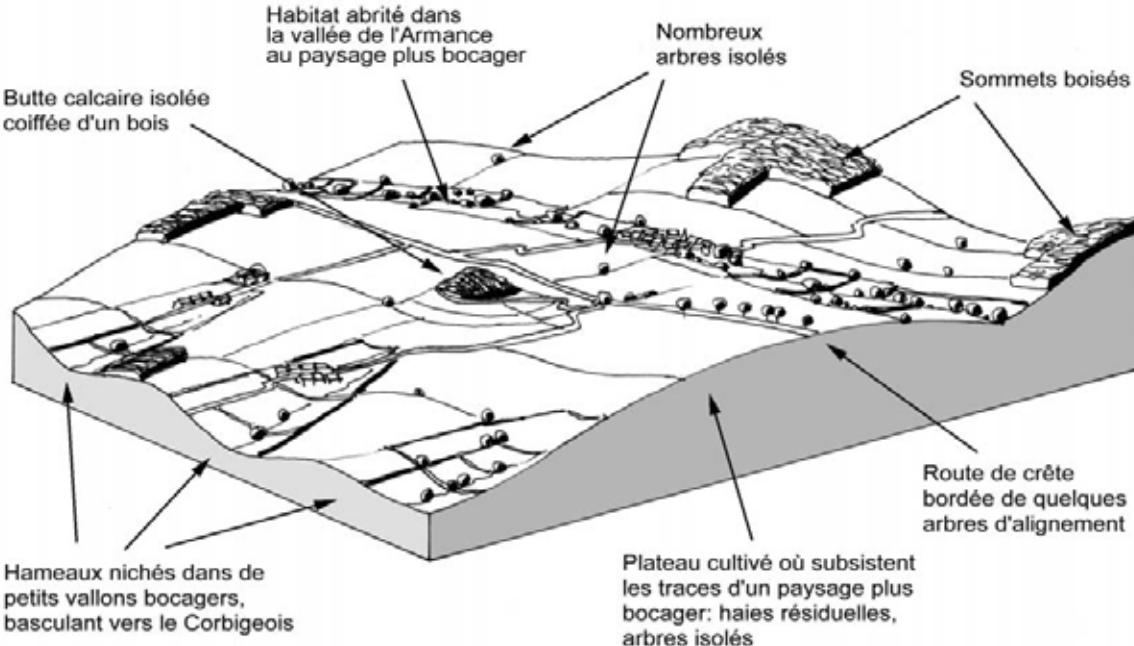
Des reliques de bocage

Des vallons qui entaillent le rebord du plateau

Des villages groupés mais discrets

Contraste saisissant avec le massif : les routes sont en crête, l'horizon s'ouvre, les villages se cachent dans les creux. Bienvenue en pays calcaire.

Ici le ciel vient en contact direct de cette terre rouge que cultivaient déjà les romains, et de ce damier de colza, blé, orge, tournesol. Les grasses prairies ourlées de haies basses du Morvan intérieur ont disparues. Seules des reliques de bocage témoignent des larges prés soigneusement clôturés qui récemment encore recouvriraient tout pour engraisser les animaux nés en montagne. Quelques bois ponctuent l'horizon, accrochés au sommet d'une butte.



LE PLATEAU CALCAIRE

LES CONTOURS

Une sous-entité paysagère contrastée

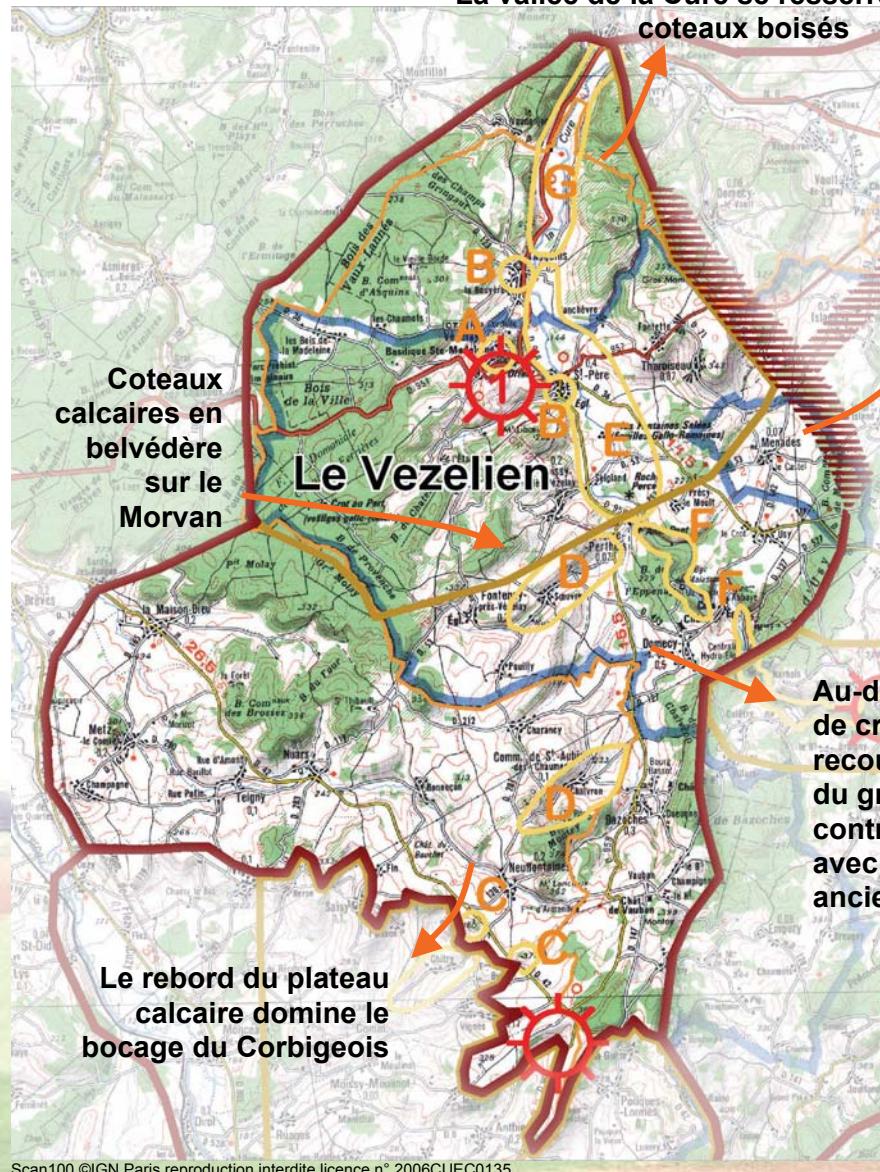
Le Vézelien

Les structures paysagères très lisibles

- A -bourg belvédère
 - B -bourg fond de vallée
 - C -butte calcaire
 - D -vallon calcaire
 - E -vallée ouverte
 - F -vallée forestière
 - G -vallée couloir

Un lieu particulier à découvrir

1-Colline de Vézelay



coteaux boisés

Entre Menades et Island, on quitte le calcaire pour basculer vers la vallée du Cousin et l'Avallonais

A map of the Morvan region in France, specifically the Vezelien area. The map shows various roads, towns, and geographical features. A red circle highlights a specific location, and an orange arrow points from the text above to this highlighted area.

Au-delà de la ligne de crête boisée qui recouvre la lisière du granite, le contraste est total avec le massif ancien



Communes :
Asquins, Bazoches,
Domecy-sur-Cure,
Foissy-les-Vézelay,
Fontenay-près-
Vézelay, (Menades),
(Neuffontaines),
(Nuars), Pierre-
Pertuis, Pouques-
Lormes, (Saint-
Aubin-des-
chaumes), Saint-
Père, (Saisy),
Tharoiseau, Vézelay,
(Vignol).

() : hors PNRM

LE PLATEAU CALCAIRE



Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135

LE VEZELIEN



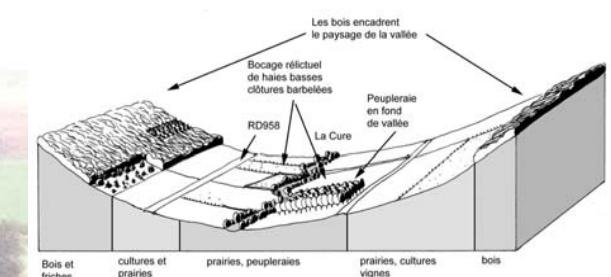
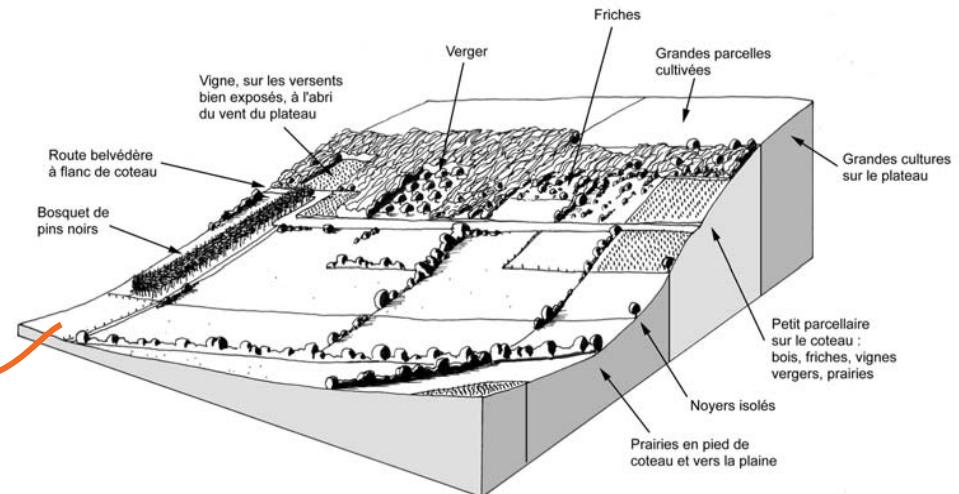
Dans ce paysage ample, dégagé, toutes les pentes sont tournées vers la Cure, adossées à des coteaux boisés. Sur le rebord des coteaux, des vallons ont entaillé de larges éperons de plus en plus élevés vers le nord. Celui de Vézelay forme un repère emblématique. Ce site classé offre un belvédère grandiose vers le massif boisé du Morvan.



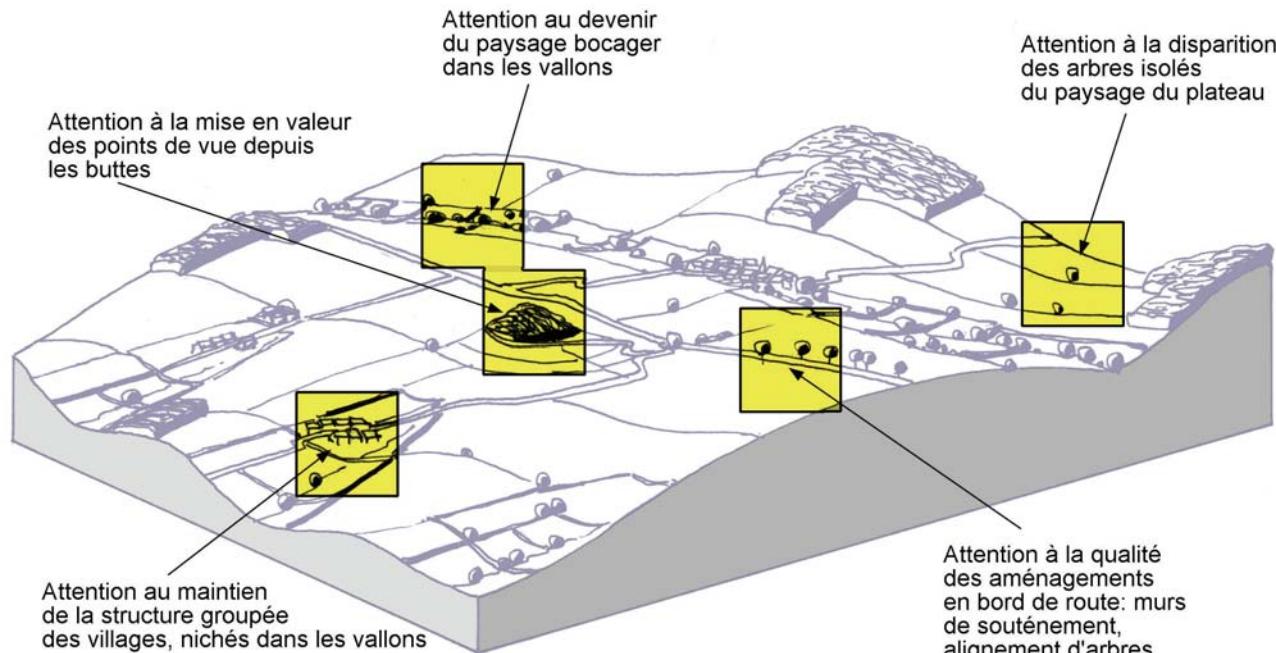
En pénétrant dans un vallon le changement d'échelle est saisissant. La vue se resserre sur un patchwork de prairies, de haies libres et hautes, d'arbres isolés, bois, friches, cultures. La vigne regagne sa place sur les versants les mieux exposés.

UNE SOUS-ENTITE BIEN AFFIRMEE

Le Vézelién



Au nord de Vézelay la vallée se déroule en large couloir entre deux coteaux boisés, flanqué de deux routes, sans ferme ni village.



MAINTENIR ET RENOUVELER DES COMPOSANTES BOCAGERES



Haies et arbres isolés sont menacés de disparition. Leur renouvellement est à prévoir, au nom du paysage mais aussi de la protection contre l'érosion des pentes : arbres isolés emblématiques du plateau, haies en rupture de pente du plateau, haies au départ des petits vallons.

SOIGNER L'AMENAGEMENT DES VIGNES



La vigne reconquiert des coteaux. Particulièrement exposée aux regards, elle mérite un plus grand soin dans le tracé des chemins de desserte, des fossés, des murs de soutènement en pierre.

ADOUCIR L'IMPACT PAYSAGER DE LA GESTION FORESTIERE



Dans la vallée de la Cure, les coteaux boisés sont très exposés aux regards. La prise en compte du paysage dans la gestion forestière nécessiterait d'estomper l'impact visuel ou de privilégier une coupe progressive, une irrégularité du peuplement, une mise en andains plus petits.

CONTENIR LE DEVELOPPEMENT DES PEUPLERAIES



Dans la vallée de la Cure, des peupleraies sont apparues, et pourraient très rapidement entraîner une fermeture du paysage de la vallée. Ce paysage, l'un des plus emblématiques de Bourgogne, mériterait une maîtrise de ces plantations.

SOIGNER L'ENTRETIEN DES ABORDS DES ROUTES



Dans ces paysages très ouverts, les bords de route font le premier plan, et leurs alignements donnent de la profondeur à l'ensemble du paysage. Il est souvent possible de préserver ou renouveler des noyers isolés ou en alignement, de restaurer des murs de soutènements avant qu'ils ne s'écroulent.

MAITRISER LES SECTEURS D'EXTENSION DES HAMEAUX



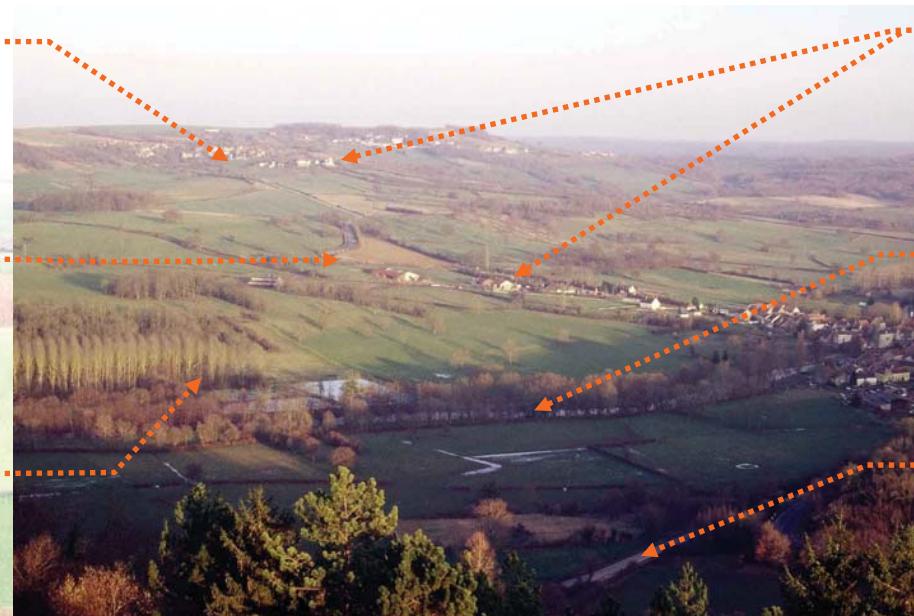
La silhouette des villages groupés est visible de très loin autour de Vézelay. Acquérir des réserves foncières, affecter des secteurs d'extension urbaine bien choisis, permet de préserver des secteurs agricoles et de renforcer la qualité des hameaux.

Recenter les nouvelles implantations permet en outre de préserver une qualité d'espaces publics et de services, qu'il s'agisse de hameaux ou de sites d'activité.

Les versants de Tharoiseau sont visuellement exposés depuis une grande partie de la vallée

Les mutations des activités agricoles marquent l'équilibre paysager du coteau (friche, vigne, vergers)

Les obstacles visuels en fond de vallée (peupliers) occultent les vues



Aire de covisibilité rapprochée de la vallée de la Cure, panorama sur le coteau de Tharoiseau depuis le belvédère de Vézelay

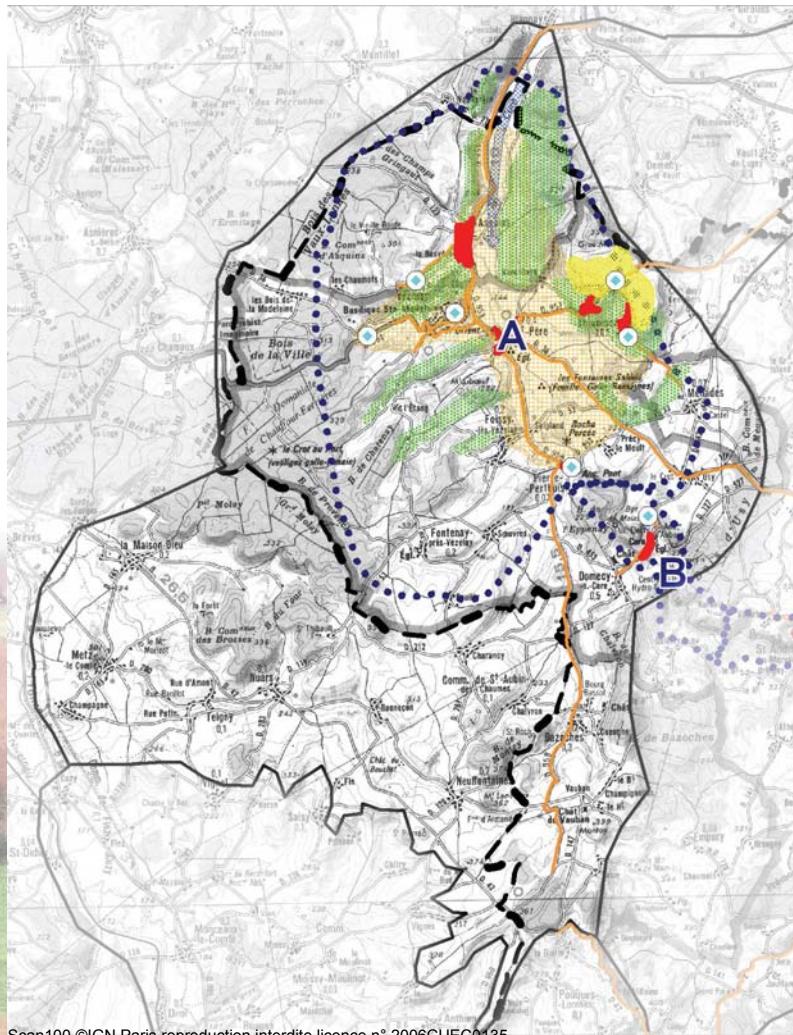
La maîtrise de l'urbanisation le long des routes est un enjeu fort dans la vallée (développement urbain sensible)

Le tracé de la Cure en fond de vallée est un repère dans la lecture du paysage depuis les coteaux

La route d'accès à Vézelay offre une perception de la colline-belvédère

Deux zones paysagères sensibles dans la charte du PNR du Morvan :

- Zone A : Vézelay
- Zone B : la vallée de la Cure



Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcumorvan.org

Enjeux

Aire de co-visibilité
(portion de paysage découverte dans son ensemble depuis plusieurs points de l'aire)

Versant visuellement exposé
(coteau où toute intervention est fortement perceptible)

Fonds de vallée
(Lisibilité des vallées structurantes du paysage : axe visuel, visibilité des cours d'eau)

Crête dégagée
(Importance de l'espace de respiration en milieu forestier)

Développement urbain
(Importance de l'implantation des constructions)

Routes et points de vue remarquables
(lieu de découverte et de compréhension des paysages)

Prescriptions

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers, conserver une lisibilité de l'aire (gestion agricole, forestière, forme urbaine).

Intégrer les sensibilités paysagères dans la gestion forestière quotidienne.

Eviter les micro-boisements, veiller à la qualité des ouvrages et de leurs aménagements, privilégier une gestion pastorale extensive, supprimer les obstacles visuels.

Maintenir l'ouverture, veiller à un entretien soigné des haies.

Veiller à la qualité de l'urbanisation et de l'architecture (notamment dans le choix des couleurs et des matériaux), contenir l'étalement urbain.

Maintenir l'ouverture et mettre en valeur ces points de vue ; soigner les projets d'aménagement des paysages perçus depuis ces lieux.

Limites PNR du Morvan entité paysagère zone paysagère sensible

L'AUXOIS DES BUTTES



Vic-sous-Thil

Des horizons dégagés

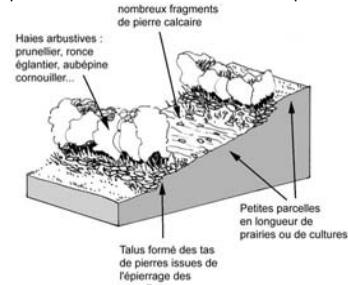
La grande culture domine : les grandes parcelles, les cultures, les alignements d'arbres le long des routes, l'habitat plutôt groupé, les fermes cossues, les carrés de bois.



Depuis Précy-sous-Thil jusqu'à Bard-le-Régulier, six buttes s'échelonnent vers le sud : Buttes de Thil et de Nan-sous-Thil, Butte de Fontangy, Mont-Rond, Butte de Maupas, Montagne de Bard. Leur sommet a toujours un passé militaire ; il offre un large panorama sur le Morvan à l'ouest et sur les plaines de l'Auxois à l'est.



Le paysage bascule ponctuellement vers le bocage au gré de la pente et la nature du sol : prairies, haies et clôtures, arbres fréquents.



Le calcaire est très utilisé dans la construction, en mélange avec d'autres roches

Longeant la ligne boisée du massif, l'Auxois déroule ses lignes paisibles et ses grands champs entre des buttes couronnées d'un château

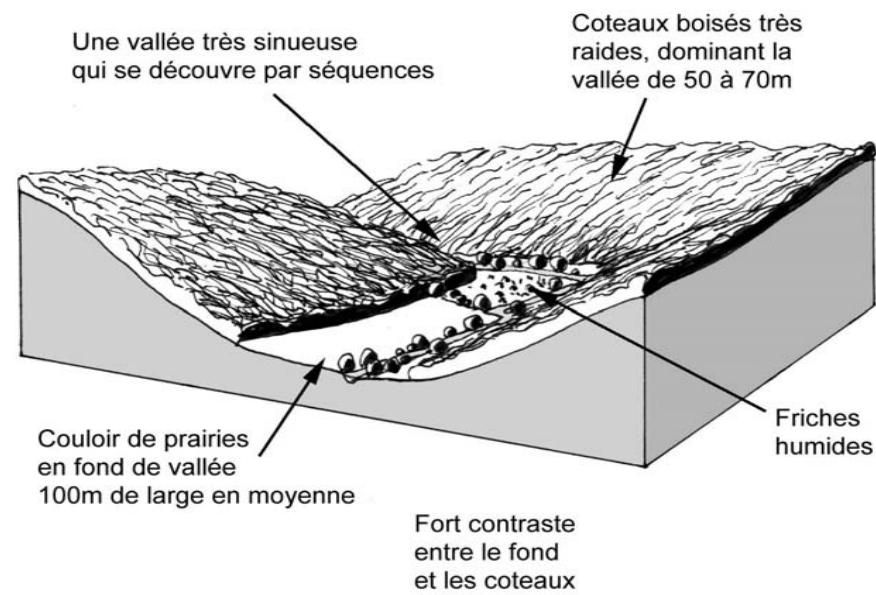
Le regard porte loin et les routes tracent droit entre des repères très reconnaissables : buttes boisées, clochers, coteaux. A l'approche du massif apparaissent des bocages entrecoupés de taillis et de friches.

L'entrée

Des buttes impressionnantes

Un bocage par places

Une transition entre granite et calcaire



Les sous-entités paysagères contrastées

Entre le Serein et l'Argentalet.
La Haute Vallée du Serein

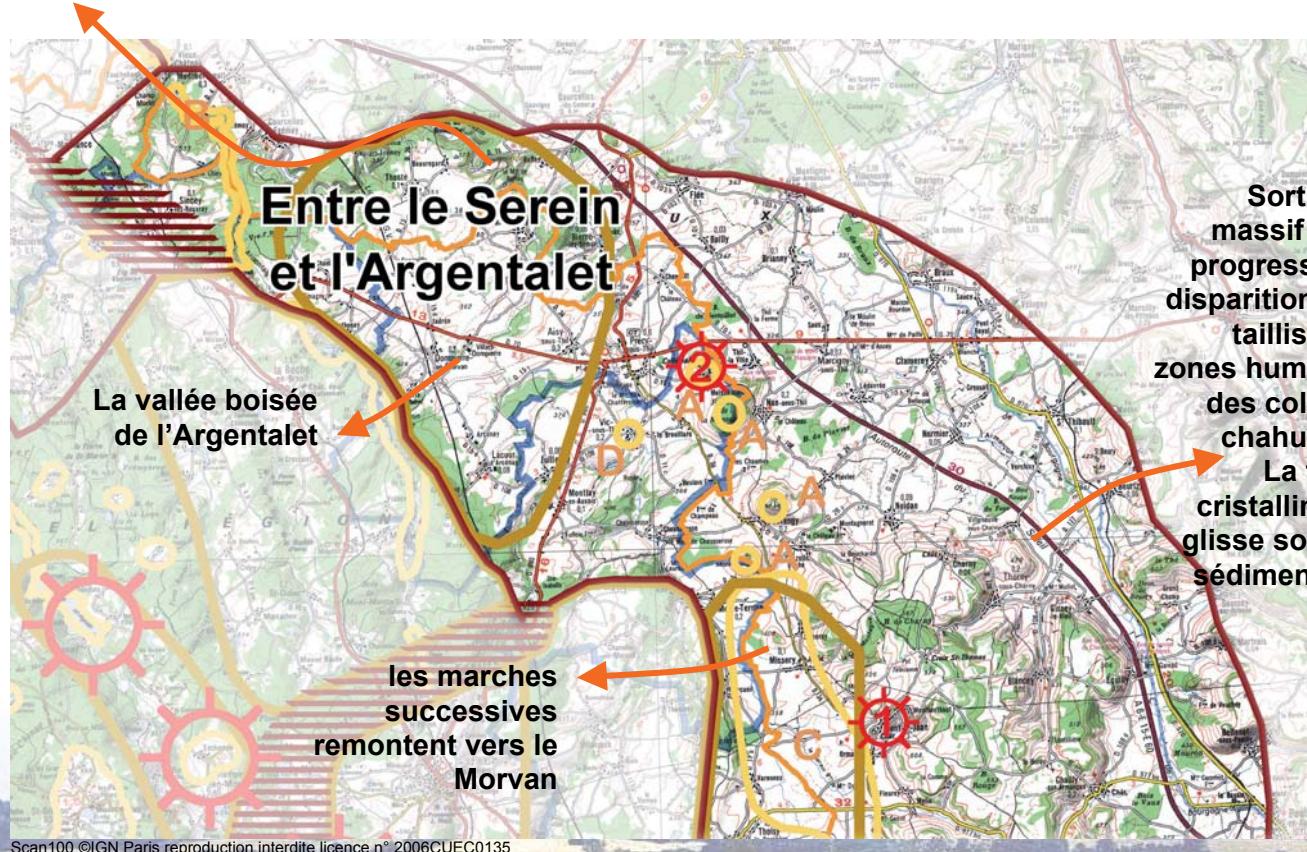
Les structures paysagères très lisibles

A -butte calcaire
B -vallée forestière
C -vallée ouverte
D -bourg fond de vallée

Les lieux particuliers à découvrir

1 -Mont Saint-Jean
2 -Butte de Thil

La vallée du Serein, très encaissée et boisée, rompt avec les grandes étendues de la Terre Plaine et de l'Auxois



Sortie du massif très progressive : disparition des taillis, des zones humides, des collines chahutées. La table cristalline se glisse sous le sédimentaire



* : PNRM 2007
() : hors PNRM

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

L'AUXOIS DES BUTTES

LES CONTOURS

Les sous-entités paysagères contrastées

Entre le Serein et l'Argentalet.

La Haute Vallée du Serein

Les structures paysagères très lisibles

A -butte calcaire

B -vallée forestière

C -vallée ouverte

D -bourg fond de vallée

Les lieux particuliers à découvrir

1 -Mont Saint-Jean

2 -Butte de Thil

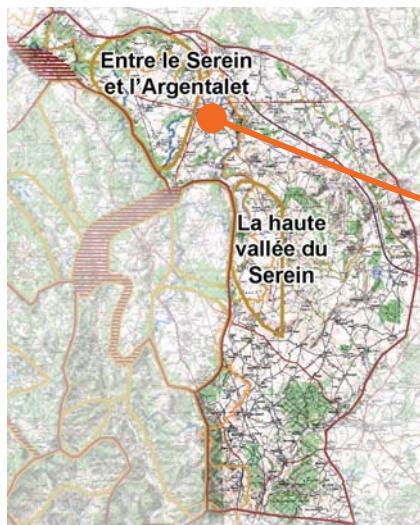


Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

L'AUXOIS DES BUTTES

DEUX SOUS-ENTITES BIEN AFFIRMEES



Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135

ENTRE LE SEREIN ET L'ARGENTALET



Thoste

Sur le grand plateau ondulé, les seules clôtures sont des barbelés. De nombreux châteaux témoignent d'un passé opulent, comme les hameaux constitués de grosses fermes aujourd'hui reconvertis en résidences privées. Le contraste est fort lorsque l'on débouche sur le sillon encaissé de l'Argentalet enfoui sous les bois, jalonné d'imposants ponts de pierre. Villages et hameaux sont très liés au cours d'eau avec leur pont, leur place au bord de l'eau.

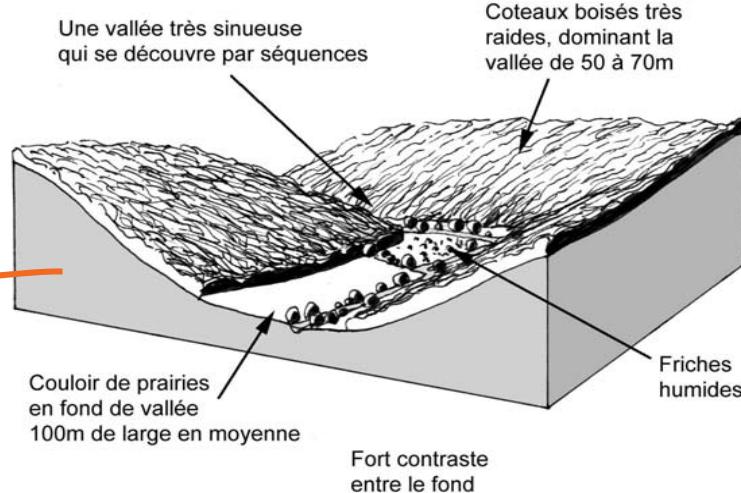
LA HAUTE VALLEE DU SEREIN



La-Motte-Ternant

Dans ce vaste couloir très dégagé, le contact avec le ciel est imposant, souligné par les plantations routières. Les repères sont visibles de loin : le Mont St Jean, la butte de Bard, les châteaux, les villages groupés aux maisons massives qui s'accrochent au pied des versants.

Entre le Serein et l'Argentalet



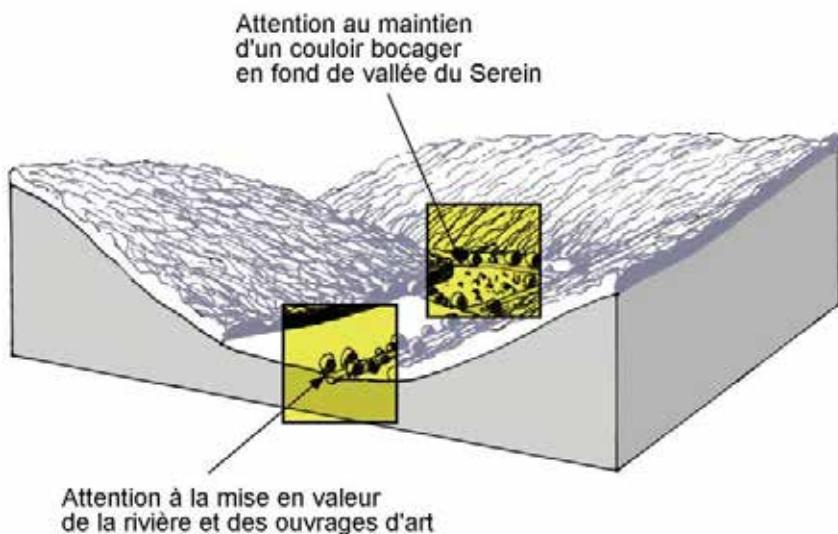
Fort contraste
entre le fond
et les coteaux



Mont-Saint-Jean

A flanc de pente des prairies bordées de haies lâches alternent avec des petits bois et des friches d'anciennes vignes.

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org



PRESERVER DES ALIGNEMENTS ET DES MURETS

Marcilly-Ogny



Dans ces paysages très ouverts, les bords de route font le premier plan. Les alignements donnent de la profondeur à l'ensemble du paysage. Ils dessinent le relief, relient les villages, les parcelles, les forêts. Il est souvent possible de préserver ou renouveler ces alignements et sur les axes secondaires de restaurer les murs de soutènement avant qu'ils ne s'écroulent.

Attention au maintien d'un couloir bocager en fond de vallée du Serein

Attention à la mise en valeur de la rivière et des ouvrages d'art

MAINTENIR L' USAGE AGRICOLE DES PRAIRIES HUMIDES

Montigny-St Barthélémy



De la Motte-Ternant jusqu'à Courcelles-Frémoys, friches, refus et boisements de berges ont entamé la fermeture visuelle de la vallée. Toute action qui pérennise l'usage agricole de ces prairies et éclaircit les berges contribuera à préserver la lisibilité du vallon et à mettre en valeur les ponts.

RENOUVELER DES ARBRES ISOLES

Bierry-Semur



Les arbres isolés sont vieillissants et leur disparition prochaine est prévisible sur les pentes des buttes où leurs lignes sont particulièrement graphiques.

Cette importance justifierait de conserver les plus emblématiques et de mettre en place un renouvellement.

ENTREtenir LES MURS DE PIERRE

Marcilly-Ogny



Dans la Haute Vallée du Serein, les murs de pierre qui accompagnent les routes et limitent les parcelles donnent un aspect très soigné au paysage.

RESTAURER LES QUALITES DE LA PLACE CENTRALE



La place centrale a une longue histoire de place de foire. Souvent située au bord de la rivière, toujours bordée de bâtiments patrimoniaux (château à Lacour-d'Arcenay), elle a été transformée en un banal parking, avec parfois pour porte d'entrée des conteneurs à poubelle. Une requalification permettrait de la revaloriser et avec elle, l'ensemble du village.

Les crêtes dégagées des buttes de l'Auxois offrent de magnifiques panoramas sur l'Auxois-Morvan vers l'Ouest, et vers l'Auxois à l'Est. La gestion des boisements en crête est importante pour ménager des ouvertures.

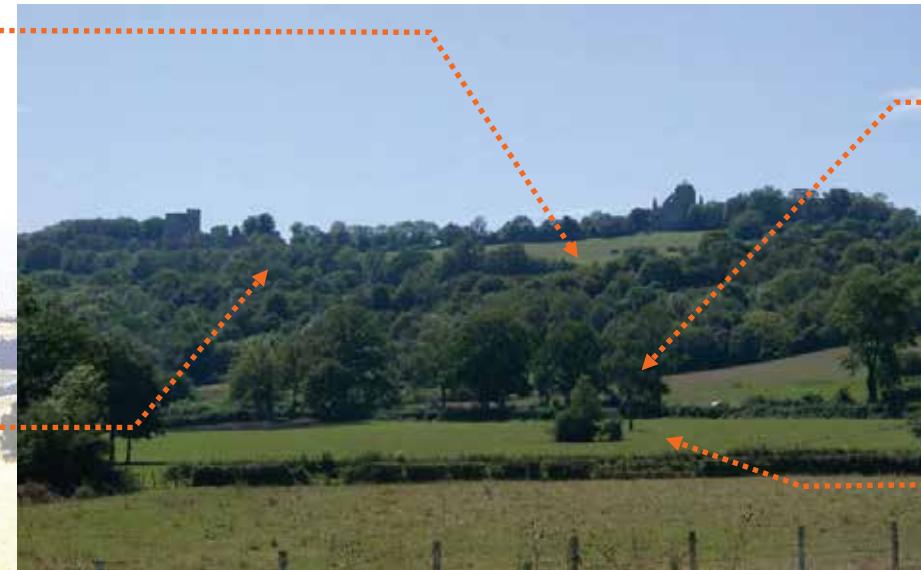
La gestion et la répartition des boisements sur les flancs des buttes ont un impact visuel fort : ils sont visibles de loin, et soulignent l'émergence de ces buttes.

RESPECTER QUELQUES REGLES POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS



Le secteur est riche de ses points de vue et de ses villages de caractère situés en crête ou près d'un château.

Lors d'une implantation nouvelle quelques règles architecturales permettraient de renforcer la silhouette du village, de respecter les bâtiments anciens, et parfois de les remettre en scène : la position sur les pentes, l'orientation des pignons, les couleurs dominantes, la forme des ouvertures, la végétation des abords.



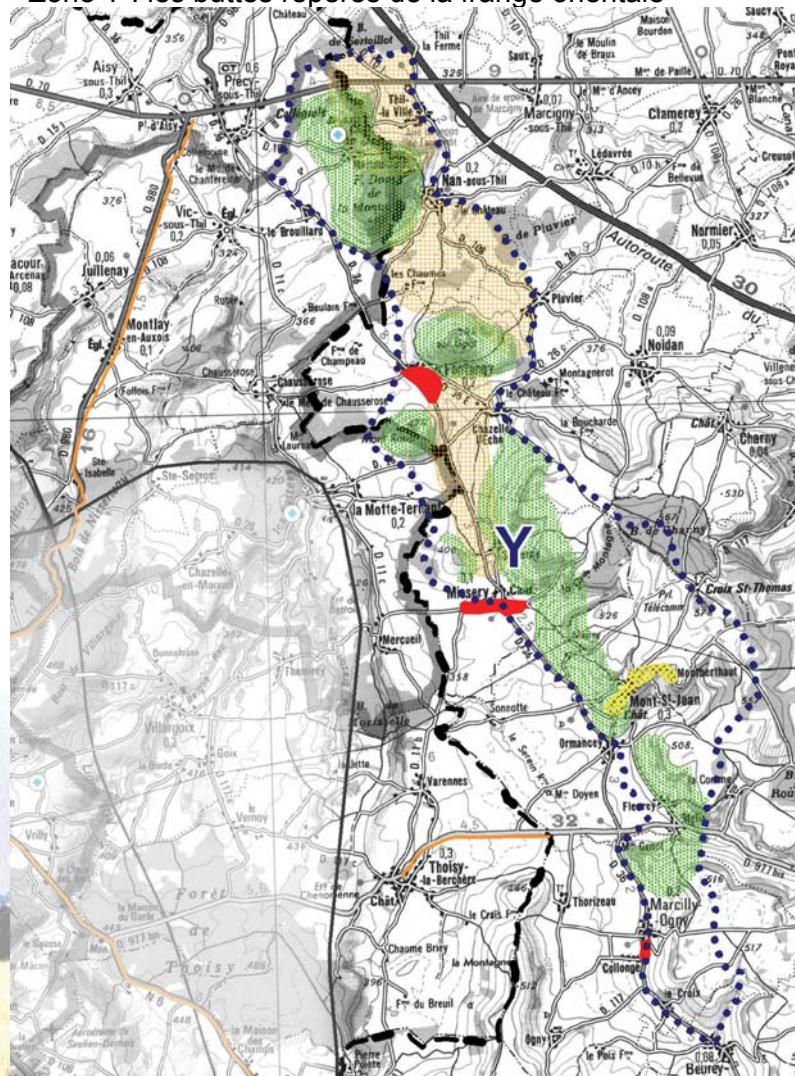
Aire de covisibilité rapprochée et versant boisé visuellement exposé - Butte de Thil

Les zones de piedmonts des buttes assurent une transition entre un espace ouvert agricole et les buttes boisées. Cette effet de transition est à soigner pour distinguer les différents plans d'organisation du paysage.

L'espace agricole au pied des buttes donne une vaste ouverture où le bocage guide le regard.

Une zone paysagère sensible dans la charte du PNR du Morvan :

- Zone Y : les buttes repères de la frange orientale



Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

Enjeux

Aire de co-visibilité
(portion de paysage découverte dans son ensemble depuis plusieurs points de l'aire)

Prescriptions

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers, conserver une lisibilité de l'aire (gestion agricole, forestière, forme urbaine).

Versant visuellement exposé
(coteau où toute intervention est fortement perceptible)

Intégrer les sensibilités paysagères dans la gestion forestière quotidienne.

Crête dégagée
(Importance de l'espace de respiration en milieu forestier)

Maintenir l'ouverture, veiller à un entretien soigné des haies.

Développement urbain
(Importance de l'implantation des constructions)

Veiller à la qualité de l'urbanisation et de l'architecture (notamment dans le choix des couleurs et des matériaux), contenir l'étalement urbain.

Routes et points de vue remarquables
(lieu de découverte et de compréhension des paysages)

Maintenir l'ouverture et mettre en valeur ces points de vue ; soigner les projets d'aménagement des paysages perçus depuis ces lieux.



Limites PNR du Morvan entité paysagère zone paysagère sensible

LA PLAINE D'AUTUN



Roc'h des
Coteaux

Un arc de cercle montagneux dominé par le coteau de l'Arroux

Ce bocage soigné trace des grandes lignes de haies basses. Les tracés s'infléchissent en marge de la Plaine.



Montbelion

Les cours d'eau perdent leurs vallées en pénétrant dans la Plaine.



Monthelon

Des cours d'eau sans vallées

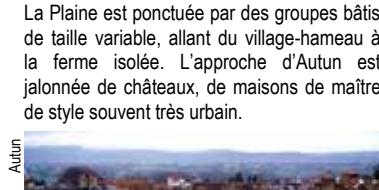
Une vaste plaine entre l'Arroux et les reliefs du Morvan

L'histoire de cette plaine bien délimitée par des coteaux boisés, haut lieu d'implantation gauloise puis romaine, est indissociable de celle du massif. La Morvan lui apporte ruisseaux, bois énergie, mais aussi la main d'œuvre longtemps nécessaire aux mines. Elle apparaît dans toute son ampleur au débouché des vallées descendant du Morvan.



Autun

Ces arbres âgés peu taillés marquent les premiers plans tandis qu'ils donnent un aspect boisé aux arrière-plans.



Autun

La Plaine est ponctuée par des groupes bâtis de taille variable, allant du village-hameau à la ferme isolée. L'approche d'Autun est jalonnée de châteaux, de maisons de maître de style souvent très urbain.

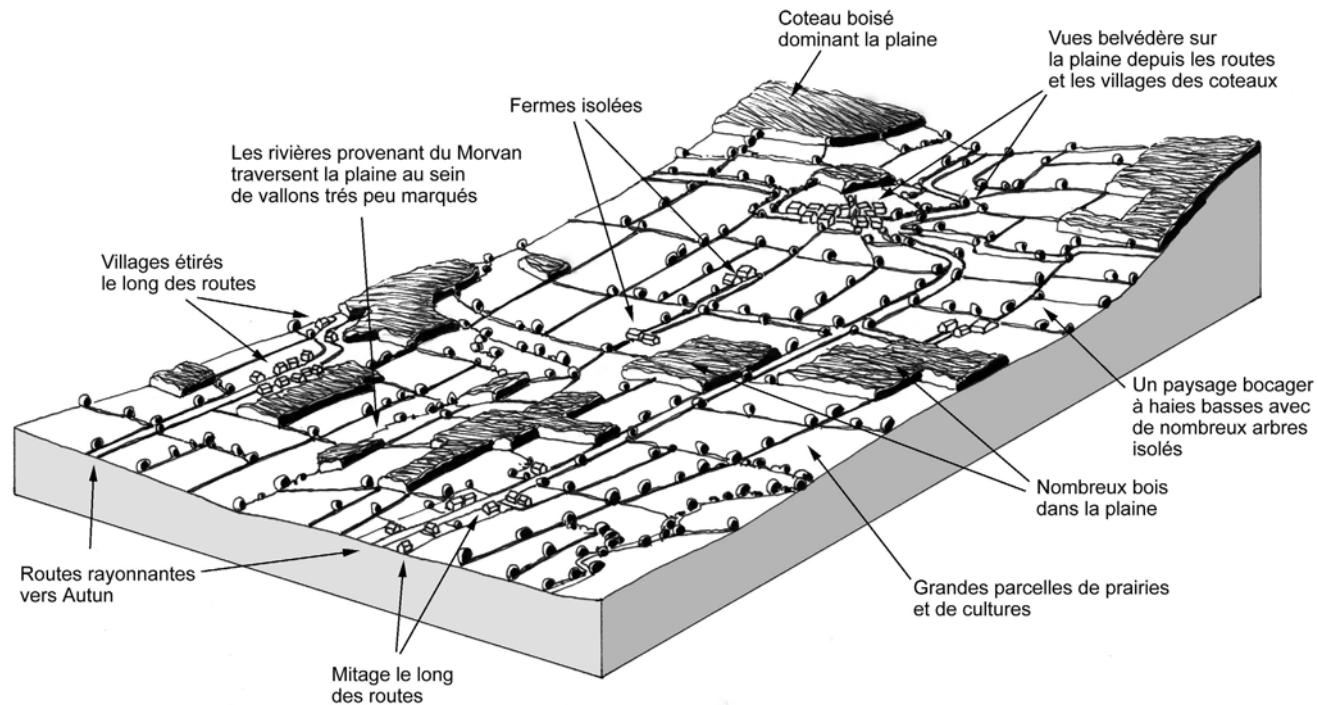


Autun apparaît de loin en point de mire, sur la Plaine, flanquée de ses deux terrils.

Des arbres monumentaux

Un habitat dispersé qui s'agglomère par places

Autun au centre d'une étoile de routes



Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcumorvan.org

LA PLAINE D'AUTUN

LES CONTOURS

Le bord du massif s'impose comme une montagne dont les vallées constituent les portes d'entrées.

Une structure paysagère très visible

A -vallée ouverte

La plaine se resserre puis se fond à la vallée de l'Arroux

**Le coteau d'Antully se
dresse au-dessus de
la plaine**

**Les reliefs
enserrent
les cours
d'eau**

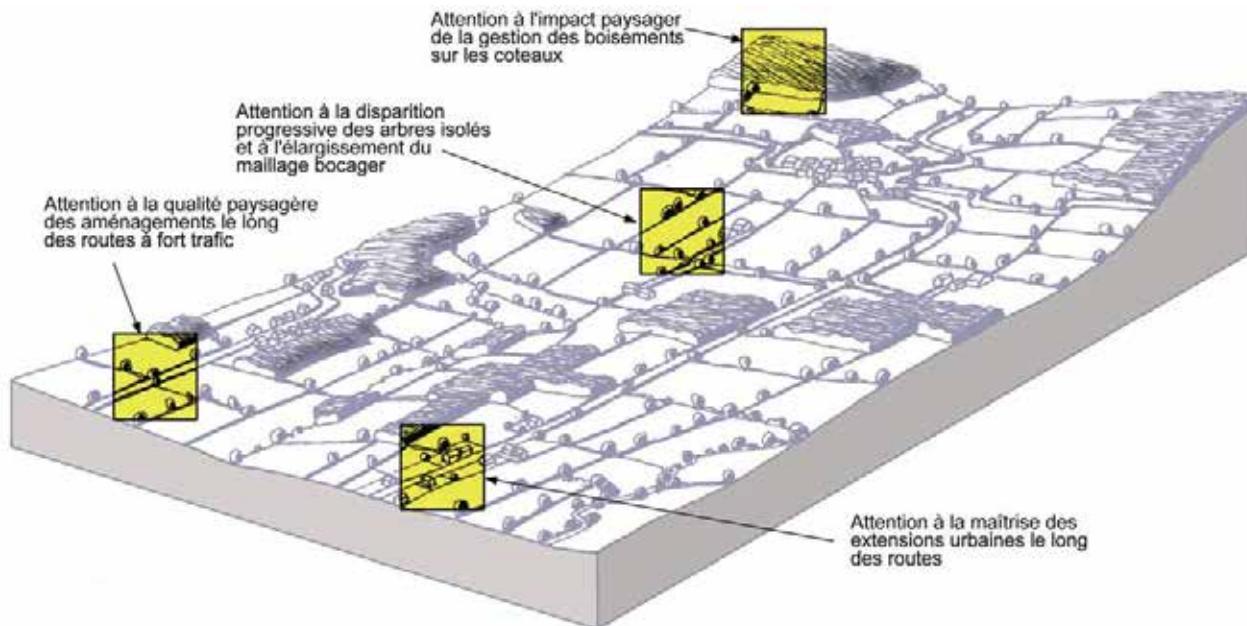


Communes :
(Autun), Barnay*,
(Brion), (Cordesse),
(Curgy), (Dracy-
Saint-Loup),
(Igornay), La Celle-
en-Morvan, La
Grande-Verrerie,
(Laizy), (Monthelon),
(Reclesne), (Saint-
Forgeot), (Saint-
Pantaléon),
Tavernay

* : PNRM 2007
() : hors PNRM

Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org



SOIGNER L'AMENAGEMENT DES ROUTES A FORT TRAFIC



Tavenay
Cadre de vie des locaux, vitrine de la porte d'accès au Morvan depuis le sud-est et Lyon, ces routes ont été banalisées à coups de remblais, déblais, suppression de courbes, glissières de sécurité, signalisation. Restaurer des arbres d'alignement, des haies permettrait de les reconnecter sur le paysage local.

EVITER LE CLOISONNEMENT DE LA PLAINE PAR DES MICRO-BOISEMENTS



Montbilon
Leur progression referme le paysage et les vues et fait de certains secteurs un dédale.

RENOUVELER HAIES ET ARBRES ISOLES



Montbilon

En l'absence de replantations ou de régénération naturelle, arbres et haies sont en voie de disparition.

L'importance de ce maillage justifierait de conserver les haies-clôtures et les arbres isolés les plus emblématiques, et de mettre en place un renouvellement.

ADOUCIR LE DECOUPAGE FORESTIER SUR LES VERSANTS LES PLUS EXPOSES



Recluse

Sur les versants exploités par grandes unités géométriques, quelques sous-découpage de parcelles le long de courbes de niveau ou de routes d'accès seraient appréciables. Ils éviteraient les grands carrés de coupe rase, d'estomper les limites trop tranchées entre parcelles feuillues et résineuses, de réaffirmer la dimension naturelle de la sylviculture.

courbes de niveau ou de routes d'accès seraient appréciables. Ils éviteraient les grands carrés de coupe rase, d'estomper les limites trop tranchées entre parcelles feuillues et résineuses, de réaffirmer la dimension naturelle de la sylviculture.

LA PLAINE D'AUTUN

Sommant

MAITRISER LES SECTEURS D'EXTENSION URBAINE



La proximité d'Autun et des routes d'accès a entraîné la construction de nombreux bâtiments. Acquérir des réserves foncières, affecter des secteurs d'extension urbaine, permettraient de maîtriser les constructions malvenues en marge des villages et le long des voies, et d'accroître la qualité des sites d'accueil des habitants et des activités.

Autun



MAITRISER LES FORMES URBAINES EN PERIPHERIE D'AUTUN



Interface entre le paysage bocager de la Plaine bien tenu et la ville centrale bien structurée, les abords d'Autun apparaissent dégradés. Il est toujours possible de requalifier, même de façon légère, des espaces d'ores et déjà aménagés, de maîtriser la péri-urbanisation et d'anticiper les formes urbaines lors des extensions futures.

ENJEUX ET ACTIONS

REFORCER LA LISIBILITE DES COURS D'EAU

Les cours d'eau, peu ou pas encaissés, passent souvent inaperçus. L'Arroux en particulier marque le paysage en périphérie d'Autun. Les franchissements routiers offrent autant d'occasions de les remettre en scène.



Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

LE VAL D'ARROUX

Saint-Diéter-sur-Arroux



Un bocage au pied du Mont Beuvray

Les grandes parcelles de prairies et de cultures sont bordées de haies basses, ponctuées de rares arbres isolés et de petits bois.

Poil



La plaine est coupée de petits vallons bocagers aux fonds humides, creusés par des ruisseaux qui se jettent dans la Braonne ou l'Arroux.

La Comelle



Des ruisseaux qui descendent de la montagne

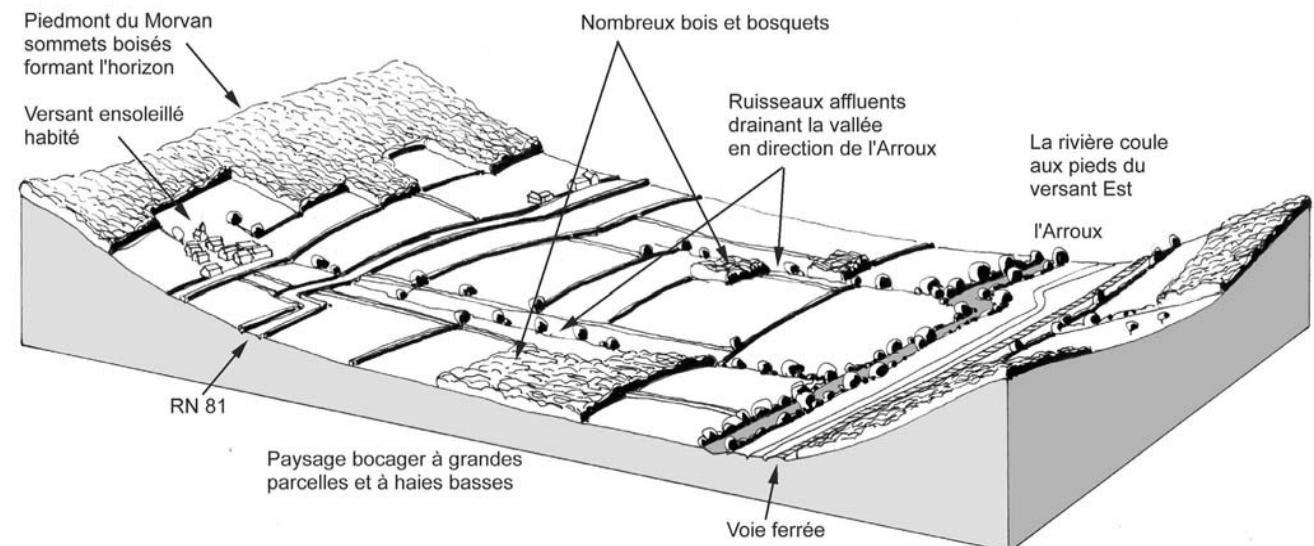
Fermes isolées, petits hameaux, châteaux sont dispersés dans le bocage qui apparaît particulièrement habité et entretenu.

Les villages se répartissent au bord de l'Arroux ou au pied des coteaux, dominant la vallée. A La Comelle, un tapis de jardins en terrasses descend jusqu'aux pieds de la colline.

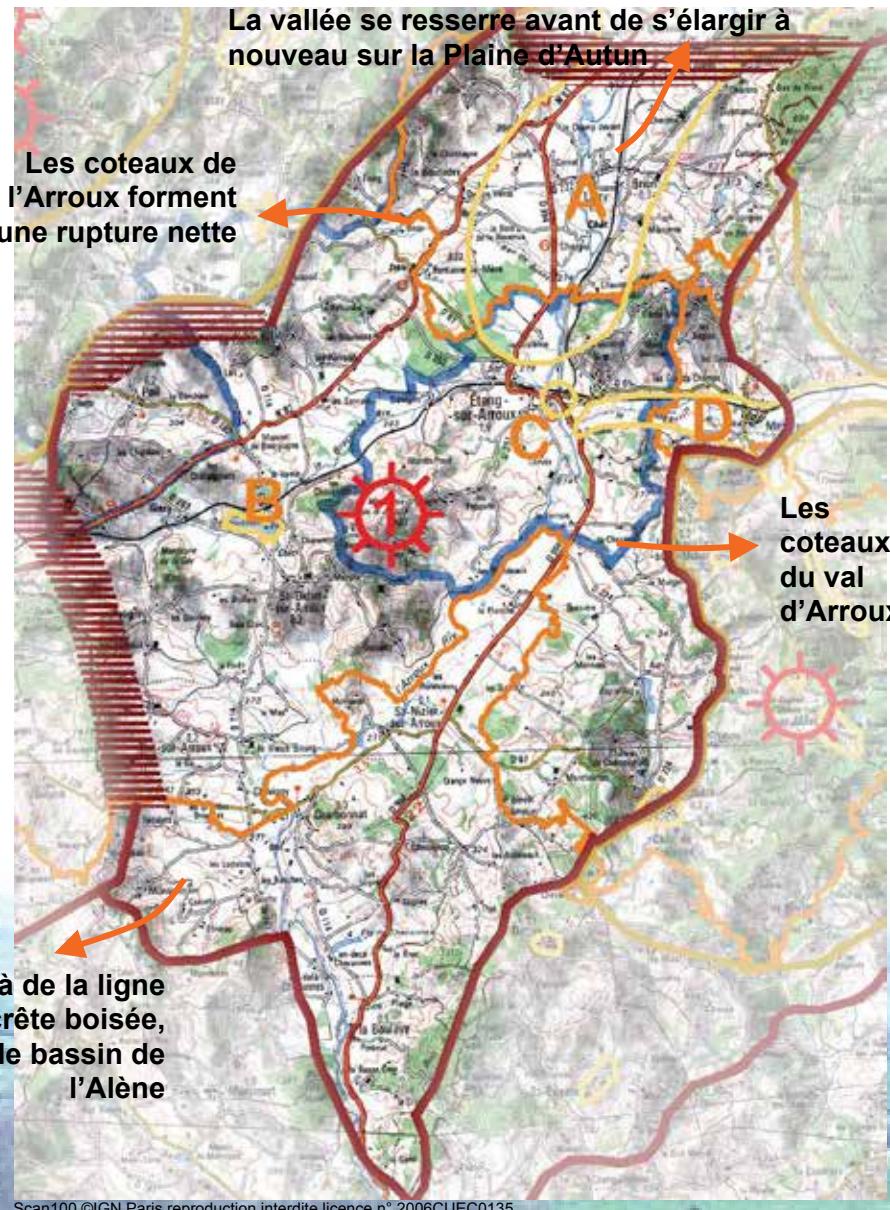
Une vallée ample aux pieds du Morvan ponctuée de fermes, de châteaux, et de bourgs en contact avec l'eau



Un habitat dispersé



Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcumorvan.org

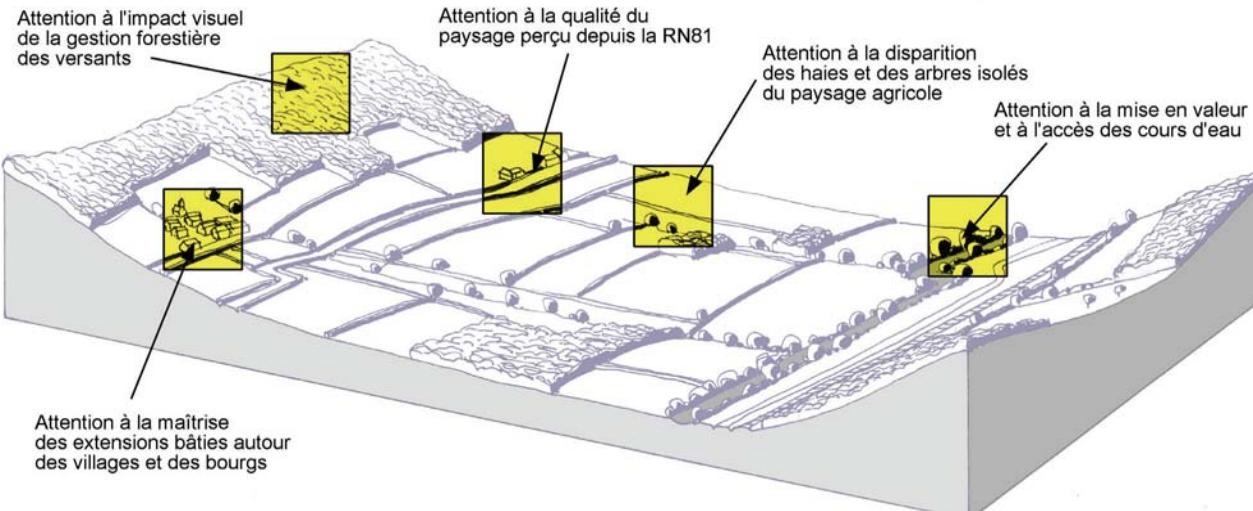


Communes :

(Brion), Etang-sur-Arroux, La Chapelle-sous-Uchon*, La Comelle, (Laizy), La Tagnière*, Poil, Saint-Didier-sur-Arroux, Saint-Léger-sous-Beuvray, Thil-sur-Arroux.

* : PNRM 2007
() : hors PNRM

LE VAL D'ARROUX



SOIGNER LE ROLE DE VITRINE DE LA RN 81



Bismes

Un grand soin pourrait être apporté à l'aménagement de ses abords : entretenir et planter des haies, des arbres isolés, des alignements. Débroussailler

Débroussailler autour des ouvrages d'art. Renouveler les glissières de sécurité.

RESTAURER L'ACCESSIBILITE AUX COURS D'EAU



Etiang-sur-Arroux

Les cours d'eau, bien que nombreux, sont peu accessibles et peu mis en valeur. Il serait appréciable de retrouver un cheminement en particulier le long de l'Arroux.

ENJEUX ET ACTIONS

ADOUCIR LE DECOUPAGE FORESTIER SUR LES VERSANTS LES PLUS EXPOSÉS



Saint-Diéder-sur-Arroux

Sur les versants les plus visibles, l'atténuation des grandes unités géométriques passe surtout par une maîtrise de leur forme, de la densité des lisières et de leur irrégularité.

Cela éviterait les grands carrés de coupe rase, permettrait d'estomper les limites trop tranchées entre parcelles feuillues et résineuses et de réaffirmer la dimension naturelle de la sylviculture.

MAINTENIR DES COMPOSANTES BOCAGERES



Poil

Plusieurs évolutions entraînent la dislocation des haies : le regroupement rapide des exploitations, la mise en culture des prairies, l'agrandissement des parcelles pâturées où la clôture barbelée prend le relais.

Les arbres isolés sont pour la plupart vieillissants et leur disparition prochaine est prévisible. L'importance de ce maillage justifierait de conserver les éléments les plus emblématiques et de mettre en place un renouvellement.

INTEGRER LES NOUVEAUX BATIMENTS AGRICOLES

Poli



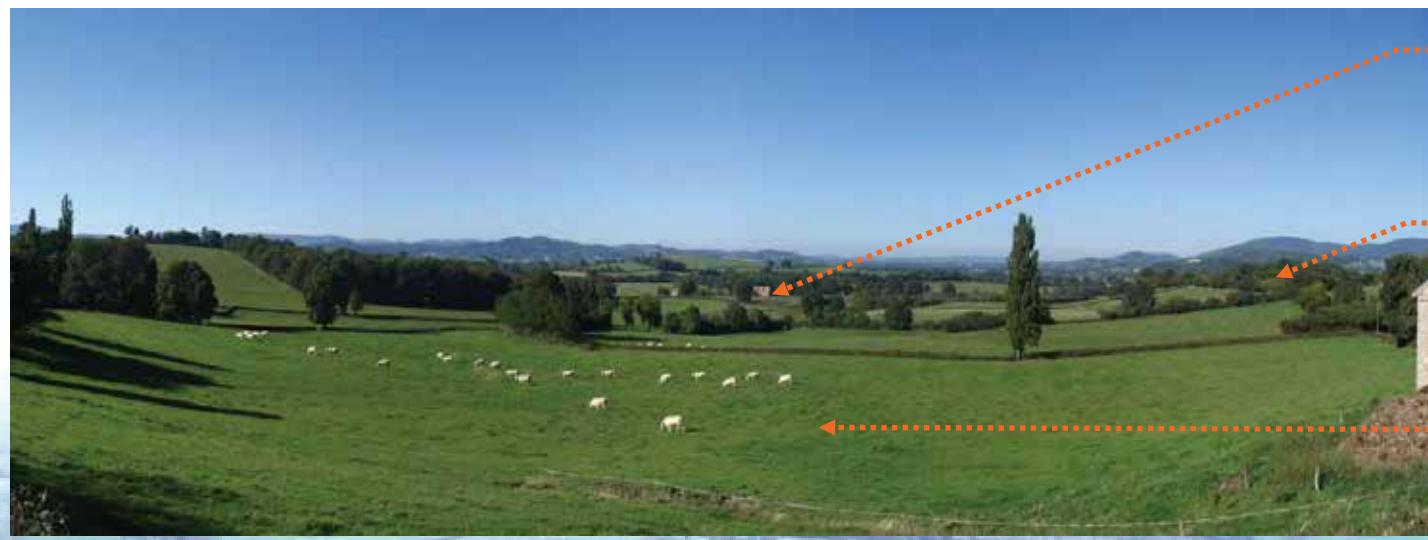
Les sièges d'exploitations implantés à proximité de la RN81 sont particulièrement exposés, avec leurs silos d'ensilages, hangars et stabulations. Visibles de loin, ils s'intègrent mieux si l'on veille à choisir leur site et leur orientation, à aménager leurs abords.

MAITRISER LES EXTENSIONS DES HAMEAUX

Laizy



L'évolution du bâti est beaucoup moins forte que dans la Plaine d'Autun mais elle est très perceptible. Imposer quelques règles est nécessaire pour préserver des secteurs agricoles et la qualité des hameaux.



Crête dégagée non forestière offrant des vues lointaines – Etang-sur-Arroux (Velet)

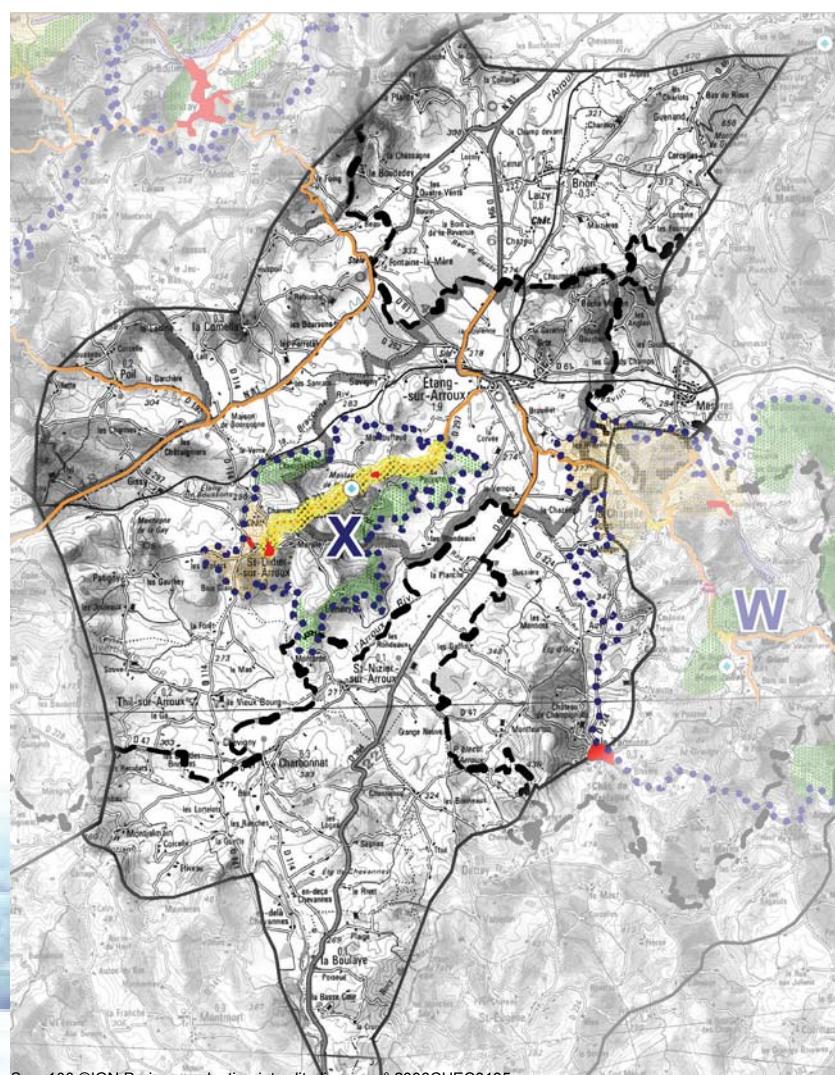
L'implantation du bâti a de forts impacts dans les perceptions visuelles offertes depuis la route de crête.

Les boisements sur les versants exposés au regard donnent du volume aux collines. Leur gestion doit prendre en compte les impacts paysagers.

La ligne de crête est très dégagée : la route qui y circule offre de magnifiques panoramas à 360°. La gestion des abords de cette route est sensible.

Une zone paysagère sensible dans la charte du PNR du Morvan :

- Zone X : la colline de Saint-Didier-sur-Arroux



Enjeux

Aire de co-visibilité
(portion de paysage découverte dans son ensemble depuis plusieurs points de l'aire)

Prescriptions

Maintenir la cohérence entre les espaces ouverts agricoles et les espaces fermés forestiers, conserver une lisibilité de l'aire (gestion agricole, forestière, forme urbaine).

Versant visuellement exposé
(coteau où toute intervention est fortement perceptible)

Intégrer les sensibilités paysagères dans la gestion forestière quotidienne.

Crête dégagée
(Importance de l'espace de respiration en milieu forestier)

Maintenir l'ouverture, veiller à un entretien soigné des haies.

Développement urbain
(Importance de l'implantation des constructions)

Veiller à la qualité de l'urbanisation et de l'architecture (notamment dans le choix des couleurs et des matériaux), contenir l'étalement urbain.

Routes et points de vue remarquables
(lieu de découverte et de compréhension des paysages)

Maintenir l'ouverture et mettre en valeur ces points de vue ; soigner les projets d'aménagement des paysages perçus depuis ces lieux.

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

LES COLLINES DE LUZY



Des panoramas sur un relief doux



Le regard saute de colline en colline à travers des plans lumineux et confortables.



Un paysage habité et soigné

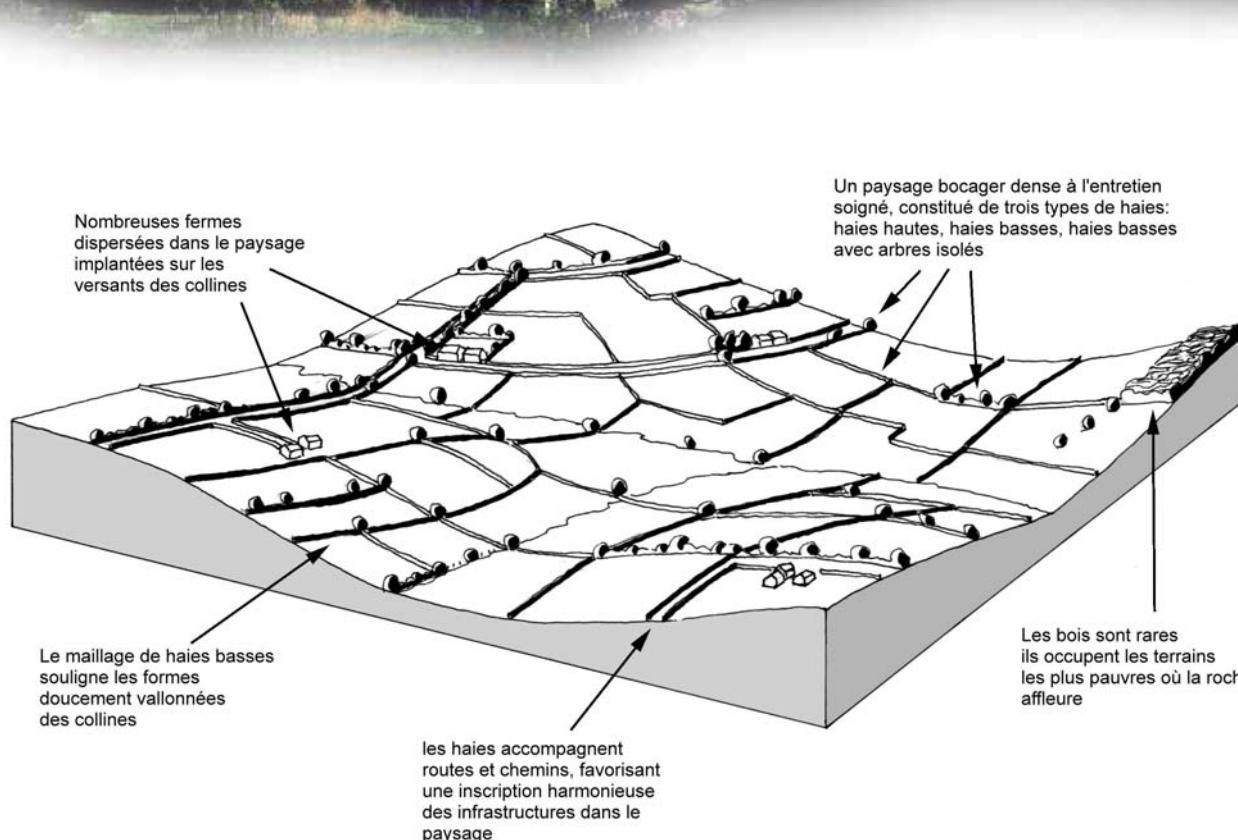
Des lignes de bocage finement tracées

De rares boisements là où la roche affleure



Aux franges du massif, ces collines pleines de rondeurs sont couvertes d'un réseau de haies très graphique.

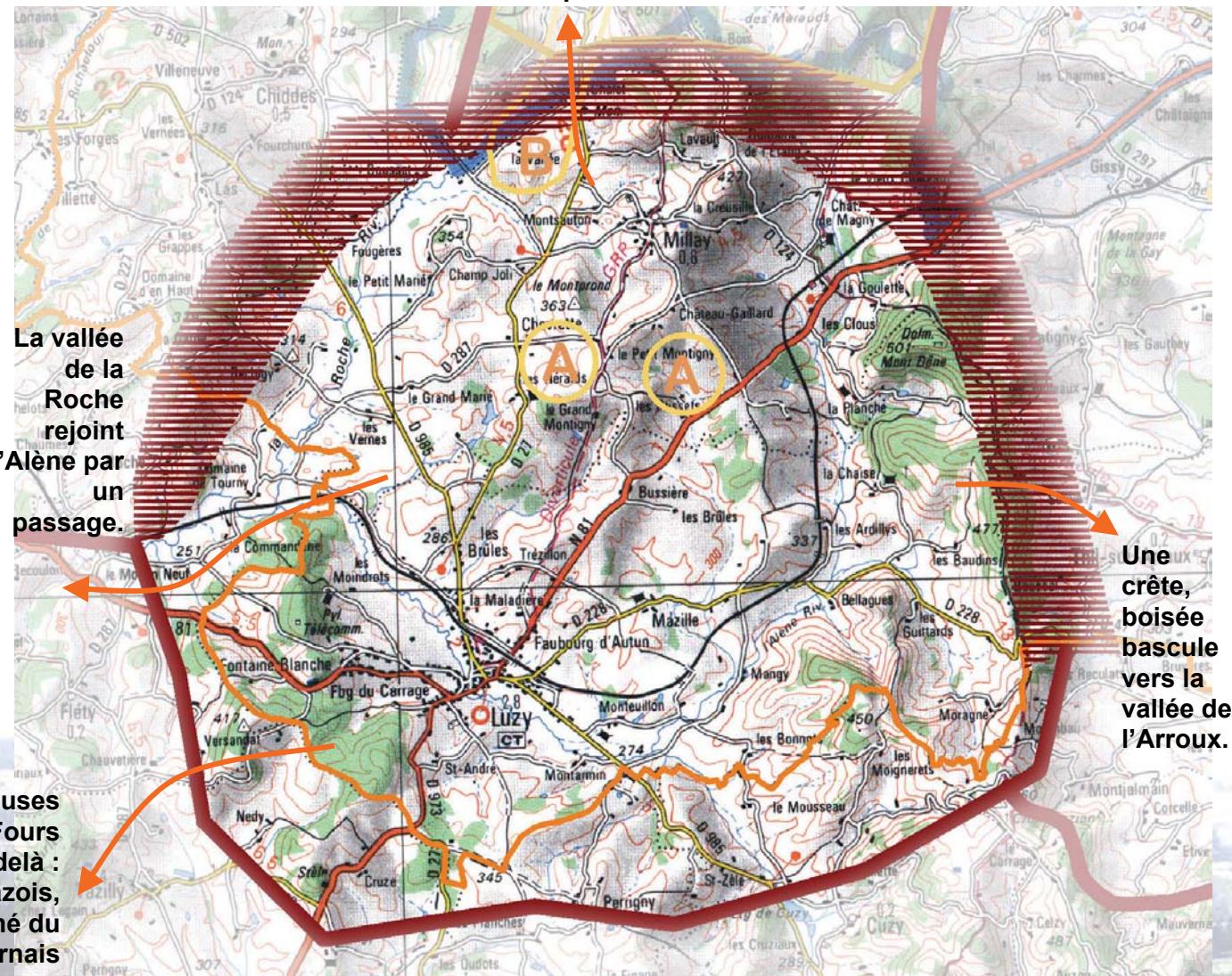
Franchement tournées vers le Bazois, ces collines bénéficient d'un climat doux. Les bourgs se nichent dans les creux.



LES COLLINES DE LUZY

LES CONTOURS

La haute vallée de la Roche et les premiers reliefs du Morvan



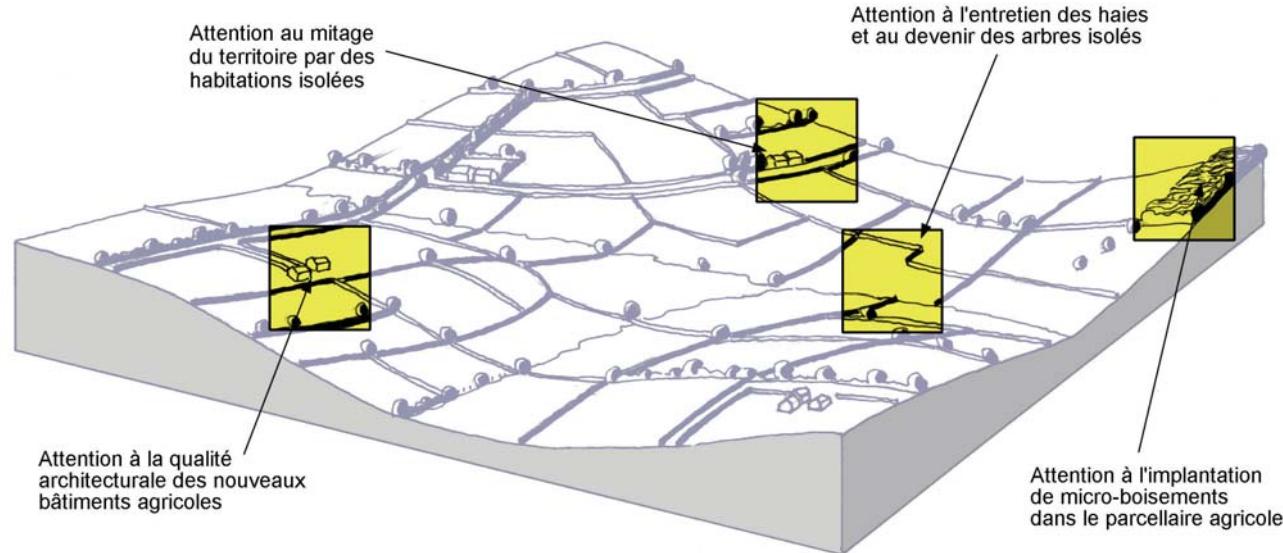
Scan100 ©IGN Paris reproduction interdite licence n° 2006CUEC0135



Communes:
(Fléty), Luzy,
Millay,
Thil-sur-Arroux.

() : hors PNRM

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org



RESTAURER L'INTIMITÉ DES TRAVERSEES DE VILLAGE



La requalification des rues a multiplié des boyaux où les véhicules sont favorisés au détriment du piéton et du riverain.

OUVRIR DES VUES AU BORD DES ROUTES



La RN 81 est une belle vitrine du Morvan. Contenir une haie basse, élaguer les branches basses sur un tronçon même limité permet d'ouvrir une vue sur un paysage de valeur.

MAINTENIR DES COMPOSANTES BOCAGERES



Le regroupement des exploitations et des parcelles entraîne l'effacement des haies et des arbres isolés. Leur importance justifierait de conserver les plus emblématiques et de mettre en place un renouvellement.

EVITER LES BOISEMENTS EN TIMBRE-POSTE



Ils surgissent là où la roche affleure, ou sur des parcelles enclavées dans des boisements existants. Les maîtriser est prioritaire là où ils referment les points de vue.

SOIGNER LES ABORDS DU PETIT PATRIMOINE

Ruisseaux, rivières, moulins et fontaines animent le paysage et méritent un peu d'entretien à leurs abords.

MAITRISER L'ETALEMENT DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS



À Luzy ou Larochmillay, le bâti s'étale le long des routes. Les documents d'urbanisme doivent privilégier un regroupement des implantations afin d'éviter ce développement urbain en doigt de gant.

REDONNER UNE PLACE AUX BATIMENTS ANCIENS

Milay



La mise aux normes des bâtiments agricoles entraîne la désaffection de granges patrimoniales. Soigner l'implantation des nouveaux hangars, leur orientation, leur architecture, permet souvent de redonner une place aux bâtiments anciens.

Pour en savoir plus consultez l'atlas des paysages du Parc naturel régional du Morvan sur le site www.parcdumorvan.org

Au-delà des objectifs de qualité paysagère par entité paysagère, le Plan de Parc comporte une cartographie des éléments du paysages à préserver. Chaque élément est repris ci-après avec une description des enjeux et des objectifs de qualités paysagères.

C : Les objectifs de qualité paysagère du plan de parc

I / Les lieux de découverte du Morvan

1.1 / Les portes d'entrée du Morvan

Il s'agit des zones d'approche du Morvan qui permettent de découvrir le massif du Morvan dans son ensemble, ses grandes lignes, ses grandes masses. Ce sont les principaux points d'entrée du Morvan qui offrent une perception globale du massif, une première approche ressentie de l'extérieur. On se rattache ici à la notion de grand paysage, de large vue dégagée. Les portes d'entrée se situent principalement sur des pénétrantes du Morvan ou sur des axes longeant le massif et permettant de l'apercevoir.

Les enjeux - prescriptions et problématiques sur ces secteurs :

- Urbanisme et aménagement du territoire communal : veiller à la cohérence des aménagements, développer un urbanisme et une architecture de qualité.
- Signalétique publicitaire : zones d'action prioritaire pour la bonne application de la réglementation spécifique.
- Implantation de superstructures (pylônes, mâts, éolienne) : dans les cônes de vision de ces portes d'entrée, leur implantation est à éviter ou doit être réalisée avec une attention particulière et une intégration très soignée.

La présence d'un front visuel visible depuis ces portes renforce la sensibilité de ce front visuel.

Ces portes d'entrées sont classées par niveau d'importance et de priorité quant aux enjeux et prescriptions à observer. Ce classement hiérarchique relève de l'importance de la fréquentation de l'axe routier qui offre ce cône de vision (fréquentation annuelle touristique et des habitants). Elles sont donc classés en niveau prioritaire de 1 à 3, déclinant ainsi la dimension prospective de la stratégie paysagère mise en œuvre pour conforter l'image du Morvan.

Un focus particulier est à signaler autour de la ville d'Autun, dont les enjeux sont spécifiques en tant que seul pôle urbain de plus de 10 000 habitants et fonctionnant comme une véritable porte d'entrée sur le Morvan depuis le sud (autoroute A6) et le nord de l'Europe (autoroute A31).

Les objectifs de qualité paysagère sont de trois types sur ces portes particulières :

- L'amélioration de la qualité des entrées de ville visant à stopper la dégradation par les aménagements commerciaux et l'affichage publicitaire. Ces objectifs concernent tous les axes qui mènent à Autun : RD681 et RD978 par le nord, RD973 par l'est, RD680 par le sud, RD681 par l'ouest.
- Le maintien des cônes de vues et des visions lointaines sur le Morvan et ses croupes boisées en agissant sur l'affichage publicitaire et les aménagements urbains en bord de voirie. Ces objectifs concernent les axes qui offrent des vues sur le Morvan : RD978 vers le nord, RD681 vers l'ouest.

- Une gestion forestière multifonctionnelle intégrant strictement une approche paysagère dans sa mise en œuvre sur le coteau boisé auquel est adossé Autun et nettement visible depuis les axes d'arrivée par le Nord (RD681 et RD978).

1.2 / Les points de vue remarquables

Ces points de vue remarquables sont répartis sur l'ensemble du territoire et permettent de découvrir un paysage dans son ensemble, en général de façon panoramique en offrant un cône de vision large. Ce sont des lieux privilégiés de découverte et de compréhension du paysage, accessibles à pied ou directement en bord de route.

Certains sites sont majeurs d'un point de vue touristique ou culturel, et sont parfois équipés de mobilier d'accueil. Ils constituent des supports indispensables pour une sensibilisation au paysage auprès de la population et des acteurs locaux.

Les enjeux - prescriptions concernent les problématiques de :

- Maintenir l'ouverture du cône de vision : gestion de la végétation bord de route et des peuplements forestiers.
- Organisation cohérente du bâti à proximité et qualité architecturale.
- Signalétique publicitaire : application de la réglementation spécifique.
- Intégration des infrastructures et superstructures.
- Qualité des aménagements d'accueil, à développer sur certains sites.
- Implantation de superstructures (pylônes, mâts, éolienne) : dans les cônes de vision de ces points de vue remarquables, leur implantation est à éviter ou doit être réalisée avec une attention particulière et une intégration très soignée.

Le Plan de Parc identifie 86 points de vue remarquables, selon trois catégories correspondant à leur niveau hiérarchique de priorité d'action et de préservation :

- Niveau 1 : sites déjà équipés pour l'accueil du public (ou en voie d'équipement), points majeurs d'observation du territoire permettant une pédagogie paysagère. 11 points de vue.
- Niveau 2 : sites importants pour la découverte du territoire, à préserver prioritairement. 46 points de vue.
- Niveau 3 : sites complémentaires étoffant le réseau des sites de niveau 1 et 2. 29 points de vue.

À noter que la liste des points de vue remarquables identifiés n'est pas exhaustive : certains points de vue peuvent disparaître, d'autres peuvent apparaître au fil de l'évolution des paysages, principalement liée aux activités agricoles et forestières.

La mise en place de Schémas de Cohérence Territoriale et de Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux est l'occasion d'analyser plus finement le territoire intercommunal pour définir et cibler prioritairement les points de vue à préserver et à inscrire aux documents d'urbanisme.

1.3 / Les itinéraires routiers majeurs pour la découverte du paysage

Il s'agit de route ou de séquence routière qui relie un point à un autre et traverse un paysage du Morvan en permettant sa découverte. Elles peuvent être de plusieurs ordres :

- Routes de fond de vallée : découverte des axes visuels des vallées ouvertes.
- Routes de crête ou de versant : découverte de la vallée en contrebas, ou du massif boisé et vallonné.

Ces itinéraires routiers sont définis à partir de l'intérêt pour la découverte du paysage et les vues offertes, l'importance de la fréquentation de l'itinéraire qu'il soit touristique ou quotidien pour les habitants. Le paysage à découvrir varie d'une entité paysagère à l'autre.

À l'échelle du Plan de Parc, le linéaire identifié exprime un axe routier ou un itinéraire, plus qu'un linéaire précis de découverte du paysage. La mise en place de Schémas de Cohérence Territoriale et de Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux permettra de descendre à une échelle plus fine au niveau de l'intercommunalité et de définir précisément les séquences routières à retenir et les actions paysagères à mettre en place.

Les enjeux - prescriptions et problématiques sur ces itinéraires :

- En fond de vallée : éviter le mitage par le boisement ou le bâti, veiller à un entretien soigné des haies bord de route.
- En crête ou versant : actualiser le zonage agriculture – forêt, veiller à un entretien soigné des haies bord de route.
- Lors des traversées forestières : assurer un traitement adapté des lisières.
- En zone agricole : veiller à un traitement soigné des haies, maintenir et réhabiliter les axes de vision.
- Organisation cohérente du bâti et qualité architecturale.
- Signalétique publicitaire : application de la réglementation spécifique.

II / Les fronts visuels

Il s'agit de "barrières" naturelles sur lesquelles se porte le regard dans l'approche du Morvan et son parcours. Elles constituent de fait le premier contact visuel avec le massif d'où la nécessité de préserver ou restaurer un caractère de naturalité, ou plus simplement de limiter l'artificialisation des paysages.

Ces zones de fronts visuels sont particulièrement importantes dans l'approche du Morvan. Des attentions paysagères seront donc à développer, des préconisations sont à observer en particulier :

- Le traitement des masses forestières devra suivre les dispositions du cahier de recommandations paysagères et sa déclinaison en fiches pratiques simplifiées (taille et forme des coupes, nature du reboisement, ...). La gestion forestière devra intégrer les impacts paysagers et s'appuyer au mieux sur les outils de la Charte Forestière du Morvan.
- Le maillage bocager devra être préservé et être l'objet d'entretien soigné.
- L'implantation de superstructures à fort impact paysager (pylônes, mâts, éoliennes, ...) est à éviter. Ces secteurs à enjeux paysagers ne sont pas adaptés à l'accueil de telles superstructures.

Ces fronts visuels sont classés par niveau d'importance et de priorité quant aux attentions à observer. Ce classement hiérarchique relève de leur degré de perception dans le paysage global du Morvan, et de l'importance de la fréquentation d'un axe routier aux abords de ces fronts visuels. Ils sont donc classés en niveau prioritaire de 1 à 3, déclinant ainsi la dimension prospective de la stratégie paysagère mise en œuvre pour conforter l'image du Morvan.

III / Les zones paysagères sensibles

L'identification des ces zones est le résultat d'un choix à critères multiples basé sur :

- Leur représentativité dans le contexte des différentes unités paysagères du Morvan (typicité, caractère, homogénéité, étendue).
- Leur intérêt en tant que paysages/terroirs vécus (vie locale, attractivité touristique).
- Leur intérêt en tant que paysages perçus mais ayant une forte identité culturelle.

La délimitation de ces zones repose sur le principe de covisibilité à partir de points stratégiques (routes, villages, hameaux, sites..). La cartographie présentée suit donc principalement les limites visuelles naturelles, à savoir les lignes de crêtes. La précision est à relier à l'échelle de la carte (1/100 000°) et les surfaces concernées sont à relativiser en fonction d'effets de masque non représentés sur le plan (reliefs, écrans boisés...).

Si le territoire du Parc naturel régional du Morvan identifie 25 zones paysagères sensibles, le reste du territoire n'est pas pour autant moins intéressant ou important. Cette portion non zonée, en particulier le pourtour du territoire, présente une sensibilité relative à la présence d'un maillage bocager important. Il en résulte une sensibilité du paysage vis à vis de cet élément structurant, qui met en avant une problématique de maintien et de valorisation du réseau de haies, et de leurs entretiens.

Pour chacune de ces zones paysagères sensibles, un certain nombre d'enjeu paysager est identifié. Clarifier les enjeux, ce n'est pas seulement les décrire. Le but est d'éveiller l'attention, de poser des questions, qui, à terme, susciteront une prise de position par les acteurs territoriaux. Deux critères déterminent la notion d'enjeux paysagers et les choix qui en découlent :

- L'identité paysagère, les précautions à prendre. Certains paysages ont des caractéristiques fortes dont la prise en compte est nécessaire pour préserver et développer l'identité des lieux dans les aménagements futurs ou le développement d'un secteur. Le but n'est pas ici de figer le paysage, mais grâce à une reconnaissance de ses caractéristiques, d'être vigilant afin que les évolutions à venir se fassent en cohérence avec l'identité paysagère du site. (exemples : aire de co-visibilité rapprochée, axe visuel ouvert en fond de vallée).

- Les évolutions à accompagner. Les paysages évoluent, ils ne sont jamais figés. Les changements qui s'opèrent au fil du temps, ont parfois permis l'émergence de nouveaux paysages de qualité, mais force est de constater que cela n'est pas toujours le cas. Bien souvent les évolutions sont insidieuses, non concertées et elles finissent par générer des paysages sans grand cachet. Il est donc nécessaire de repérer les paysages en évolution afin que tous les acteurs concernés prennent conscience de ces mutations et puissent se concerter sur un projet de paysage commun, de qualité. (exemples : flanc de coteau en mutation, mitage par micro-boisements).

Ces 25 zones sensibles paysagères sont organisées en trois catégories correspondant à leur niveau hiérarchique de priorité d'action et de préservation :

- Niveau 1 : zones prioritaires pour la mise en place d'actions, notamment les actions phares. 17 zones paysagères sensibles.
- Niveau 2 : zones d'attention particulière dans les actions de gestion courante des acteurs du territoire. 5 zones paysagères sensibles.
- Niveau 3 : zones à préserver en complément pour assurer une représentativité paysagère du territoire. 3 zones paysagères sensibles.

3.1 / Zone A : le site de Vézelay

Niveau hiérarchique :	1
Communes concernées :	Asquins, Saint-Père, Domecy-sur-Cure, Foissy-les-Vézelay, Fontaine-près-Vézelay, Pierre-Perthuis, Tharoiseau, Vézelay

Enjeu d'aire de co-visibilité rapprochée :

L'ensemble de la vallée de la Cure est concerné, surtout le cône de Tharoiseau, Saint-Père, Usy, la colline de Vézelay, la crête du Mont Liboeuf. L'enjeu est encore plus sensible en raison de la réputation et de la fréquentation du site de Vézelay.

Enjeu de versant visuellement exposé :

Tous les versants situés dans l'aire de co-visibilité sont concernés. Une attention particulière est nécessaire dans toute intervention de gestion forestière.

Enjeu de flanc de coteau en mutation :

Deux types d'évolutions importantes à maîtriser cohabitent : l'enrichissement des versants et la réapparition des vignes. Dans les vignes les points suivants conditionnent la qualité du paysage : l'insertion harmonieuse de la géométrie des parcelles, la qualité des chemins d'accès et des ouvrages hydrauliques ; le maintien d'une diversité sur les versants (arbres isolés, vergers). On retrouve ces enjeux :

- Sur le coteau en friche au nord d'Asquins à l'endroit où la vallée de la Cure devient linéaire.
- Sur les coteaux exposés au sud : enrichissement ou réapparition du vignoble sur un petit parcellaire de prairies, de vergers, de vieilles vignes et de bois.

Enjeux dans les fonds de vallée :

- Axe visuel ouvert : au nord d'Asquins dans la vallée de la Cure, le maintien du contraste entre le fond de vallée ouvert et les coteaux boisés présente un grand intérêt paysager.
- Obstacle visuel : quelques peupleraies ont été plantées dans le fond de la vallée de la Cure. L'extension de ce phénomène risquerait de fermer le paysage du fond de la vallée.
- Visibilité des cours d'eau : il faut souligner l'intérêt des ouvertures du paysage depuis les ponts à Asquins, depuis le franchissement de la Cure (zones inondables, plusieurs bras, pont assez long, ripisylve importante, entre plusieurs bras) et à Saint-Père, depuis le franchissement de la Cure dans le village.

Enjeu de crête dégagée :

Le petit plateau cultivé en face de Vézelay présente un très fort contraste paysager entre cette crête de grandes cultures, et le petit parcellaire en coteau. La rupture de pente, très nette, marque le basculement entre ces deux paysages.

Enjeu de développement urbain sensible :

À Asquins, il est intéressant de contenir le développement urbain sur la rive gauche de la Cure uniquement, afin de maintenir la structure groupée du bourg et de maintenir l'ouverture agricole du fond de vallée. À St Père, il est important de maîtriser le développement urbain, directement visible depuis Vézelay.

Autres enjeux identifiés :

Plusieurs autres enjeux méritent d'être pris en compte : le devenir des nombreux murets de pierre laissés à l'abandon, le devenir des alignements de noyers le long des routes et des limites de parcelles, la maîtrise de l'impact paysager des boisements de pins plantés en réponse à la friche, le devenir des maisons anciennes non habitées.

3.2 / Zones B et D : la vallée de la Cure

Bien que ne formant qu'une unique zone paysagère sensible, le découpage en deux zones est conservé par souci de cohérence avec l'Atlas des Paysages.

Niveau hiérarchique :	1
Communes concernées :	Domancy-sur-Cure, Pierre-Perthuis, Saint-André-en-Morvan, Chastellux-sur-Cure, Saint-Germain-des-Champs

Enjeu de versant boisé visuellement exposé :

Peu d'endroits donnent la possibilité de percevoir la vallée de la Cure étant donné la densité des boisements. Les points suivants sont donc importants : l'équilibre visuel entre les feuillus et les résineux, la gestion des boisements, le dessin des parcelles, la gestion des rares ouvertures en belvédère sur la rivière.

Enjeux dans les fonds de vallée :

- Obstacle visuel : dans le méandre du village de Cure, il est nécessaire de veiller à l'entretien des haies. Une haie haute coupe toute la perception du méandre et donc du site d'implantation du village.
- Visibilité des cours d'eau : pour maintenir cette visibilité il est important de mettre en valeur les traversées de la Cure et les accès le long de l'eau. La rivière reste actuellement très confidentielle physiquement et visuellement.

Enjeu de développement urbain sensible :

à Cure et à Saint-André-en-Morvan, il faut contenir l'urbanisation du village sur l'axe de l'éperon, qui domine le méandre de la rivière afin de garder la silhouette groupée du village. Il serait également intéressant de maîtriser la qualité paysagère des approches du village.

3.3 / Zone C : la vallée du Cousin et les terrasses d'Avallon

Niveau hiérarchique :	1
Communes concernées :	Magny, Pontaubert, Avallon

Enjeu de versant boisé visuellement exposé :

La vallée du Cousin est assez encaissée dans ce secteur, les versants en forte pente présentent des boisements directement visible depuis la route en rive droite. La gestion forestière devra intégrer les dimensions paysagères sensibles de ce secteur afin de conserver l'esprit de la vallée encaissée.

Enjeux dans les fonds de vallée :

- Axe visuel ouvert : la route longeant la vallée du Cousin permet une découverte de qualité. Une attention particulière doit être portée sur la signalétique routière et publicitaire, ainsi que sur les formations végétales pouvant former des écrans visuels.
- Visibilité des cours d'eau : les traversées du Cousin permettent de mettre en valeur la vallée. Il faudra veiller à la qualité urbaine de ces ouvrages et de leur environnement.

Enjeu de développement urbain sensible :

L'urbanisation a une tendance naturelle et historique de s'étaler le long des cours d'eau. Il faut contenir l'urbanisation autour des villages et empêcher son développement linéaire le long du Cousin (notamment à Méluzien). Les terrasses d'Avallon présentent un cachet remarquable et en font un patrimoine à préserver en priorité.

3.4 / Zone E : le réservoir du Crescent

Niveau hiérarchique :	1
Communes concernées :	Chastellux-sur-Cure, Chalaux, Marigny-L'Église, Saint-Martin-du-Puy, Saint-Germain-des-Champs

Enjeu d'aire de co-visibilité rapprochée :

La co-visibilité concerne l'ensemble de la vallée du Chalaux qui se perçoit de façon globale depuis les deux versants. Cette co-visibilité rend très sensible toute évolution du paysage et notamment la gestion de la structure bocagère, qui donne son unité et sa finesse à ce paysage.

Enjeux dans les fonds de vallée :

- Axe visuel ouvert : le maintien de l'ouverture du fond de vallée entre Pont et le début du lac du Crescent est important pour la compréhension du paysage de la vallée.
- Visibilité des cours d'eau : il convient de veiller à la qualité des ouvrages et aux aménagements de leurs abords, qui sont des points forts de la découverte du paysage.
- Espace ouvert en bord de lac : les quelques berges du lac, formées de prairies sans ripisylve, offrent un grand intérêt paysager, car elles laissent passer le regard, du lac vers les versants.

Enjeu de crête dégagée :

Il est nécessaire de maîtriser le devenir des terres agricoles dominant le lac et la vallée, qui conditionnent la perception d'ensemble du Crescent.

Enjeu de développement urbain sensible :

Dans l'aire de co-visibilité, les extensions urbaines sont très visibles, il convient donc de respecter la structure originelle des hameaux. Il faut :

- à Marigny, veiller à la silhouette groupée sur la crête, maîtriser le développement de l'urbanisation du haut de la crête, le long de la route entre Marigny-l'église, Marigny-la-Ville, Marigny-le-Mont.
- au hameau du Lauray, respecter l'alignement des fermes existantes, le long de la route.
- au hameau de Chézelle, tenir compte de l'orientation semblable des pignons.

3.5 / Zone F : la clairière de Saint-Didier

Niveau hiérarchique :	3
Communes concernées :	La-Roche-en-Brenil, Saint-Agnan, Saint-Didier, Molphey

Enjeu de versant visuellement exposé :

les bois de la Fiotte, la forêt Ronde, et les bois au-dessus de St-Didier et Maison Baude sont visibles depuis les crêtes dégagées (versant ouest des vallées exposées à l'est). Une attention particulière est nécessaire dans toute intervention de gestion forestière.

Enjeu de crête dégagée :

sur les crêtes empruntées par la RD 4 (autour de Montrachon) et par la RN6, il est important de veiller à l'ouverture du paysage, de conserver et d'encourager un paysage structuré autour des hameaux isolés, où les murets sont parfois visibles.

Enjeu de développement urbain sensible :

les villages et hameaux situés en crête doivent développer une urbanisation équilibrée préservant l'unité urbaine. Une attention particulière doit être portée sur l'implantation des bâtiments agricoles et leur intégration paysagère..

3.6 / Zone G : vallée de la Cure et Saint-Brisson

Niveau hiérarchique :	1
Communes concernées :	Saint-Agnan, Quarré-les-Tombes, Gouloux, Dun-les-Places, Montsauche-les-Settons, Marigny-L'Eglise, Saint-Brisson

Enjeu d'aire de co-visibilité rapprochée :

Elle s'étend entre les versants des vallées de la Cure et du ruisseau Saint-Marc, soulignant l'intérêt paysager de l'éperon de Vieux-Dun.

Enjeu de versant visuellement exposé :

Le coteau est de la vallée de la Cure, très élevé, constitue une limite très exposée au regard. Le versant ouest de la vallée du ruisseau Saint-Marc est très visible depuis Vieux-Dun. Ils nécessitent une attention particulière dans toutes les interventions de gestion forestière.

Enjeux dans les fonds de vallée :

- Obstacle visuel : juste après la digue de l'étang Taureau, la végétation ferme le paysage vers l'aval, faisant perdre la lisibilité de la vallée.
- Visibilité des cours d'eau : les franchissements de la Cure permettent de découvrir la rivière, leur traitement mérite une recherche de qualité.

Enjeu de mitage par micro-boisement :

Autour de la RD10 et dans la grande clairière de St Brisson, le mitage par micro-boisement est à contrôler. Il provoque une fermeture du paysage en le fragmentant.

Enjeu de crête dégagée :

La crête dégagée de Vieux-Dun permet d'appréhender le site de cet éperon entre les deux vallées. Son évolution est à contrôler.

Enjeu de développement urbain sensible :

Il est important de maîtriser aux environs de Bornoux, le développement de l'urbanisation le long de la route RD211 ; au hameau de Mézocdefroy, le développement de l'urbanisation en "doigts de gants" le long de la route.

3.7 / Zone H : la vallée du Cousin

Niveau hiérarchique :	1
Communes concernées :	Saint-Agnan, Quarré-les-Tombes, Saint-Germain-de-Modéon, Saint-Léger-Vauban, Champeau, Saint-Didier, Saint-Brisson

Enjeu d'aire de co-visibilité rapprochée :

ces aires permettent d'appréhender les sites dans leur ensemble et méritent une grande vigilance : co-visibilité au niveau de la large cuvette humide d'Eschamps, co-visibilité autour du lac de St Agnan.

Enjeu de versant visuellement exposé :

le versant est de la vallée du Cousin est visuellement très exposé depuis la route et les hameaux implantés sur le versant opposé. Les versants qui entourent le lac de Saint-Agnan sont particulièrement sensibles à toute évolution.

Enjeux dans les fonds de vallée :

- Axe visuel ouvert : il conviendrait de garder l'ouverture de l'axe de la vallée du Cousin entre la cuvette d'Eschamps et le lac de Saint Agnan, afin de maintenir la lisibilité du relief.
- Obstacle visuel : le fond de vallée du Cousin se referme à trois endroits par des friches ou de petits boisements autour du moulin des Pierres, de l'Etaulé du Rupt, de la queue du lac, coupant la vue de l'axe de la vallée et faisant ainsi perdre toute cohérence au paysage.
- Visibilité des cours d'eau : la qualité du paysage et des aménagements aux abords de la digue en queue de lac et depuis le barrage est un enjeu fort pour la perception attractive du lac.
- Espace ouvert en bord de lac : les prairies viennent directement jusqu'à l'eau sur les berges en pentes douces du Lac de Saint-Agnan. Ces berges prairiales sans ripisylve, offrent un grand intérêt paysager, car elles laissent passer le regard, du lac vers les versants.

Enjeu de développement urbain sensible :

il faut veiller à Eschamps, à maintenir la silhouette groupée sur sa butte, très visible grâce au grand dégagement visuel de la cuvette qui l'entoure ; à Saint-Agnan, à respecter la silhouette groupée qui ressort fortement grâce à l'espace dégagé entre l'eau et le bâti.

Le mitage par le bâti se fait ressentir au lieu-dit Les Bruyères sur la RD 226, où plusieurs constructions en sous-bois sont présentes en bord de route. Cet éparpillement du bâti participe à une banalisation du paysage.

3.8 / Zone I : la cuvette de Montbé

Niveau hiérarchique :	3
Communes concernées :	Saint-Brisson, Champeau, Gouloux, Moux-en-Morvan, Montsauche-les-Settons, Alligny-en-Morvan

Enjeu d'aire de co-visibilité rapprochée :

les abords des hameaux de Roches, Les Princes, Les Robes forment une vaste cuvette dont le fond et les versants sont en co-visibilité et permettent de lire l'organisation du paysage. Toute installation ou transformation nécessite une vigilance accrue pour ne pas rompre cette visibilité.

Enjeu de versant visuellement exposé :

les versants concernés limitent l'aire de co-visibilité vers le nord-ouest : boisement du Frêne. Une attention particulière est nécessaire dans toute intervention de gestion forestière.

Enjeux dans les fonds de vallée :

- Axe visuel ouvert : dans l'axe de la vallée du ruisseau Caillot, l'ouverture visuelle du fond de vallée est bloquée en plusieurs endroits.
- Obstacle visuel : dans la vallée du ruisseau Caillot, au niveau des Ichards et de Montbé, plusieurs friches et petits bois cloisonnent le paysage du fond de vallée, lui faisant perdre toute cohérence.

Enjeu des cols, croisées de chemins :

le col de la Fontaine-Blanche, dégagé ouvre tout à coup un nouveau champ de vision. Il nécessite une grande vigilance pour maintenir sa qualité paysagère (ouverture, présence des haies).

3.9 / Zone J : lac des Settons, Montsauche

Niveau hiérarchique :	1
Communes concernées :	Gouloux, Moux-en-Morvan, Planchez, Dun-les-Places, Montsauche-les-Settons, Ouroux-en-Morvan, Gien-sur-Cure

Enjeu d'aire de co-visibilité rapprochée :

L'aire de co-visibilité permet d'appréhender une portion de la vallée de la Cure au sud de Montsauche dans son ensemble et participe à la lisibilité du paysage.

Enjeu de versant visuellement exposé :

Le bas du versant de Montélesme, situé dans l'aire de co-visibilité est rendu très visible par le dégagement du fond de vallée. Une attention particulière est nécessaire dans toute intervention de gestion forestière, sur les versants au sud de Montsauche (versants de la vallée de la Cure : bois du Château, bois d'Argoulais, bois au Sein), au nord de Monsauche (les boisements autour de la cuvette de Nataloup).

Enjeu dans les fonds de vallée :

- Axe visuel ouvert : dans ce secteur, l'axe de la vallée de la Cure est très difficile à percevoir dans sa continuité car il se présente comme une succession d'espaces, coupés les uns des autres. La restauration de cette continuité améliorerait la lecture du paysage de la vallée.
- Obstacle visuel : de nombreux boisements ou friches humides forment des obstacles visuels en fond de vallée de Cure et des vallons affluents.
- Visibilité des cours d'eau : le barrage des Settons, un bel ouvrage, offre un point de vue intéressant sur le lac, mais il est regrettable que la vallée-exutoire reste invisible.
- Ouverture des fonds de cuvette : l'ouverture des cuvettes de Nataloup et de Montélesme implique le maintien et la gestion des prairies humides en fond de vallons.

Enjeu des cols, croisées de chemins :

Le col de La Croix de Chazelle forme le point de basculement entre Argoulais et Montsauche. Il nécessite une grande vigilance pour maintenir les points de vue et veiller à la qualité paysagère de son aménagement.

Enjeu de développement urbain sensible :

À Montsauche, il est important de respecter la silhouette groupée du village, sur un flanc de coteau visible de loin et de veiller à la qualité paysagère des entrées du village. Le mitage par le bâti est issu de l'éparpillement du bâti qui participe à une banalisation du paysage.

Ce phénomène est particulièrement sensible autour du lac des Settons, notamment près du barrage en rive droite, la qualité et l'étalement peu maîtrisés des constructions, ne sont pas en adéquation avec la qualité paysagère de ce lac emblématique ; autour de la zone artisanale le long de la RD977 bis, dans la cuvette de Nataloup : il est important de veiller à la qualité paysagère des aménagements.

3.10 / Zone K : la vallée du Chalaux

Niveau hiérarchique :	2
Communes concernées :	Marigny-l'Église, Saint-Martin-du-Puy, Chalaux

Enjeu dans les fonds de vallée :

- Axe visuel ouvert : les axes visuels du début des deux vallons (ruisseau des Goths et la rivière du Chalaux) de part et d'autre du village de Chalaux méritent d'être confortés.

Enjeu de développement urbain sensible :

Le village de Chalaux est bien visible sur fond de boisement et constitue un village-frontière adossé à la Marche Boisée. Il faut éviter que l'urbanisation ne s'étale et rejoigne les hameaux alentours, pour garder le caractère groupé du village.

Enjeu d'ouverture autour des hameaux :

Au niveau du Meix et de Mazinien il est important de maintenir des clairières autour des hameaux. Le maintien des prairies sur le versant au-dessus du village de Chalaux est un enjeu d'ouverture important.

3.11 / Zone L : lac de Chaumeçon

Niveau hiérarchique :	1
Communes concernées :	Brassy, Marigny-l'Église, Saint-Martin-du-Puy, Lormes

Enjeu de versant visuellement exposé :

Une attention particulière est nécessaire dans toute intervention de gestion forestière sur les versants autour du lac du Chaumeçon et sur les versants boisés vus depuis le barrage.

Enjeu dans les fonds de vallée :

- Axe visuel ouvert : au sein d'un relief peu structurant de cuvettes et de collines, la vallée du Chalaux pourrait apparaître comme un axe de repère potentiel, si la continuité du fond de vallée était plus lisible.
- Visibilité des cours d'eau : la qualité des aménagements aux abords de la digue en queue de lac et du barrage est un enjeu fort pour la perception attractive du lac de Chaumeçon. Il est important de veiller à la qualité des aménagements aux abords de l'ouvrage, et de maintenir les perspectives.
- Espace ouvert en bord de lac : la prairie, en contact direct avec l'eau au niveau de la queue de l'étang de Chaumeçon, crée une précieuse ouverture qui contraste avec les berges boisées, enserrant le reste du lac.

Enjeu de développement urbain sensible :

À Brassy, il est important de maîtriser les extensions urbaines en "doigt de gant" le long des routes, afin de conserver le caractère groupé du village.

Enjeu d'ouverture autour des hameaux :

Il est important de maintenir des clairières autour des hameaux de Plainefas et de Porcmignon.

3.12 / Zone M : la vallée de l'Anguison

Niveau hiérarchique :	2
Communes concernées :	Brassy, Gacogne, Montreuillon, Cervon, Mhère, Ouroux-en-Morvan, Vauclaix

Enjeu d'aire de co-visibilité rapprochée :

Plusieurs aires de co-visibilité se distinguent sur ce secteur. Ces co-visibilités rendent très sensible toute évolution du paysage. Cet enjeu concerne les aires de la vallée de l'Anguison entre Gâcogne et Vauclaix ; entre Mhère, Rhuère et la Chapelle du Banquet ; le vallon de Fragny et de Pert.

Enjeu de versant visuellement exposé :

Une attention particulière est nécessaire dans toute intervention de gestion forestière sur le versant sud de la vallée et de ses affluents : bois sur la ligne de la chapelle du Banquet, bois du Chêne rond, bois de Rhuère, bois de Montregeot, bois de Vannes...

Enjeu dans les fonds de vallée :

- Obstacle visuel : le fond de vallée de l'Anguison se referme sous les friches et quelques peupleraies entre le Moulin de Certaines et le Moulin de Vauclaix (le long de la RD 977 bis). Le maintien de l'ouverture du fond de vallée est important pour la compréhension du paysage de la vallée.

Enjeu sur les cols, croisées de chemins :

Le maintien de la clairière et de la qualité paysagère du col de La Gare de Razou, point de basculement entre les vallées du Chalaux et de l'Anguison, est un enjeu important.

Enjeu de développement urbain sensible :

Dans la vallée de l'Anguison, les extensions urbaines sont très visibles, il convient donc de respecter la structure originelle des hameaux à Lavault (respecter l'alignement de maisons le long de la rue principale), à Gâcogne (limiter le mitage du territoire par l'implantation de chalets, le long de la route allant vers Lavault).

3.13 / Zone N : le bassin de Montreuillon

Niveau hiérarchique :	2
Communes concernées :	Chaumard, Dommartin, Dun-sur-Grandry, Blismes, Montigny-en-Morvan, Montreuillon, Chatin

Enjeu d'aire de co-visibilité rapprochée :

Plusieurs aires de co-visibilité se distinguent sur ce secteur. Ces co-visibilités rendent très sensible toute évolution du paysage. Cet enjeu concerne les aires dans la vallée de l'Yonne, où il existe un grand secteur à l'ouest du barrage, où la co-visibilité entre les versants est forte. Autour de Blismes et de Montigny, la co-visibilité est forte entre les crêtes des collines et des vallons, et depuis les nombreuses routes et villages situés sur les hauteurs.

Enjeu de versant visuellement exposé :

Une attention particulière est nécessaire dans toute intervention de gestion forestière sur les versants boisés très exposés aux regards : versants boisés qui referment la vallée à l'entrée des gorges de l'Yonne (forêt d'Oussy et en-dessous) ; versant sud de la vallée de l'Yonne entre Chassy et Montreuillon (boisement de Roule), qui est très visible depuis les hameaux et depuis la route implantée sur le versant opposé ; la couronne boisée au sud de Blismes en limite avec le Bazois sous Château-Chinon.

Enjeu dans les fonds de vallée :

- Axe visuel ouvert : l'axe visuel ouvert du fond de la vallée de l'Yonne structure le paysage entre Chassy et Montreuillon. Il convient de rester vigilant afin d'éviter sa fermeture.

Enjeu de développement urbain sensible :

La sensibilité est liée à la position perchée des villages qui les rend visibles : Blismes, Montigny. Il est important de maîtriser l'implantation, la qualité architecturale et paysagère des extensions visibles en périphérie ; mais aussi d'éviter les extensions le long des axes afin de garder le caractère groupé des villages. A Montigny, une vigilance mérite d'être exercée face aux extensions urbaines (lotissements, mitage) sur la crête avec vue sur le lac, donc visibles de partout. A Montreuillon, respecter la structure de village-rue bien caractéristique.

3.14 / Zone O : Pannecièvre, Chaumard et vallées affluentes

Niveau hiérarchique :	1
Communes concernées :	Château-Chinon, Planchez, Chaumard, Montigny-en-morvan, Mhère, Ouroux-en-morvan, Corancy

Enjeu d'aire de co-visibilité rapprochée :

Plusieurs aires de co-visibilité se distinguent sur ce secteur. Ces co-visibilités rendent très sensible toute évolution du paysage. Cet enjeu concerne les aires aux alentours du barrage de Pannecièvre (voir secteur N), autour du village de Chaumard, en queue de lac au Nord de Corancy, en-dessous d'Ouroux-en-Morvan jusqu'au resserrement du ruisseau de l'Oussière.

Enjeu de versant visuellement exposé :

Tous les versants situés de part et d'autre du lac ou de la queue de lac sont concernés, ainsi que ceux compris dans l'aire de covisibilité située en dessous d'Ouroux-en-Morvan. Une attention particulière est nécessaire dans toute intervention de gestion forestière sur ses versants.

Enjeux dans les fonds de vallée :

- Axe visuel ouvert : l'axe visuel ouvert du fond de la vallée de l'Yonne structure le paysage en amont de la queue de lac, entre Corancy et le bois de la Bruyère. Il convient de rester vigilant afin d'éviter sa fermeture.
- Obstacle visuel : la vallée de l'Yonne se referme sous les boisements entre Corancy et le hameau d'Ardilly. Le maintien de l'ouverture du fond de vallée est important pour la compréhension du paysage de la vallée.
- Visibilité des cours d'eau : la qualité des aménagements aux abords des ouvrages ainsi que la qualité architecturale des ouvrages sont des enjeux forts pour la perception du paysage. Cela concerne les trois franchissements de bras des queues de lac, le barrage.

Enjeu de crête dégagée :

Trois crêtes dégagées le long de la RD944 offrent de beaux points de vue (Montigny, Remoillon, Saint-Gy). Il est nécessaire de maîtriser le devenir des terres agricoles de ces crêtes qui conditionnent la perception d'ensemble du paysage.

Enjeu des cols, croisées de chemins :

À Ouroux-en-Morvan, la ligne de crête et le col marque un basculement assez net entre la vallée de l'Yonne d'une part et le Haut-Morvan boisé d'autre part. Le maintien de la qualité paysagère du col est un enjeu important.

Enjeu de développement urbain sensible :

Il est important de maîtriser l'implantation, la qualité architecturale et paysagère des extensions visibles en périphérie des villages ; mais aussi d'éviter les extensions le long des axes afin de garder le caractère groupé des villages.

- A Chaumard, la maîtrise des extensions bâties le long de la RD12 permet de garder le caractère groupé du village. Rare village au bord de l'eau dans le Morvan, ce rapport privilégié mériterait d'être mis en valeur.
- A Ouroux, il est important de maîtriser l'étalement des constructions le long des axes.

- A Corancy, il est important de maintenir l'aspect groupé du village sur un petit promontoire entre les deux rivières.
- Mitage par le bâti : le long de la RD12 entre Chaumard et Corancy, le mitage des secteurs suivants est à maîtriser : la Courcelle, Pierre Sèche (près de Chaumard), Ardoux et Huard, les Vouas, Ardilly.

Enjeu d'ouverture autour des hameaux :

Les ouvertures autour des hameaux méritent une attention : hameaux sur les versants ou en crête (Maison Comte, Denault, les Quatre Vents) ; autour du hameau de Montpensy (au sud d'Ouroux).

3.15 / Zone P : la vallée du Ternin et les vallons affluents

Niveau hiérarchique :	1
Communes concernées :	Blanot, Brazey-en-Morvan, Ménessaire, Saint-Martin-de-la-Mer, Davilly, Villiers-en-Morvan, Alligny-en-Morvan, Sommant, Tavernay, Champeau, Moux-en-morvan, Chissey-en-Morvan, Cussy-en-Morvan, Lucenay-l'Évêque, Barnay

Enjeu d'aire de co-visibilité rapprochée :

La vallée bien que relativement linéaire, se perçoit en plusieurs séquences, ce qui génère plusieurs secteurs de co-visibilité. Ces co-visibilités rendent très sensible toute évolution du paysage. Cet enjeu concerne les secteurs suivants :

- La cuvette de Chamboux.
- La partie de la vallée du Ternin entre Fétigny et Alligny-en-Morvan.
- La cuvette d'Alligny-en-Morvan.
- La cuvette perchée de Moux.
- Autour de Chissey (élargissement autour de la confluence des vallées).
- Autour de Lucenay (élargissement autour de la confluence des vallées).
- Autour de Sommant : limite de l'aire de covisibilité moins marquée vers le sud.

Enjeu de versant visuellement exposé :

Les boisements sont prépondérants dans la perception de l'identité de la vallée du Ternin. Le fond agricole de la vallée offre le recul nécessaire à la perception des coteaux boisés qui forment l'horizon. Une attention particulière est nécessaire dans toute intervention de gestion forestière sur les versants suivants :

- Versants dominant la cuvette de Moux (coupe franche visible).
- Versant ouest de la vallée du Ternin entre Goix et Chissey-en-Morvan.
- Versant de part et d'autre de Lucenay (aire de covisibilité).
- Versant ouest entre Lucenay et Chissey.
- Versant de part et d'autre de Usseau.
- Versant de part et d'autre de la RD132 après le coude du Ternin (plateau des Rôpes, Glux).
- Autour de Sommant.
- Autour du hameau de la Trappe au-dessus de Sommant.

Dans les vallées affluentes : vallée de la Plaine (versant ouest ou est, en fonction de la place de la route départementale 106), vallée du Vauloin (versant nord à l'ouest de Visigneux, versant sud à l'est de Visigneux).

Enjeu de flanc de coteau en mutation :

L'ensemble des flancs de coteaux entre Fétigny et Alligny évolue vers un patchwork composite de petits boisements, de friches et de petits prés. Cette mutation si elle n'est pas maîtrisée tendra vers une fermeture progressive du paysage.

Enjeux dans les fonds de vallée :

- Axe visuel ouvert : ces axes visuels existent dans l'ensemble de la vallée du Ternin jusqu'à Sommant et dans les vallées affluentes (vallées de la Plaine...). Ces couloirs de prairies, qui occupent les fonds des vallées, donnent une grande simplicité et une grande force au paysage. Il est donc important d'éviter que les boisements des coteaux ne descendent trop bas. Entre Alligny et Fétigny, la fermeture devient effective par l'enfrichement, la plantation de petits bois et une gestion des haies moins suivie.
- Obstacle visuel : le maintien de l'ouverture du fond de vallée est important pour la compréhension du paysage de la vallée.
 - Dans la vallée du Ternin : en-dessous de Lucenay, quelques haies masquent le changement de direction de la vallée du Ternin ; entre Alligny et Goix, trois obstacles de diverses natures (friche, boisement et jeune peupleraie, haie haute) coupent l'ouverture du fond de la vallée.
 - Dans la vallée de la Plaine, deux obstacles sont présents : le premier au niveau de la confluence avec la vallée du ruisseau de Villiers, et le second au sud d'Effours, au niveau du coteau de Champolle.
- Visibilité des cours d'eau : la qualité des aménagements aux abords des ouvrages ainsi que la qualité architecturale des ouvrages sont des enjeux forts pour la perception du paysage. Cela concerne les deux traversées du lac de Chamboux, le pont au débouché de la vallée au-dessus de Goix, en général toutes les traversées de cours d'eau au fil de la vallée (Chissey, au sud de Souvert...).
- Ouverture des fonds de cuvette : à hauteur d'Alligny, la confluence des cours d'eau provoque un élargissement de la vallée du Ternin et donnent l'impression d'une vaste cuvette. Il est intéressant de veiller au maintien de cette ouverture.
- Espace ouvert en bord de lac : les quelques berges du lac, formées de prairies sans ripisylve, offrent un grand intérêt paysager, car elles laissent passer le regard, des versants vers le lac. Il est important de maintenir une vaste prairie sur la rive est du lac de Chamboux, entre le lac et Island.

Enjeu de développement urbain sensible :

Il est important :

- À Alligny, Jarnoy, l'Etang des Puits, Crémaine, d'éviter le développement d'une urbanisation continue le long des axes, qui relierait les différents groupes bâties.
- À La Place, Champcommeau, Fétigny, Champ Creux, Island, de maîtriser les extensions du bâti car elles sont très visibles depuis la vallée ou depuis le lac de Chamboux.
- Autour de Moux, de maîtriser le développement du bâti sur le versant ensoleillé ; et entre le village de Moux et les hameaux de Bise, d'éviter une urbanisation continue sur la RD288.

- À Buis, de maîtriser le développement d'une urbanisation linéaire du côté est de la route.
- À Chissey, de maintenir l'ouverture sur la vallée, depuis le village.
- À Lucenay et à Mortaise, de contrôler le développement d'une urbanisation linéaire.

Enjeu d'ouverture autour des hameaux :

Il est important de maintenir des clairières autour des hameaux de Frétoy, Prangey, Allye et Besbe.

3.16 / Zone Q : les cuvettes d'Anost, Cussy et Roussillon-en-morvan

Niveau hiérarchique :	2
Communes concernées :	La Grande-Verrière, La Petite-Verrière, Roussillon-en-morvan, La Celle-en-Morvan, Cussy-en-Morvan, Arleuf, Anost, Saint-Prix

Enjeu d'aire de co-visibilité rapprochée :

Ces aires permettant d'appréhender les sites dans leur ensemble, méritent une grande vigilance : autour de Athez, Corcelles ; autour de Cussy-en-Morvan ; autour d'Anost, Bussy ; à la confluence de la Petite-Verrière

Enjeu de versant visuellement exposé :

Au sein de l'aire de co-visibilité, le versant situé aux pieds de Bussy est particulièrement exposé aux regards. Une attention particulière est nécessaire dans toute intervention de gestion forestière sur les versants suivant très exposés visuellement

- Versants boisés dominant l'entité au-dessus de Cussy et Anost.
- Versants des vallées de Cussy, d'Anost, du Chaloire, de la Corcellière.
- Versant au sud-Ouest de Celle-en-Morvan.
- Dans la vallée de la Canche : versants situés dans l'axe de la route ou sur le versant opposé à la route.

Enjeux dans les fonds de vallée :

- Axe visuel ouvert : les axes visuels ouverts en fond de vallée des rivières d'Anost, du Chaloire, de Cuti et de la Corcellière, rendent très lisible l'organisation du paysage. En-dessous de Cussy, la vallée est moins perceptible en raison de haies bocagères assez hautes. Dans la vallée de la Canche, l'enfrichement partiel de certains fonds menace la perception de l'axe visuel de la vallée.
- Obstacle visuel : le maintien de l'ouverture du fond de vallée est important pour la compréhension du paysage de la vallée de la Corcellière : il existe un obstacle visuel entre Athez et Velée.
- Visibilité des cours d'eau : la qualité architecturale des ouvrages d'art ainsi que les aménagements de leurs abords sont des enjeux forts pour la perception du paysage. Cela concerne notamment le pont sur le Chaloire, au niveau de " le Mont " vers la sortie de la vallée.
- Ouverture des fonds de cuvette : le maintien de la vaste ouverture en fond de cuvette

entre Anost et Sanceray, donne une respiration aux villages et met en valeur le relief de la cuvette.

Enjeu de crête dégagée :

Le maintien des espaces ouverts situés sur la crête autour du Cheset et de Jeusot est important car ces ouvertures offrent de larges points de vue au-dessus de Roussillon en Morvan.

Enjeu des cols, croisées de chemins :

Le maintien de la qualité paysagère des cols est un enjeu important. Cela concerne le col d'En Moulu (RD88) entre les cuvettes d'Anost et de Cussy, le col de la Croix d'Allye sur la commune de Cussy (Bois Montéfroy, bois du Rué).

Enjeu de développement urbain sensible :

À Cussy, il est important de maîtriser l'urbanisation linéaire le long des routes pour éviter la jonction bâtie entre les hameaux. À Sanceray, il serait intéressant de respecter l'orientation identique des pignons des constructions. À Varin, il faut veiller à prendre en compte l'implantation linéaire des constructions le long de la rue sur la crête. Au Creux, le respect de l'aspect groupé du hameau au creux du vallon, constitue un enjeu important.

3.17 / Zone R : la cuvette d'Arleuf

Niveau hiérarchique :	1
Communes concernées :	Arleuf, Château-Chinon

Enjeu d'aire de co-visibilité rapprochée :

la co-visibilité concerne l'ensemble de la vallée du Chaz, de Arleuf à Château-Chinon, qui se perçoit de façon globale depuis les deux versants. Cette co-visibilité rend très sensible toute évolution du paysage.

Enjeu de versant visuellement exposé :

au sein de l'aire de co-visibilité, le versant ensoleillé de la vallée du Chaz est particulièrement exposé aux regards. Le coteau nord de la vallée du Chaz nécessite une attention particulière dans toutes les interventions de gestion forestière.

Enjeux dans les fonds de vallée :

- Axe visuel ouvert : dans la vallée de l'Yonne, le couloir de prairies, qui occupe le fond de vallée, donne une grande simplicité et une grande force au paysage entre les moulins de l'Yonne et Vermenou. Il convient de le mettre en valeur.
- obstacle visuel : le maintien de l'ouverture du fond de vallée est important pour la compréhension du paysage de la vallée. Ce n'est pas le cas aujourd'hui au niveau de Pont-Charreau.
- Visibilité des cours d'eau : l'Yonne est très peu visible lors de son franchissement par la RD 978.

Enjeu de mitage par micro-boisement :

de nombreux micro-boisements de conifères cloisonnent le paysage dans le secteur de Chaz et d'Arleuf.

Enjeu de développement urbain sensible :

La sensibilité est liée à la position perchée de Château-Chinon et d'Arleuf, ainsi qu'à la présence d'une voie de transit importante. À Château-Chinon, maîtriser les extensions urbaines, très visibles en périphérie du bourg ; veiller à la qualité des entrées et de la traversée de ville (RD978). À Arleuf, veiller à la qualité des entrées et de la traversée de ville (RD978) ; respecter la silhouette groupée du village.

- Mitage par le bâti : maîtriser le développement d'un mitage bâti important entre Château-Chinon et Arleuf, le long de la petite route allant de Château à Chaz.

3.18 / Zone S : le Mont-Beuvray

Niveau hiérarchique :	1
Communes concernées :	Saint-léger-sous-Beuvray, Larochemillay, Poil, Villapourçon, Glux-en-Glenne, Saint-Prix

Enjeu d'aire de co-visibilité rapprochée :

Plusieurs aires de co-visibilité se distinguent sur ce secteur. Ces co-visibilités rendent très sensible toute évolution du paysage. Cet enjeu concerne les aires autour de la clairière de Petiton, autour du col de l'Echenault, autour de la cuvette de St Prix.

Enjeu de versant visuellement exposé :

Une attention particulière est nécessaire dans toute intervention de gestion forestière sur les versants Nord du Mont-Beuvray et du Mont Glandure, les versants entourant St-Prix, le versant sud du Mont-Beuvray dans l'axe de la vallée de la Roche, les versants dominant la clairière de Glux-en-Glenne, les versants entourant Petiton.

Enjeux dans les fonds de vallée :

- Axe visuel ouvert : l'ouverture du fond de la vallée de l'Argentolle, renforce la lisibilité du paysage.
- Obstacle visuel : entre St Prix et Argentolle : un obstacle masque la confluence des vallées du Méchet et de l'Argentolle.

Enjeu de mitage par micro-boisement :

Au nord de St-Prix, des micro-boisements cloisonnent le paysage ouvert des prairies.

Enjeu des cols, croisées de chemins :

Lieux de passage et points de basculement entre différentes vallées, le maintien de la qualité paysagère des cols est un enjeu important sur la RD27 au niveau du Puits, sur la RD27 au niveau du Foudon, au col de l'Echenault.

Enjeu de développement urbain sensible :

Il est important de maîtriser l'implantation, la qualité architecturale et paysagère des extensions visibles en périphérie des villages ; mais aussi de respecter les logiques d'organisation du bâti, afin de garder le caractère groupé des villages. Au hameau de l'Echenault, prendre en compte l'orientation parallèle des bâtiments. Au hameau de Petiton, éviter la dispersion du bâti.

- Mitage par le bâti : sur la commune de St-Prix, le mitage du secteur de Montcharmont est à maîtriser.

Enjeu d'ouverture autour des hameaux :

Au sein d'un paysage déjà très forestier, il est important de maintenir l'ouverture des clairières autour des hameaux dans la clairière de Petiton, dans la clairière de Glux-en-Glenne, autour du col de l'Eschenault.

3.19 / Zone T : la tête de bassin de la Dragne

Niveau hiérarchique :	1
Communes concernées :	Préporché, Villapourçon, Onlay

Enjeu d'aire de co-visibilité rapprochée :

L'ensemble du secteur est en co-visibilité depuis les versants. Cette co-visibilités rend très sensible toute évolution du paysage.

Enjeu de versant visuellement exposé :

les versants sont très exposés aux regards et méritent une grande attention (versant dominant Villapourçon, le coteau de Fragny). Une attention particulière est nécessaire dans toute intervention de gestion forestière sur les versants au nord du secteur versant du Bouquet de la Gravelle), au sud du secteur (versant de la forêt de Chatillon).

Enjeux dans les fonds de vallée :

- Axe visuel ouvert : l'axe de la vallée de la Dragne, entre la Ruchette et Onlay, pourrait être mieux mis en valeur afin de renforcer la lisibilité du paysage de la vallée.
- Obstacle visuel : dans la vallée de la Dragne, un obstacle au niveau de Champvén (peupleraie et friche) coupe visuellement la vallée en deux.

Enjeu des cols, croisées de chemins :

lieu de passage (croisement de la RD227 et RD299) et point de basculement entre différentes vallées, le maintien de la qualité paysagère du col de Sanglier est un enjeu important.

Enjeu de mitage par le bâti :

le mitage linéaire le long de la route au sud de Sanglier, est à maîtriser.

3.20 / Zone U : la vallée du Méchet

Niveau hiérarchique :	1
Communes concernées :	La-Grande-Verrière, Saint-Léger-sous-Beuvray, Saint-Prix

Enjeu de versant visuellement exposé :

Les versants sont très exposés aux regards et méritent une grande attention (versant nord-ouest de la vallée du Méchet, versant à l'ouest de St Léger-sous-Beuvray). Une attention particulière est nécessaire dans toute intervention de gestion forestière sur les deux versants qui encadrent l'entrée de la vallée en venant de la Plaine d'Autun, les versants au-dessus de St-Léger-sous-Beuvray (Brunesois) et de la Grande-Verrière.

Enjeux dans les fonds de vallée :

- Axe visuel ouvert : l'axe visuel ouvert du fond de la vallée du Méchet structure le paysage entre Saint-léger et l'entrée dans la plaine d'Autun. Il convient de rester vigilant afin d'éviter sa fermeture.
- Obstacle visuel : un seul obstacle le long de la RD179 existe pour le moment au sud de St Prix, coupant la perception de la vallée.
- Visibilité des cours d'eau : la qualité des aménagements aux abords des ouvrages ainsi que la qualité architecturale des ouvrages d'art sont des enjeux forts pour la perception du paysage. Cela concerne l'ouvrage situé au niveau de la sortie de St Léger sur la RD179, le pont au croisement avec la route menant au Rebout.

Enjeu de développement urbain sensible :

Il est important de maîtriser l'implantation, la qualité architecturale et paysagère des extensions visibles en périphérie des villages ; mais aussi d'éviter les extensions le long des axes afin de garder le caractère groupé des villages :

- A Saint-Léger-sous-Beuvray, il est important de maîtriser la silhouette groupée du bourg implanté sur un col.
- Sur le coteau nord-ouest de la vallée du Méchet, il convient de maîtriser l'urbanisation pour éviter que les hameaux au sud de la Grande Verrière ne se rejoignent ; et de respecter l'orientation des maisons par rapport au relief (Petit Vernay, Mouille Reneau).
- Le long de la route du Cros Meunier au Cros Morin, il serait intéressant de maîtriser l'urbanisation linéaire le long de la route.

3.21 / Zone V : la vallée de la Roche

Niveau hiérarchique :	1
Communes concernées :	Millay, Poil, Villapourçon, Chiddes, Larochemillay

Enjeu d'aire de co-visibilité rapprochée :

Plusieurs aires de co-visibilité se distinguent sur ce secteur. Ces co-visibilités rendent très sensible toute évolution du paysage. Cet enjeu concerne les secteurs au nord de l'éperon de Larochemillay, au sud de Larochemillay jusqu'à la ferme de la Vallée.

Enjeu de versant visuellement exposé :

Les coteaux très exposé aux regards méritent qu'une grande attention soit portée à leur évolution. Il s'agit principalement du coteau est de la vallée de la Roche, au Sud de Larochemillay ; du bas de coteau ouest de la vallée de la Roche. Les deux versants de la vallée, compris dans l'aire de co visibilité, sont concernés. Une attention particulière est nécessaire dans toute intervention de gestion forestière sur ces versants.

Enjeux dans les fonds de vallée :

- Axe visuel ouvert : l'axe de la vallée de la Roche est mis en valeur par le contraste entre le fond ouvert et les versants boisés. Il convient de rester vigilant afin d'éviter sa fermeture. La ripisylve souligne le cours d'eau et l'axe de la vallée.

Enjeu des cols, croisées de chemins :

Le maintien de la qualité paysagère du col de Moncocu, entre les vallées de la Roche et du ruisseau de Tillot, est un enjeu important.

3.22 / Zone W : le massif d'Uchon

Niveau hiérarchique :	1
Communes concernées :	La Tagnière, Uchon, Étang-sur-Arroux, La Chapelle-sous-Uchon

Enjeu d'aire de co-visibilité rapprochée :

la montagne d'Uchon se dégage nettement dans la vallée de l'Arroux et du Mesvrin. Elle est donc bien visible de loin et ses accès principaux (depuis Mesvres, Etang-sur-Arroux, La Tagnière, Montcenis) permettent de bien cerner ce massif essentiellement forestier.

Enjeu de versant visuellement exposé :

les versants boisés et escarpés du massif d'Uchon sont directement exposés au regard de nombreuses routes qui le parcourt. Une attention particulière doit être portée dans la gestion forestière de ces massifs, notamment lors de l'exploitation et le renouvellement des peuplements.

Enjeu dans les fonds de vallée :

- Axe visuel ouvert : la vallée de Toulongeon est relativement ouverte au sein d'un maillage bocager préservé. Une attention particulière doit être portée dans cette vallée pour éviter sa fermeture par des obstacles visuels, et pour maintenir la qualité du bocage.

Enjeu des cols, croisés de chemins :

Les cols à La Chapelle-sous-Uchon, la Gravetière, l'étang de Vauvillard permettent des vues dont la qualité dépend du maintien de la qualité paysagère des sites.

3.23 / Zone X : la colline de St-Didier-sur-Arroux

Niveau hiérarchique :	2
Communes concernées :	Saint-Didier-sur-Arroux, Étang-sur-Arroux

Enjeu d'aire de co-visibilité rapprochée :

La colline se détache au milieu de la vallée de l'Arroux, elle est particulièrement perceptible depuis la RN81 et la RD994 qui longe la colline, ainsi que l'accès depuis Etang-sur-Arroux (RD297). Les zones d'approche de la colline sont à soigner, notamment sur les problématique de signalétique, d'urbanisation et d'entretien du réseau de haies.

Enjeu de versant visuellement exposé :

Les versants de part et d'autre de la RD297 sont bien exposés au regard. Le traitement des zones boisées et du maillage bocager doit veiller à ne pas déstructurer le paysage. Certains éléments boisés sont des points de repères qui mériteraient leur protection dans un document d'urbanisme.

Enjeu de crête dégagée :

La RD297 qui relie Etang-sur-Arroux à Saint-Didier-sur-Arroux passe en ligne de crête de la colline. Elle permet une vue dégagée sur la colline et la vallée de l'Arroux. Une attention particulière doit être portée aux aménagements le long de cette route, et à l'entretien des haies.

3.24 / Zone Y : les buttes repères de la frange orientale [Auxois]

Niveau hiérarchique :	3
Communes concernées :	La Motte-Ternant, Précy-sous-Thil, Vic-sous-Thil

Enjeu d'aire de co-visibilité rapprochée :

Les buttes calcaires de l'Auxois sont un repère depuis la marche de Saulieu, et visibles de loin. Le traitement des grandes masses (zones boisées, zones agricoles et bocagères) doit veiller à ne pas perturber la perception de ces repères géographiques.

Enjeu de versant visuellement exposé :

Les versants ouest de ces buttes sont directement visibles depuis les routes. La gestion des milieux forestiers et agricoles doit veiller à préserver l'organisation générale et la structure de ce paysage.

Enjeu de crête dégagée :

La plupart des buttes offrent un point de vue sur le Morvan et la marche de Saulieu. Ces points de vue méritent d'être préservés et maintenu ouvert par un traitement adapté de la végétation en place.

IV / Les lieux particuliers du paysage

Un lieu particulier du paysage est une portion de territoire appartenant à une entité ou à une sous-entité paysagère, qui possède des particularités singulières (ambiance, unité, harmonie ...) qui le rendent remarquable ou atypique dans l'entité et lui confèrent un attrait particulier.

Les enjeux qui concernent ces lieux particuliers sont de plusieurs ordres :

- Maintien des singularités qui confèrent le caractère atypique du lieu.
- Préservation de la covisibilité depuis et vers ces lieux particuliers.

29 lieux particuliers sont décrits dans l'Atlas des Paysages du Morvan.

4.1 / La butte de Thil

Dominant de plus de 100 mètres les territoires environnants, la Butte de Thil s'impose dans le paysage, en s'approchant du Morvan par l'est. Cette vaste butte se détache de l'horizon plutôt plat et donne un magistral point de repère et offre un panorama à 360°.

Enjeux spécifiques :

- Maintien du maillage de haies et prairies qui structurent la butte.
- Préservation du panorama.

4.2 / Mont Saint-Jean (hors Parc)

Le village et le château sont implantés sur un éperon défensif qui se rattache à un fragment de plateau calcaire (dans le prolongement des buttes de Thil). L'ensemble dégage une belle harmonie liée à la mise en scène des lignes de force du relief, à l'ordonnancement du bâti le long de la rue et à l'emploi du calcaire comme matériau de construction des bâtiments et des murs qui les prolongent.

Enjeux spécifiques :

- Maintien de l'organisation haies – prairies - bosquets qui structurent la butte.
- Préservation des qualités patrimoniales et architecturales.

4.3 / Le lac de Chamboux

Le lac de Chamboux possède un charme intimiste dû à sa faible superficie qui semble à l'échelle du relief environnant: le lac ne s'impose pas dans le paysage; il paraît plutôt niché au creux des collines boisées.

Enjeux spécifiques :

- Gestion sylvicole des abords du lac (tendre vers un mélange feuillus résineux, précautions dans l'exploitation des parcelles résineuses).
- Veiller à la qualité des aménagements routiers qui traversent le lac.

4.4/ L'éperon de St-André

Saint-André-en-Morvan s'est implanté dans un site défensif, sur un éperon au cœur d'un méandre de la Cure. Vu depuis l'autre rive, le village semble émerger au milieu des bois qui recouvrent les versants de la vallée, qui prend ici des allures de gorges sinuueuses.

Enjeux spécifiques :

- Gestion sylvicole des abords du site depuis chaque rive (tendre vers un mélange feuillus résineux, éviter les coupes rases).

4.5 / Le Crescent et la confluence entre le Chalaux et la Cure

Le lac, telle une nappe établit une continuité entre les deux vallées. Mais le contraste de ses versants reflète bien l'opposition entre les paysages des deux vallées et rappelle leur identité respective.

Enjeux spécifiques :

- Maintien de l'organisation agricole (prairies, maillage bocager, limiter la progression de la friche et la fermeture des paysages).
- Gestion sylvicole des versants boisés (éviter les coupes rases, tendre vers un mélange feuillus résineux).
- Maintien de la lisibilité de la colline promontoire qui marque la confluence des deux vallées.

4.6 / Le domaine de Vésigneux

Situé dans le vallon d'un ruisseau affluent du lac du Crescent, le château de Vésigneux est un exemple de ces nombreux manoirs et châteaux implantés sur les franges du Morvan.

Enjeux spécifiques :

- Maintien de l'organisation du territoire : alignement d'arbres, murs de soutènement, prairies.
- Limiter la progression de la forêt et la fermeture du paysage.

4.7 / La colline de Vézelay

Le village et son abbaye sont visibles depuis fort loin. Sa position dominante souligne le relief et les fortes pentes en contact avec la partie plate et ouverte de la vallée de la Cure. Ce qui marque de loin, c'est la silhouette compacte du village en hauteur. La montée depuis Saint-Père révèle l'alignement régulier du bâti, construit sur la crête de l'éperon.

Enjeux spécifiques :

- Mettre en œuvre la démarche Grand Site de France et le Plan de Gestion du bien UNESCO.

4.8 / Le domaine de Drémont

Situé en limite du Corbigeois et du Plateau Calcaire, ce domaine est niché dans l'amont du vallon du ruisseau de Drémont. Il effectue une belle transition entre le paysage de champs ouverts du plateau, et celui, bocager plus abrité et intime, du vallon.

Enjeux spécifiques :

- Maintenir l'ordonnancement et l'équilibre du paysage : haies, prairies, alignements d'arbres, bosquets.

4.9 / La vallée secrète entre Alligny et Goix

C'est un lieu ignoré des routes principales qui empruntent la vallée. La vallée est masquée à chaque extrémité par la végétation qui referme le paysage autour de deux étranglements du fond de vallée. Le charme de ce lieu tient au changement d'échelle qu'il nous propose, par rapport aux portions de vallée voisines.

Enjeux spécifiques :

- Gestion forestière des coteaux boisés (éviter les coupes rases).
- Maintien de l'ouverture de la vallée et de la lisibilité du cours d'eau.

4.10 / L'éperon de Vieux-Dun

Vieux-Dun se situe dans une clairière, au-dessus de la confluence de la Cure et du ruisseau Saint Marc. Ces deux vallées forment de profondes entailles qui enserrent et isolent le village des sommets forestiers de la Marche Boisée située plus au nord.

Enjeux spécifiques :

- Maîtrise de l'évolution urbaine du hameau.
- Maintien de l'ouverture autour du hameau (prairies, bocage).

4.11 / Le barrage des Settons

De solide facture en granite venant de Breuil Chenue, il constitue un point de repère qui indique la fin du lac. Cet ouvrage régnant sur la destinée d'une surface d'eau de 360 hectares, reste assimilé à une promenade sous les réverbères. Il constitue le point de basculement entre l'étendue du lac et le relief de la vallée de la Cure, mais les quelque vingt mètres, d'à pic, ne sont pas perceptibles depuis l'ouvrage, sous le couvert de la végétation.

Enjeux spécifiques :

- Qualité des aménagements aux abords immédiats.

4.12 / Le Lac de Chaumeçon

Ce lac s'ouvre comme une vaste clairière tout en longueur. Cette grande surface en eau apparaît encore aujourd'hui comme noyée dans la forêt qui descend jusqu'à la limite des eaux. L'image de référence qui s'impose s'apparente à un fjord norvégien qui se faufile entre des reliefs marqués. La majeure partie nord du lac jusqu'au barrage appartient correspond à cette caractéristique.

Enjeux spécifiques :

- Gestion sylvicole des berges du lac (éviter les coupes rases, maintenir une dominante feuillus).

4.13 / La vallée de l'Oussière

Il existe un fort contraste entre les ouvertures qui se raréfient et les boisements sombres et denses des versants. Le cours d'eau chemine dans un fond de vallée sinuex et restreint qui et prend parfois des allures de torrents.

Enjeux spécifiques :

- Gestion sylvicole des versants boisés (éviter les coupes rases, maintenir un mélange feuillu résineux).

4.14 / Le belvédère de Château-Chinon

La promenade circulaire fait le tour de la butte. Elle offre une vue d'ensemble sur Château-Chinon et ses toits d'ardoises, sur la cuvette d'Arleuf encadrée par les forêts du Haut Morvan Boisé. Au pied de la colline, la vallée de l'Yonne s'ouvre à l'est, tandis qu'à l'ouest, dominant le bassin supérieur du Veynon, la vue se prolonge au-delà du Bazois.

Enjeux spécifiques :

- Maintien du cône de visibilité.
- Veiller à une évolution harmonieuse dans l'aire de co-visibilité offerte depuis le belvédère.

4.15 / La confluence des rivières d'Anost et de Cussy

En amont de la confluence de la rivière d'Anost et de Cussy, qui formeront en aval le Chaloire, les deux vallées forment des couloirs aux configurations proches, comportant un fond de vallée plat et ouvert qui contraste avec les coteaux boisés denses et sombres. Au niveau de la confluence, l'ouverture du fond de la vallée s'élargit et met en évidence l'amincissement du coteau entre les deux vallées.

Enjeux spécifiques :

- Gestion sylvicole des versants boisés (éviter les coupes rases, maintenir un mélange feuillus résineux).
- Maintenir les ouvertures en fond de vallée (prairie et bocage).

4.16 / Le col de l'Echenault

Le col de l'Echenault constitue une des deux portes d'entrées du Mont-Beuvray. Il reste assez rare dans le Morvan de passer d'une vallée à une autre par un col dégagé. Souvent le départ des ruisseaux est enfoui dans les arbres.

Enjeux spécifiques :

- Maintenir les vues dégagées depuis le col et l'espace ouvert autour du col (maintien de l'activité agricole).
- Préserver la symbolisation de la croisée des chemins.

4.17 / Le Sommet du Mont Beuvray

Sommet isolé, le Mont Beuvray domine de plus de 300 mètres les paysages alentour, et sa silhouette invite à une ascension, promesse de points de vue. La montée au sommet s'accomplit par une route forestière étroite, en pente raide, qui serpente un long moment au milieu des hêtres.

Enjeux spécifiques :

- Poursuivre l'animation de la démarche Grand Site de France : gestion des paysages du site et de ses abords.

4.18 / Le lac de Saint-Agnan

Cas rare dans le Morvan, Saint Agnan est situé à proximité des berges du lac. La faible étendue du village correspond bien à l'ambiance harmonieuse, très prisée des visiteurs, liée à l'étendue d'eau bordée de prairies à fleur d'eau à laquelle il apporte une touche originale. Les routes, y menant, ont chacune une approche différente qui donne de nombreux points de vue sur le village.

Enjeux spécifiques :

- Maintien de la vocation agricole des berges et touristique du site.
- Gestion sylvicole des versants boisés (éviter les coupes rases, maintenir un mélange feuillus résineux).

4.19 / La cuvette d'Eschamps

Cette ouverture étonne en venant de Saulieu vers Saint-Brisson, telle une pause dans le paysage à dominante forestière. Cette vaste clairière formant une large dépression assez plate est cernée de reliefs boisés. Le contraste des boisements sombres et de ce vaste espace dégagé caractérise l'ambiance des lieux.

Enjeux spécifiques :

- Maintien de la vocation agricole des prairies de fonds de vallée.
- Gestion sylvicole des versants boisés (éviter les coupes rases, maintenir un mélange feuillus résineux).

4.20 / L'éperon de Larochemillay

Situé sur un éperon rocheux dominant la confluence des ruisseaux de la Roche et de l'Etang, le château de Larochemillay constitue un des repères essentiels dans le paysage de la vallée, avec le Mont Touleur qui lui fait face. Il se dresse sur un relief qui s'avance et resserre la vallée, comme pour en contrôler l'accès.

Enjeux spécifiques :

- Maintien de la lisibilité de la vallée : prairies, bocage.
- Gestion sylvicole des versants boisés (éviter les coupes rases, maintenir un mélange feuillus résineux).
- Préserver les cônes de vision sur la vallée.

4.21 / La côte de Dun-sur-Grandy et de Sainte Péreuse

Cette côte limitée sur trois côtés par le Veynon, qui la contourne, vient refermer la " Plaine sous Château " vers l'ouest. Dominant de plus de 100 mètres les alentours, elle constitue un belvédère sur toute cette région. La ligne de crête est empruntée par la RD 11, offrant de magnifiques panoramas.

Enjeux spécifiques :

- Maintien de l'organisation du paysage : prairies, bocage, bosquets.
- Encadrer l'évolution urbaine des villages de Dun-sur-Grandy et St-Péreuse.

4.22 / La route de crête de la Justice

Au sud, la montagne de la Justice, relief élevé, sépare la vallée de la Braconne de celle de l'Arroux. Une route de crête, reliant Etang-sur-Arroux et St-Didier-sur-Arroux, emprunte le sommet.

La route chemine entre deux immenses panoramas en creux : l'un vers la vallée de l'Arroux, avec pour limite son coteau linéaire qui se dresse avec force, l'autre vers la vallée de la Braconne et les premiers reliefs du Morvan, dominés par la silhouette du Mont Beuvray.

Enjeux spécifiques :

- Maintenir les cônes de vision offerts depuis la RD.
- Maintenir l'organisation du paysage : prairies, bocage, bosquets, écarts habités.

4.23 / La Chapelle du Banquet

Vers Mhère, les sommets boisés du Banquet et de la Coupe semblent verticaux, marquant une limite nette. A 551 mètres d'altitude, la silhouette de la Chapelle du Banquet se détache sur la ligne de crête, fournissant ainsi un point de repère attractif qui incite à engager l'ascension, promesse d'une vue panoramique.

Enjeux spécifiques :

- Maintenir le cône de vision depuis le panorama de la Chapelle.
- Conserver la co-visibilité du belvédère.
- Gestion sylvicole des versants boisés (éviter les coupes rases, maintenir un mélange feuillus résineux).

4.24 / Maison Comte

Les habitations prennent place dans une clairière perchée, structurée par les haies bocagères basses qui suivent les courbes de niveau. Cette ouverture habitée, sur les pentes, est visible de loin. De larges vues s'ouvrent sur la vallée de l'Oussière à ses pieds, dont les boisements sombres fournissent un fort contraste. La clairière de Maison Comte apparaît comme le " toit du monde ".

Enjeux spécifiques :

- Maintenir l'organisation du paysage (prairies et bocage).
- Gestion sylvicole des versants boisés en arrière plan (éviter les coupes rases, maintenir un mélange feuillus résineux).

4.25 / Les gorges de l'Yonne

La rivière a creusé une vallée profonde, encaissée, dans le rebord ouest du Morvan. L'aqueduc de Montreuillon en signale majestueusement l'entrée ou la sortie. Les gorges boisées (encadrées par le Bois de Dames et le Bois du Fay) identifient ce passage et contrastent fortement avec les vastes étendues ouvertes du Bazois ou de la partie plus en amont de la vallée de l'Yonne.

Enjeux spécifiques :

- Gestion sylvicole des versants boisés (éviter les coupes rases, maintenir un mélange feuillus résineux).
- Veiller à la qualité des aménagements routiers et au maintien de la lisibilité du cours d'eau.

4.26 / Uchon et les rochers du Carnaval

Ce nid d'aigle perché est aujourd'hui enfoui sous le manteau forestier, renversant ainsi la situation : la toponymie du village et sa position prouve que les villageois désiraient à l'origine bénéficier d'une vision lointaine sur le paysage environnant. Aujourd'hui, Uchon est perçu comme une site de détente et de loisirs, baptisé "la perle du Morvan". Le site d'Uchon fait partie, avec Ploumana'ch en Bretagne et le Sidobre dans le Tarn, des trois plus beaux exemples de chaos granitiques en France. Ces pierres de légendes attirent des promeneurs et des amateurs de culture celte, en plus d'éminents géologues.

Enjeux spécifiques :

- Gestion sylvicole des versants boisés (éviter les coupes rases, maintenir un mélange feuillus résineux).
- Maintenir l'ouverture du site des rochers du Carnaval et la lisibilité des chaos granitiques.

4.27 / Montréal : un bourg médiéval (hors Parc)

Le bourg fortifié, traversé par la voir romaine d'Avallon à Alise, se trouve sur un colline arrondie au milieu de la vaste plaine agricole. Cette situation avantageuse lui valut d'être transformé en forteresse. Les vestiges des pans de murs, les portes fortifiées, le poste du guet en forme d'escargot (dit " Carcasson ") témoignent de l'importance de la place forte. Montréal constituait la clef de la Bourgogne du côté de la Champagne et était considérée comme une citadelle imprenable.

Enjeux spécifiques :

- Encadrer l'évolution urbaine du bourg.
- Préserver la covisibilité vers et depuis le site.

4.28 / La vallée du Cousin et les terrasses d'Avallon

Les jardins en terrasse d'Avallon présentent un patrimoine culturel important. Ils s'organisent le long de la route en lacet en venant de la vallée du Cousin, en dessous des remparts de la ville et suivent le ruisseau des Minimes. Ils sont un des sites d'attrait de la commune, formant une entrée de qualité sur la ville. Les entretiens sont importants sur ces sites, qui nécessitent un important investissement des propriétaires pour entretenir les terrasses.

Enjeux spécifiques :

- Encourager la poursuite de l'entretien des jardins en terrasse.
- Veiller à la qualité des aménagements routiers.

4.29 / Autun, nouvelle capitale éduenne adossée à un plateau

Fondée par les Romains, capitale gallo-romaine des Éduens en remplacement de Bibracte, Autun est une ville d'art et d'histoire au patrimoine archéologique riche et encore bien visible, témoignant de cette histoire particulière. Adossée à mi pente du plateau d'Antully, sa cathédrale marque le paysage.

Enjeux spécifiques :

- * Encadrer l'évolution urbaine de la ville : entrées de ville, maîtrise de l'étalement urbain, affichage publicitaire, qualité architecturale.
- * Préserver l'écrin forestier des versants du plateau d'Antully.

D : Illustration des enjeux paysagers

Les pages qui suivent sont extraites de l'Atlas des paysages du Morvan. Elles permettent d'illustrer par simulation photographique les enjeux paysagers décrivant les zones sensibles paysagères, exprimés dans la notice du Plan de Parc.

Ces illustrations ont une simple vocation pédagogique, afin de mieux faire comprendre la teneur des enjeux : un photomontage est plus parlant que de longs textes.

Quelques précisions sur la notion d'enjeux paysagers

Clarifier les enjeux, ce n'est pas seulement les décrire. Le but est d'éveiller l'attention, de poser des questions, qui, à terme, susciteront une prise de position par les acteurs territoriaux. Deux critères déterminent la notion d'enjeux paysagers et les choix qui en découlent :

L'identité paysagère : les précautions à prendre

Certains paysages ont des caractéristiques fortes dont la prise en compte est nécessaire pour préserver et développer l'identité des lieux dans les aménagements futurs ou le développement d'un secteur.

(exemples : "aire de co-visibilité rapprochée" ; "axe visuel ouvert en fond de vallée")

Le but n'est pas ici de figer le paysage, mais grâce à une reconnaissance de ses caractéristiques, d'être vigilant afin que les évolutions à venir se fassent en cohérence avec l'identité paysagère du site.

Les évolutions à accompagner

Les paysages évoluent, ils ne sont jamais figés. Les changements qui s'opèrent au fil du temps, ont parfois permis l'émergence de nouveaux paysages de qualité, mais force est de constater que cela n'est pas toujours le cas. Bien souvent les évolutions sont insidieuses, non concrètes et elles finissent par générer des paysages sans grand cachet.

Il est donc nécessaire de repérer les paysages en évolution afin que tous les acteurs concernés prennent conscience de ces mutations et puissent se concerter sur un projet de paysage commun, de qualité.

(exemples : "flanc de coteau en mutation" ; "mitage par micro-boisements")

Aire de co-visibilité rapprochée

Une aire de covisibilité est une portion de paysage que le regard peut découvrir dans son ensemble depuis plusieurs points répartis de part et d'autre de l'aire.

La présence d'une telle aire permet de lire et de comprendre aisément l'organisation du paysage, ce qui donne souvent une grande force au paysage ainsi perçu. Mais elle implique aussi la nécessité d'une vigilance accrue, car le paysage étant vu depuis plusieurs endroits de façon globale, il devient très sensible à tout changement d'affectation du sol (culture, boisement, construction), ou à toute modification dans la gestion du territoire.



*La vallée du Crescent aujourd'hui : des versants et des hameaux en covisibilité.
Un paysage harmonieux, avec un petit parcellaire de prairies allongée, soulignées de haies basses bien entretenues*



*(Simulation)
Un bâtiment agricole sur la crête, un micro boisement de conifères, un agrandissement de parcelle, une haie qui n'est plus taillée : chaque projet individuel a un fort impact sur le paysage de la collectivité et peu ainsi lui faire perdre sa cohérence.*

Versant visuellement exposé

Coteau, pente, non forestiers, où toute intervention est fortement perceptible.

Ces versants se rencontrent dans divers cas : coteaux situés autour de villages, de hameaux, dominant une large ouverture(cuvette, clairière, vallée), proches d'un lieu fréquenté, coteaux très visibles depuis les routes...Ces versants participent souvent à lisibilité d'une limite d'une entité paysagère ou en constituent un point de repère.

Cette situation rend nécessaire de prendre en compte l'impact paysager dans toutes les interventions de gestion agricole.



Versant bocager au dessus de Petiton, près du Mont-Beuvray, vu depuis la route.



*(Simulation)
Une implantation de bâtiment agricole très visible, un parcellaire qui change d'échelle, des haies et des clôtures qui disparaissent : le paysage se banalise.*

Versant boisé visuellement exposé

Coteau boisé, où toute intervention est fortement perceptible.

Ces versants se rencontrent dans divers cas : coteaux situés au dessus de villages, de hameaux, dominant une large ouverture (cuvette , clairière, vallée), proches d'un lieu fréquenté (lacs, Mont-Beuvray), coteaux très visibles depuis les routes... Ces versants participent souvent à lisibilité d'une limite d'une entité paysagère ou en constituent un point de repère.

Cette situation rend nécessaire de prendre en compte l'impact paysager dans toutes les interventions de gestion forestière.



Lac de Chaumeçon : le recul offert par le plan d'eau permet de bien voir les versants boisés qui forment l'écrin du lac.



*(Simulation)
Toute opération de gestion forestière aura donc un très fort impact sur le lac.*

Flanc de coteau en mutation

Versant non boisé, dont l'occupation du sol est en mutation.

Dans le cadre de cet atlas, les mutations observées concernent généralement une déprise agricole conduisant à un enrichissement du coteau.

A terme cette évolution conduit à une fermeture du paysage.

Dans le Plateau Calcaire, on observe également un autre type d'évolution avec une reconquête du vignoble autour de Vézelay. Cette évolution conduit à une réouverture du paysage des coteaux.

Elle devrait toutefois être accompagnée d'une réflexion sur son impact paysager qui peut parfois être brutal.



Coteau en mutation aujourd'hui vers Tharoiseau.



(Simulation)
Si l'évolution se poursuit, l'enrichissement des sommets des coteaux va refermer tous les points de vue sur la vallée de la Cure.

Axe visuel ouvert en fond de vallée

L'ouverture visuelle des fonds de vallées permet de révéler la présence des cours d'eau, et de percevoir la linéarité et la continuité de la vallée.

Les vallées fonctionnent comme des axes structurants du paysage, à condition que leurs fonds restent ouverts, non boisés, créant ainsi un contraste fort avec les boisements, très fréquents sur les coteaux.



La vallée de la Chaloire aujourd'hui : l'axe de la vallée est très visible, mis en valeur par le paysage ouvert des prairies qui contraste avec les coteaux boisés.



*(Simulation)
Cette force du paysage des vallées alluviales est fragile : il suffit d'un boisement ou d'une haie haute mal implantée pour refermer tout le paysage du fond de vallée.*

Obstacle visuel en fond de vallée

Ecrans visuels coupant la vue dans l'axe de la vallée, depuis le fond ou les versants.

La présence d'éléments, tel qu'un boisement, un bâtiment, une friche, en fond de vallée occulte la perspective de l'axe de la vallée. Ces coupures peuvent faire perdre toute cohérence au paysage, en rendant parfois impossible de comprendre où se poursuit la vallée, où coule la rivière.



La vallée de la Touron aujourd'hui : un paysage en voie de fermeture progressive.



(Simulation)
Le dégagement du fond de vallée permet de rendre de nouveau visible la vallée : le paysage retrouve une cohérence donnée par la direction de la vallée.

Visibilité des cours d'eau depuis les ponts et barrages

Les ponts et les barrages permettent de rendre visible la présence de l'eau et constituent des éléments attrayants de découverte du territoire. Cette attractivité qu'ils exercent, doit rendre plus exigeant sur la qualité architecturale des ouvrages et sur la qualité paysagère de leurs abords.

De nombreux petits ouvrages notamment ont été créés sans grande recherche de qualité paysagère ou architecturale.



Pont sur le Ternin , vers Goix (Moux-en-Morvan) aujourd'hui : l'ouvrage de pierre est sobre, de belle qualité , mais la végétation masque la rivière.

(Simulation)
Un entretien plus suivi de la ripisylve à proximité du pont, permet de rendre de nouveau visible la rivière.

Ouverture des fonds de cuvette

L'ouverture visuelle des fonds de cuvettes permet de révéler la présence des cours d'eau, et de créer un contraste fort avec les boisements, très fréquents sur les coteaux.

Lorsque ces fonds s'enrichissent, le paysage perd souvent toute lisibilité.



La cuvette de Gien-sur-Cure aujourd'hui.



{Simulation}
Quelques parcelles qui s'enrichissent suffisent à refermer le paysage d'un fond de cuvette et à en brouiller la lecture.

Espace ouvert en bord de lac sans ripisylve

Alors que la majorité des lacs du Morvan sont enserrés dans un écrin boisé, les rares endroits où les berges de lac sont formées de prairies sans ripisylve, offrent un grand intérêt paysager. Ces lieux de contact direct entre le miroir d'eau et la pente douce des prairies, permettent de laisser passer le regard des pentes vers le fond de vallée.



Prairie au bord de lac de Chaumard-Pannecière aujourd'hui.



*Simulation]
Le développement d'une ripisylve suffit à refermer le paysage du bord de lac.*

Mitage par micro boisement

La présence de nombreux micro-boisements (ou boisements en "timbre-poste") peut entraîner, au même titre que les constructions, un mitage du territoire agricole. Ils ont tendance à fragmenter le paysage et à amoindrir sa lisibilité ainsi que sa cohérence. Cela complique aussi la gestion des terres adjacentes à ces boisements.



Un paysage de piedmonts aujourd'hui : une ouverture et une respiration donnant une valeur au cadre de vie des habitants.



*(Simulation)
L'implantation de quelques micro boisements a un impact considérable sur le paysage, entraînant une fermeture rapide du paysage autour du hameau.*

Crête dégagée (non forestière)

Au sein d'un paysage où la forêt est très présente, l'existence de crêtes dégagées prend une grande importance. Les lieux dégagés constituent des points d'appel visuel. Ces dégagements permettent de se repérer, de voir des seconds plans ou les limites lointaines de montagnes plus hautes, parfois aussi limites de l'entité. Ces crêtes dégagées, si elles sont accessibles sont souvent de bons points de vue. Leur maintien, dans des paysages qui ont parfois tendance à évoluer vers une fermeture, est un enjeu fort.



Autour de Blismes, de nombreuses crêtes dégagées permettent de découvrir de larges points de vue, aujourd'hui.



*(Simulation)
La plantation d'un bois ou la modification du mode de taille des haies(haie haute) suffit à refermer le paysage depuis les crêtes.*

Col, croisée de chemins

Les cols constituent des points particuliers dans la découverte d'un paysage. Ils sont toujours situés au point de basculement entre différents paysages, parfois entre deux entités paysagères, qu'ils permettent ainsi de comparer et de relier. Monter à un col est toujours espoir de points de vue et de découverte de "l'autre côté".

Ce sont des lieux élevés qui offrent souvent des vues panoramiques sur les territoires qu'ils dominent. Au col est très souvent associé un carrefour entre plusieurs voies: ce sont donc des points de passage fréquentés. Aussi convient-il de rester vigilant sur la qualité paysagère de leur aménagement et sur la maintien des points de vues qu'ils peuvent offrir.



Le col de l'Echenault aujourd'hui : un point de basculement ouvert entre les vallées de l'Argentole et de la Roche.



*(Simulation)
Une fermeture des points de vue de part et d'autre du col lui ferait perdre une grande partie de son attrait.*

Développement urbain sensible

L'implantation de constructions a un impact fort sur les paysages. Cet enjeu de "développement urbain sensible" a été cartographié autour de bourgs, villages ou hameaux dans trois cas :

- lorsqu'une composition urbaine existante, bien structurée est à respecter (alignement des constructions le long d'une voie, orientation identique des pignons...),
- lorsque des changements sont en cours (développement en périphérie des bourgs, extensions en "doigt de gant" le long des routes...),
- lorsque le groupe bâti est implanté dans un site très exposé visuellement.



La vallée du Crescent aujourd'hui : des hameaux aux maisons alignées le long de la route, parallèlement aux courbes de niveau .



*(Simulation)
Quelques constructions dont l'emplacement a mal été évalué, peuvent suffire à altérer définitivement la silhouette groupée d'un village .*

Ouverture autour des hameaux

Les ouvertures autour des hameaux offrent une transition agricole avec la forêt, fournissant ainsi des espaces de respiration à proximité des habitants. Elles permettent une lisibilité aisée du bâti et de son organisation : les éléments bâtis deviennent des éléments structurants du paysage car ils sont isolés et bien identifiables. Dans de nombreux secteurs, les hameaux voient leur clairière se rétrécir progressivement sous l'avancée des friches ou des boisements des parcelles de pente.



Le hameau des Brenots dans la vallée du Touron s'est implanté sur un léger replat ensoleillé, sur le versant d'une vallée forestière.



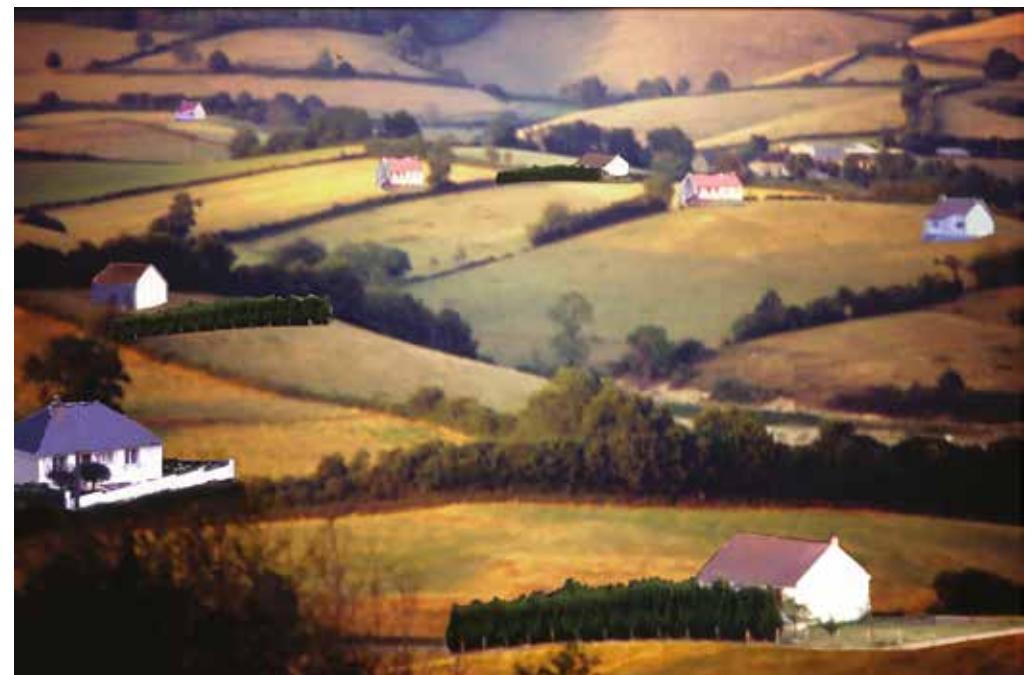
*(Simulation)
La fermeture du paysage autour du hameau menace à terme son existence même.*

Mitage bâti

Eparpillement de constructions dans un territoire rural, sans recherche d'une cohérence de développement du bourg ou du hameau proche.
Ce mode d'extension s'effectue aux dépens du territoire agricole et il entraîne souvent une banalisation des paysages.



Autour de Millay : un paysage de collines bocagères.



(Simulation)
L'implantation de quelques habitations voulant profiter des vues depuis les sommets des collines, suffit à banaliser le paysage.

Point de vue remarquable

Point de vue aisément accessible, permettant d'embrasser un large paysage.

Situés en hauteur, les points de vue ont un rôle essentiel de " respiration " dans la perception du paysage. Ils permettent également de saisir les logiques d'organisation d'un territoire et de ses paysages. Reste ensuite à découvrir ceux-ci de l'intérieur...

La présence de ces points de vue implique deux types d'enjeux : d'une part leur maintien et leur mise en valeur éventuelle; d'autre part la maîtrise de la qualité des paysages qu'ils permettent ainsi de découvrir.



Point de vue depuis le belvédère de la Pérouse.



{Simulation}
La fermeture des points de vue par une haie ou une plantation forestière peut être rapide.



Route d'intérêt paysager

Le choix des routes figurant dans les secteurs sensibles (routes de crêtes, routes de fond de vallée, routes de versant) est effectué en fonction de leurs caractères représentatifs de l'entité paysagère concernée.

Elles donnent un aperçu des caractéristiques paysagères du secteur ou de l'entité. Encore faut-il que les points de vue qu'elles offrent sur le paysage soit maintenues et de qualité.



La vallée du Chaloire aujourd'hui : la route de fond de vallée permet de découvrir le couloir bocager où serpente la rivière.



*[Simulation]
Un entretien moins régulier des haies ferait perdre tout intérêt à cette route, en refermant le paysage du fond de vallée.*